

**Marc Bernardot
Arnaud Le Marchand
Catalina Santana Bucio**

Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité

éditions du croquant



TERRA



9 782365 120579

7592560



24 €

Malgré la centralité de la question de l'habitat dans les sociétés contemporaines, les formes non ordinaires d'habitats restent mal connues. Les chapitres de cet ouvrage dessinent les contours mouvants de cet objet spatio-politique : des quartiers d'invasion autoconstruits en situation postcoloniale, des zones en friche à occupation temporaire et précaire, des abris de fortune, des habitats mobiles, des formes atypiques de logement humanitaire, des hébergements/lieux de travail, des topiques des guerres urbaines et frontalières. Le retour au premier plan du paysage mondial de l'habitat non ordinaire (HNO) est une des manifestations des changements profonds affectant les sociétés contemporaines, découlant des déréglementations, du développement de l'économie de bazar, des mobilités comme des résistances et des adaptations à ces mutations. C'est pourquoi les auteurs dont les textes sont rassemblés ici ont mené des enquêtes de terrain, au plus près des habitants, des militants et des artistes, et des situations concrètes pour construire leur analyse de l'habitat non ordinaire qui ne ressemble que rarement au « bon habitat », celui des majoritaires, des marchés et des administrations.

Marc Bernardot, enseignant-chercheur en sociologie à l'université du Havre. Il est animateur du réseau TERRA et membre de l'UMR IDEES-Le Havre. Spécialiste des mobilités et des conflits, il a notamment publié *Captures*, aux éditions du Croquant, 2012.

Arnaud Le Marchand, enseignant-chercheur en économie à l'université du Havre et membre du laboratoire EDEHN. Spécialiste de la monnaie et des mobilités, il a récemment écrit *Enclaves nomades*, aux éditions du Croquant en 2011.

Catalina Santana Bucio, enseignante-chercheuse en sociologie. Elle est membre de l'UMR IDEES-Le Havre. Spécialiste de sociologie urbaine et des risques, elle prépare une thèse de doctorat sur la ville du Havre.

**Habitats non ordinaires
et espaces-temps
de la mobilité**

La collection TERRA est animée par le réseau scientifique TERRA (<http://reseau-terra.eu>) créé pour stimuler la production en sciences humaines et sociales sur un domaine saturé, dans l'espace public, par les idéologies et les croyances : celui des réfugiés, de l'asile, de la vie en exil, et, par suite, les rapports culturels à l'altérité, les formes de xénophobie, la place des étrangers dans la société, leur exclusion sociale, les politiques de mise à l'écart...

Comité éditorial : M. Agier, R. Bazenguissa-Ganga, M. Bernardot, D. Bigo, L. Bonelli, A. Brossat, P. Bruneteaux, E. Dorlin, M. Doytcheva, J. Falquet, E. Fassin, J. Freedman, N. Guénif, E. Guichard, R. Ivekovic, O. Le Cour Grandmaison, A. Lemarchand, A. Oriot, S. Palidda, C. Poiret, R. Rechtman, P. Rygiel, H. Thomas, M. Timera, J. Valluy, C.-A. Vlassopoulou.

Directeurs : M. Bernardot (cyberns@wanadoo.fr),
J. Valluy (valluy@univ-paris1.fr).

DANS LA MÊME COLLECTION

Persécutions des femmes, Jane Freedman et Jérôme Valluy (dir.)

Camps d'étrangers, Marc Bernardot

Loger les immigrés, Marc Bernardot

Rejet des exilés, Jérôme Valluy

Enfermés dehors, Carolina Kobelinsky et Chowra Makaremi (dir.)

Les vulnérables, Hélène Thomas

L'arrière-cour de la mondialisation, Patrick Bruneteaux et Daniel Terrolle (dir.)

Femmes afghanes en guerre, Carol Mann

Enclaves nomades, Arnaud Le Marchand

À la poursuite des illégaux, James Cohen

Le colonialisme oublié, Patrick Bruneteaux

Éditions du Croquant

Broissieux • 73340 Bellecombe-en-Bauges

www.editionsducroquant.org

Diffusion-distribution : CDE-SODIS

© Éditions du Croquant, novembre 2014

ISBN : 978-2-36512057-9

Dépôt légal : novembre 2014

Marc Bernardot,
Arnaud Le Marchand
et Catalina Santana Bucio

Habitats non ordinaires et espaces-temps de la mobilité

Collection TERRA

éditions du croquant 

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage collectif a bénéficié du soutien du programme de recherche Discriminations : espaces, travail, sociétés (DISCRETS) entre 2009 et 2012, financé par le Groupement de recherche régional (GRR) de la région Haute-Normandie. L'équipe de recherche a été accompagnée dans ses diverses démarches administratives et pratiques par le laboratoire UMR IDEES Le Havre 6266. Que ses directeurs (B. Steck et J. Barzman) et son personnel (C. Le Bodo, F. Guyot et C. Merrien) en soient ici remerciés.

Merci infiniment à Hélène Thomas pour son aide à la finalisation du manuscrit.

*Pour Vince et les gens de Cabrafol
À la mémoire de Samba Cissokho*

Éléments d'introduction à l'habitat non ordinaire

MARC BERNARDOT,
ARNAUD LE MARCHAND
ET CATALINA SANTANA BUCIO

« Avec l'affirmation des nouveaux paradigmes de la globalisation, de la mobilité et de l'urbanité, les questions liées à l'habitat sont redevenues incertaines. De nouvelles approches en sciences sociales tentent de rendre compte du renouveau de l'habitat non ordinaire (HNO) pourtant annoncé depuis l'après-Seconde Guerre mondiale comme en voie de disparition. Si ces travaux s'inscrivent dans la longue tradition d'intérêt académique pour l'habitat des classes populaires, ils dessinent néanmoins une forme de rapport à l'espace qui ne coïncide plus parfaitement avec les approches classiques. La question de l'habitat constitue en effet l'un des points d'entrée historique de l'analyse de la classe ouvrière (Chombart de Lauwe 1977, de Certeau *et al.* 1994, Engels 1845, Halbwachs 1970, Le Play 1856, Magri et Topalov 1989, Tarn 1971). Des travaux ont porté sur les politiques de transformations urbaines et de l'habitat et leurs effets sur les classes populaires (Castells 1975, Flamand 1989, Frey 1986, Guerrand 1966, Hadjimichalis et Sadler 1995, Huttman *et al.* 1991, Lefebvre 1974, Léger 1990, Madec 2002, Murard et Zylberman 1976, Power 1993, Vayssière 1988). La centralité de la question résidentielle a été avérée par

les recherches sur les populations migrantes menées dans une perspective historique (Levy-Vroelant 2004, Bernardot 2008, Blanc-Chaléart 2006, Viet 1999). L'étude des modes d'installations et des trajectoires des classes populaires, en particulier de leurs fractions migrantes ou étrangères, depuis le milieu du XIX^e siècle, a montré l'effet complexe et ambigu des ségrégations socio-spatiales et des discriminations dans l'accès à l'habitat social et à la ville (Simon 2001, 2003). De nombreux auteurs ont rappelé l'importance socio-économique des formes des logements de passage et auto-construits comme les hôtels de célibataires et les garnis (Condro et Ascaride 2001, Faure *et al.* 1999, Levy-Vroelant et Blin 2000) ou les squats (Bouillon 2009, Coutant 2000) et d'autres formes très marginales de logement (Djirikian *et al.* 2006). Des recherches étudiant le rapport à l'espace et à l'habitat des prolétaires ont concerné les « sans-abri » sous une grande variété de qualificatifs, leur état de santé et leurs modes de vie et de circulation, ainsi que leurs formes d'organisation et de mobilisation (Anderson 1993, Blanc et Clément 2004, Declerck 2001, Gaboriau 1993, Marpsat et Firdion 2000, Gilbert et Gugler 1982, Pétonnet 1982, Thomas 1997, 2011, Vexliard 1956). D'autres recherches ont porté sur des populations « relogées » dans des logements d'urgence comme les cités de transit, les camps de réfugiés ou de sinistrés, les parcs de *mobil-homes* (Agier 2009, Bruneteaux 2006, 2007, Elliott et Pais 2006, Kroll 1996, Kusenbach 2007, Lae et Murard 1985, Nigg, Barnshaw, Torres 2006, Revet 2007). D'autres encore ont étudié les habitats dans des camps humanitaires ou des campements de fortune de migrants « illégaux », bloqués sans pouvoir rentrer chez eux ni poursuivre leur voyage ou au contraire étant retenus avant expulsion (Agier 1999, 2001, Beer 1999, Bernardot 2008, Brachet 2009). Ces différentes formes de centres d'accueil, de garnis, d'hôtels meublés et de foyers constituent à la fois des domiciles de secours (Renard 1988) et des moyens de contrôle policier, économique et sanitaire, car ces logements sont souvent contraints et/ou sous surveillance (Bernardot 2006).

Parmi les habitats populaires les plus connus, les « *favelas* » et « bidonvilles » ont fait l'objet de nombreux travaux,

que ce soit pour mettre en évidence leur mode d'installation et de développement, leur fonctionnement et les représentations associées, ou encore leur transformation et leur destruction (Chamboredon 1996, Davis 2006, Gilbert et Gugler 1982, Hervo et Charras 1971, Legros 2010b, Olivera 2011, Sayad et Dupuy 1995, Témime et Deguiné 2001, Valladarès 2006). Des problématiques identiques se retrouvent notamment dans les centres-villes dégradés et les zones urbaines périphériques à l'occasion de politiques de rénovation et de destruction (Coing 1966, Epstein 2013). Des enquêtes sont menées sur les implantations communautaires de tentes ou les formes associatives ou politiques du camping urbain, à l'instar de ce qui se réalise aux États-Unis depuis le début des années 1990 et qui est appelé le mouvement des *tent cities* (Gaboriau et Graeff 2008). Ces abris de fortune résonnent comme une remise en cause tant des politiques publiques de l'environnement que de celles de rénovation urbaine – à commencer par les chantiers de démolition des espaces de vie populaire, notamment les *Skid Rows* des périphéries urbaines industrielles américaines (Rossi 1989, Giomo 1989). Les recherches se multiplient aussi sur des types d'installation comme les tentes et les micro-bidonvilles (sous les ponts, sur les berges des fleuves, dans les forêts, etc.), sur les formes mobiles et éphémères d'habitat comme les habitats de chantiers et de saisonniers et les nouveaux usages des campings ou de l'hôtellerie bon marché, en les envisageant comme un choix de vie adapté à des valeurs (Jannot et Gillet 2012).

Les questions de mobilités, de migrations, de pauvreté et d'habitat, qui sont de plus en plus souvent mêlées, se trouvent médiatisées et politisées à l'occasion de faits divers. Les modes d'occupation des espaces publics, lors de mouvements de contestation sociale et politique qui utilisent l'HNO comme solution de lutte et de communication à la fois, participent aussi à cette nouvelle visibilité, ce qui contrebalance en partie l'accent mis dans le traitement expert et médiatique sur la recrudescence des situations de mal-logement (illégalité, surpeuplement, insalubrité, insécurité) et sur la dénonciation des économies informelles qui s'y développent parfois (trafics de squats,

« marchands de sommeil », vols de matériaux, activités non déclarées, etc.). La focale de l'actualité reste principalement mise sur la dimension de mal-logement dans un habitat en dessous des normes. Mais le prisme de lecture de la recherche ne saurait se préoccuper seulement du caractère « indigne » ou illicite du logement et il est nécessaire d'intégrer les choix et les stratégies des occupants ainsi que leur capacité d'organisation et de « débrouille », et d'analyser les conséquences de la prise en charge publique et de l'expulsion des sites où ces publics se sont installés. C'est pourquoi il est apparu indispensable d'aborder la question de l'habitat non ordinaire en ne focalisant pas de prime abord sur ses insuffisances, ses contraintes et sur ses usagers uniquement perçus comme des « victimes » « vulnérables », mais bien plutôt en interrogeant son caractère adapté, choisi, léger, durable ou non, réversible et mobile. Il s'agit de donner la possibilité d'entendre leurs habitants autrement, à savoir comme des auteurs de choix, capables de stratégies et de collaborations résidentielles, développant des techniques – des plus rudimentaires aux plus sophistiquées – et des savoir-faire tactiques et politiques opérationnels face à des acteurs puissants, et au développement d'outils de gestion de l'espace toujours plus restrictifs et répressifs.

En effet le renouveau de l'HNO est favorisé par plusieurs tendances globales. L'une est marquée par l'accélération de la polarisation dans les grandes agglomérations (Harvey 2008, Sassen 2012), avec le départ, forcé ou non, des classes ouvrières « classiques » des villes et la disparition par résorption des formes d'habitats bon marché et de passage. L'autre est caractérisée par l'amplification des déplacements de populations pour des raisons politiques, économiques ou écologiques. Par ailleurs l'accroissement des politiques de sécurisation et de désengagement de l'État du logement social (Malpass 2007) se combine avec la généralisation de résidences réservées à certains groupes sociaux. Enfin, les entreprises, désormais en réseaux, ont largement abandonné leurs traditions de prise en charge de la fixation résidentielle de la main-d'œuvre au profit de la recherche d'une adéquation accrue entre mobilité du travail et mobilité de l'habitat (Le Marchand 2004, 2009).

Qu'est-ce que l'habitat non ordinaire ?

La désignation d'un habitat en tant que *non ordinaire* passe par le repérage de plusieurs groupes de caractéristiques communes aux différentes formes qu'il peut prendre. Dans les perceptions les plus communes, il est généralement considéré comme un habitat en dessous des normes légales, que ce soit en raison de sa position dans l'espace, de sa taille, de sa conception ou de sa salubrité. Il peut différer aussi des représentations d'un usage en « bon père de famille » parce que mobile ou surutilisé. Le fait d'être mobile ou temporaire sous-entend souvent qu'il soit léger et démontable, réversible ou multi-usage, ainsi que réutilisable et modulable, comme dans le cas des habitats hybrides qui sont aussi des moyens de transport et des lieux de travail et de production. Le caractère non ordinaire tient aussi aux différents éléments de statut des occupants qui ne ressortent pas soit des caractères de la famille « moyenne » (ménages d'une seule personne, célibataires, familles élargies, polygames, classes d'âges spécifiques, chefs de famille féminins, employés domestiques) soit d'un statut « légal » (résidents sans documents d'occupation, résidents temporaires ayant dépassé la durée légale d'occupation, résidents illégaux ou illégalisés) soit d'une occupation considérée comme « légitime ». C'est le cas par exemple des occupants de lieux non destinés initialement à l'habitat ou considérés normativement comme inhabitables, car surpeuplés, insalubres ou menaçant sinistre et ruine, ou présentant des caractéristiques sociodémographiques jugées incompatibles avec l'habitat en raison des revenus, de l'âge, d'une pathologie, d'une activité ou d'un type d'organisation des habitants en comités de résidents ou pratiquant une gestion participative des lieux.

Une autre dimension récurrente et partagée par ces différents habitats est celle de la mobilité. Il y a d'abord le fait qu'un certain nombre de cas concernent l'habitat mobile proprement dit, c'est-à-dire que les habitants se déplacent à intervalles réguliers ou non ou qu'ils peuvent mouvoir leur habitat soit parce qu'un moyen de le déplacer existe et que l'habitat a été pensé pour cela, soit parce qu'un véhicule est aussi un lieu d'habitat. Il

peut s'agir d'un bateau ou d'une péniche, d'une roulotte, d'un wagon ou d'un camion, ou encore d'un container. La mobilité de l'HNO renvoie aux particularités « anthropologiques » de l'habitat nomade (Bizeul 1989, Couchaux 2011, de Radkowski 2002, Willemin 2004). C'est d'abord le cas des habitats de groupes « nomades », ou considérés comme tels par opposition binaire aux « sédentaires ». C'est aussi le cas pour les formes d'habitat correspondant aux activités mobiles des groupes itinérants (marins et bateliers, saisonniers et transhumants, colporteurs, forains, artistes intermittents, sportifs extrêmes). C'est enfin, au sens plus contemporain, des formes d'habitats associées aux mobilités liées aux transformations des marchés et des modes de travail : à distance, dans des entreprises en réseaux, travail sur les chantiers, sur des plates-formes ou saisonnier, engendrant des circulations migratoires de type « noria » ou diaspora (Elliot et Urry 2010, Le Marchand 2011).

L'habitat non ordinaire pose un certain nombre de questions techniques, technologiques, logistiques et architecturales (Friedman 1970, 2003, Rudosky 1964). Elles concernent la fois la conception des logements, pour répondre aux besoins de mobilité et aussi, dans la période récente, de compatibilité avec les activités dématérialisées et en réseau impliquant notamment la connectivité. Il est en lien avec le tourisme soit en raison d'une identité des moyens de locomotion et/ou d'habitat (tentes, cabanons, camping-cars et caravanes, hôtellerie...). Le lien de l'HNO à la mobilité tient aussi au fait que les occupants des dits habitats se sont déplacés avant de les occuper parce qu'ils ont migré ou qu'ils ont été chassés des précédents par des conflits, des catastrophes ou des crises spécifiques, ou qu'ils veulent pouvoir, ou avoir le potentiel de se déplacer rapidement pour des raisons culturelles, de sécurité ou d'activité. Cette mobilité peut être forcée tout comme l'habitat peut être contraint. La question de l'autonomie dans la mobilité et dans l'habitat est bien centrale dans le questionnement sur l'habitat non ordinaire et cela n'est pas sans lien avec le fait que les institutions publiques et privées de la modernité et de la post-modernité ont été en grande partie construites afin de contrôler les mobilités intérieures et transnationales (Creswell 2011, Feldman 2003,

Papastergiadis 2000, Papadopoulos, Stephenson et Tsianos 2008).

L'autre élément qui rapproche l'habitat non ordinaire des problématiques de mobilité correspond à ses particularités en termes de temporalité et en particulier celle de l'éphémère (Mésini 2012) du passage (Levy-Vroelant et Blin 2000), de l'alternance ou de l'urgence (Jeanjean et Sénépart 2011). L'habitat est non ordinaire parce qu'il y a nécessité de s'abriter au plus vite, parce qu'il faut occuper rapidement l'espace sous peine d'y être supplanté par d'autres, parce qu'on risque d'en être chassé ou de voir son habitat détruit. Mais en creux se pose la question de la fixation ou de la sédentarisation souhaitée, acceptée ou forcée ce qui renvoie aux diverses trajectoires résidentielles et aux cycles d'usage et de continuum de l'habitat. Nous n'abordons pas ici directement la question de l'esthétisation des formes d'habitat non ordinaire, par exemple avec le développement d'une offre marchande spécifique de produits, spécifiquement pensés pour valoriser un aspect « insolite », « atypique », « exotique », « naturel » ou « écologique ». Pourtant les dimensions esthétique et de la visibilité de l'HNO sont essentielles dans les stratégies des acteurs individuels, de classe ou institutionnels en matière de distinction, de différenciation et de ségrégation ou de destruction.

Malgré ces éléments de délimitation des formes hétérogènes que peut prendre l'habitat non ordinaire, nous n'avons pas cherché à en fixer une définition, mais à l'approcher par touches successives, ce qui permet de rester dans sa tension empirique constitutive, entre adaptation, choix et contrainte, entre intemporalité et urgence. Les chapitres de cet ouvrage dessinent les contours mouvants de cet objet spatio-politique. Ils explorent des quartiers d'invasion autoconstruits en situation postcoloniale, des zones en friche à occupation temporaire, des abris de fortune, des habitats légers mobiles, des formes atypiques de logement très social, des hébergements/lieux de travail, et des interstices de la ville, qui sont autant de topiques des guerres urbaines et frontalières de plus ou moins grande intensité. À la fois points-objets et lignes-sujets, ces habitats spatialisent et cartographient d'anciennes pratiques et routes de l'itinérance et

à la pauvreté, perpétuées et renouvelées dans le contexte globalisé et numérique contemporain. En tant que projection sur le sol et découpage de l'espace (Elias 1985, Foucault 2004, Mauss 1947), elles font apparaître non seulement les traces de groupes sociaux peu visibles, mais aussi celles des institutions de contrôle des mobilités et des pauvretés (Bernardot 2011). En dépit de cette hétérogénéité apparente, ces continuums d'habitats sont traversés par des lignes de force communes. Pour ce qui est du rapport à l'espace, l'habitat non ordinaire se polarise d'abord autour de l'alternance entre des phases de transit ou d'urgence et celles d'installation. L'autre ligne, qui concerne le rapport au politique, met en tension les dimensions d'autonomie, de refuge et d'émancipation avec celles relevant de la dépendance, de la contrainte et de la répression.

Ces hétérotopies ont aussi des caractéristiques communes tant économiques que techniques et politiques. Du point de vue économique s'enchevêtrent des pratiques de l'économie de bazar, du colportage, de la migration, de la récupération et de la survie. On y trouve aussi des formes d'échanges typiques des solidarités réticulées et des informalités. Du point de vue des techniques plusieurs points sont saillants et homologues. Il s'agit des savoir-faire de construction, de détournement et d'appropriation, mais aussi des capacités d'adaptation, d'hybridation, de traduction et d'organisation ou encore de résistance individuelles et collectives. Du point de vue institutionnel enfin, deux faces de la même pièce structurent le rapport à l'habitat : d'un côté la production des normes et des droits (créances et devoirs) et de l'autre le développement des institutions de contrôle de la mobilité et de la pauvreté.

Les origines de l'ouvrage

L'ouvrage est issu du programme de recherche « Discriminations : espaces, travail, sociétés » (Discrets) dans le cadre du groupement de recherche régional (GRR) Haute-Normandie commencé en 2009. Ce programme traitait d'un ensemble de discriminations systémiques touchant en particulier les populations étrangères, les handicapés et les mal-logés qui ont déjà

fait l'objet de publications (Bernardot 2012, Le Marchand 2011, Galinon-Méléneq 2012, Lemercier et Palomares 2013, Santana Bucio 2011). Dans ce cadre des présentations de recherches et des communications dans des séminaires ont donné lieu à plusieurs publications sous forme de rapports, d'articles de revue dont certains chapitres de ce livre sont des versions développées. Le programme s'est structuré autour de collaborations entre chercheurs et étudiants avancés de l'université du Havre ayant abordé les questions de l'habitat et a profité de la dynamique autour du master « Ville » créé aussi en 2009. Il a aussi bénéficié des échanges avec d'autres équipes qui sont représentées à des degrés divers parmi les auteurs. Durant ces dix dernières années les travaux du réseau scientifique TERRA (hébergeant sur son site le programme « Discrets » <http://www.reseau-terra.eu/rubrique208.html>) ont déjà abordé, directement ou indirectement, la question du logement dans des recherches et des publications sur les camps de réfugiés ou d'internement, sur les hébergements des migrants et des exilés, des paupérisés, ou encore sur les habitats mobiles des marins et des saisonniers agricoles ou du tourisme, ainsi que sur les logements d'urgence du social ou de l'humanitaire, les campements des Roms, les « habitations » du système esclavagiste.

La publication du présent ouvrage dans la collection TERRA aux éditions du Croquant s'inscrit dans cette ligne. Elle est aussi le fruit d'autres collaborations croisées, notamment avec des équipes de recherche qui travaillent actuellement sur des thématiques proches : l'habitat mobile avec « Mobilho(m)mes »¹ représenté notamment par B. Mésini, temporaire avec le programme « Actualités de l'habitat temporaire »² ou auto-construit et de l'extrême pauvreté avec « Zones critiques » de P. Bruneteaux et D. Terrolle ou le réseau Urbarom de O. Legros et M. Olivera. À partir de cette question de l'habitat non ordinaire et hors-norme, précaire, contraint ou non, d'autres objets sont abordés comme les migrations, les inégalités et les

.....

1. Cf. appel à projet « Mobil Hom(m)es. Habiter la mobilité en Méditerranée, formes, techniques, usages, normes, conflits, vulnérabilité », avril 2013, 24 p.
2. Colloque « Actualité de l'habitat temporaire », (IFAM, UMR 5281, Urba-Rom) Montpellier, 10-12 octobre 2013 (à paraître en 2015 aux éditions TERRA).

discriminations, le néocolonialisme, les politiques urbaines... D'autres collaborations en cours, par exemple avec le laboratoire Lames (université d'Aix-Marseille), n'apparaissent pas ici, mais donneront sans doute lieu à d'autres échanges et publications.

Dans les différents ouvrages collectifs publiés dans la collection TERRA depuis 2006, l'habitude a été prise de croiser des approches académiques avec d'autres menées par des acteurs des mondes associatifs et militants. Nous avons fait de même dans ce projet avec des chapitres écrits par des groupes *spativistes*³ (Échelle inconnue, Collectif Brindeau). Plus largement, à la fois pour des raisons qui tiennent aux parcours des chercheurs et aux objets sur lesquels ils travaillent, les rencontres, les échanges et les proximités sont nombreux tant avec les mouvements associatifs et de défense des droits, qu'avec les Tsiganes et les Roms, les migrants et les groupes illégalisés, les mal-logés et les expulsés, les ouvriers et les chômeurs et plus généralement les « sans ».

La focale est principalement française avec des recherches de terrain effectuées en métropole. Elles ont été menées d'abord en Normandie avec des recherches sur Le Havre, Rouen et Dieppe, la Vallée de la Seine et au-delà la région parisienne, mais aussi en Ardèche et dans le Sud-Ouest. Deux articles concernent cependant l'outre-mer avec des terrains en Guyane et en Martinique, et des travaux portant sur des travailleurs anglais, des favelas brésiliennes, des systèmes de prise en charge résidentiels et de contrôle de la mobilité en Chine ou au Liban qui servent de points de comparaison. Mais, en s'intéressant aux rapports entre la mobilité et l'habitat, l'ouvrage couvre un territoire plus large encore évoquant, au gré des trajectoires de tel ou tel témoin ou des processus collectifs de déplacement, une multiplicité de lieux et de types de rapport à l'espace.

Paradigmes et méthodes

L'approche est résolument pluridisciplinaire. Les auteurs sont socioéconomistes, anthropologues, géographes

.....

3. Nous dénommons *spativistes* des habitants et des militants qui se mobilisent pour la défense d'espaces collectifs qu'ils soient publics ou privés.

aménageurs, politistes, sociologues, architectes ou plasticiens. Ils mobilisent des méthodologies variées et combinées parfois sur le temps long. Les recherches sont basées essentiellement sur des enquêtes qualitatives : elles se fondent sur des entretiens, de l'observation, des corpus visuels ou cartographiques et de littérature grise. Plusieurs questions méthodologiques sont abordées notamment à propos des difficultés à enquêter sur des groupes subalternes et mobiles, connaissant les risques de la visibilisation, y compris si elle est scientifique et qui ont développé des techniques d'effacement. D'autres problèmes tiennent à l'obtention d'informations sur des acteurs publics et privés qui fonctionnent comme des milieux fermés et secrets.

Coexistent dans cet ouvrage des textes dont les références, les méthodes, et les cadres théoriques diffèrent. Entre Max Weber et Saskia Sassen, de la théorie critique à l'*empowerment*, pour ne citer que ces travaux, il y a plus d'un écart. L'HNO est un objet qui supporte cette diversité méthodologique, comme si sa théorie devait être faite de bric et de broc, à l'instar de son mode de production concret. Une épistémologie feyerabendienne n'y verrait que du bien : *anything goes*, tant qu'il s'agit d'améliorer notre compréhension de phénomènes sur lesquels trop de préjugés restent encore debout. Le statut de ces habitats dans les « grandes théories » explique aussi cet aspect disparate. Leur place dans ces théories demeure celle de marges confuses, d'anomalies sans importance, destinées à disparaître face aux principes de la planification urbaine, de la loi de la valeur, de la croissance endogène ou de la sociologie de la modernité. Ces habitats étaient jusque-là perçus, tout comme les « îlots de pauvreté » des années 1960, soit comme des « résidus » de stades anciens, pré-modernes, soit en tant que parts inexplicables, et plus ou moins inexplicables, de lois générales d'évolution des sociétés industrielles. Le destin d'un résidu est de disparaître, non d'être théorisé. En conséquence, l'HNO appartient à la *small science*, loin des grandes capitalisations scientifiques outillées, développant des paradigmes bien établis. On est ici plutôt dans le monde des hypothèses *ad hoc*, de l'empirie, du bricolage productif, du savoir transitoire.

À cela plusieurs raisons, qui ne tiennent pas uniquement à l'HNO proprement dit. Tous les auteurs s'accordent sur l'impossibilité de le comprendre de façon détachée de contextes locaux et globaux. Le retour de l'HNO est une des manifestations des changements profonds affectant les sociétés contemporaines, découlant des dérèglementations, du développement de l'économie de bazar, comme des résistances à ces mutations. Les théories classiques du marché du travail, de la reproduction des sociétés et des conflits sociaux semblent sinon obsolètes, du moins en grande partie débordées face à ce nouveau paysage. Dans ces conditions, on ne peut s'attendre à une convergence autour d'un paradigme unique pour analyser ces terrains. Le recours à des hypothèses différentes, qui peuvent recéler des contradictions, est une phase nécessaire.

Pourtant, il y a bien un socle méthodologique commun entre ces textes. Tout d'abord, le recours aux entretiens avec les acteurs, c'est-à-dire ici avec les habitants. Cette attention à la parole des personnes provient sans doute de la difficulté de s'en remettre à une approche statistique. Mais si les données manquent, c'est aussi en raison de la complexité des problèmes, des conflits de normes, de la crise de l'action publique que cette absence révèle. L'HNO n'est pas mis en forme, et ce constat n'est pas purement tautologique. Ce flou ne résulte pas seulement de la dimension spontanée de ces constructions, de leurs qualités d'être hors-norme (ce qui peut se discuter d'ailleurs), il provient de l'histoire de leur invisibilité statistique, de leur statut de résidus refoulés ainsi que des stratégies de camouflage adoptées par les individus pour éviter les tracasseries administratives, et surtout de la difficulté à le réduire, peut-être pour le moment, à une seule fonction clairement identifiable. Le détour par la parole des acteurs est donc incontournable, comme moyen de compréhension des logiques internes, des conflits entre les normes implicites des différentes parties prenantes (dont les autorités), et des histoires qui ne se résument pas aux évolutions probables selon les théories en vigueur.

Que le chercheur soit sociologue, géographe-aménageur, économiste, juriste, etc., l'HNO l'amène à adopter des principes de la recherche ethnographique. L'étude de ces

phénomènes, qui restent des anomalies pour les standards du marché, de l'aménagement ou du droit, implique un nécessaire décentrement et la prise en compte de points de vue décalés par rapport aux moyennes des sciences sociales. L'attention portée aux paroles n'est pas ici équipée par les méthodes quantitatives d'analyse du discours, entre autres parce qu'il s'agit ici de petits échantillons, témoignant de contextes distincts. L'écoute des personnes dans ce recueil s'accompagne d'une sensible empathie des chercheur(e)s engagé(e)s, qui se substitue à l'introspection caractéristique de l'individualisme méthodologique cherchant à comprendre le comportement d'un individu moyen, sinon représentatif. L'empathie est d'autant plus de bonne méthode que les acteurs enquêtés se trouvent dans des situations non ordinaires. Elle est d'autant plus inévitable que le recours au calcul statistique pour mettre à distance l'objet (et l'angoisse du chercheur) n'est pas praticable. Cette méthode permet ainsi le dialogue avec les savoirs militants ou les pratiques d'architectes activistes.

Il y a cependant un paradoxe à traiter l'HNO sous le seul angle des habitants, alors que par définition il s'agit aussi d'objets architecturaux. L'habitat est un système technique autant que culturel, social ou économique. La dimension technique est ici présente à travers principalement la question des réseaux. Une partie de l'HNO, les constructions spontanées hors plan d'urbanisme, sont caractérisées par leur non-rattachement, ou par un raccordement non officiel aux fluides habituellement gérés par des collectivités ou des entreprises spécialisées. Néanmoins, ce débranchement, plus ou moins volontaire, ne signifie pas isolement. Ce que l'approche par les entretiens permet de révéler, voire de commencer à cartographier, c'est l'émergence d'autres réseaux techniques et de solidarité que ceux soutenus par les infrastructures de la modernité. Il s'agit bien d'une autre ville que celle des plans officiels qui se dessine dans ces enquêtes. C'est d'ailleurs l'importance des réseaux migratoires, informels, des solidarités non institutionnalisées qui rapproche le monde des foyers de travailleurs immigrés de celui des yourteux, des voyageurs ou des bidonvillois de Guyane. L'HNO constitue donc une sociotechnique, politique et organisationnelle, urbaine

ou rurale, au même titre que les acteurs non humains les plus sophistiqués de la sociologie des sciences.

La monographie n'empêche pas l'effort analytique, en particulier pour la mise à jour de normes implicites guidant les choix des acteurs, qu'ils soient des constructeurs ou des autorités en conflit avec eux. À chaque fois, il ne s'agit pas de décrire une pure singularité, mais bien de dégager des principes plus généraux que les génies du lieu, ce qui permet un dialogue avec des recherches portant sur le droit. L'approche monographique voisine ici avec une tentative de comparaison internationale ; et surtout plusieurs approches relèvent d'une sociohistoire contemporaine croisée. L'HNO est une des voies de la globalisation « par le bas », par laquelle on peut suivre l'intrication croissante des sociétés, via les migrations. Son étude est sans doute l'un des principaux laboratoires de cette hybridation (Bernardot et Thomas 2014). Elle permet de questionner au passage l'histoire des minorités intérieures, et au premier rang celles des Tsiganes. Cette diversité des méthodes aboutit à une convergence sur l'importance des représentations de la ville, de la pauvreté, des migrations, du « bon habitat », différentes de celles majoritaires, portées par les marchés ou par les administrations.

Le plan de l'ouvrage

Nous avons choisi de présenter les différentes contributions en trois parties abordant successivement les dimensions économique et technique de l'habitat non ordinaire, caractéristiques des périodes de mutations globales, puis les tensions structurantes entre mobilité choisie et déplacement sous contraintes économique-administratives et enfin les modalités institutionnelles de gestion des formes d'habitat non ordinaire pour contrôler des populations mises en mouvement par les mutations globales et les chantiers locaux.

La première partie fait la part belle à des cas de figure rencontrés dans les départements d'outre-mer notamment parce qu'ils donnent plus facilement à voir des formes d'habitat spontanés et auto-construits sur de plus longues périodes qu'en France métropolitaine. Cette partie commence par l'approche

économique transversale d'A. Le Marchand. Il propose d'analyser conjointement le phénomène des travailleurs en Europe et l'arrivée des Roms en France à partir du type idéal des favelas brésiliennes pour tenter de comprendre l'habitat non ordinaire comme partie prenante des mutations économiques globales. Il rapproche différents mouvements de fuite de la ville, ceux des classes moyennes et ceux des travailleurs d'une part et montre d'autre part les capacités d'adaptation économique des populations mobiles comme les Roms en utilisant le modèle de l'économie de bazar pour comprendre leur modalité d'organisation, de collaboration et d'insertion dans les interstices des marchés officiels.

C'est ensuite V. Rochais qui présente une anthropologie historique d'un quartier autoconstruit de Fort de France apparu suite à une invasion dans le contexte de crise de la canne à sucre et d'exode rural dans les années 1950. En décrivant les modalités d'appropriation des zones insalubres accueillant ce nouveau quartier, l'anthropologue prête une attention particulière aux pratiques d'édification et de production des formes urbaines marquées par l'insécurité foncière et des modes d'acquisition précaires. Elle documente précisément les recompositions identitaires et les compétences de solidarité et de gestion des conflits déployées pour faire face à la précarité. Cette lecture est prolongée par l'enquête de D. Serges qui a conduit l'ethnographie d'un quartier en Guyane construit et habité par des migrantes brésiliennes. La maison autoconstruite, occupée là aussi à titre toujours précaire et révocable, est ici une extension de la rue et fonctionne à la fois comme un espace d'habitation et un domaine du travail informel. En forte extension et en croissance démographique, ce quartier est le théâtre de fortes solidarités familiales et communautaires, d'échanges non monétaires et d'inégalités. Sur ce point D. Serges montre comment ces quartiers, tout en étant l'expression de l'autonomie des migrants, sont aussi le produit dérivé des mouvements de main-d'œuvre organisés par l'État français et structurés par une matrice coloniale et socio-ethnique toujours rémanente.

C'est par la question de la technique d'équipement et d'aménagement de cabanons, qui deviennent peu à peu petites

villas, que les géographes P. Vidal et S. Deprez interrogent le processus de création et de développement d'un quartier clandestin aux lisières de l'agglomération du Havre. Longtemps délaissés et stigmatisés, des terrains sans valeur ont été progressivement occupés par des cabanes d'ouvriers havrais se transformant au fil du temps en un quartier de résidence secondaire de proximité. En montrant comment ces occupants ont réussi à « s'insinuer dans le paysage urbain de manière durable », les géographes décrivent une stratégie populaire de conception d'un espace en dehors des réseaux et des règlements visant à se mettre à distance de la société. Mais ce territoire autonomisé et déconnecté ne parvient à échapper que momentanément à un cycle de revalorisation foncière et immobilière. Il est rattrapé progressivement par les acteurs municipaux et privés cherchant à remettre la main sur cet espace, en partie parce que les habitants l'ont régénéré et rendu attractif.

Dans la deuxième partie apparaissent les points et les lignes des mobilités tantôt volontaires tantôt contraintes ou plutôt en tension entre ces deux pôles, qui dessinent des atlas en mouvement, instables, d'installations réversibles en itinérances temporaires, de démantèlements en expulsions, de bricolages en braconnages. Ce sont les cartes de fronts multiples d'une guerre à l'espace de plus ou moins grande intensité selon les lieux et les moments. Nous nous déplaçons d'abord dans le sud-ouest de la France avec J. Levesque qui ethnographie des formes de stationnement précaires et les restitue en une série de vignettes qui permettent d'approcher les motivations des occupants variés de fourgons, de caravanes, de campements à l'orée des villes. Ici ce sont aussi les techniques utilisées pour installer ces habitats spontanés qui sont documentées et les tactiques auxquelles doivent avoir recours ces occupants invisibles pour s'adapter et négocier, entre eux, avec les riverains, les intervenants sociaux et les acteurs institutionnels. Nous embarquons ensuite avec B. Mésini et F. Bonnafoux pour une monographie mouvante décrivant divers modes d'habitats démontables et éphémères à partir de récits de vie détaillés. C'est en Ardèche que s'installent plus ou moins durablement des voyageurs en quête d'ailleurs et

de répit dans des formes atypiques de résidentialité. En fonction des projets, des moyens, des rencontres et des multiples contraintes locales et légales qui structurent ces parcours, l'on identifie les valeurs qui peuvent fonder ces choix de vie mobile, sobriété, autonomie et mutualisation, éco-logique pour les principales.

En matière de périple et d'épopée, l'itinéraire et la vie de « bohème » de Georges, sous-prolétaire qu'a suivi pendant plusieurs années P. Bruneteaux, constituent un modèle. La reconstitution minutieuse de son parcours donne l'occasion au politiste de contester radicalement la notion de sans-abrisme qu'il considère comme une « stupidité sociologique ». En effet pour survivre si longtemps dans les conditions extrêmes de la vie à la rue il est indispensable de savoir s'abriter et de conserver diverses formes de socialité. La rue n'est pas synonyme de solitude et « le sous-prolétariat combine dans un jeu de tensions le recours à l'autre et la débrouille ». Le parcours « résidentiel » de Georges témoigne d'une part de l'usage d'une multiplicité de formes d'habitats des plus sommaires et momentanées à des habitats plus « standard » en passant par des hébergements institutionnels et d'autre part d'une combinaison d'habitus de prolétaire et de sous-prolétaire.

L'équipe d'Échelle inconnue, représentée ici par Julie Bernard, Stany Cambot, Christophe Hubert et Arnaud Le Marchand, propose explicitement de cartographier « l'espace mobile » et « la ville errante avec les invisibles et les marginalisés » et pense cette démarche comme une intervention directe auprès des groupes nomades ou nomadisés. Elle combine des approches créatives et collaboratives, élevant des constructions légères avec des matériaux issus pour partie de réflexions de sciences sociales (géographie, histoire, économie notamment). Dans ce chapitre, dont divers éléments ont été publiés dans la revue d'Échelle inconnue, l'on croise des figures historiques et contemporaines de la mobilité et de l'habitat non ordinaire : voyageurs, forains, ouvriers de chantiers et utilisateurs de camping-car.

Le chapitre rédigé par le collectif Brindeau est une chronique minutieuse de la lutte actuelle de résidents d'un foyer de

travailleurs migrants du Havre menée entre 2011 et 2014 contre les forces coalisées qui veulent sa destruction. Ici les habitants parviennent à contrarier momentanément les projets urbicides et/ou gentrificateurs par leurs savoirs faire militants s'hybridant avec les réseaux de soutien et formulent avec vigueur un droit à la ville à protéger comme une ressource vitale. Constitué comme un dossier d'information cette chronique permet de reconstituer jour après jour les tactiques de résistance des résidents menacés et les modes d'intervention, les plus officiels comme les plus officieux, de divers acteurs dans les politiques de rénovation urbaine, agences gouvernementales, bailleurs, mairies, jusqu'à la destruction du bâtiment.

La troisième partie porte plus particulièrement sur les politiques de logement non ordinaire c'est-à-dire sur les dispositifs de production de normes et de politiques publiques et les institutions spécialisées dans le contrôle et l'exploitation des mobilités, des migrants et des pauvres. La première approche est celle de sociologie juridique de R. Eleta de Filippis, qui analyse la gestation et l'application chaotique de la notion de droit au logement. La sociologue détaille les formes d'application de la loi DALO et le jeu des acteurs institutionnels. Elle montre l'attitude des préfectures, réticentes à traduire concrètement les termes de la loi de crainte d'un effet d'engagement présenté comme intenable, qui participe d'une délégation officieuse et aléatoire de l'application de la loi aux acteurs associatifs. Cela conduit, tout comme dans le cas des politiques de l'asile ou de la lutte contre les discriminations, à un manque structurel d'information et aux non-recours d'une grande partie des requérants potentiels. Et lorsque ceux-ci entament des démarches, ils sont en butte à la grande complexité des procédures.

Dans le chapitre suivant, le géographe O. Legros interroge le processus de construction de la politique de prise en charge de la « question rom » à partir d'une enquête dans les dispositifs d'accueil en Région parisienne. En analysant les changements des modes de traitement des groupes roms à l'occasion de la publication d'une circulaire intervenant après le changement de

majorité gouvernementale en 2012, il montre l'esquisse d'une politique d'hospitalité prise entre approches humanitaire et sécuritaire. Construite sur une assimilation entre un mode d'habitat, ici le « campement illicite », et des migrants d'Europe de l'Est, perçus à tort comme des nomades, cette politique est à la fois dans la continuité stigmatisante et répressive des politiques des gouvernements précédents – en effet les démantèlements sont suivis par des expulsions, et nouvelle, dans la mesure où des mesures sélectives d'accompagnement et d'insertion sont proposées à certains occupants.

C. Santana Bucio présente ensuite une synthèse des travaux disponibles sur le système dit du *Hukou*, qui vise depuis des centaines d'années à contrôler les mobilités intérieures en Chine et qui a été appliqué sous des formes renouvelées de la période maoïste jusqu'à aujourd'hui. Cet équivalent de passeport intérieur pour les migrants ruraux se rendant en ville fonctionne comme un recensement et un système cadastral. Ce titre, qui se transmet dans les familles, assigne les migrants à des formes de logements périphériques et agit négativement sur leurs droits sociaux et politiques. Cette gestion coercitive produit paradoxalement une importante population flottante, mais favorise aussi l'apparition de mobilisations et de revendications politiques.

Avec le chapitre qui suit, Julien Bret propose une approche de la dimension spatiale du système dit de la *Kafala* dans ce cas au Liban (mais en application dans l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient, notamment pour les travailleurs de force dans les pays du Golfe). Il étudie en particulier le cas des domestiques sri-lankaises et philippines dont les passeports sont confisqués par leurs employeurs qui les confinent à l'intérieur de leur domicile et les affectent à des tâches subalternes. Le sociologue analyse les rapports sociaux intimes et coercitifs dont ces espaces forclos sont le théâtre. Il met néanmoins en évidence des sites « intervalles » favorisant l'entraide entre migrants et qui permettent sociabilité et solidarité, voire l'accession à des formes de logements non ordinaires et précaires, mais autonomes.

Dans l'ultime chapitre, Marc Bernardot revient sur le cycle de politiques publiques et privées de logement en dessous des

normes des travailleurs migrants coloniaux et post-coloniaux depuis les années 1930 jusqu'à aujourd'hui. Cas très particulier en Europe de contrôle résidentiel des migrants, cette politique qui a connu son apogée en France dans les années 1960 a été depuis progressivement remise en question jusqu'à déboucher sur une stratégie de destruction des foyers de travailleurs ou de leur transformation en de multiples catégories spécifiques de logements très sociaux et d'hébergement d'urgence. Les foyers traditionnels, devenus des maisons de retraite au rabais pour des travailleurs pauvres et majoritairement étrangers, sont l'objet d'un harcèlement institutionnel qui remet en question le caractère protecteur de ce logement non ordinaire malgré les luttes et la résistance de ces occupants.

Bibliographie

- Agiar M. (1999), *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Agiar M. (2001), « De nouvelles villes : les camps de réfugiés, éléments d'ethnologie urbaine », *Annales de la recherche urbaine*, 91, 128-136.
- Agiar, M. (2013), *Campement urbain : du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot.
- Anderson N. (1993), *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan.
- Ascarides, G., Condro, S. (2001). *La ville précaire : les « isolés » du centre-ville de Marseille*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- Beer M. (1999), « Une deuxième patrie : une nouvelle interprétation de la fonction des camps dans le processus d'intégration des réfugiés », *Migrance*, 17-18.
- Bernardot M. (2007), « Loger et déplacer les Indésirables. Sociologie du logement contraint », Laflamme *et al.* (dir.), *Logement précaire en Europe. Aux marges du palais*, Paris, L'Harmattan, 285-305.
- Bernardot M. et Thomas H. (2014), « Notes sur l'hybridité », *Asylon* (s) 13, (forthcoming)
- Bernardot M., (2008), *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Bernardot M., (2009), « Camps d'étrangers, foyers de travailleurs, centres d'expulsion : les lieux communs de l'immigré décolonisé », *Cultures et conflits*, 69.1, 55-79.
- Bernardot M., (2011), « À la recherche des sans trace : cultures, espaces et citoyennetés », *L'Homme-trace*, B. Galinon-Méléneq (dir.), Paris, Presses du CNRS, 331-347.

- Bernardot M., (2012), *Captures*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Bizeul D. (1989), *Civiliser ou bannir. Les nomades dans la société française*, Paris, L'Harmattan.
- Blanc M., Clément S. (2004), « Habiter sans logis », *Espaces et sociétés*, 1.2, 15-27.
- Blanc-Chaléard M.-C. (2006), « Les immigrés et le logement en France depuis le XIX^e siècle. Une histoire paradoxale », *Hommes et migrations*, 1264, 20-35.
- Bonvalet C., Brun J., Segaud M. (1998), *Logement et habitat. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Bouillon F. (2009), *Les mondes du squat : anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, PUF
- Brachet, J. (2009), *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant
- Bruneteaux P. (2007), « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de science politique*, 1.57, 47-67.
- Bruneteaux P. (2006), « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, 63, 105-125.
- Bruneteaux P., et Terrolle D. (2010), *L'arrière-cour de la mondialisation : ethnographie des paupérisés*. Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Castells M. (1975), *La question urbaine*, Paris, Éditions Maspéro.
- Chamboredon J.-C. (1996), « Bastides et cabanons », *Enquête*, 4, 153-158.
- Chombart de Lauwe P.-H. (1977), *La vie quotidienne des familles ouvrières*, Paris, Ed. du CNRS.
- Coing H. (1966), *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Éd. ouvrières.
- Couchaux D. (2011), *Habitats nomades*, Paris, éditions Alternatives
- Coutant I. (2000), *Politiques du squat. Scènes de la vie d'un quartier populaire*, Paris, la Dispute.
- Cresswell T. (2011), « The vagrant/vagabond: The curious career of a mobile subject », *Geographies of Mobilities: Practices, Spaces, Subjects*, Cresswell T. and Merriman P. (ed.), Farnham, Ashgate, 239-254.
- Davis M. (2006), *Le pire des mondes possibles*, Paris, La Découverte.
- De Certeau M., Giard L., Mayol P. (1994), *L'invention du quotidien. Habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard.
- De Radkowski, G. H. (2002). *Anthropologie de l'habiter : vers le nomadisme*, Paris, PUF.
- Declerck P. (2001), *Les Naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon.
- Desclôitres R. et al. (1961), *L'Algérie des bidonvilles, le tiers monde dans la cité*, Paris, La Haye, Mouton.
- Djirikian A., Laflamme V., Marpsat M. (dir.) (2006), « Les formes marginales de logement. Étude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire », Documents de travail de l'INED, 135.

- Dubernet C. (2007), « Du terrain au droit, du droit sur le terrain ? Origines et trajectoires du label “déplacé interne” », *Asylon(s)* 2, <http://www.reseau-terra.eu/article644.html>
- Elias N. (1985), *La société de cour*, Paris, Flammarion.
- Elliott A., Urry J. (2010), *Mobile Lives*. Routledge, Londres
- Elliott J. R., Pais J. (2006) « Race, class, and Hurricane Katrina: Social differences in human responses to disaster », *Social Science Research*, 35, 295-321.
- Engels F. (1975) [1845], *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris, Éditions sociales.
- Epstein R. (2013), *La rénovation urbaine : démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Faure A., Levy-Vroelant C., Paycha S. (1999), « Garnis et meublés à Paris et dans sa région (1850-1996). Grandeur et décadence d'un hébergement ambigu », Paris, P.C.A., ministère du Logement.
- Feldman D. (2003), « Migrants, immigrants and welfare from the Old Poor Law to the Welfare State », *Transactions of the Royal Historical Society*, 13, 79-104.
- Flamand F. (1989), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte
- Foucault M. (2004), *Sécurité, territoire, population*, cours au Collège de France (1977-1978). Paris, Hautes études, Gallimard, Seuil
- Frey J.-P. (1986), *La ville industrielle et ses urbanités : la distinction ouvriers, employés, Le Creusot, 1870-1930*, Sprimont, Mardaga.
- Friedman Y. (1970), *L'architecture mobile : vers une cité conçue par ses habitants*, Bruxelles, Casterman.
- Friedman Y. (2003). *L'architecture de survie : une philosophie de la pauvreté*, Paris, Éditions de l'éclat.
- Gaboriau P. (1993), *Clochard. L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris, Julliard.
- Gaboriau P. et Graeff L. (2007), « Une lutte collective “Les enfants de Don Quichotte”. Neuf tentatives de construction narrative », *Journal des anthropologues*, 110-111, 411-427.
- Galinon-Méléne B. (2012), « Traces, discrimination et recrutement », in Rapport Discrets, GRR Haute-Normandie.
- Giamo B. (1989), *On the Bowery. Confronting Homelessness in American Society*, Iowa, University of Iowa Press.
- Gilbert A., Gugler J. (1982), *Cities, Poverty, and Development. Urbanization in the Third World*, London, Oxford University Press.
- Guerrand R. H. (1966), *Les origines du logement social en France*, Paris, Éditions ouvrières
- Hadjimichalis C., Sadler D. (1995), *Europe at the Margins, New Mosaics of Inequality*, Chichester, Wiley.
- Halbwachs M. (1970 b) [1912], *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris, Londres, Goldon and Breach.
- Harvey D. (2011), *Le capitalisme contre le droit à la ville : Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Amsterdam.

- Harvey D. (2010), *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Paris, Syllepse.
- Hervo M. et Charras M. A. (1971), *Bidonvilles : l'enlèvement*, Paris, Maspero.
- Huttman E. D. (dir.), (1991), *Urban Housing Segregation of Minorities in Western Europe and United States*, Durham-London, Duke University Press.
- Jannot V. et Gillet P. (dir.), (2012), *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile*, Association RELIER.
- Jeanjean A., Sénépart I. (2011), « Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères », *Techniques et cultures*, 56, Paris, Éditions de la MSH
- Kroll L. (1996), *Enfin chez soi..., la réhabilitation de préfabriqués*, Paris-Berlin, L'Harmattan & WoGeHe
- Kusenbach M. (2007), « Home, Community and Disaster in Florida Mobile Home Parks », 8th conference of the European Sociological Association, « Disaster and Social Crisis Network », Glasgow, 05/09.
- Laé J.-F., Murard N. (1985), *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Seuil.
- Le Marchand A. (2004), « Travail intermittent et production de la ville post-fordiste », *Multitudes*, 3, 51-56.
- Le Marchand A. (2009), « L'habitat "non ordinaire" et la ville post-fordiste », *Multitudes*, 2, 229-236.
- Le Marchand A. (2011), *Enclaves nomades, Habitat et travail mobiles*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant
- Le Marchand A. (2011 b), « Les cités en conteneurs. Ou l'habitat dans la logistique globale », *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, 56, 178-193.
- Le Play F. (1856), *Ouvrier des deux mondes* (vol. 2). À l'enseigne de l'arbre verdoyant.
- Lefebvre H. (1974), *Le droit à la ville*, (suivi de) *Espace et politique*. Paris, Éditions Anthropos, Seuil.
- Léger J. M. (1990), *Derniers domiciles connus : enquête sur les nouveaux logements, 1970-1990*. Paris, Creaphis éditions.
- Legros O. (2010), « Les "villages d'insertion" : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? » *Asylon(s)*, (8).
- Legros O. (2010b). « Les pouvoirs publics et les grands « bidonvilles roms » au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », *EspacesTemps.net*.
- Lemercier E. et Palomares E. (2013), « La disparition. Le traitement de la "question raciale" dans l'action publique locale de lutte contre les discriminations », *Asylon(s)*, 8.
- Levy-Vroelant C. (2004), « Le logement des migrants en France du milieu du XIX^e siècle à nos jours », *Historiens et géographes*, 385, 147-165.
- Levy-Vroelant C., Blin A. V. (2000), *Logements de passage, formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan

- Madec A. (2002), *Chronique familiale en quartier populaire*, Paris, La Découverte.
- Magri S., Topalov C. (dir.) (1989) *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris, L'Harmattan.
- Malpass P. (2007), « État-providence et logement au xx^e siècle : Le "maillon faible" en question », in Laflamme *et al.*, (dir.), *Logement précaire en Europe. Aux marges du palais*, Paris, L'Harmattan, 17-30.
- Marpasat M., Firdion J.-M. (2000), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1980*, Paris, INED/PUF.
- Mauss M. (1947), *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot.
- Mésini B. (2012), « Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère ? », *Techniques & Culture*, 1, 148-165.
- Murard L., Zylberman P. (1976), *Le Petit Travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au xix^e siècle*. Paris, Recherches,
- Nigg J., Barnshaw J., Torres M. R. (2006), "Hurricane Katrina and the Flooding of New Orleans: Emergent Issues in Sheltering and Temporary Housing », *The Annals of the American academy of Political and Social Science*, 604, 113-128.
- Olivera M. (2011). *Roms en (bidon) villes : quelle place pour les migrants précaires aujourd'hui ?* Paris, éditions de la Rue d'Ulm.
- Papadopoulos D., Stephenson N., Tsianos V. (2008), *Escape Routes: Control and Subversion in the Twenty-first Century*, Pluto Press, Londres, Ann Arbor Mi.
- Papastergiadis N. (2000), *The Turbulence of Migration: Globalization, Deterritorialization, Hybridity*, Cambridge, Polity.
- Pétonnet C. (1985), *On est tous dans le brouillard*, Paris, Éditions Galilée.
- Pétonnet C. (1972), « Espace, distance et dimension dans une société musulmane. À propos du bidonville marocain de Douar Doum à Rabat », *L'Homme*, 12.2, 47-84.
- Pétonnet C. (1982), *Espaces habités, Ethnologie des banlieues*, Paris, Éditions Galilée
- Power A. (1993), *Hovels to High Rise, State Housing in Europe since 1850*, London, Routledge,
- Renard D. (1988), « Une définition institutionnelle du lien social : la question du domicile de secours », *Revue française de science politique*, 38-3, 370-386.
- Revet S. (2007) *Anthropologie d'une catastrophe. Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Rodriguez H., Trainor J., Quarantelli E. (2006), « Rising to the Challenges of a Catastrophe: The Emergent and Prosocial Behavior following Hurricane Katrina », *The Annals of the American Academy of Political Science*, 604, 82-101.
- Rossi P.H. (1989), *Down and Out in America. The Origins of Homelessness*, Chicago, University of Chicago Press.
- Rudofsky B. (1964), *Architecture sans architectes : brève introduction à l'architecture spontanée*, Éditions du Chêne.

- Santana Bucio C. (2011), « Les gated communities en France », Recueil Alexandries, <http://www.reseau-terra.eu/article1159.html>
- Sassen S. (2009), *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard.
- Sayad, A. Dupuy E. (1995), *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement.
- Simon P. (2001) (coor. par), « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », Note de synthèse n° 3 du GIP-GELD, 70 p.
- Simon P. (2003), « Le logement social en France et la gestion des « populations à risques » », *Hommes et migrations*, 1246, 76-91.
- Tarn J. (1971), *Working-Class Housing en 19th Century Britain*, London, Lund Humphries.
- Tarrius A. (1992), *Les fourmis d'Europe : Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan.
- Temime E., Deguigné N. (2001), *Le camp du Grand Arénas : Marseille, 1944-1966*, Paris, Autrement.
- Thomas H. (2010), *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Thomas H. (1997). *La production des exclus : politiques sociales et processus de désocialisation socio-politique*, Paris, PUF.
- Tierney K., Bevc C., Kuligowski E. (2006), « Metaphors Matter: Disaster Myths, Media Frames, and Their Consequences in Hurricane Katrina », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 604, 57-81.
- Tissot S. et Poupeau F. (coord.), (2005), « Politiques des espaces urbains », Actes de la recherche en sciences sociales
- Tlemçani M., Missamou R. (2000), « Habitat clandestin et insalubre au Maroc. Vers une stratégie d'intervention plurielle », *Les annales de la recherche urbaine*, 86, 111-118.
- Valladares L. (2006), *La favela d'un siècle à l'autre. Mythe d'origine, discours scientifiques et représentations virtuelles*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.
- Vayssière B. (1988), *Reconstruction-déconstruction, le hard-french ou l'architecture française des trente glorieuses*, Paris, Picard.
- Verret M., avec J. Creusen (1979), *L'ouvrier français. L'espace ouvrier*, Paris, Armand Colin.
- Vexliard A. (1956), *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris, Marcel Rivière éditions.
- Willemin V. (2004), *Maisons mobiles*, Paris, Éditions Alternatives.

Première partie

L'ordinaire de l'habitat non ordinaire

Favelas, voyageurs, Roms L'habitat non ordinaire et les mutations économiques

ARNAUD LE MARCHAND

Le développement de l'habitat non ordinaire en Europe n'est pas celui de la ville informelle à côté de la ville formelle, à la différence des pays émergents, suivant par exemple le modèle du Caire ou de Bombay, où ville formelle, informelle et périurbain sont des entités distinctes apparues successivement (Sims 2010). L'habitat non ordinaire actuel apparaît en Europe en divers espaces, parfois ruraux, parfois urbains dans l'interstice de la ville formelle et du périurbain. Sa croissance ne s'effectue pas seulement hors des métropoles, mais aussi en leur sein. C'est pourquoi il peut être pertinent d'esquisser une comparaison avec le phénomène des *favelas* brésiliennes, objets multiples et intégrés à la ville, sujets d'étude depuis près d'un siècle, devenu un problème pour les sciences humaines, dont Licia Valladares (2006) a fait l'histoire. Nous allons procéder en revenant sur la présentation de l'histoire des *favelas* par cet auteur, pour dégager quelques éléments de comparaison avec, en Europe, l'apparition du phénomène voyager, beaucoup plus récente, et l'arrivée des Roms originaires de Roumanie en France et plus particulièrement au Havre. Ce croisement des études peut permettre de comprendre L'habitat non ordinaire comme une composante d'un modèle économique plus large.

Formel, informel, intriqué : comparer la favela brésilienne et l'habitat non ordinaire européen

La *favela* fut dès le début combattue, mais elle progressa tout de même, malgré les tentatives d'éradication. Elle résultait de la fin de l'ancien ordre rural du Brésil et participait de l'urbanisation, hors planification. À la fin du xx^e siècle, le phénomène traveller, à savoir l'apparition de groupes de personnes vivant en camion et partageant quelques valeurs, résulterait de la dislocation de l'État-providence européen. Comme l'apparition des Tsiganes en Europe, selon Okely (1994) découlait de la fin de l'ordre féodal, autant que d'une mythique transmigration indienne. L'évanescence de l'État-providence, mais aussi de l'entreprise fordiste autour d'un seul site de production, la désintégration des entreprises de réseaux expliquent ce renouveau de l'habitat et du travail mobile (Le Marchand 2011). Résultat imprévisible de la mutation de l'ordre productif du xx^e siècle, il est aussi fortement combattu dès ses débuts en Angleterre, que dans les favelas brésiliennes, sans que cette opposition des autorités réussisse à le faire disparaître.

Cette comparaison débouche sur une opposition : les favelados venaient majoritairement des campagnes vers les villes, alors qu'à *a contrario*, les travellers sont des urbains, chassés par le chômage, le coût de l'immobilier ou les réformes de l'aide sociale. Ces personnes sont sur la route, mais vers où et vers quoi ? Première réponse : la métropolisation, le monde des réseaux et la mondialisation y compris l'altermondialisation. Autrement dit, pas seulement vers les campagnes, malgré les désirs allégués de certains travellers, sensibilisés à l'écologie ou à la critique urbaine, qui ne sont qu'une partie de cette population remobilisée.

En tant que travailleurs saisonniers, les travellers alternent souvent entre les différents secteurs. Ils vivent des travaux agricoles, mais aussi industriels ou de services. Car ces nouvelles mobilités ne sont pas indépendantes des mutations de l'économie. On doit, en outre, prendre en considération le travail au-delà des formes salariales et même de l'échange monétaire. Vivre en habitat mobile ou léger implique toute une

série de tâches domestiques et d'auto-reconstruction, dont les sédentaires sont dispensés par les collectivités et les aménités urbaines et périurbaines (une aménité est un aspect appréciable de l'environnement). La comparaison avec l'histoire des favelas est là aussi éclairante. Le recensement de leurs habitants en 1948 surestimait les inactifs dans les favelas, parce qu'il y incluait les enfants, et les femmes assurant travail domestique non rémunéré. Il ne reconnaissait pas son importance dans ces conditions et ignorait aussi le travail des femmes à domicile, hors salariat. Or, dans ces configurations, le travail de production et d'entretien du logement est une partie essentielle du fonctionnement de l'ensemble, qui peut recouvrir des formes de travail à domicile.

La recherche et les autorités mettront encore du temps pour découvrir que ces entités sont en fait, économiquement et socialement, si ce n'est culturellement et politiquement, intégrées à la ville, comme les « enclaves nomades » des travailleurs en déplacement (Le Marchand 2013). Ce sont ces considérations qui amèneront à considérer la favela comme la réponse aux problèmes des pauvres, et non plus comme un problème à supprimer. Dans cette conception, la favela assume une fonction économique globale. C'est une machine autoconstruite qui assure le processus de transformation des paysans en ouvriers ou en employés en fonction des défaillances des marchés formels du travail et du logement. Cette position n'exclut pas de reconnaître des stratégies individuelles à l'œuvre permettant de comprendre comment les habitants composent avec la « tragédie du commun (Valladares : 137). Les premiers enquêteurs ignorent que dans la favela il y a plusieurs groupes reliés, mais parfois en conflit. Il faudra attendre 1978 pour désigner les favelas par le terme de « localité » en plus de celui de « communauté », la localité étant un point nodal d'interactions qui peut constituer le cas échéant une communauté. Pour achever de nuancer ce propos, on peut envisager les favelas comme des clubs urbains pauvres, voire des formes de *gated-community*. Les développements de branchements spontanés, les stations de télévision privées naissant dans les favelas, à l'instar de celles des *suburbs* chics, seraient des manifestations d'un phénomène plus global de désintégration des entreprises de réseaux, pouvant

accroître aussi la déconnexion et la fragmentation des villes (Valladarès : 163). Enfin, l'esquisse d'une interpénétration des classes moyennes et du milieu des favelas (*ibid.* : 167) achève de donner à penser que la socio-histoire et l'économie des favelas sont utiles à la compréhension des phénomènes en cours en Europe, car l'on peut y repérer ces mêmes traits.

Les travailleurs quittent-ils la ville ?

Le phénomène travailleurs apparaît donc, de prime abord, comme l'envers des favelas. Il s'agit ici de quitter les villes. Mais les travailleurs ne sont pas les seuls, car cette apparente fuite suit celle des classes moyennes et d'une fraction des classes populaires, loin des centres citadins. La synchronie est loin d'être le seul point commun. Clubs périurbains et travailleurs ont une origine imaginaire commune : les mouvements anti-urbains et la fuite paradoxale de la ville, dans une dilution de l'urbain (Mangin 2010). Ils s'appuient également sur une culture de la mobilité automobile qu'on peut qualifier de néo-nomade (Pedrazzini 2013). Les travailleurs constituent sous cet angle un front mobile de la périurbanisation, ce qui le distingue du modèle favelas. Pour certains observateurs, la vie des campements ressemble à celle d'un quartier populaire plutôt qu'à une communauté hippie ce qui relativise peut-être l'héritage de la contre-culture dans cette expérience (Frediani 2009). L'habitat en camion est un habitat de type individuel, non un logement communautaire. À la limite le camion aménagé est le pavillon du travailleur saisonnier. Pour autant, la situation, juridique notamment, des travailleurs, n'est pas comparable à celle des habitants des lotissements périurbains les plus pauvres. Les travailleurs ont des droits très limités au stationnement de leurs véhicules-logements. De fait, leurs droits de propriété sur leurs logements sont très incomplets, et ils sont toujours entre le licite et l'illicite. Cette précarité juridique de leurs habitats a des conséquences sur leur insertion économique, autant qu'elle en découle. Marcello Frediani note que « la recherche d'un travail stable est difficilement accessible aux nomades, via l'impossibilité d'avoir un domicile fixe pour plus de quelques semaines dans une même

région. [...] la plupart d'entre eux adoptent plutôt un style de travail indépendant (*self-employment*). De la même manière, les constantes expulsions et par conséquent, les constants changements de bureau de chômage (*benefit agencies*) ont pour résultat la perte des indemnités ». Ces remarques pourraient aisément s'appliquer aux forains et aux nomades en France. Le mode d'habitat entraîne des discriminations de toutes sortes et assujettit les personnes à certains segments de l'activité économique. Ce sont les discriminations qui renforcent la segmentation du marché du travail et concourent à la constitution du groupe des « travailleurs vulnérables » selon la terminologie de l'organisation internationale du travail (OIT), dont les travellers sont une composante. Une des différences avec les habitants du périurbain normal, au sens de moyen, serait donc qu'il s'agit là d'un « club » (Chames 2011), dont l'appartenance retire des droits plutôt qu'elle n'en procure. L'un des plus éminents étant d'ailleurs le droit de vote aux élections locales. C'est donc un club résidentiel des exclus des autres clubs, l'appartenance à celui *des* travellers renforçant l'exclusion. Pour autant, il produit un bien collectif éphémère (et non un bien public), le campement, ou plus durable, sur les parcelles acquises par des travellers, qui fonctionnent comme des camps de base. L'une des plus importantes en France, « La Mine », est comparée par ses fondateurs animateurs à un port (dans un entretien que j'ai réalisé en 2013), sur lequel on se retrouve, où on peut laisser son camion, et qui est aussi le support de productions. Pour autant, ces « camps de base » n'ont pas de reconnaissance légale. Ils sont les plus discrets possible, quand ils ne sont pas régulièrement sous le coup d'assignation judiciaire pour des motifs variés.

C'est donc un club aux droits incomplets, mais un club quand même, dont l'accès n'est pas totalement ouvert, il faut posséder ou avoir l'usage d'un véhicule aménagé, un club qui peut souffrir de congestion et cultiver l'entre-soi communautaire, autant que les pratiques culturelles. Les campements, temporaires ou permanents, ne sont pas le seul bien collectif produit par et pour les travellers. Il existe des réseaux pour l'achat et la réparation des véhicules d'occasion (comme le *mercotribe*), qui permettent le contournement de l'incertitude sur la qualité

des biens (Greiller et Reitz 2013). Pour un économiste cette construction évoque bien sûr les *lemons* du modèle d'Akerlof (1970) : ces marchés des voitures de seconde main dont la qualité réelle est difficile à apprécier pour l'acheteur et qui ne peuvent fonctionner sans connaissance interpersonnelle ou support institutionnel. Ce réseau de vente et d'entretien de camions peut se connecter à celui d'autres groupes, comme celui des surfeurs près d'Essaouira. Le réseau virtuel remplace le côté éphémère des proximités physiques. Ce fonctionnement de réseau n'exclut pas des solidarités plus larges. La solidarité au-delà du club peut se manifester soit par l'engagement humanitaire, soit par l'affirmation d'une sobriété volontaire compatible avec un souci écologique, comme celui de respect des prescriptions de l'agenda 21 comme le note Marcello Frediani. Ces soucis donneront naissance à un argumentaire en faveur de l'habitat démontable, transitoire, dans le cadre des négociations de la loi ALUR, mais elles ne figurent pas dans le texte finalement voté.

La vie matérielle des néo-travailleurs peut être comparée à celle des habitants de quartiers périphériques dans les pays en voie de développement, notamment à cause des difficultés d'accès aux réseaux et aux services publics. Mais elle est pourtant bien une stratégie, menée par des travailleurs pauvres dans les pays industrialisés, qui, sous certains aspects, n'est pas si éloignée de celle suivie par les habitants, plus intégrés, des lotissements périurbains. Cette comparaison, qui dépasse les frontières de la géographie économique traditionnelle, incite à porter notre regard sur un autre phénomène récent, celui de l'arrivée des migrants roms originaires des pays d'Europe centrale et orientale, dans l'Europe du Nord-Ouest.

Des Roms intempestifs

Les migrants originaires de Roumanie ou des Balkans, considérés comme « roms », qui arrivent dans les villes de l'Europe de l'Ouest, permettent de faire le parallèle entre habitat non ordinaire européen et favelas brésiliennes. Car leur but semble le même : il s'agit bien d'arriver en ville non de la fuir. Ils recherchent la ville comme ressource, lieu de collecte et de recy-

clage sauvage, marché du travail, mais aussi, et peut-être surtout, comme lieu de scolarisation des enfants. Cette migration découle du développement de l'économie de marché en Roumanie, après 1989, et du déclin des anciens quartiers tsiganes réservés, les Mahalas, poussant les Roms à la recherche d'autres villes, comme de dispositifs pour s'insérer dans l'économie du XXI^e siècle et devenir citoyens (Delepine 2007). Néanmoins, les Roms migrent à l'instar des autres Roumains, ou des Moldaves, pris dans un déplacement intra-européen très important. Ces raisons rendent donc pertinente la comparaison entre les espaces qu'ils aménagent dans les villes de l'Ouest et l'histoire des favelas brésiliennes.

L'attitude des pouvoirs publics, nationaux et locaux en France, est ouvertement hostile à cette transformation. Ce refus d'une citoyenneté pour les Roms aboutit à ce que leurs habitats soient régulièrement détruits, provoquant une errance de ces étrangers européens à la lisière de la ville, entendu comme bâti et comme espace politique. Dans le cas des Roms arrivés au Havre ces dernières années, cela se traduit aussi par la succession de trois types d'habitat différents en quelque mois. Tout d'abord un premier bidonville, qui est établi à partir de l'hiver 2012-2013, sur une friche près de la zone portuaire située en ville. Jusqu'à dix-huit cabanes seront construites sur le terrain d'un ancien transporteur. Cette première installation rapide et massive fait l'objet d'une mesure d'expulsion qui provoque un déplacement vers un ancien camping municipal, désaffecté, dans un autre quartier de la ville, que les Roms doivent quitter le lendemain même. Ils retournent alors sur le premier terrain et grâce au répit qu'ils obtiennent avec le soutien d'un collectif d'association, les enfants sont scolarisés dans des écoles proches. Le bidonville a donc un rôle de sas d'intégration. Ce terrain sera équipé de toilettes sèches par le groupe d'architectes, de chercheurs et d'artistes activistes « Échelle Inconnue » (Cf. chapitre rédigé par ce groupe dans cet ouvrage), qui participe au collectif d'associations soutenant les Roms. Le bidonville sera finalement démoli le 16 juillet, sans solution de relogement, hormis pour quelques familles accueillies temporairement à l'hôtel. Les personnes non retenues par le « diagnostic social » dorment dans un parc, d'autres sur une friche industrielle. Fin

juillet, trois familles aidées par des militants associatifs, investissent un jardin paroissial à quelques centaines de mètres du parc qu'ils occupent et vivent alors sous des tentes. Face à une nouvelle menace d'expulsion, l'évêché refusant leur présence, ils partent le 1^{er} septembre vers une ancienne usine, celle qui avait été brièvement occupée, et un squat s'organise. En quelques mois, il y a donc eu trois types de logements, cabanes, tentes, et bâtiment industriel squatté. Ce parcours erratique dessine le tracé d'une frontière, d'une zone tampon entre la ville et le port, un polygone dont les côtés n'ont que quelques centaines de mètres.

Ce parcours est en partie déterminé par la volonté de scolariser les enfants. Les familles ne veulent pas s'éloigner des écoles qui ont accueilli leurs enfants au printemps, et ont des moyens pour enseigner le français « langue étrangère » (FLE). Cette question de la scolarisation est assez délicate. Les personnes rencontrées dans ces campements successifs justifiaient leur émigration par l'impossibilité de scolariser correctement les enfants en Roumanie, à cause de discriminations directes ou indirectes *via* des frais de scolarité trop élevés pour eux. Ce discours peut être lu comme une justification *a posteriori*, formulée à l'intention des militants associatifs, mais cela reste encore à prouver. Quoi qu'il en soit des motifs au départ, une fois au Havre, l'effort pour inscrire les enfants à l'école primaire et les adolescents au collège est bien réel et cet effort détermine les choix de localisation dans la ville. Il est aussi la conséquence de l'attitude des administrations. Le contexte est *a priori* assez paradoxal : l'apparente contradiction entre les discours des diverses autorités concernés pouvant se résoudre par la révélation de conventions « cachées ». Par exemple, l'agglomération du Havre déplore régulièrement une perte d'habitants, mais elle refuse ces candidats potentiels. La politique de communication de la ville insiste sur la notion de ville-monde, et refuse quelques dizaines de familles étrangères. La ville dispose d'un terrain de camping fermé depuis plusieurs années, encore équipé et relié à l'eau et l'électricité, qui sert occasionnellement pour des manifestations (camps scouts, notamment), mais refuse son utilisation, même à titre transitoire, pour un campement rom. Il s'agit bien de façon

non dite de dénier à ces personnes, en tant que Roms, le droit de cité tout en poursuivant l'objectif, peut-être en partie illusoire, d'attirer des habitants nouveaux, mais diplômés, employés ou employables ou dotés de patrimoines conséquents, en un mot la « classe créative » de Richard Florida (2002).

Leur installation prend la forme d'un bidonville, analogue à ceux de la fin des années 1960 qui regroupaient les familles des travailleurs portugais et espagnols, mais aussi des Français, qui essayaient de trouver, par ce sas, une place dans les villes françaises. À la différence que ces migrants étaient salariés dans des usines, à côté desquelles les bidonvilles étaient tolérés, avant d'être éradiqués, comme mode de logement, sans tentative d'expulser ou de refouler les habitants, envoyés dans les cités de transit, avant une insertion promise dans le logement social « normal » (Pétonnet 2002). Les Roms arrivent comme les autres, ou plus exactement comme les travailleurs portugais qui avaient fait venir leur famille très vite, mais dans une période où l'emploi industriel est insuffisant ou disparaît, ce qui rapproche leurs habitats du modèle historique de la favela. Ils sont apparemment à contretemps, et c'est là aussi ce qui leur est reproché. La politique des groupes industriels consiste en effet à préférer une production dans les pays à bas salaires, à l'embauche de travailleurs immigrés dans les pays « industriels », puisque leurs salaires y seront plus élevés que dans leur pays d'origine. Le groupe Renault, présent dans le bassin d'emploi havrais, embauche des travailleurs roumains, mais en Roumanie (Delteil et Dieuaide 2008). Néanmoins, certaines formes d'insertion économiques des Roms émergent en quelques mois et posent des questions.

L'économie de bazar, une forme englobante ?

Les travellers et les Roms apparaissent ainsi comme des acteurs engagés dans des processus à contretemps les uns des autres : arrivée en ville *versus* fuite de la ville. Cependant, cette opposition n'empêche pas un rapprochement, *via* un idéal type : l'économie de bazar. Cette économie avait été l'objet d'une tentative de théorisation par C. Geertz (1978) qui concluait

qu'une de ses caractéristiques est la recherche permanente, d'informations autant sur les personnes (acheteurs et vendeurs) que sur les biens. Il s'est en partie inspiré des travaux d'Akerlof, dont on a vu qu'ils avaient une pertinence actuelle pour les voyageurs. Cette économie d'échange va être redéfinie par deux criminologues, V. Ruggiero et N. South (1996). Ils lui donnent un nouveau sens en la caractérisant par la continuité entre marchés réguliers et irréguliers, entre le licite et l'illicite, à partir d'une étude sur le marché de la drogue à Londres. Le modèle va aussi s'appliquer au développement du logiciel libre, le bazar devient alors critique de la hiérarchie et droits de propriété incomplets. M. Péraldi (2002) va repérer sa renaissance autour du bassin méditerranéen et l'analyser comme un enchevêtrement, et non une hiérarchie, de conventions de prix à la pièce, à la tonne, selon le statut social ou la nationalité de l'acheteur, qui mêlent passagers et sédentaires, dans des interstices aux confins des firmes et des États et non en dehors. Enfin un économiste allemand, H.-W. Sinn (2004), en fait un régime de production dans lequel les délocalisations et les échanges intra-groupes sont importants et tiennent une place prépondérante dans la valeur ajoutée. Ces auteurs insistent sur la dimension urbaine du phénomène, et notamment sur les places de marché, ou les quartiers d'échange faisant fonction de bazar, apparaissant dans les villes européennes. Selon nous, ce concept permet aussi de penser la situation des voyageurs et des Roms en France.

M. Frediani (2009) et J. Okely (1994) ont insisté sur la synchronie, au Royaume-Uni, entre l'essor du mouvement voyager et les mesures de type néo-libéral. Ruggiero et South reliaient pareillement l'économie de bazar à ce tournant des politiques publiques. En effet, le développement du phénomène voyageurs, en Angleterre, suivrait la réduction, sinon le démantèlement, de l'État-providence. Cette politique aurait jeté sur les routes une partie de la jeunesse, comme les enclosures du XVIII^e siècle avaient « déterritorialisé » les paysans anglais les plus pauvres. De plus la refonte du Welfare State porta très tôt sur le logement social, dont le parc a été réduit, puis transféré à des acteurs privés (Malpass 2007). D'une certaine façon, acheter un camion pour partir sur les routes est bien une réponse des

plus pauvres, à l'incitation étatique au « tous propriétaires », à ceci près que la possession d'un camion ne vous donne pas les mêmes droits que celle d'un logement « normal », incarnant une version grimaçante de l'individualisme patrimonial décrit par A. Orléan (1999). En effet, si l'on peut lire ce mode d'habitat comme une adaptation au marché du travail, son choix n'obéit en aucune façon à une « mode extérieure ». Il n'est pas la déclinaison d'un modèle issu des classes dominantes, et reste fortement combattu par l'État anglais, ce qui contribue à placer les personnes entre le licite et l'illicite.

Dans le cas français, il est sans doute excessif de parler de disparition de l'État social, mais il faut constater que le revenu des chômeurs n'a cessé de diminuer. La baisse des allocations-chômage en France est constante depuis les années 1980. Pour mémoire il y a 50 % des chômeurs indemnisés en 2010, contre 80 % en 1990. En 1997 le pourcentage de chômeurs indemnisés avait atteint les 40 %, ce qui déclencha une série d'occupations dans les agences pour l'emploi. Le montant du revenu par rapport au salaire antérieur a diminué lui aussi, en 1982 l'indemnisation était générale et représentait 90 % du salaire, l'indemnisation moyenne est maintenant de 57 %. Cette baisse n'a pas produit l'acceptation de salaires plus bas et un retour à l'emploi, conformément au modèle libéral, mais la réémergence d'une armée de réserve du Capital, d'une population de travailleurs pauvres aux statuts multiples, dont ceux vivant en camion sont une composante. De la part des travellers, il s'agit de l'adoption d'une stratégie double : fuite et adaptation aux contraintes de flexibilité, alors que la précarité augmente et que le logement social diminue. La mise en place du RMI, puis du RSA, n'a pas amélioré la situation des plus jeunes, puisque ces allocations ne sont pas versées aux moins de 25 ans, ce qui a pu contribuer à l'adoption par les « jeunes » d'un mode de vie en camion pour pallier les difficultés de logement et pouvoir travailler de façon intermittente, temporellement et spatialement. Ce mode de vie peut être explicitement apprécié par certains employeurs puisqu'ils les déchargent du souci du logement de leurs saisonniers, comme le montre de façon exemplaire une scène du documentaire intitulé *Vagant*, réalisé par Gabrielle Culand-Cottenest (2012). L'habitat

en camion devient un avantage concurrentiel « hors prix » sur certains segments du marché du travail intermittent.

L'hypothèse est donc bien à explorer dans le cas français, même si elle ne résulte pas non plus d'une structuration consciente par l'offre de travail. Le logement des saisonniers en camion dans les stations de ski, ou dans d'autres sites à la gouvernance en phase de mondialisation, montre que les réponses institutionnelles, les aires « officielles », sont produites dans l'improvisation. La question économique n'est pas la seule explication d'un mouvement qui a aussi une dimension culturelle, dont les rassemblements musicaux de type *rave* ou *teknival* ont été les incubateurs. Cependant, les premiers voyageurs français que j'ai rencontrés au début des années 2000, participaient aux mouvements de chômeurs et de précaires. La dégradation des revenus des jeunes chômeurs ou précaires en France a pu développer le phénomène, qui apparaît ainsi comme une conséquence involontaire d'une politique plus restrictive d'indemnisation de l'inemploi. Son historicité, le fait qu'il concerne une tranche d'âge, et qu'il soit difficile (mais pas impossible) de maintenir ce style de vie après l'arrivée des enfants et les contraintes scolaires, et au-delà de quarante ans en raison de la rudesse de ce type d'habitat, peuvent justifier qu'on l'envisage comme relevant d'une socio-économie de la jeunesse ouvrière.

Le mouvement voyager peut s'analyser comme un phénomène culturel et générationnel, mais il ne se limite pas à cette dimension. Son développement s'inscrit bien dans une logique d'ensemble de l'économie, il semble d'ailleurs croître dans les périodes de croissance comme dans les crises, dans les périodes de haute conjoncture avec l'emploi intérimaire, comme dans les périodes de basse conjoncture avec la crise du logement. Cette tendance permanente, malgré l'hostilité des administrations, indique sa participation à une évolution d'ensemble du capitalisme contemporain, participation qui ne signifie pas pour autant acceptation, car la dimension contestataire, même informulée, et les possibilités de fuite que ce mode de travail et d'habitat permettent sont le fondement d'une résistance à une assignation dans les quartiers ou les zones pavillonnaires pauvres et déconnectées. Comme le « style de vie » voyageurs

est par ailleurs stigmatisé, ceux qui habitent de façon mobile les nouveaux espaces métropolitains se retrouvent entre le licite et l'illucite, entre travail formel et informel, tout en accompagnant une circulation, parfois à l'échelle internationale, de biens et de travail. Il s'agit donc bien de « l'économie de bazar », et non pas de l'économie informelle au sens strict.

La situation des Roms en France peut relever du même paradigme. Leur présence n'est pas complètement illégale ; ils sont citoyens européens, même sous un statut avec moins de droits ; leurs enfants peuvent être scolarisés. Les allers et retours avec la Roumanie auxquels les expulsions les contraignent, transforment certains en colporteurs internationaux (le *shuttle trade* de l'OCDE) et ils s'intègrent dans le recyclage ou le travail informel qui est l'entrée du marché du travail formel et précairisé. L'exemple havrais peut servir d'illustration. La situation du premier bidonville est significative. Le fondateur de ce premier site prétend avoir auparavant passé une quinzaine d'années dans la zone industrialo-portuaire du Havre. Au début 2013, il franchit la limite invisible entre la ville et le port, et c'est à ce moment qu'il est rejoint par dix-sept familles expulsées d'autres campements de la région parisienne ou arrivant directement de Roumanie. Ce site est le long d'une rue dans laquelle des conteneurs sont parfois dépotés, en dehors des entrepôts. À deux cents mètres de là, dans la zone portuaire, il y a un ferrailleur avec lequel certains des hommes travaillent. Quelques centaines de mètres plus loin encore, un grand entrepôt logistique est installé, dans lequel, selon le syndicat des dockers, sont embauchés des travailleurs clandestins en provenance de l'Europe de l'Est. Ce campement n'est donc pas déconnecté, il est au contraire inclus dans une zone d'emplois, formels et informels, l'activité industrielle et portuaire à proximité pouvant relever du bazar productif au sens de H.-W. Sinn.

C'est bien la politique restrictive néo-libérale et la politique sécuritaire néo-hygiéniste qui créent des situations de frontières, *d'entre-deux*, dans lesquelles sont cantonnés des acteurs, plus ou moins équipés et mobiles, et sur lesquels le contrôle s'exerce avec une sévérité et une efficacité variables.

Cette situation engendre les conditions nécessaires au développement de l'économie de bazar au plan local. L'habitat des travailleurs comme des Roms obéit aussi à cette logique. Il n'est pas totalement illicite, et n'est pas hors sphère marchande. Ainsi l'organisateur du bidonville percevait-il un loyer et des camions ont été achetés. Les Roms sont évidemment plus proches de l'économie informelle pure, mais les villages d'insertion ou les autorisations parfois obtenues des municipalités pour l'usage temporaire d'espaces, indiquent que l'on n'est pas dans une situation totalement hors-norme, mais plutôt aux confins intérieurs du droit et de la ville. D'autre part l'enchevêtrement propre à l'économie de bazar selon M. Péraldi est ici très présent. Il y a scolarisation et versement de quelques aides sociales, les toilettes sèches installées relèvent du don, y compris de la part d'entreprises locales qui fourniront palettes, sciures, bidons. Elles seront considérées par la sous-préfecture comme des biens mobiles, inscrits dans une politique culturelle de la région et, à ce titre, protégés de la destruction appliquée aux cabanes lors de l'intervention policière en juillet 2013. Étrange situation qui peut s'analyser comme l'irruption de zones frontalières, espaces de passage aux statuts incertains et multiples dans les métropoles européennes en ce début de XXI^e siècle (Agier 2013).

Cette géographie urbaine reproduit en partie le développement du travail informel dans les anciennes économies industrielles, quand l'emploi formel croît dans les pays émergents. Mais ce double mouvement prend la forme d'une intrication de statuts dans tous les secteurs comme l'illustre le développement de l'intérim infirmier dans les hôpitaux (Arborio 2012). Il est parfois assuré par des travailleurs dont les camions peuvent être garés sur les parkings des hôpitaux comme ceux des travailleurs intermittents de la grande distribution, plus que celui d'une division entre secteurs formel et informel, typique des économies du tiers monde. Dans ce contexte, l'attitude hostile des pouvoirs publics peut aussi s'interpréter comme la résultante d'une crainte de la prolifération, de la contagion mimétique de pratiques d'habitat et de travail. Car même si ce sont des adaptations aux mutations des économies européennes, dont les employeurs peuvent s'accommoder, ces pratiques d'habitat

s'écartent des normes dominantes, non prévues, et inversent l'ordre des préférences du marché standard, comme les visions officielles du développement des villes.

On peut déduire de ces observations que Roms et voyageurs ont une vision des marchés du travail, de l'habitat, et des villes, différente des visions dominantes. Il est possible de les envisager comme des acteurs de la cité connexionniste (Le Marchand 2013) esquissée par C. Boltanski et E. Chiapello (1999).

Bibliographie

- Agier M. (2013), *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte.
- Akerlof G. (1970), « *The Market for « Lemons » : Quality Uncertainty and the Market Mechanism* », *Quarterly Journal of Economics*, 84-3, 488-500.
- Arborio A.-M. (2012), « Aux marges d'une profession : l'intérim infirmier », *Sociologie et santé*, 35, 93-114
- Boltanski L., Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Charmes E. (2011), *La ville émietée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF.
- Delepine S. (2007), « L'habitat tsigane dans les villes roumaines. Caractéristiques, enjeux et perspectives », in *Le logement précaire en Europe. Aux marges du palais*, V. Laflamme, C. Levy-Vroelant, D. Robertson, J. Smyth (dir.), Paris, L'Harmattan, 257-268.
- Delteil V. et Dieuaide P. (2008), « Le conflit Renault-Dacia en Roumanie », *Revue de la régulation* [En ligne], consulté le 30 novembre 2013, <http://regulation.revues.org/5723>.
- Florida R. L. (2002), *The rise of the creative class: and how it's transforming work, leisure, community and everyday life*, New York, Basic books.
- Frediani M. (2009), *Sur les routes. Le phénomène des new travelers*, Paris, Imago.
- Geertz C. (1978), « The Bazaar Economy », *The American Economic Review*, 68, 2, 28-32.
- Greiller S., Reitz M. (2013), « Néo-nomades », *Fisbeye*, 2, 51-57.
- Le Marchand A. (2013), « La solidarité par la copie libre. Du logement au numérique », in *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire*, Defalvard H., L'Horty Y., Legendre F., Nancy M., XXXIII^e journées de l'Association d'Économie sociale, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 157-171.
- Le Marchand A. (2011), *Enclaves nomades. Habitat et travail mobiles*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

- Malpass P. (2007), « État-providence et logement au XXI^e siècle : le « maillon faible » en question », in Laflamme V., Levy-Vroelant C., Robertson D. et Smyth J., Paris, L'Harmattan, 17-30.
- Mangin D. (2010), *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Éditions de la Villette.
- Okely J. (1994), « L'étude des Tsiganes : un défi aux hégémonies territoriales et institutionnelles en anthropologie », *Études Tsiganes*, 2, 39-58.
- Orléan A. (1999), *Le pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob.
- Pedrazzini Y. (2013), « Néo-nomadisme », consultable en ligne : <http://fr.forumviesmobiles.org/reperes/neo-nomadisme-1755>
- Péraldi M. (dir) (2002), *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Pétonnet C. (2002), *On est tous dans le brouillard*, réédition par C. Choron-Baix, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Ruggiero V., South N. (1996), « La ville de la fin de l'ère moderne en tant que bazar : marchés de stupéfiants, entreprise illégale et les "barricades" », *Déviance et société*, 20.4., 317-333.
- Sims D. (2010), *Understanding Cairo. The logic of a city out of control*, Le Caire, The American University in Cairo Press.
- Sinn H.-W., (2004), *Bazaar Economy, Ifo Viewpoint* n° 50, consultable sur <http://www.cesifo.de>
- Valladares L. (2006), *La favela d'un siècle à l'autre*, Paris, Éditions Maison des sciences de l'homme.

L'émergence du quartier populaire de Cité Mangrove à Fort-de-France

Entre exclusion sociale et tactiques de résistance des habitants

VÉRONIQUE ROCHAIS

Les migrants ruraux martiniquais se sont massivement installés à Fort-de-France à la suite de la crise économique de la canne à sucre dans les années 1950-1960. Cette nouvelle population urbaine déjà pauvre en raison de l'héritage de l'esclavage et du colonialisme se retrouve au chômage, et exclue du logement urbain alors monopolisé par la classe moyenne. Fortement démunie et sans logement, sur une île exiguë, elle envahit illégalement les terres insalubres dans la proche périphérie du centre-ville afin d'y construire ses habitations. Les cases construites, progressivement aménagées et occupées de façon permanente, vont composer les premiers quartiers populaires *auto-construits* ou *spontanés*, lesquels tendent à constituer aujourd'hui un patrimoine urbain historique.

À partir d'une anthropologie historique menée auprès d'anciens migrants et de leurs descendants, dans le quartier populaire de Cité Mangrove¹ à Fort-de-France, nous souhaitons,

.....

1. Afin de respecter l'anonymat des habitants, le nom du quartier a été modifié. Dans le cadre de ma thèse en anthropologie sociale intitulée : « Les souffrances sociales à la Martinique et leurs modes de gestion », j'ai mené un long travail ethnographique dans le quartier populaire de Cité Mangrove, à Fort-de-France. Je me suis d'abord intéressée

d'une part, restituer le processus d'inscription socio-spatiale et, d'autre part, analyser les pratiques sociales tant individuelles que collectives. Des centaines d'entretiens, informels et formels, minutieusement menés auprès des primo arrivants et de leurs enfants, dont nous ne restituons ici qu'une infime partie, nous ont permis de reconstituer et de mettre en valeur les différents temps de l'ancrage résidentiel urbain.

Nous considérons, dans un premier temps, les raisons qui ont poussé une catégorie de Martiniquais à s'implanter à Fort-de-France. Puis, dans un second temps, nous abordons leurs modalités d'appropriation et d'occupation illégale d'une zone de mangrove insalubre du littoral. Dans un troisième temps, nous étudions les pratiques d'édification *auto-constructive* de la case urbaine, ainsi que les transformations menées au cours du temps pour la *dulcifier*, en fonction des possibilités économiques. Ces procédés de territorialisation permettent de mettre au jour, dans un dernier temps, les compétences populaires, telles que le *koudmen*, et les savoir-faire en matière de production de formes urbaines.

L'hypothèse qui sous-tend notre intérêt porté à l'implantation urbaine des anciens migrants ruraux est que leur nouvelle inscription territoriale est à lire, non seulement comme une quête de renouveau et de recomposition identitaire, mais aussi comme une forme de résistance à la précarité, à la dépossession matérielle et professionnelle.

De la migration rurale à l'établissement en ville

À partir de l'exemple de l'édification de Cité Mangrove, nous voulons montrer que la ruée vers la ville des plus démunis et l'appropriation de zones d'habitat insalubres, progressivement transformées en quartiers populaires vivables, sont révélatrices

.....

à l'histoire du quartier à partir du point de vue des anciens migrants rencontrés, avant d'étudier la manière dont les habitants actuels investissent aujourd'hui ce quartier. Cette anthropologie historique m'a permis de comprendre comment les populations martiniquaises défavorisées vivant dans des quartiers fortement stigmatisés pouvaient, malgré tout, s'approprier leur espace de vie et, à la fois, réussir à s'intégrer dans la ville et dans ses différents espaces.

d'une revendication du droit à la ville et de l'apprentissage d'une « culture urbaine » devenue la référence du citoyen moderne.

L'implantation urbaine des migrants ruraux

Avant la départementalisation de 1946 sollicitée par Aimé Césaire, la Martinique est essentiellement rurale et la majorité des Martiniquais vit dans les campagnes. Nombre d'entre eux travaillent comme ouvriers agricoles dans les plantations de canne à sucre représentant quasiment la seule source d'économie locale. Or, les différentes crises économiques agricoles, amorcées dès 1930 puis qui se succèdent entre 1950 et 1960 à la suite de l'effondrement sucrier plantationnaire, conduisent à la dégradation de la situation socio-économique des ouvriers agricoles qui subissent une diminution de 30 % de leur faible salaire ou se retrouvent sans emploi (Nicolas 1996b). La plupart des usines à sucre ferment, celles qui fonctionnent encore se mécanisent entraînant à la fois un chômage massif pour nombre de manœuvres, lesquels souffrent la perte du logement souvent garanti par l'usine (Gisler 1981), comme celle de l'indispensable lopin de terre cultivé pour assurer la survie alimentaire de la famille².

Cette situation économique catastrophique entraîne des vagues de migrations urbaines des populations martiniquaises rurales qui ne peuvent pas bénéficier de l'acquisition de parcelles de terre cultivables, mais aussi de celles qui ne souhaitent pas rester dans les campagnes, voyant là l'occasion de sortir du joug des anciens maîtres et du système de la plantation, démarche déjà observée après l'abolition de l'esclavage de 1848 (Jolivet 1985, Chivallon 2002). Aujourd'hui encore, cette mémoire de l'esclavage et de l'espace de la plantation comme lieu de vie mortifère demeure très présente, comme l'atteste le discours d'Alfred qui en garde une image dévalorisante :

« Personne ne veut rester dans la canne, t'as passé ta vie avec le bébé [le colon], t'as vu ton père, ta mère, ta grand-mère, tous tes ancêtres

.....
2. L'emploi dans la canne à sucre passe de 30 000 ouvriers à 16 500 en 1961 et en 1971, ils ne sont plus que 10 000. Les petites distilleries passent au nombre de 186 ouvriers en 1935 à 22 en 1970 (Nicolas, 1998 : 246-247). Entre 1963 et 1973, l'exploitation de la canne passe de 1 111 653 tonnes à 305 269 tonnes. (Source : site historique de la ville de Fort-de-France : www.fortdefrance.fr)

ont passé leur vie avec le béké et toi, tu veux pas que ça continue, alors tu pars. T'as rien à toi, t'as même pas une case qui t'appartient parce qu'elle est sur la terre du béké, alors t'emportes juste tes hardes » (Alfred, 58 ans, sculpteur et conteur).

De même pour le commentaire de Léandre :

« On dit toujours que c'est parce qu'y a plus de travail dans la campagne que tous ces nègres³ courent vers la ville. Bon ! C'est vrai, mais pas seulement. On a toujours l'esclavage dans la tête et la ville ça représente le rêve de l'émancipation et de la liberté. Ça représente beaucoup dans la tête de celui qui a toujours été obligé de se taire » (Léandre, 69 ans, ancien peintre en bâtiment et marin pêcheur).

Pour ces anciens descendants d'esclaves et ceux qui s'en prétendent, la conquête de la ville s'assimile à une revendication identitaire créole, laquelle s'incarne dans l'accès à la liberté comme sortie du passé esclavagiste permettant de lutter pour la reconnaissance sociale

Face au chômage, la ville fournit l'espoir de se reconstruire en démarrant une nouvelle vie :

« Tu comprends, avec la fin de la canne, les gens se précipitent en ville. Il faut du travail pour nourrir la famille. À l'époque, les familles sont nombreuses, y a 6, 8, 10 enfants. T'as rien à leur donner à manger, ben tu acceptes de partir. Tu te dis que t'as plus de chance en ville. Y a chez nous la tradition des jobs, alors tu vas trouver du travail, ça te fait pas peur et comme ça tu vas nourrir ta marmaille. Tu ne te poses pas de question ! » (Égiste, 73 ans, ancien marin pêcheur).

Dans un espace insulaire restreint et exigü en raison d'une topographie accidentée composée de mornes, de ravines, de montagnes et de forêt tropicale, l'exode rural s'opère essentiellement vers les villes du littoral ouest : le Lamentin, Ducos et, plus particulièrement, Fort-de-France, lesquelles commencent

.....

3. Le terme nègre ou négresse, très largement employé par la population noire martiniquaise pour parler d'elle-même (y compris dans les milieux intellectuels comme j'ai pu très souvent le constater) renvoie, soit à la condition d'esclave, soit à la condition de pauvreté dans les campagnes. Pour désigner par exemple, quelqu'un qui vit à la campagne l'expression « vieux nègre » ou « nègre en bas feuille » est utilisée.

leur expansion dès 1954 (Jalabert 2007). Contrairement aux notables, les migrants ruraux sont dans l'impossibilité d'acheter un logement ou de payer un loyer, même faible, ni de choisir favorablement leur territoire d'implantation. Néanmoins, selon C. Pétonnet (1982), les choix des lieux de vie ne sont jamais le fait du hasard ; ils résultent le plus souvent de stratégies dépendantes de la recherche d'un emploi. Il s'agit, d'abord, de se rapprocher d'un grand centre urbain (ville, ceinture industrielle), puis de choisir un espace qui sera délimité pour en faire un territoire privé. Divers autres critères de choix du lieu entrent également en compte comme, par exemple, la nécessité de s'établir près d'une source d'eau (mer, rivière). Cette population démunie s'installe principalement dans la zone des cinquante pas géométriques (Gouyé 1998).

« Tu viens de la campagne où tu vis peut-être de la pêche ou d'un peu de chasse, alors qu'est-ce que tu fais ? Eh bien, tu vas installer ta case au bord de mer. Comme ça, si tu as la chance de prendre quelques poissons, du crabe et tout ce que tu trouves, tu vas nourrir ta famille qui n'aura pas ce jour-là le ventre vide » (Alfred).

« Le charbon de bois était anciennement la principale source pour la cuisine. Si une famille s'installe là où il y a du bois, la maman et les enfants ne courent pas partout pour récupérer du bois. Il est là à disposition. Et puis, le charbon, tu le vends. Un sac, ça coûtait trois ou quatre francs » (André, 72 ans, ancien peintre sur le chantier naval et ancien docker).

Par ailleurs, la ville représente un symbole de liberté et d'émancipation derrière lequel se profile l'idée d'une promotion sociale (Jolivet 1985, Jacquot 1999). Or l'espoir d'une élévation sociale ne peut se concrétiser que par l'obtention d'un travail rémunérateur qui permettra d'améliorer son niveau de vie. À la faveur des nombreux travaux d'aménagement mis en œuvre par la municipalité dans une perspective de modernisation et de développement urbain, les anciens ruraux acceptent des emplois dans divers domaines : l'énergie (centrales électriques, raffineries de pétrole), la construction (bâtiment, cimenterie, zones industrielles), les activités manutentionnaires portuaire et aéroportuaire, les travaux d'assainissement, d'acheminement de l'électricité et de l'eau.

« Les gens qui venaient pour survivre travaillaient surtout dans le port. Il fallait le transformer, l'agrandir tu comprends. La politique était de faire plus de commerce avec l'extérieur. Et alors, il faut accueillir les bateaux, et le petit port, ça suffit plus. C'est des gros cargos qui transportent toute sorte de marchandises : des voitures, de l'alimentation, du matériel pour la construction. Et puis, il faut toujours réparer les bateaux et les entretenir et ça, ça donne beaucoup de travail. Il y avait aussi beaucoup de femmes dockers. Elles étaient costaudes, des forces de la nature. Elles charroyaient et portaient sur la tête des sacs de ciment, de charbon, d'engrais, tout un tas de choses lourdes, il n'y avait pas de containers à l'époque et en plus, il fallait qu'elles élèvent leurs enfants. Elles n'avaient pas le temps de penser à la misère, il fallait faire vivre tout le monde » (Alfred).

Ainsi, cette politique d'urbanisation incite les services publics, qui souhaitent recourir à une main-d'œuvre non qualifiée et bon marché, à être favorables à l'exode rural. Enfin, le recrutement est particulièrement intense dans les services publics et privés (mairie, établissements scolaires, hôpital, banques...). Entre 1954 et 1967, ce secteur gagne 239 % de salariés (Jalabert 2007). Il y aurait eu au début des années 1970 environ 25 000 fonctionnaires et agents des services publics recrutés, soit 24 % de Martiniquais ayant un emploi (Nicolas 1998 : 252).

*« Y a papa Césaire qui embauche pour la ville. Il va trouver toujours à te caser et ensuite tu vas faire rentrer un frère, un cousin » (Alfred).
« C'est Césaire qui a fait de Fort-de-France le plus grand employeur de l'île. Deux ou trois trouvaient un boulot à la mairie, celui-là dans les entreprises parce qu'on a commencé à investir dans le bâtiment. Il fallait construire la Martinique, alors ils sont tous devenus manœuvres, maçons. Ils sont entrés dans le BTP en petits boulots. Ils se sont refaits, ils se sont reconstruits dans cette société » (Égiste).*

Il apparaît alors indispensable de trouver un lieu de vie et de se l'approprier pour s'y installer durablement.

L'émergence de Cité Mangrove

Quittons le contexte socio-économique global pour nous attacher aux logiques et aux dynamiques personnelles et collec-

tives d'implantation de ces migrants martiniquais ruraux dans le quartier « spontané » de Cité Mangrove.

Si l'existence de Cité Mangrove se fonde sur une même origine sociale des primo-arrivants, l'occupation de la zone n'est pas collective au sens où la migration urbaine n'a pas été préparée. Il s'agit d'un rassemblement à la fois régulier et rapide de Martiniquais pauvres partageant les mêmes espoirs et intérêts : « *Voilà, la ville prend une expansion et les gens, la moindre parcelle qu'ils trouvaient, ils la prenaient* » (Justin, 65 ans, ancien ouvrier en bâtiment).

Dans l'obligation de faire face à la pénurie de logements et aux difficultés rencontrées par la municipalité de Fort-de-France pour contrôler et réguler le flux migratoire, la nouvelle population urbaine pauvre commence à créer son propre espace « péri-centre-ville » en s'installant sur des terrains attribués par la ville ou sur des parcelles acquises illégalement. Ces dernières se situent essentiellement en bord de mer, généralement sur la mangrove ou sur les versants de mornes. En l'absence d'autorisation légale d'occupation des sols, les migrants sont dans l'impossibilité d'obtenir un permis de construire. Aussi, chaque lopin de terre accaparé est « privatisé », dès que quelqu'un l'a délimité par des piquets, de la corde ou du fil de fer, puis y a installé une case rudimentaire. La construction de la case est le symbole du marquage territorial et lorsque des membres de la famille sont sur place, ils y sont immédiatement installés.

Lorsque l'espace vient à manquer ou dans l'intention de grappiller un peu plus de terrain, les migrants se volent mutuellement en déplaçant les bornages durant la nuit ou en détruisant une case lors de l'absence des propriétaires. Dans la quête d'individualisme, le « droit » à la terre est un enjeu vital pour lequel chacun lutte en revendiquant son droit à la possession d'une parcelle, même si celle-ci a déjà été réquisitionnée par un prédécesseur. La compétition pour le « droit » du sol étant inéluctable, il s'établit de fait une hiérarchie entre les différents arrivants affectant ainsi les relations interpersonnelles entre les premiers arrivés sur le lieu et les suivants. Les premiers implantés contraignent les suivants à occuper des zones instables (risques d'inondation et d'éboulements) en s'avancant plus dans

la mangrove ou en défrichant le morne. Si les protagonistes ne trouvent pas à se concilier, les relations sont parfois violentes allant jusqu'à provoquer une rixe à coups de coutelas :

« Celui qui vient en dernier, ben c'est normal, il a pas le bon emplacement. Il a les pieds dans l'eau, alors qu'est-ce qu'il veut ? Ben il veut le bout de terrain de celui qui a les pieds secs. Alors c'est la guerre. Je te prends, je te reprends et ça se bat au coutelas, c'est des cris, des insultes. T'en finis jamais avec ça » (Marcellin, 69 ans, ancien cordonnier).

« La nuit un tel installe sa clôture avec des morceaux de bois et des fils de fer. Le matin celui qui dit que la terre lui appartient veut la reprendre. Alors c'est des bagarres et des histoires à n'en plus finir. Y avait jamais moyen de s'entendre entre voisins parce que chacun veut toujours plus que l'autre » (Égiste).

On observe que la misère, même la plus extrême, n'annihile pas les conflits interpersonnels, les règlements de compte, la violence ou les jalousies.

D'autres achètent un bout de terrain à ceux qui possèdent déjà un lopin de terre :

« Si un tel n'est plus intéressé, il dit qu'il vend ça pour quelqu'un. Et puis, le lendemain il a déjà vendu pour un autre. Alors il y a toujours un blessé, il y a toujours une bagarre pour le terrain. Ça peut avoir une grande discussion, alors on prend le coutelas. Tout le monde avait le coutelas pour déboiser. Alors si on n'arrête pas ça, c'est du sang qui va couler. Un tel veut faire son passage pour rentrer chez lui, mais le voisin dit que le bout de terre lui appartient » (Égiste)

« C'est pas tout le monde qui prenait de la terre. Si tu n'arrivais pas tout de suite, il n'y avait plus rien. Enfin, tu n'avais pas les bonnes terres. Alors, j'ai mis des petits sous de côté et mon frère a fait pareil. Comme ça on a acheté de la terre. C'était très cher déjà, c'était beaucoup d'argent qu'il fallait économiser parce que, personne ne te fait de cadeau, même si celui qui te vend la terre, eh bien, il l'a prise. On a dû déboiser puis on a monté deux cases. On était venus à deux avec mon frère » (Léon, 70 ans, ancien ouvrier dans les carrières).

Ces propos montrent que la débrouillardise et l'escroquerie se pratiquent sans état d'âme dans une logique marchande ; laquelle permet au vendeur peu scrupuleux de capitaliser tout en

sachant que l'absence de titre de propriété rend son acte parfaitement illégal. L'acheteur ne bénéficie d'aucune garantie quant à la durée de l'acquisition de son bien. En effet, contrairement à la possession légale qui inscrit les individus les plus riches dans une plus longue durée, l'usage illégal de l'espace est, dans un premier temps, à envisager comme une occupation temporaire, comprenant toujours des risques d'expulsion. Les descentes de gendarmes et les tentatives d'expulsion des indésirables sont très fréquentes :

« *La police court toute la journée derrière les gens. Mais les gens se faufilent partout. Ils rentrent le soir dormir* » (Égiste).

« *Les gens construisaient surtout la nuit pour ne pas être vus. Et si les gendarmes venaient pour déloger une famille, pour tromper l'adversaire, on mettait dans la case une mère, ses neuf ou dix enfants, même la grand-mère, comme ça, ils ne pouvaient rien faire. Ils ne pouvaient pas mettre dehors des femmes et des enfants* » (Alfred).

Ces extraits d'entretien dévoilent les modes de résistance face aux autorités qui s'efforcent de gérer une nouvelle classe de citoyens importuns. Contre les risques d'expulsion des familles en situation vulnérable et sans perspective de relogement social, la case sert d'instrument de résistance tactique. Le risque d'expulsion offre une occasion d'exprimer une forme de solidarité de voisinage. Lorsque la case est détruite, celle-ci est rapidement reconstruite et la famille est réinstallée, mais jamais de manière définitive. Néanmoins, malgré les destructions répétées des cases et la situation précaire quotidienne, les habitants résistent et projettent d'améliorer leurs cases au coup par coup en investissant du temps, de l'énergie et leurs maigres économies comme nous le verrons. Leur lutte trouva le soutien d' Aimé Césaire qui y voyait un potentiel électoral :

« *La municipalité ne nous a pas contactés. Remarque bien, on n'a pas été la chercher non plus ! Il n'y a pas eu des négociations parce qu'on avait pris les terres de manière illégale. On était propriétaire de rien, même pas de nos cases puisque la terre ne nous appartient pas. La municipalité avait tous les pouvoirs sur nous, mais Césaire était du côté des pauvres, c'est ce qui nous a sauvés* » (Léandre).

Cette prise de possession de l'espace renvoie à un besoin anthropologique (Pétonnet 1985, Alphérandy et Bergues 2004, Girola 2008). En effet, la surface appropriée permet

de satisfaire le besoin le plus élémentaire de se loger à l'abri sur un territoire propre ; dans le cadre social elle devient un espace « privé », bien délimité qui permet de se stabiliser avec sa famille. Selon divers témoignages de résidents, ce sont les hommes qui arrivent généralement seuls à Cité Mangrove. Ce n'est que lorsqu'ils ont bâti leur case qu'ils font venir d'autres membres de leur famille et qu'ils invitent leur entourage à les rejoindre :

« Tout le monde connaissait Cité Mangrove parce que c'était une plage tout près de la carrière. Il n'y avait que des herbes et des arbres. Les autres qui viennent de loin, c'est parce qu'ils en avaient entendu parler : "Après de la plage, il y a des gens qui prennent des terrains pour bâtir". Ils se disent : "bon, ben, si on prend un bout de terrain pour bâtir, moi je vais chercher aussi"... » (Lucien, 69 ans, ancien marchand ambulante).

« Tu viens ici et tu t'installes, bon, comme tu peux, avec les moyens du bord. Et tu fais venir un parent. En échange, pour te remercier, tu auras des légumes, un morceau de cochon que tu dois sinon acheter en ville. C'est la famille qui s'installe. Bon ce n'est pas toujours la famille du nom quoi, mais une famille d'un même quartier, une espèce de clan » (André).

C. Pétonnet (1982 : 50) mentionne dans ses recherches que cette logique de regroupement des immigrés entre proches et parents permet de se rassurer. Les migrants martiniquais suivent la même logique de rassemblement par interconnaissance afin de reconstituer un espace familier sur un territoire inconnu. Comme le signale A. Sayad, c'est « ce mécanisme, cette logique, qui préside à la structuration des bidonvilles » (2005 : 25).

La pratique d'édification auto-constructive

Nous évoquons ici l'architecture vernaculaire de Cité Mangrove, laquelle associe la « tradition » par l'usage de matériaux locaux et la modernité par celui de la récupération de matériaux importés. Ainsi, la description de l'habitat urbain informel, en tant que spécificité créole, met en valeur la diversité des initiatives, des savoir-faire et des pratiques que les migrants mettent en œuvre.

Bâtir sa case dans un ancrage urbain marginalisé

Si les premières cases sont très sommaires en raison de l'insécurité foncière qui rend précaire l'occupation, l'absence de moyens financiers et l'impossibilité d'économiser maintiennent les habitants dans un état de vulnérabilité. Néanmoins, chacun porte un intérêt plus important à la case conçue de ses propres mains qu'au logement préconstruit acheté ou loué même à un prix modéré à la ville. Elle représente autant un véritable *chez soi* qu'un enracinement matériel qui permet de se projeter dans un avenir :

« C'était une valorisation de posséder une case à soi, puis une baraque en fibrociment. Nos parents devenaient enfin des propriétaires. Ils n'étaient pas riches, mais ils avaient un bien qu'ils avaient construit de leurs propres mains. Et cette petite possession de miette devient comme si c'était une action cotée. Parce que tout de suite les parents font des projections sociales et de logement et de tout » (Alfred).

Ces logements de fortune, ces « baraques type », décrites avec humour dans le roman-récit autobiographique de J. Zobel (1974 : 218) à propos du quartier de Sainte-Thérèse, où il migre avec sa mère afin de poursuivre sa scolarité, sont souvent appelés les cases « caisse morue », en raison de l'usage de caisses de morue séchée et salée. Elles sont rapidement démontables et peu onéreuses. Elles constituent des abris construits essentiellement avec des matériaux hétéroclites, liés à l'importation, détournés sur divers chantiers : emballage des voitures, sacs de farine en grosse toile, cartons, journaux, tôle, bidons d'huile en fer, boîtes de conserve, caisses de morue, etc. Ces déchets industriels remplacent la paille des cloisons et des toits et tapissent les murs intérieurs. Les portes et les fenêtres sont montées avec des caisses de morue découpées, alors que le sol reste en terre battue ou sera recouvert de planches ou de morceaux de linoléum récupérés par les plus débrouillards. Le mobilier, généralement fabriqué à partir de planchettes et de boîtes de conserve, est très sommaire.

« On plantait quat' poteaux, il y avait plein de bois ici et on met des traverses comme ça et puis on met des cartons, des tôles aux alentours, c'est couvert ça y est. Y a une porte-fenêtre avec une vieille

toile de sac et on rentre. Chaque personne fait avec son système et si tu as de l'argent tu vas chez Galet [nom du magasin local vendant du matériel de construction] » (Égiste).

Néanmoins, la case peut être complétée de matériaux naturels collectés dans la campagne environnante. J. Turne (1979), considère que « l'autonomie dans l'habitat », restitue une initiative à l'habitant, qui utilisera librement certaines ressources naturelles ou de récupération pour construire son logement. Pour cet architecte, les habitants des bidonvilles décident et réalisent leur logement selon leurs choix, contrairement à la standardisation des logements collectifs. Ayant séjourné à la Martinique, J-B. Delawarde expliquait à propos de la case créole que : « parce qu'elle trouve ses matériaux dans le milieu même où elle s'élève, la case s'identifie au pays et varie d'aspect comme ce dernier » (1937 : 113). La spécificité des quartiers populaires de Fort-de-France est liée, à l'époque, à l'importance des espaces et des ressources naturelles apportés par la mer et la mangrove. Roseaux, bambous, cocotiers, bananiers, paille de canne à sucre et autres bois : ti baume⁴, gaulette ou poirier pays sont les principaux matériaux de la fabrication de la case. Les troncs de certaines espèces d'arbres sont transformés en planches, poutres et poteaux. Le bois de campêche est alors utilisé pour la fabrication du charbon de bois pour la cuisine et les fibres de fromagers servent de rembourrage aux sacs de toile transformés en oreillers ou en matelas :

« C'était le bel endroit ici, il était emboisé. Il y avait un endroit qui s'appelle Coco l'échelle, c'était une savane avec des cocotiers de 50 mètres de haut. Le terrain appartenait à une Blanche, une Békée. Elle avait toutes sortes de fruits, des arbres, toute sorte de choses. Là-haut là, sur le morne là où y a beaucoup de maisons [...], il y avait du café et on a déboisé, on a rasé toute la forêt, et puis on a fait ce qu'on voulait faire. Tu vas dans la forêt tu coupes un arbre, puis deux, puis trois. Et c'est tout le monde qui fait la même chose » (Égiste).

Par ailleurs, afin de garantir concrètement ses droits sur le terrain et pour se préserver du regard des voisins, des palissades

.....

4. Arbrisseau dont le bois, quand il est sec, sert à la construction traditionnelle des parois des cases, mais aussi à la confection de manches d'outils.

naturelles tressées, puis en parpaing selon les moyens, étaient et sont encore rapidement érigées en clôture autour de chaque parcelle et des cases qui partagent un même *lakou*⁵ (Rey 2001).

Ces modèles de logements constituent, selon R. Mackinnon (1995), une architecture vernaculaire et d'après l'urbaniste S. Letchimy (1992), l'implantation de la première case n'est autre qu'une variante de la case traditionnelle à la campagne, témoignant de la continuité avec le système technique traditionnel. La case, telle qu'elle est construite avec des savoir-faire importés du monde rural, se caractérise par son architecture inachevée, démontable et évolutive, laissant une grande liberté à ses occupants dans l'aménagement, pour l'agrandir, mais aussi pour l'embellir. Ainsi, depuis l'apparition du parpaing en fibrociment, la case primaire se modernise, tout en étant solidifiée, afin de se conformer à la norme générale de confort. En 1960, il n'y avait que des cases. Dès 1975, 598 maisons étaient construites en dur avec un seul niveau ou à étage et en cours de construction, alors que 413 maisons étaient en bois, recouvertes de tôle (Bouliane 1979 : 45).

La ville ne pouvant plus assurer la reproduction et la stabilité de l'ordre social du monde rural, l'habitat tel qu'il est construit et inventé reflète l'adaptation et les transformations opérées par les anciens ruraux dans l'espace urbain. Alfred évoque la situation d'un grand nombre d'entre eux qui vivaient à l'intérieur des terres ou travaillaient sur les plantations, mais qui ont été contraints d'acquérir de nouveaux savoir-faire en s'installant à Cité Mangrove :

« On est des gens de la campagne, il a même fallu qu'on s'adapte à la mer. Généralement les gens étaient plutôt de la terre. Alors on est passé de la terre à la mer et puis on a voulu reproduire la campagne avec les porcs, les poules, bref toute la basse-cour » (Alfred).

L'appropriation mimétique de nouvelles habitudes n'exclut pas une adaptation de l'organisation et de l'usage des espaces de l'habitat traditionnel, révélateur des modes d'habiter spécifiques. Ainsi, la cour arrière de la case urbaine est réservée aux activités domestiques : lessive, cuisine, élevage des

.....

5. Mot créole pour désigner une cour intérieure ou un espace commun à un groupe de maisons dans un quartier.

animaux (poules, lapins, cochons), plantes alimentaires (*planté manjé*) pour la consommation personnelle et pour le système d'échange entre voisins. Il en est de même pour la case que l'on cherche à améliorer, à transformer en fonction de ses compétences pratiques (Raymond 1984), de ses savoir-faire et de ses possibilités financières. Ce sont les femmes qui investissent plus particulièrement l'espace domestique. Les hommes passent beaucoup plus de temps à l'extérieur (Mulot 2000).

L'amélioration du logement

L'un des facteurs clés de la reconnaissance et de l'intégration sociale avec l'emploi est le logement. Il n'est pas seulement le lieu où les familles passent du temps et pour lequel elles consacrent leurs plus fortes dépenses. Il est aussi un marqueur social et, à ce titre, contribue à la construction de l'image de soi, du statut et de l'identification sociale de ses occupants. Si aujourd'hui, la plupart des logements, à quelques exceptions près, reproduisent des plans standards, dépourvus d'imagination, il n'en a pas toujours été ainsi. Les logements sociaux sont généralement construits sur le même modèle et la plupart des résidences individuelles sont également semblables. Elles ont la forme de gros blocs en béton, sur plusieurs étages avec de grandes terrasses qui entourent une large partie de la maison. Certes, avec la case d'aujourd'hui, il ne s'agit pas d'innover par un style provocateur et original avec des matériaux de haute technologie, ce qui importe, c'est d'agrandir le logement initial de base. Celui-ci est alors réagencé en déplaçant une cloison, transformé en aménageant une cuisine intérieure et des toilettes, embelli en enduisant les murs et en carrelant le sol, agrandi en ajoutant un étage et en accolant des pièces supplémentaires. On observe encore aujourd'hui en cheminant dans le quartier que ces extensions personnalisées présentent une grande diversité de configurations, de matériaux, de finitions et d'usages. Leur empiètement sur l'espace public est non seulement lié au besoin de plus de confort, mais à l'agrandissement de la famille initiale (hébergement des parents âgés, des enfants mariés, des nouveau-nés) ou à l'édification d'un « débit de la régie » attenant à la maison. Il s'agissait d'une petite boutique où se vendait au détail, et souvent

à crédit, les produits de base alimentaires tels la morue salée, la margarine, la farine, le sucre ou encore le rhum et divers autres produits d'épicerie et d'entretien. On y achetait aussi le kérosène, l'huile d'éclairage, les allumettes, etc. Enfin, rapidement, la maison est agrémentée d'une véranda, d'un balcon ou d'une terrasse enrichie de plantes ornementales. Cet aménagement de l'espace ouvert vers l'extérieur permet d'épier les allées venues sans être vu. Ainsi, les transformations de l'habitation ont pour effet de passer d'une forme « d'usage culturel » collectif d'un îlot de maisons à un usage « occidental » individuel et privatisé.

Par ailleurs, l'amélioration du logement passe aussi, et surtout, par sa personnalisation et, notamment, par une différenciation avec les logements du voisinage. Le besoin de s'affirmer individuellement se manifeste dans l'envie de posséder une maison plus imposante et plus visible que celle du voisin. Elle reflète les besoins et les aspirations propres à chaque propriétaire et, en tant que nouvelle source d'épanouissement personnel, la maison constitue l'objet privilégié d'investissement matériel et émotionnel qui est régulièrement remodelé. Son propriétaire donne ainsi à voir son savoir-faire et ses compétences pratiques qui sont le résultat d'ajustements successifs. Les transformations, plus ou moins rapides, sont fonction des moyens financiers de chacun. Alors qu'en métropole, la destruction des bidonvilles a amené les plus démunis et les immigrés (Sayad 1999 ; Pétonnet 1982, 1985) à dépendre des organismes d'attribution de logements locatifs standardisés, non modifiables et au loyer fixé, l'habitation créole informelle laisse une grande diversité d'aménagements individualisés. Seul ce type de logement donne une marge de liberté à ses occupants qui attachent une grande importance à la créativité et aux initiatives personnelles :

« Je voulais pas vivre dans un HLM. J'aurais pu, mais t'es pas chez toi, c'est pas pareil. Ici, j'ai tout fait par moi-même. Demain je veux casser... Eh ben je casse. Après-demain je veux faire une belle terrasse aménagée pour des grillades... Eh ben, je casse le ciment. À Cité Mangrove, on est un peu des artistes, toutes les maisons sont différentes ! » (Léandre).

Alfred valorise, quant à lui, les stratégies de débrouillardise qui compensent l'insuffisance financière :

« Toutes ces maisons sont faites en kit pour moi, mais forcément. Je vais accoler ça, après j'accole ça et puis encore ça, j'agrandis par là et je laisse quand même quelques ferrailles en repos pour un de ces quatre matins. C'est ce côté anarchique de la survie, d'une débrouillardise qui est très dans la culture nègre-antillaise » (Alfred).

C. Pétonnet (1982) a montré que la plupart des populations immigrées aspirent, en fonction de leur budget, à plus de confort et à la modernisation de leurs intérieurs. Tous ces remaniements, précise-t-elle, sont le signe de l'ingéniosité et la preuve de l'habileté de ces populations qui en tirent une fierté. Les entretiens révèlent également l'intérêt pour les grands espaces. Toutefois, plusieurs interlocuteurs se souviennent d'interminables conflits de voisinage en raison des extensions anarchiques de tel voisin qui bloquent les passages de riverains et empiètent sur l'espace public souvent privatisé par tel autre voisin. Quoique l'entente avec l'entourage soit fragile, des mobilisations collectives et des alliances de voisinage se nouent épisodiquement.

Une entraide spécifique : le koudmen

Le partage d'un destin commun, qui a réuni un grand nombre de migrants dans une petite enclave de Fort-de-France, a entraîné des formes d'entraide, de solidarité et de *koudmen* (selon l'expression créole qui signifie « coup de main » dans le domaine agricole ou de la construction) entre migrants qui se sont accommodés d'un environnement hostile.

Rôle social et fonctionnement

Cette expérience de la solidarité a été mise en valeur par B. Wellman et B. Leighton (1979) pour qui la communauté constituait un important facteur de sociabilité et d'entraide. Selon ces auteurs, le partage des sentiments et des activités solidaires facilite la mobilisation des membres du groupe pour gérer les problèmes quotidiens et l'urgence. R. Sennett (1979), comme N. Élias (1987), ont aussi expliqué ce besoin d'un retour au groupe, à la communauté, lorsque l'individu souffrait d'une absence de repères identitaires et lorsque sa survie semblait

menacée. Notre investigation révèle que la migration urbaine, si elle éloigne et disloque des familles, rapproche aussi des parents, des voisins ou des collègues de travail. En fin de compte, chaque migrant étant venu pour des raisons à peu près identiques, c'est la synergie de leurs déterminations individuelles qui produit une stimulation et une force collective. Par ailleurs, le confinement territorial, en raison des difficultés de mobilités des individus, ouvre la voie à la communication et à la création de nouveaux liens interpersonnels propres au quartier. Je propose ici d'établir une brève analyse des propriétés du lien social entre les résidents de Cité Mangrove, à partir de ce qu'ils en disent lorsqu'ils évoquent leurs stratégies et tactiques collectives pour s'implanter dans « leur » quartier.

Les discours sur les débuts de l'édification de Cité Mangrove mettent principalement l'accent sur l'existence d'une organisation collective particulièrement efficace :

« Les parcelles ici c'était comme ça. On appelait ça des journées de koudmen ou des journées de société. Parce que c'était dans le sens où c'était un ensemble de gens qui s'associaient pour faire quelque chose. C'était l'assainissement, le remblayage et la construction des maisons. Tout le monde qui était arrivé là s'aidait. On était une grande famille » (Léandre).

De nombreux propos évoquent régulièrement l'importance de l'entraide, conçue essentiellement sous la forme de *koudmen*. Ce type d'entraide décrit par A. Lucrèce (1994) et L-F. Ozier-Lafontaine (1999) est une pratique spontanée, c'est-à-dire qu'elle n'est ni anticipée ni formellement structurée, même si chacun doit observer des lois « coutumières » : rendre le service reçu, fournir le repas, etc. Le *koudmen* se caractérise par plusieurs éléments : la mobilisation de moyens (approvisionnement en matériel : pelles, brouettes, camions bennes quand c'est possible, ciment, etc.), une main-d'œuvre gratuite, du temps consacré (le week-end ou après le travail), la réciprocité du service, sans omettre l'établissement des règles de travail partagées et la capacité de chacun à les respecter. Cette pratique relativement peu onéreuse en comparaison des coûts qu'engendrerait l'achat d'une maison ou le recours à une main-d'œuvre spécialisée, engage ceux qui y participent à un système de réciprocité du don :

« Et pendant que je coupe du bois ici, alors tout le monde coupe ici avec toi. Il y en a qui font le ciment, qui charroient des pierres. C'est le koudmen. Ça veut dire que tout le monde est solidaire. Alors, la fois d'après tu vas aider celui qui t'a aidé. Ça marchait comme ça » (Marcellin).

L'entraide collective pour le bâti et l'assainissement du futur quartier populaire

À Cité Mangrove, dans l'édification et la mise en valeur du quartier, le *koudmen* vise l'utilité, mais façonne une nouvelle identité liée à la mémoire des échanges valorisants. Les extraits d'entretiens qui suivent montrent la manière dont les habitants se regroupent, s'organisent et définissent les tâches pour assainir la zone de mangrove et la rendre plus hospitalière :

« On ne voulait pas rester dans la mangrove et les déchets, alors on a réalisé par nous-mêmes des besoins communs. Il fallait développer le quartier, alors on a procédé à des travaux d'assainissement et de remblaiement pour ne plus être sur les ordures et pour ne plus vivre dans la mangrove. Ce sont les travaux collectifs qui ont permis le recul plus à l'intérieur des terres, et la capacité d'accueil des gens a pu être augmentée. Je me souviens qu'on creusait des trous dans la mangrove, puis on récupérait le sable noir. Dans le trou on mettait les ordures puis on recouvrait. Comme ça, ça élevait le niveau du sol et on pouvait marcher et s'asseoir » (Alfred).

« Les petits avec leur seau charroient de la terre partout pour faire un remblai. Parce qu'ici on fait des remblais. On est venu six à sept fois avant que la terre soit à cette hauteur-là. J'ai fait venir trois gros camions Berliet de Saint Pierre. J'ai fait avoir aux gens des camions comme ça » (Léandre).

L'assainissement du quartier mobilise la participation de tous, quels que soient l'âge et le sexe. Par ailleurs, des personnes, non-résidentes du quartier, peuvent participer. Il peut s'agir, non seulement d'un parent, d'un ami ou d'un collègue de travail, mais de personnes rapportées par un proche. Ce qui veut dire que le réseau peut être étendu au-delà du quartier.

« Tu demandes un camion pour transporter les caillasses, on payait les courses pour le remblayage ; tu travailles la journée comme la nuit, à n'importe quelle heure ! Houai ! Houai ! Il y a des jeunes qui restaient pris dans la boue comme si c'était le safari qu'on fait là.

On charroyait l'eau, la glace, un tel poussait le fût de pétrole dans la boutique pour pouvoir avoir du pétrole. On emmenait toutes ces choses dans la boue, on tirait, on poussait, on faisait toute sorte de trucs imaginables et possibles par rapport aux intempéries. Et puis si un camion est bloqué, tout le monde participait pour l'enlever, tout le monde faisait la chaîne. Une équipe est déjà descendue avec leur pelle, avec une brouette, avec ceci et cela, les tonnes de gravillons sont là, le ciment aussi sinon on va chez "Galet", il est toujours ouvert » (Égiste).

Cette stratégie du recours à une nouvelle main-d'œuvre augmente le nombre de participants :

« Il y avait les petits, les femmes et tutti consorts. Il arrive que tu ne connaisses pas certaines personnes parce qu'elles étaient l'ami d'un ami. Mais tout le monde fait connaissance et tu te fais de nouveaux amis et tout le monde s'amuse » (Léandre).

Par ailleurs, la diversité des tâches et les compétences spécifiques de certains participants contribuent à développer des savoir-faire populaires :

« Cité mangrove, c'était l'école de l'apprentissage et des savoir-faire partagés par le koudmen. J'ai appris quand j'étais gosse à construire une maison, à faire de la charpenterie, à fabriquer des nasses, des canots, des voiles » (Alfred).

Chaque migrant est plus ou moins dépendant d'autrui pour satisfaire des fonctions de base (se loger, se nourrir ou encore se soigner). En d'autres termes, chacun y trouve des intérêts, car le *koudmen* permet de concrétiser des projets personnels tels que la possession d'une maison et l'amélioration du cadre de vie. Le logement privé, qui sera valorisé, entre dans le processus de reconnaissance, car il constitue un enjeu important dans un univers où chaque migrant lutte pour la reconnaissance sociale et la dignité. Le *koudmen* est, en fin de compte, une pratique individuelle, puisque chaque personne qui le sollicite en attend un résultat personnel. Pour cette raison, la pratique de l'entraide reste relativement fragile et ponctuelle. Une fois le logement construit, l'entraide s'arrête jusqu'à la prochaine sollicitation. Il s'agit selon R. Hoggart (1970) d'une « adhésion à éclipses » ou encore d'une solidarité « fatale » non choisie (Blais, 2007 : 102). Pour M. Agier (1996), ce sont des « engagements situationnels » mis en mouvements par la nécessité de la survie.

Conclusion

Retracer l'histoire d'un quartier populaire émergent dans le flux d'une migration forcée, dans une société fortement affectée par son histoire coloniale – que l'on perçoit dans le maintien des rapports hiérarchiques socio-raciaux –, a permis d'observer que l'exode rural des années 1960 a été porteur d'importants changements sociaux et urbains dans une ville essentiellement habitée par une bourgeoisie blanche, mulâtre et noire.

Si devenir un Martiniquais urbain n'allait pas de soi en raison de l'image disqualifiante et stigmatisante de pauvreté que chaque migrant véhiculait, il a néanmoins découlé de cette implantation de survie un combat revendicatif d'un droit à la ville et d'une reconnaissance légitime. La persévérance dans une lutte tant collective qu'individuelle et familiale pour la prise en charge des améliorations urbaines a poussé les pouvoirs publics locaux à intervenir en entreprenant de nombreux travaux d'aménagement (bornes-fontaines puis réseau d'eau potable et d'électricité, goudronnage des voies publiques, école, etc.) dans le cadre de la RHI (rénovation habitat insalubre).

La conservation de ce type de quartier autoconstruit est révélatrice d'une revendication d'un mode d'habiter spécifiquement créole qui privilégie la créativité plutôt que le modèle standard d'un pavillon préconstruit ou d'un logement social collectif. Avec d'autres quartiers populaires intégrés de Fort de France, Cité Mangrove constituent la mémoire historique de la migration urbaine que la crise plantationnaire a imposée aux Martiniquais pauvres des campagnes. Toutefois, malgré une certaine légitimité de l'existence de ces quartiers populaires historiques, bastions électoraux d'Aimé Césaire, il n'en demeure pas moins qu'une forte stigmatisation affecte aujourd'hui ces zones d'insécurité supposées. Pourtant, paradoxalement, le décor qu'offrent ces quartiers déjoue un grand nombre de représentations disqualifiantes, tant l'aspiration à une trajectoire résidentielle et socio-économique ascendante modifie les apparences urbaines de ces sites.

Marqués comme les autres par le jeu **des** images sociales de respectabilité, largement fondées sur les apparences, les habitants des quartiers populaires mettent en œuvre une contre-stigmati-

sation en procédant à une mise à distance de leur classe sociale. Les richesses matérielles sont exposées, afin de donner une représentation de soi gratifiante. Ainsi, l'aspect extérieur de la maison, l'imposante voiture stationnée devant l'habitation ou encore la mise en valeur de l'apparence physique (porter des vêtements de marque et des bijoux en or, entretenir physiquement son corps par la pratique d'activités sportives...) représentent des signes ostentatoires qui tranchent avec la représentation commune de ces espaces comme zones de désolation et de danger. Par ailleurs, à la différence des cités françaises, ces quartiers sont des lieux de travail à domicile où les femmes bourgeoises viennent voir leur couturière ou quelque membre de la famille, assurant une porosité sociale et économique que les discours journalistiques ignorent voire mettent en cause régulièrement. D'où ce caractère unique des cités créoles à la fois pauvres et « déviantes » (surtout la nuit), mais aussi fondues dans le tissu de relations politiques, syndicales, associatives ou économiques urbains, dont la matérialité affecte le visuel du cadre urbain et leur viabilité, beaucoup plus ordinaire que ce que le sens commun médiatique offre en pâture aux « informations ».

Bibliographie

- Agier M. (1996), « Les savoirs urbains de l'anthropologie », *Enquête*, « La ville des sciences sociales », 35-58, <http://enquete.revues.org/document683.html>
- Alphérandy P. et Bergues M. (2004/1), « Territoires en question : pratiques des lieux, usage d'un mot », *Ethnologie française*, 34, 5-12.
- Blais M.-C. (2007), *La solidarité, histoire d'une idée*, Paris, Gallimard.
- Bouliane P. (1979) *Volga-Plage : Un bidonville de propriétaires*, Mémoire de maîtrise, UAG Martinique.
- Chivallon C. (2002), « Mémoires antillaises de l'esclavage », *Ethnologie française*, 32, 601-612.
- Elias N. (1987), *La société des individus*, Paris, Fayard.
- Girola C. (2008), *De l'homme liminaire à la personne sociale. La lutte quotidienne des sans-abri*, Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Paris, EHESS.
- Gisler A. (1981), *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Karthala.
- Gouyé R. (1998), *Les 50 pas géométriques. Origines et histoire d'un mythe*, Martinique, Imprimerie Désormeaux.

- Hoggart R. (1970) [1957], *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit.
- Jacquot J. (1999), « La femme dans le marronnage à la Martinique d'après le Journal officiel de la Martinique (1834-1848) », *Esclavage, résistances et abolitions*, Dorigny M. (dir.), Paris, CTHS.
- Jalabert L. (2007), *La colonisation sans nom. La Martinique de 1960 à nos jours*, Paris, Les Indes savantes/Rivages des Xantons.
- Jolivet M.-J. (1985), « Migrations et histoire dans la « Caraïbe française » », *Cahiers de l'ORSTOM*, Série Sciences humaines, XXI-1, 99-113.
- Letchimy S. (1992), *De l'habitat précaire à la ville : l'exemple martiniquais*, Paris, L'Harmattan.
- Lucrèce A (1994), *Société et modernité. Essai d'interprétation de la société martiniquaise*, Case-Pilote, Martinique, *L'Autre mer/Essais*.
- Mackinnon R (1995), « Architecture vernaculaire », *Association canadienne d'ethnologie et de folklore*, 17- 2. [En ligne], <http://www.celat.ulaval.ca/acef/172f.htm>.
- Mulot S. (2000), *Je suis la mère, je suis le père !* : l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe, Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie de l'EHESS, Paris.
- Nicolas A. (1998), *Histoire de la Martinique. De 1939 à 1971*, tome 3, Paris, L'Harmattan.
- Nicolas A. (1996), *Histoire de la Martinique. De 1848 à 1939*, tome 2, Paris, L'Harmattan.
- Ozier-Lafontaine L.-F. (1999), *Martinique, la société vulnérable*, Trinité, Martinique, Gondwana Éditions.
- Pétonnet C. (1985), *On est tous dans le brouillard*, Paris, Éditions Galilée.
- Pétonnet C. (1982), *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Paris, Éditions Galilée.
- Raymond H. (1984), *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, Centre de création industrielle.
- Rey N. (2001), *Lakou et Ghetto. Les quartiers périphériques aux Antilles françaises*, Paris, L'Harmattan.
- Rochais V. (2011), *Les souffrances sociales à la Martinique et leurs modes de gestion*, Thèse de doctorat en anthropologie sociale, EHESS, Paris.
- Sayad A. (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- Sayad A. et Dupuy E. (2005), [1998], *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement.
- Sennett R. (1979), *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil.
- Turner J. (1979), *Le logement est votre affaire*, Paris, Éditions du Seuil.
- Zobel J. (1974), [1950], *La Rue Cases-Nègres*, Paris, Présence africaine.
- Wellman B., Leighton B. (1979), « Networks, Neighborhoods and Communities », *Urban Affairs Quarterly*, 14, 363-390. [http://courseweb.lis.illinois.edu/~katewill/fall2009-lis590col/wellman %20leighton %201979 %20networks %20neighborhoods.pdf](http://courseweb.lis.illinois.edu/~katewill/fall2009-lis590col/wellman%20leighton%201979%20networks%20neighborhoods.pdf)

Déjouer la marginalisation spatiale Stratégies d'insertion économique des Brésiliennes en Guyane

DOROTHÉE SERGES

Dans la société guyanaise, l'histoire du peuplement est le résultat des politiques migratoires, visant à amorcer le développement économique : la « *départementalisation économique* » (Jolivet 1982). Elles ont conditionné la venue de populations originaires en provenance des continents européen et africain, puis des Caraïbes, d'Amérique du Sud ou encore d'Asie. Serge Mam Lam Fouck mentionne que la « diversité culturelle doit aux stratégies de développement de la France coloniale » (2002 : 14), contraignant la société guyanaise à poser la question de l'intégration des vagues successives d'immigrant(e)s. Ces populations pour certaines esclaves furent pour les premières envoyées en Guyane lors de la colonisation. Plus récemment sont arrivés les Colombiens et Brésiliens, employés sur les chantiers de construction, tandis que les Asiatiques (Hmong et Chinois) Javanais et Hindoustani étaient employés dans l'agriculture et les commerces. Tous contribuent au développement de secteurs d'activité « attribués » chacun à des populations spécifiques. Au recensement de 2010 de l'Insee, sur une population totale de 229 040 habitants, la Guyane comptait 81 400 étrangers, soit 35,5 % de sa population. Les Surinamais (38,8 %), les Haïtiens (24,8 %) et les Brésiliens (24,5 %) représentent, à eux trois, 88 %

des étrangers résidant en Guyane. La répartition de la population des communes par lieux de naissance indique que la population brésilienne était installée en majorité à Cayenne (43 %), Kourou (14 %), Rémire-Montjoly (12 %) et Saint-Georges (9 %).

L'intégration spatiale des premiers groupes s'est effectuée dans les centres urbains. Créoles guyanais, métropolitains et asiatiques se sont installés en première couronne des villes dans des quartiers peuplés d'ouvriers, d'employés d'origine rurale ou étrangère. « La Crique », le « village chinois », ou les zones d'habitat coolies, arabes et blancs libérés situés constituaient des périphéries marginalisées des villes guyanaises. Une nouvelle étape de ce processus d'urbanisation inégalitaire et plutôt anarchique sera franchie dans les années 1970-1980 avec le développement des « cités immigrées » et l'accentuation de la bidonvilisation de certaines zones d'habitat de première couronne, lors de l'arrivée massive de migrants frontaliers et notamment sud-américains, parmi lesquels les Brésiliens, travaillant sur les chantiers de construction. Une seconde couronne de quartiers périphériques populaires s'est alors constituée et dont la détérioration progressive a amené les pouvoirs publics à une réhabilitation partielle de certains quartiers. Ainsi les habitats non ordinaires auto-construits des migrants brésiliens en Guyane doivent être pensés dans une perspective historique longue comme conséquences lointaines de la politique de la départementalisation (1946). Celle-ci a tout d'abord procédé à l'installation des administrations, favorisant le développement économique : L'État français participe à l'économie sous la forme de plans abondés par de multiples sources : Fonds d'investissements pour les DOM (FIDOM), Caisse centrale de coopération économique (CCCE) ainsi que dans l'aménagement d'organismes de crédits : Société d'aide technique et de coopération (SATEC) et Banque de Guyane, mais aussi des fonds européens (Jolivet 1982). Les habitants des périphéries urbaines bénéficient des systèmes d'aides équivalents à ceux qui existent en France métropolitaine : sécurité sociale, allocations familiales, Revenu minimum d'insertion, remplacé depuis peu par le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), moins avantageux que le RSA métropolitain. Pour abonder les grands chantiers, le choix a été fait de privilégier

l'entrée d'une main-d'œuvre de travailleurs des pays frontaliers, notamment brésiliens, et ce, dès 1965 (Antiane-Eco, 2002 : 15). Les migrants brésiliens ont d'abord été logés dans des dortoirs à proximité des chantiers, principalement ceux du Centre Spatial à Kourou (1974). Puis, lors de l'arrivée de leurs femmes par l'intermédiaire de la politique des regroupements familiaux (1990), ils ont été relogés dans les quartiers périphériques dénommés cités, boîtes postales (BP), ou encore dans des quartiers d'habitats spontanés, dits *invasões* (invasions). Les seconds étaient appelés boîtes postales (désignés par les initiales BP et un numéro, car, initialement, il s'agissait de constructions temporaires indiquées par des boîtes aux lettres.

Je présente l'organisation des activités des migrantes brésiliennes – déclarées, illégales, formelles et informelles à partir d'une étude ethnographique du quartier de la BP 134 désormais dénommée Résidence Arc-en-Ciel, et plus particulièrement d'une observation participante au sein de plusieurs familles¹. S'insérer économiquement, pour les migrantes brésiliennes, suppose de s'organiser à l'intérieur de cet univers d'abord domestique qui est la maison afin d'y exercer une activité relevant initialement du secteur informel. La maison est pensée comme une « extension de la rue » (da Silva Mello et Vogel 2002), reflète les normes d'occupation des espaces, ainsi que leurs transformations. Le quartier, conçu comme « non-ville » (Agiar 1999), rend visibles les solidarités, mais aussi les contradictions des politiques publiques locales, conduisant à la reproduction des inégalités sociales de genre, ou ethniques. On envisage ici comment ces univers reproduisent sur une échelle « micro », la structuration socio-économique de la société guyanaise.

Naissance et évolution de la Résidence Arc-en-Ciel

Le quartier périphérique de la BP 134, situé au Point kilométrique (PK) 134, également appelé cité Cabassou, du

.....

1. Les observations ont été réalisées en deux temps : dans le cadre d'une recherche de doctorat en sociologie en 2008 puis d'une mission portant sur « Migration, Famille et Vieillesse en Guyane », réalisée pour l'INED en 2013, qui m'a permis de prendre la mesure de l'évolution de la réhabilitation de ce quartier.

nom de la montagne limitrophe, qui, elle-même a pris le nom d'un Amérindien, a été renommé en 2005 « Résidence Arc-en-Ciel », par la commune de Rémire-Monjoly (Île de Cayenne) qui a entrepris de la réhabiliter. À l'origine elle a été fondée par quatre familles brésiliennes, qui, ayant été forcées de quitter leurs logements dans les quartiers de Rorota, Dégrad des Cannes et pointe Mahury (pointe de l'île de Cayenne) et délogées par l'érosion littorale, la montée des eaux et les inondations successives, se sont installées là : « Sur la pointe Mahury, ce sont essentiellement des pêcheurs. On trouve également plusieurs unités d'habitations à la périphérie généralement dans les autres bidonvilles de l'île de Cayenne [...] Cependant, du fait de l'ancienneté de l'immigration, une partie de la population brésilienne a réussi à s'intégrer dans le parc d'habitat social et peuple ainsi les cités Mirza, Rénovation urbaine, Mariel, stade de Cayenne et de Kourou, où elle a en fait rejoint les logements de sa classe sociale d'appartenance » (Gorgeon 1986 : 47).

De 80 personnes en 1988, la population de la BP 134 passe ensuite à 1 000 en 1990 1 700 en 2007 et est estimée entre 3 000 et 3 500 en 2008 et avoisine les 4 000 personnes aujourd'hui (DDE 2001, Piantoni 2008, Serges 2011). La répartition par sexe démontre une distribution relativement équilibrée. La croissance de la population est liée à l'installation informelle des nouveaux/nouvelles migrant(e)s clandestin(e)s, construisant leur maison très rapidement sur les parcelles de terrain inoccupées. Qui plus est : « *il y a toujours au minimum deux étrangers dans les maisons de chacun* » me dira José Hermenegildo Gomes, responsable de l'association DAAC (Développement Accompagnement, Animation, Coopération). Avec une part non recensée de la population, clandestine, représentant deux, voire trois personnes par ménage, la cité compterait près de 5 000 habitants au total. La condition pour être hébergé réside alors dans le travail gratuit principalement dans le secteur des services — maçonnerie et charpente pour les hommes, emplois domestiques et garde d'enfants pour les femmes.



Un habitat autoconstruit (Dorothee Serges, 2008).

Dans ce quartier coexistent différentes formes d'habitat. Le logement est construit à base de tôle et de bois. Il se modifie « petit à petit » en fonction des possibilités économiques des migrants travailleurs, construisant eux-mêmes leur maison qui l'embellissent et l'agrandissent comme sur la photographie de la maison de Mario.



La maison de Mario (Dorothee Serges, 2008).

Même si le travail en lui-même est essentiellement masculin, l'intérêt pour la construction de sa propre maison

est un désir partagé par les deux sexes. Les réponses aux questionnaires « Familia e Moradia² » ou les observations *in situ* indiquent que les foyers dépourvus d'électricité partagent l'équipement avec la maison voisine, et que d'autres font de même pour l'eau, sauf s'ils ont un puits. Tous les autres foyers possèdent des plaques chauffantes, et au moins un téléviseur. D'autres différences portent sur la possession d'équipements électroménagers (machine à laver, four) ou de moyens de locomotion. Au quotidien les formes de solidarité entre les habitants sont multiples : distribution de courrier, ramassage des ordures, partage de câbles électriques, ramassage scolaire...

Ces logements ont été déclarés insalubres lors de leur reconnaissance en 2001 par la mairie de Rémire-Montjoly, et sont aujourd'hui encore classés en « zone d'habitation provisoire », où les habitants vivent à titre précaire et révoquant. La plus grande partie d'entre eux sont bénéficiaires des aides sociales, que complètent des formes de solidarités et emplois/activités informels. Le quartier Arc-en-ciel est à la fois classé en Zone insalubre et bénéficie d'un Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de priorité 1. La réhabilitation de ce quartier, initiée en 2005 a permis le déplacement de trente-quatre maisons auto-construites vers d'autres, en béton, ainsi qu'une plus grande mixité. En effet, les projets urbains ont contribué à l'arrivée de populations haïtiennes (dont certaines étaient déjà présentes en 2001) et guyanaises.

Informalité économique, débrouille et sentiment d'illégitimité

Les emplois occupés par les migrantes brésiliennes sont soit *informels* : commerce ambulancier – vente de vêtements, de parfums et/ou de cosmétiques et de nourriture – soins aux personnes, échanges économique-sexuels et prostitutionnels ; soit *non déclarés* : restauration, services à domicile.

Les modalités d'insertion de ces femmes varient en fonction de l'année d'arrivée, des motifs de migrations ainsi que

.....

2. Les questionnaires « Familia e Moradia » visent à obtenir des informations sur les conditions matérielles d'existence (équipement, moyens de transport, éducation et santé).

du lieu d'installation. Les Brésiliennes régularisées (principalement celles arrivées par le regroupement familial) occupent, pour 78 % d'entre elles, une place dans le secteur tertiaire. Elles se répartissent dans les emplois suivants : employées de maison, personnel d'entretien et de nettoyage, serveuses, assistantes maternelles ou vente dans des petits points de commerce (Gorgeon 1986, Pinto 2008). Elles se concentrent donc plus spécifiquement dans le secteur des services, tout comme les femmes migrantes économiques et ce, en raison des conséquences de la néo-libéralisation économique et de la mondialisation. Ce sont les emplois occupés lors d'arrivées massives de migrantes clandestines, sédentaires, précaires et circulantes dans les pays où le PIB à l'arrivée est nettement supérieur à celui du pays de départ. Elles résident principalement dans les quartiers périphériques, tel que celui de la Résidence Arc-en-Ciel.

Pour améliorer ses conditions d'existence en Guyane Laura da Silva Brito, résidente régularisée du quartier de l'Arc-en-Ciel a développé une stratégie consistant à occuper la fonction de cuisinière sur un site d'orpaillage à Saint-Elie, pour assurer « *l'avenir envisagé pour ses trois enfants* » résidant avec elle en Guyane. Elle a ainsi pu cumuler aides sociales, revenus d'activité non déclarée et faire bâtir sa maison « en dur ». Après dix ans de va-et-vient entre Saint Elie et Cayenne, elle a fait poser une dalle dans l'arrière-cour de sa maison afin d'y gérer un espace de restauration/vente alimentaire informel et non déclaré (*cochinhas, bolinhos, vatapa, tacaca*).



Laura, résidente brésilienne régulière, dans sa cuisine (Dorothee Serges, 2008).

En revanche pour les Brésiliennes du second groupe, arrivées au début des années 2000, la situation est plus difficile, et ce en raison de deux facteurs : le durcissement des politiques migratoires en 2005, privilégiant l'« immigration choisie » et l'obligation de faire du chiffre au travers des quotas de reconduites aux frontières. Pour elles, le développement de stratégies alternatives de production de revenus sera donc une sorte de première injonction. Il s'agit d'une injonction de genre, car elles sont contraintes d'exercer des professions réservées aux femmes (Bourgeois 2005). En effet, entrées par l'intermédiaire d'un réseau familial ou communautaire, ces femmes vont pour certaines d'entre elles, devoir travailler gratuitement contre hébergement. Il s'agit d'une première réalité qu'elles découvrent dès leur arrivée : le travail domestique et gratuit. Ce travail peut ensuite se combiner avec d'autres activités, relevant du secteur des services, bastion à la fois féminin et « réservé » aux migrantes sans papiers.

Puis, en raison des stéréotypes médiatiques discriminants sur les Brésiliennes touchant plus spécifiquement leur sexualité pensée comme libérée et dangereuse, elles sont toutes assimilées à des travailleuses du sexe, de surcroît potentiellement porteuses de maladies contagieuses. Cela a comme conséquence le rejet par leurs compatriotes de ces femmes arrivées lors de la seconde vague migratoire, alors que les schémas de mise en couple ne diffèrent que de peu. Celles, majoritaires, qui sont en union mixte ont élaboré des schémas de rencontres de leur conjoint dans des espaces festifs tels que les bars, boîtes et clubs. La relation initiée est alors poursuivie et pourra déboucher sur une union stable.

Pour les Brésiliennes nouvelles arrivantes, la sexualité est perçue comme une monnaie d'échange, permettant d'obtenir des compensations financières, qu'Éliane, migrante clandestine, ne qualifie pas de type prostitutionnel, mais que l'on peut analyser comme un échange économique-sexuel (Tabet 2004). Elle utilise son physique, correspondant à l'image que l'on attend d'elle et plus largement des Brésiliennes qui ont du *tchão*³ afin que cette

.....

3. Le *tchão* est un élément caractéristique attribué aux Brésiliennes, renvoyant au *sex-appeal*, pensé comme naturel, un *jeitinho* pour conserver la terminologie portugaise, organisé comme un *habitus*, une façon d'être inscrite dans les corps et les mentalités.

union se solde par une union stable et la naissance d'un enfant. Ses préférences se focalisent sur un « Blanc », afin de contrer les inégalités raciales, dont la société guyanaise n'est pas exempte.



Éliane, migrante clandestine, aux fourneaux
(Dorothee Serges, 2008).

Ainsi, le « choix » d'une relation avec un « Blanc » s'effectue à partir de la connaissance préalable du statut des personnes fréquentant à la fois ces espaces et les jeunes Brésiliennes. En effet, ces jeunes filles apprennent très vite à situer socialement et économiquement leurs interlocuteurs, particulièrement par le biais de la *fofoca*, des échanges de savoir entre elles. Ce repérage socio-économique du bon parti s'effectue dans une société ultramarine où vivent de nombreux contingents de militaires (légionnaires), de fonctionnaires (agents de police, gendarmes, douaniers, professeurs) et agents employés par le Centre spatial guyanais (CSG/CNES), venus célibataires ou mariés, pour un séjour d'une courte durée (1 à 3 ans) et profitant du niveau de vie d'expatriés compensant les coûts de « la vie chère », qui leur octroie une position de supériorité économique.

Maréjô, également ancienne résidente de la cité et dont la migration s'est faite dans les années 1980 précise la hiérarchie établie entre les deux groupes de migrantes :

« 90 % des femmes viennent pour travailler et 10 % pour travailler dans la prostitution. Allez voir dans les boîtes, vous allez rencontrer une moitié de zapatão⁴, et une moitié de prostituées... ».

Ces chiffres sont surévalués, rendant compte des discours médiatiques et de l'audimat qu'ils ont à réaliser. En effet, après analyse des principaux médias depuis 1990, et entretien effectué auprès du reporter Pierre-Yves Carlier, lorsqu'un article parle des Brésiliennes, c'est dans la catégorie fait-divers, pour parler de prostitution. Pour les femmes de l'élite, dont Rose, le rejet, voir le déni de l'existence des migrantes plus récentes est également avéré. Les stratégies d'insertion économique diffèrent en fonction de la période d'arrivée des Brésiliennes ainsi que des constructions stéréotypées de leur sexualité, conditionnent l'organisation d'une hiérarchie entre elles. Cette hiérarchie peut-elle être déjouée par la société guyanaise ou est-elle renforcée par son fonctionnement administratif et institutionnel ?

Les discriminations, des freins à l'insertion économique formelle

La question des relations interethniques est très complexe, à géométrie variable. Cela implique de les comprendre à partir du cadre plus général de la stratification socio-ethnique des populations résidentes. Elles sont tributaires de cette matrice coloniale et s'organisent relativement à la période d'arrivée sur le territoire, conditionnant le rejet du/de la dernier/ère arrivé(e) et ce en raison de l'idéologie de la créolité. Elle renvoie à « une idéologie – représentations et visions du monde – référant à des marqueurs ethniques, qui sont des signes de reconnaissance culturelle servant à différencier les groupes, à les classer, à les hiérarchiser, à penser leur nature et à conditionner les relations de face-à-face » (Chalifoux 1989). À cela, viennent s'ajouter les stéréotypes discriminants, organisant les rapports interethniques.

En effet, la première rencontre avec les discriminations a lieu dans les administrations dès l'arrivée et constitue un « rite de passage ». Qu'il s'agisse de l'obtention d'une autorisation de

.....

4. Terme péjoratif pour désigner des lesbiennes.

séjour à la préfecture ou sous-préfecture, d'une demande de passeport à la mairie, ou d'allocations à la CAF, d'assistance médicale à la Sécurité sociale ou encore, lors de la création d'un compte ou du retrait d'argent à la Poste, chacune des démarches auprès des organismes publics suppose la rencontre avec des Créoles guyanais. Il y a souvent du mépris ouvertement ou insidieusement exprimé, allant de remarques faites de manière abusive : « lui parler comme à un chien » ou « souffler en présence d'un étranger », lorsque ce dernier ne parle pas correctement la langue. Les employés font alors mine de ne pas le comprendre et le renvoient chez lui. La majorité des enquêtés se sont déjà entendu dire « tu n'es pas chez toi ici ».

Camilia Silva évoque le mépris dont elle a été l'objet :
« Des fois, je ne sais pas si c'est du racisme ou du manque de patience. Parfois, je vais dans des endroits, et, je sais que je ne parle pas bien la langue, il y a des personnes qui me parlent bien, qui répètent les choses, et d'autres non. Je pense que c'est du racisme, à la Sécurité sociale, à la CAF. C'est une majorité de Guyanaises. »

On peut ici rattacher les pratiques de guichet à celles dont parle Mireille Eberhard (2001). Son propos n'est pas de « dénoncer tel ou tel individu comme « raciste », mais de considérer le racisme comme une réalité strictement sociale, du fait qu'il s'insère dans des rapports sociaux qui le créent, le produisent et le reproduisent ». On retrouve bien dans la situation analysée pour les Brésiliennes la construction d'un stigmaté : les Brésiliennes qui ne parlent pas bien la langue, qui sont potentiellement des voleuses d'hommes ; l'inscription de ce stigmaté dans l'interaction conduisant à la dévalorisation de la personne demandeuse et au profit du renforcement du « pouvoir de domination » de la personne derrière son guichet ou dans toute situation dans laquelle elle se sait être dominante.

Et en dehors de ces administrations, on retrouve ces formes de discriminations dans les institutions publiques. Darlirene Meirezes précise :

« Il y a une femme au collège de mon fils, elle est guyanaise, et me traite super-mal et quand arrive une autre personne, elle la traite bien. Elle me parle super-mal, elle est méchante, et moi je parle bien fort pour que tout le monde entende et elle est raciste contre les

Brésiliennes et principalement quand la personne est seule, qu'elle n'a pas de mari, et c'est comme ça. »

Il est intéressant de noter dans le discours le fait de se qualifier de « femme seule », donc potentiellement dangereuse au regard d'une femme mariée. On est plus tout à fait dans une forme de racisme, mais plutôt de rejet de l'Autre, le « non-national », « non-citoyen » et où les stigmates sont réactualisés lors des interactions (Eberhard 2001).

Lors d'une préparation à un projet professionnel, les rapports interethniques peuvent également se montrer conflictuels. Laura dont on a évoqué le parcours précédemment, arrivée lors de la première vague migratoire, a dit avoir démissionné de son emploi de commis de cuisine parce que sa patronne ne souhaitait pas la faire manger avec « les gens de sa race » :

« J'ai travaillé là-bas [au Messe, le centre pénitencier de Rémire-Montjoly], et il y a eu un problème avec madame A., parce qu'elle a pris les choses de la cuisine, elle faisait la cuisine et nous devions manger à 11 heures. [...] Et lorsque ce fut l'heure de déjeuner, elle a donné à manger à son équipe seulement, "pra as pretas" [pour les noires] pour les gens de sa race, parce que les uniques Brésiliennes étaient seulement nous deux [elle et une compatriote], et quand arrivait l'heure, elle disait : "ha, je vais faire la cuisine après". Mais nous n'avions pas le temps de manger. Alors je lui ai dit : "regarde, Madame, pour les droits que tu as, j'en ai aussi, parce que mon travail est identique au tien. Pour le travail que je fais ici, je fais la même chose que toi". Si tu gagnes 100 je gagne 100, si tu gagnes 200, je gagne la même chose. Et là, comme tes compatriotes ont le droit de manger, moi aussi j'ai le même droit de manger [...] Et là, elle est allée voir le chef, disant que je faisais des problèmes là dans la cuisine et là, le chef m'a appelée et il m'a dit : "aujourd'hui et les jours prochains, tu vas nettoyer le sol et laver les vêtements".

Mais je n'ai pas fait de stage pour laver les habits ni pour nettoyer le sol. J'ai fait un stage, parce qu'auparavant j'avais fait un stage là, parce que j'avais parlé au RMI que j'étais cuisinière. » Le but de ce stage pour Laura était de pouvoir ensuite ouvrir son propre restaurant : *« Je voulais beaucoup faire un restaurant, mais je n'y suis pas arrivée, j'ai marché (andei), marché, mais n'y suis pas arrivée »* et ce, en raison des dispositifs normatifs trop contraignants : *« Parce que la madame m'a dit qu'il me fallait plein de casseroles, plein de choses. »*

Résider dans un habitat non ordinaire, en périphérie urbaine suppose également des difficultés pour les générations nées ou arrivées très jeunes et scolarisées sur le territoire. Quelles sont les implications liées à ces modalités résidentielles ? Je l'aborderais à partir de deux aspects : les motifs de la déscolarisation d'abord puis les discriminations à l'embauche.

La déscolarisation, plus spécifiquement celle des filles, peut avoir plusieurs causes, dont la principale, concerne les grossesses précoces. Selon Rosileine Meideiros, 30 ans, sa déscolarisation est liée à un défaut de papiers. Elle précise avoir été contrôlée plusieurs fois par la police aux frontières alors qu'elle rentrait de l'école :

« C'est quand tu sors de la voiture, du bus par exemple, même à pied, ils t'arrêtent. Et puis ils te disent : "est-ce que tu as des papiers ?" [...] ils te demandent le carnet de l'école où tu es inscrite, plein de trucs comme ça, j'ai eu plusieurs soucis avec ça. »

Sans entrer dans le domaine de la psychologie et du rapport au traumatisme que peut causer un contrôle d'identité à la sortie du collège (Bernardot 2009), ni sur le fait que cela puisse entraîner une certaine gêne vis-à-vis des camarades, on se contentera de retenir l'intériorisation d'un statut d'illégitimité au regard de la loi. Cette intériorisation est décrite par Rosileine comme un *stress*, qu'elle revit tous les ans lors du renouvellement de sa carte, et ce depuis sept ans. Les contrôles vont accroître le sentiment d'illégitimité des résidentes des quartiers périphériques « pré-définissant les processus d'accès à l'emploi sur des marchés du travail segmentés. Les migrants les moins dotés en capital social et en ressources économiques et symboliques subiront les forces des dispositifs panoptiques » (Roulleau-Berger 2010 : 13).

Il peut aussi s'agir, comme le mentionne Lucirene Dias Lopes, de discriminations à l'embauche :

« Ma fille, par exemple, une fois, elle a déposé plein de curriculum vitae pour trouver un travail. Et elle a dit que lorsqu'elle est arrivée, il y avait plusieurs autres filles. Et la femme qui recrutait en a vu une qu'elle connaissait, une Guyanaise, l'ex-miss Guyane, et lui a dit que si elle l'avait appelé, elle n'aurait même pas fait la file. Donc, ma fille savait déjà qu'elle n'aurait pas le poste, elle a quand même été entretenue. Elle est revenue à la maison, je l'ai appelée, mais elle

m'a dit non, elle a donné l'emploi à une autre personne, la même qu'elle avait vue. Elle m'a dit qu'elle n'aurait pas ce travail, mais ça n'aurait pas dû arriver comme ça, même si elles se connaissaient, il aurait dû y avoir plus de discrétion. Et les enfants des Guyanais ont plus de chance d'avoir un emploi. Et il y a seulement des inégalités comme ça. »

Très clairement, ressort ici une autre forme de discrimination à l'embauche, relevant de la hiérarchie socio-ethnique existante et des réseaux mis en place par les grandes familles créoles guyanaises.

Conclusion

La rénovation urbaine a contribué à étendre le quartier dit de la Résidence Arc-en-Ciel, où la population résidente est majoritairement brésilienne en le divisant en deux. Elle a engagé le débat de la mixité, sans que les populations guyanaise et brésilienne ne soient toutefois amenées à se mélanger. Les infrastructures de base du côté brésilien restent précaires ce qui contribue à sa marginalisation urbaine et contribue au maintien d'activités informelles chez les différentes générations de migrantes, principalement dans le secteur des services. L'informalité est aussi une des réponses apportées aux discriminations rencontrées dans les services publics, au sein des emplois aidés par l'État. La hiérarchie socio-ethnique en place et son idéologie perdurent au travers de l'histoire. D'une génération à l'autre, et en fonction des politiques migratoires, les discriminations viennent affecter les parcours des jeunes, conduisant à leur exclusion partielle de l'économie. On est en droit de s'interroger, de manière plus globale, sur ce système de relations interethniques basé sur une « prétendue supériorité de la race blanche » (Le Cour Grandmaison 2009) et sur la prégnance d'un facteur idéologique lié à la créolité, mis en application par le groupe des Créoles guyanais. Il serait tout à fait pertinent de poursuivre cette étude dans les années à venir afin d'évaluer l'impact des politiques publiques visant à plus de mixité dans ce quartier afin de rendre compte de l'insertion des futures générations.

Bibliographie

- Agier M. (1999), *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Antiane-Eco (2002), « Guyane, des peuples et des histoires », 54, 14-17, http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/themes/antiane/ae54/ae54_art04.pdf
- Bernardot M. (2009), « Une tempête sous un CRA. Violences et protestations dans les centres de rétention administrative français en 2008 », *Multitudes*, 35, 215-224.
- Bourgeois P. (1995), *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Seuil.
- Chalifoux J.-J. (1989), « Créolité transculturelle en Guyane ». In *La créolité, la guyanité*. Exposés-débats du CRESTIG., 13-27
- Eberhard M. (2001), « Catégorisations ethnico-raciales au guichet », *Cahiers du CERIEM*, 8, 35-50
- Gorgeon C. (1986), « Immigration clandestine et bidonvilles en Guyane, les Haïtiens à Cayenne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 101, 143-158.
- INSEE. (2006, 2010), *Atlas des populations immigrées de Guyane*, Cayenne.
- Jolivet M.-J. (1982), *La question créole*, Paris, ORSTOM.
- Le Cour Grandmaison O. (2009), *La République impériale. Politique et racisme d'État*, Paris, Fayard.
- Mam Lam Fouck S. (2002), *Histoire générale de la Guyane française*, Matoury, Ibis Rouge éditions.
- Piantoni F. (2009), « Discrimination et fragmentation socio-spatiale dans le bassin d'habitat de Cayenne, Étude sur sept quartiers précarisés », <http://ceped.org/IMG/pdf/rapportCRPV.pdf>
- Pinto M.J.S (2008), *O Fetiche do emprego: um estudo sobre as relações de trabalho de brasileiros na Guiana Francesa*, Thèse soutenue à l'Université Federale do Para, au Nucleo de Alto Estudos Amazônicos.
- Roulleau-Berger L. (2010), *Migrer au féminin*, Paris, PUF.
- Serges D. (2011), *L'insertion économique des migrantes brésiliennes*, Thèse de doctorat en sociologie (dir.) Maria Eugenia Cosio-Zavala, université Paris III, la Sorbonne Nouvelle.
- Silva Mello (da) M.-A., Vogel A. (2002), « Quand la rue devient maison : habito et diligo dans la ville », *Communications*, 73, « Manières d'habiter », 163-183.
- Simonian L. T.L et Silva (da) Ferreira R. (2006), « Brazilian Migrant Workers in French Guiana », in *Caribbean Transnationalism. Migration, Pluralization and Social Cohesion*. Ed. Gowricharn R., Lanham MD, Lexington Book, 99-117.
- Tabet P. (2004), *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échanges économique-sexuels*, Paris, L'Harmattan.

Sociétés à distance et mise à distance de la société

Le statut de la technique dans l'habitat non ordinaire

SAMUEL DEPREZ ET PHILIPPE VIDAL

Approcher l'habitat non ordinaire par la technique

L'habitat précaire, considéré au filtre des constructions informelles, voire illégales, au sein des friches urbaines, renvoie dans l'imaginaire collectif à des logiques de bric et de broc où prévalent les pratiques de récupération et de réemploi pour construire un abri de fortune. Pourtant, si l'habitat auto-construit se développe souvent à l'ombre des réseaux techniques élémentaires (électricité, eau, assainissement), ce dernier n'en reste pas moins technique au regard de ses équipements intérieurs et de ses aménagements extérieurs. Simplement, cette technique s'exprime parfois en marge de toute pensée réticulaire et réglementaire (Dupuy 1991). D'abord parce qu'il n'y a pas ou peu de possibilités de raccordement aux infrastructures sur ces espaces non viabilisés, limitant donc leur intégration au modèle urbain dominant. Ensuite en raison de la volonté de quelques-uns de trouver des alternatives techniques leur permettant plus ou moins consciemment de se mettre à distance de la société et, dans une certaine mesure, de mettre la société à une certaine distance de leur habitation informelle. Ne pas être dans le réseau, parvenir à s'en passer même, sans pour autant renoncer

aux bienfaits des services qu'il véhicule sur le registre « eau, gaz et électricité à tous les étages » constitue dès lors les conditions d'un sentiment d'indépendance spatiale qu'il convient d'analyser dans ce présent travail.

Notre recherche questionne donc, à partir d'un exemple havrais présenté ci-après, la façon dont la technique, notamment appréhendée sous l'angle des dispositifs spatiaux permet à l'habitat non ordinaire de s'insinuer dans le paysage urbain de façon durable (Toussaint 2009). Elle interroge aussi la capacité des habitants à s'en saisir afin d'améliorer un quotidien qui n'est pas celui de nécessiteux en recherche d'un toit ou d'un abri, mais de couches populaires soucieuses de s'extraire, plus ou moins longuement, de leurs logements et de leurs quartiers dont la qualité de vie est jugée insatisfaisante.

Le texte se compose de quatre parties. La première décrit la méthodologie retenue. Enquêter sur les couches populaires dans un contexte d'illégalité suppose en effet de mettre en œuvre des stratégies d'accès au terrain qui doivent être explicitées. La deuxième présente le cadre géographique de notre étude : une frange littorale d'abord bombardée, ensuite exploitée à des fins agricoles, laissée un temps en déshérence, puis enfin peuplée sur le registre de l'habitat informel par des citoyens havrais en quête d'ailleurs. La troisième recentre le propos sur la façon dont la technique est aujourd'hui convoquée dans la structuration et le fonctionnement de l'habitat. Elle révèle, photographies à l'appui, toute l'ambivalence du site et des habitants qui l'occupent. Des stratégies de connexion temporaire et de déconnexion radicale sont mises au jour, démontrant que si la « matrice » est mise parfois à distance, le confort qu'elle est susceptible d'offrir (électricité, eau, sanitaire...) reste, lui, toujours d'actualité. Elle met enfin en lumière des degrés variés de sophistication dans la mobilisation de l'objet technique. La quatrième partie, conclusive, envisage la place de la technique dans le discours des habitants. Il s'agit de montrer qu'en dépit des rebuffades et de la proclamation du désir d'autonomisation, l'habitant précaire faiblement mobile se fait toujours rattraper, d'une façon ou d'une autre, par le réseau.

Enquêter les couches populaires dans un contexte d'illégalité

Le travail d'entretien a été délicat à initier avec une population partiellement présente sur les lieux, volatile et mal identifiée. Parmi ces difficultés, figurait aussi la nécessité de gagner la confiance d'un public connaissant l'illégalité de sa situation et de ce fait peu enclin à livrer à l'enquêteur des informations susceptibles d'être utilisées ensuite en sa défaveur. L'habitat spontané sur le plateau nord de Dollemard offre finalement des conditions d'enquête assez proches de celles portant sur les espaces résidentiels fermés, bien traités par les géographes français (Thuillier 2001, Madoré 2004, Billard *et al.* 2005, Capron 2006). On y retrouve cette même nécessité pour le chercheur de convaincre des publics désireux de garder leur distance.

Les temps de l'enquête

Nous avons donc opté pour un rapprochement prudent et progressif face à un terrain que nous savions difficile, instruits aussi par les travaux sur la récolte de la parole habitante, notamment dans des contextes instables ou illégaux (Morel-Brochet 2007, Vuaillet 2009). Le pari n'était pas simple à réussir : il s'agissait d'intervenir à la demande de la Ville du Havre afin de lui apporter un éclairage sur le fonctionnement du quartier informel quelques mois avant qu'elle ne dépose auprès du préfet une demande de déclaration d'utilité publique (DUP), nécessaire pour conduire la renaturation du site, engagée par la Ville du Havre en juillet 2010. Cette recherche intervient dans une période d'incertitude pour les usagers des lieux quant au devenir de leurs terrains et de franche hostilité face au projet municipal. Il a fallu progressivement convaincre les habitants que nous n'étions pas les envoyés de la mairie, mais un canal d'expression susceptible de relayer cette parole habitante jusqu'alors tout aussi rare qu'inaudible dans un contexte de dialogue rompu entre les pouvoirs publics et le propriétaire du terrain d'une part et les usagers d'autre part. Passées les premières réactions de refus catégorique, le climat de confiance a pu s'installer et le travail de collecte s'est finalement déroulé convenablement. L'argument décisif a été celui de notre engagement à restituer,

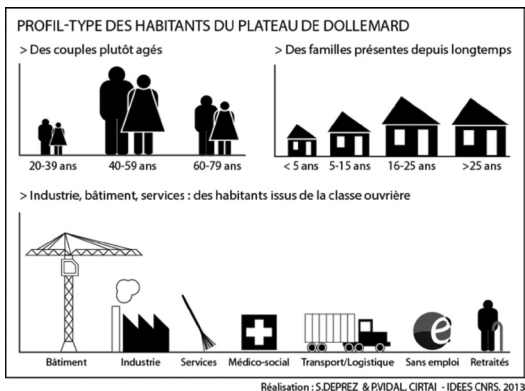
sous le sceau de la confidentialité et sans aucune censure, la parole collective des habitants, dont l'installation était de toute façon menacée de disparition.

Finalement, nous avons pu enquêter 25 % de la population rencontrée *in situ*. La passation s'est organisée principalement auprès du chef de ménage même si, dans les faits, le couple a le plus souvent été entendu. Elle s'est déroulée sur deux périodes : de l'automne 2009 au printemps 2010 où nous avons réalisé quinze entretiens et durant l'été 2010 où vingt et un entretiens ont été effectués ; ce afin de saisir les pratiques et l'occupation des parcelles tout au long de l'année. Ces entretiens d'une heure en moyenne ont été enregistrés et retranscrits intégralement, ce qui a permis de totaliser plus de cinq cents pages de discours. Il s'agissait d'appréhender la place de la technique en tant que vecteur et support de l'habitat informel et de saisir les modalités de son déploiement dans le processus d'urbanisation informelle. Une attention particulière a également été portée à la place de l'objet technique dans le rapport de ces habitants illégaux à la règle et à l'institution. Le raccordement illicite aux réseaux (électricité), le développement de pratiques en dehors du réseau (rejets sauvages) comme des logiques de connexion/déconnexion aux réseaux (téléphonie et internet mobiles, mise à distance de la résidence secondaire) sont ici observés comme autant d'expressions des conditions de l'indépendance spatiale.

Des couches populaires havraises

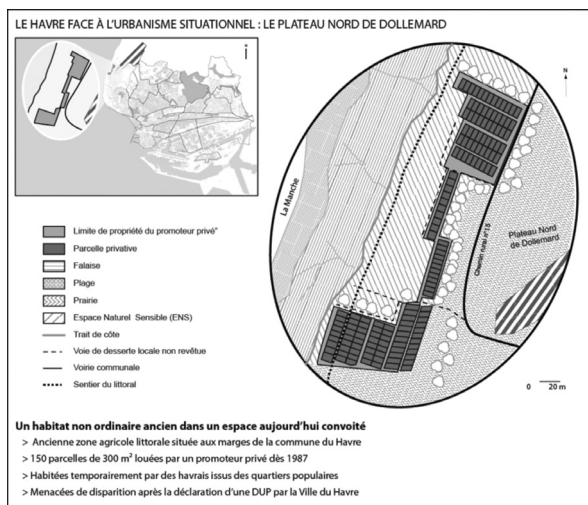
Établir le profil socio-professionnel des usagers des lieux permet d'appréhender la population étudiée ; il explique notamment la raison pour laquelle ce public a su convoquer des techniques d'autoconstruction en mobilisant souvent les moyens du bord, d'habitants bricoleurs dont les caractéristiques ont été parfaitement décrites par Claude Lévi-Strauss dans *La pensée sauvage* (Lévi-Strauss 1962). Les occupants sont, pour l'immense majorité d'entre eux, des couples actifs - salariés du bâtiment ou de l'industrie, employés de mairie ou dockers pour l'essentiel, ou retraités de la région havraise (figure 1). Issus de la classe ouvrière, ces citoyens ordinaires possèdent un domicile principal dans l'agglomération dont ils cherchent à s'extraire

Figure 1 : Profil-type des habitants du plateau de Dollemard.



pour échapper aux pressions et aux maux urbains. Ils ont trouvé sur cette petite frange littorale un refuge facilement accessible, à quelques minutes de leur quartier.

Figure 2 : Le Havre face à l'urbanisme situationnel : le plateau de Dollemard .



Cet espace s'est ainsi construit sur le registre de la « résidence secondaire de proximité » pour des travailleurs pauvres trop peu mobiles pour s'établir loin de la ville, mais suffisamment inventifs et compétents pour construire à la faveur d'une mobilisation forte de la technique et des matériaux de récupération, leur deuxième maison assouvissant ainsi leur désir de « nature en ville », trop souvent réservée à des populations favorisées (Deprez et Vidal 2014, Bourdeau-Lepage et Vidal 2014).

Soucieuse de rendre légitime sa présence et de préserver ce bien aujourd'hui menacé par les projets de la Ville, cette population s'acquitte régulièrement d'un second loyer auprès d'un propriétaire foncier devenu promoteur privé pour disposer d'un espace – une parcelle de trois cents mètres carrés par chacun des cent cinquante ménages présents sur le site – sur lequel elle construit et aménage, seule et avec les moyens dont elle dispose – son petit coin de paradis. L'installation sur le site est parfois ancienne (les trois quart des familles interrogées fréquentent cet espace depuis plus de quinze ans) et pour les locataires les plus récemment établis, la cooptation prévaut, comme une mesure de sécurité et un moyen de tenir à distance ceux dont la présence pourrait remettre en cause le fonctionnement et l'existence des terrains de loisirs. Le recrutement se fait « entre soi », par bouche-à-oreille ou par transmission entre générations d'un « patrimoine » familial.

L'espace martyrisé, l'espace exploité, l'espace convoité, l'espace sanctuarisé

Ville portuaire de premier rang à forte tradition industrielle, Le Havre offre *a priori* un terreau favorable à l'apparition de ces poches d'habitat illégal qui s'organisent le plus souvent au contact immédiat des ports et de leurs équipements pour y abriter la main-d'œuvre temporaire (Le Marchand 2011). C'est toutefois loin des terminaux et des entrepôts que se situe notre terrain d'étude. Dos à la mer et à l'écart des dernières habitations, le plateau de Dollemard au nord de la ville obéit à des logiques différentes. Il est depuis maintenant plus de quatre décennies le théâtre d'une urbanisation informelle dont le processus de cabanisation s'est progressivement mué en création

d'un quartier clandestin, autoproclamé, régi par ses propres codes et qui accueille quasi exclusivement, des Havrais (Crozat 2009). La zone d'habitat autoconstruit de Dollemard n'est donc ni le fait de horsains (étrangers à la Normandie) ni une création spontanée, mais un projet imaginé par un Havrais pour des Havrais et inscrit sur le temps long.

L'appel à la photographie aérienne et à la photo-interprétation a permis de retracer l'évolution du plateau de Dollemard et les dynamiques territoriales à l'œuvre depuis l'après-guerre (figure 3). Cette approche diachronique (un cliché aérien par décennie) montre que ce territoire s'est historiquement construit en rapport étroit avec des techniques qui se sont succédé plus que complétées. Après avoir été meurtri et relégué à des fonctions de faible valeur ajoutée, cet espace a peu à peu regagné en valeur au point de faire aujourd'hui l'objet de projets d'aménagement sur le registre de la renaturation du site, de son ouverture au public par la création d'un sentier littoral et de sa valorisation patrimoniale.

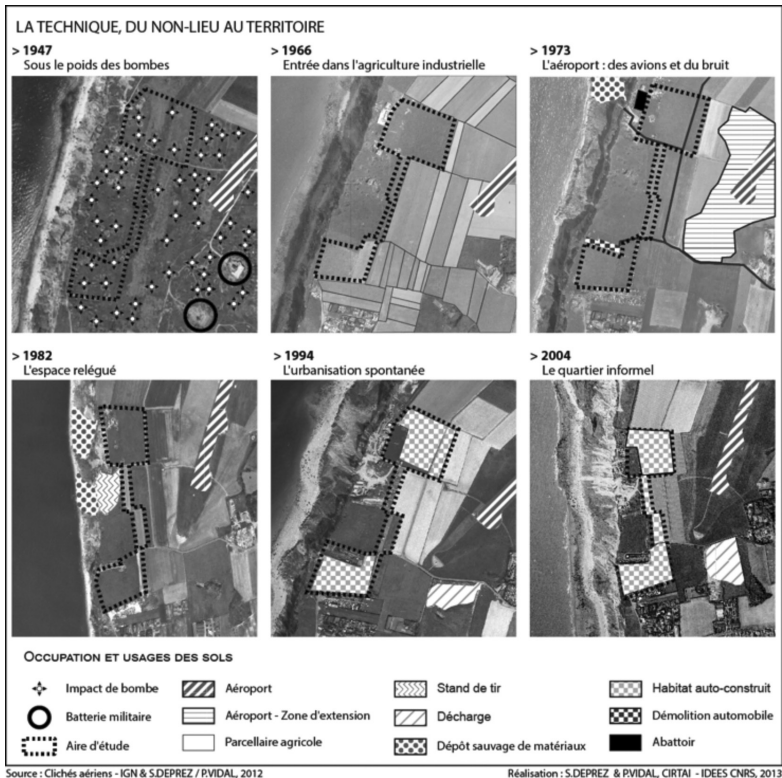
Les meurtrissures de la Seconde Guerre mondiale

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le site de Dollemard, parce qu'il surplombe la mer et offre depuis le haut de la falaise une vue imprenable sur l'horizon, est identifié par les occupants allemands comme un lieu militaire stratégique, intégré aux fortifications du Mur de l'Atlantique. Les techniques de défense et de destruction s'y expriment : deux bunkers sont installés et confèrent à l'endroit le statut de cible stratégique à détruire pour les alliés. Le site a été particulièrement visé lors de l'assaut aérien donné par les Anglais sur Le Havre en septembre 1944. Parmi les 1 800 tonnes de bombes et 30 000 engins incendiaires déversés sur la ville, un bon nombre visait les positions fortifiées de Dollemard. Le cliché aérien de 1947 témoigne de l'intensité de ces bombardements dont les cicatrices restent encore trois ans après, bien visibles.

L'agriculture productive aux limites de la ville des années 1960

Une fois nettoyé par les classiques opérations de déminage d'après-guerre, cet espace trouve peu à peu un nouvel avenir

Figure 3 : La technique, du non-lieu au territoire.



dans le développement d'une agriculture productive appuyée sur des techniques modernes de mise en culture. Le cliché de 1966 illustre cette conversion de l'espace martyrisé vers l'espace exploité qui se concrétise au travers de la mise en place d'un parcellaire régulier voué à la production céréalière.

La démocratisation du transport aérien des années 1970...

Mais en moins d'une décennie, le site attire déjà de nouvelles convoitises avec le développement de l'aviation civile sous l'impulsion des acteurs publics et économiques locaux (Ville, Chambre de Commerce et d'Industrie). La mutation de

l'espace s'opère, une fois encore, en ayant recours à la technique : l'essor du transport aérien suscite de nouveaux besoins en matière de foncier et place en concurrence l'espace agricole avec la nécessité de développer des infrastructures dédiées à l'activité aéroportuaire. Piste, aérogare, garages et entrepôts s'inscrivent maintenant dans le paysage et grignotent peu à peu les terres mises en culture.

...et la mise en place d'un réseau de voirie pour un site devenu le dépotoir de la ville

Rendu plus accessible par la modernisation et le développement de la voirie, le plateau de Dollemard accueille aussi au cours des années 1970 des activités peu valorisantes, nécessaires à la ville et ses habitants, mais volontiers reléguées à ses marges. Un abattoir et un site de démolition automobile prennent place au plus près du sentier côtier, à quelques pas de la falaise. Cent mètres plus bas, au niveau de la mer, s'accumulent progressivement des déchets issus de chantiers déposés par des professionnels peu scrupuleux. Visibles à l'œil nu sur les prises de vues aériennes les amas de gravats modifient la topographie locale et redessinent le trait de côte dans cette partie du littoral havrais. Ce dernier revêt ainsi les attributs de l'espace relégué, tenu à l'écart des dynamiques locales et placé dans un statut de réceptacle quasi naturel d'activités ou d'équipements dont personne ne veut. Il en va ainsi du stand de tir, de nouveaux points de dépôts sauvages en pied de falaise ou du prolongement de la piste de l'aéroport, visibles sur le cliché de 1982, chacun générant à son niveau un désagrément ou une gêne, qu'elle soit sonore ou visuelle.

Les prémices du quartier autoconstruit dès les années 1980

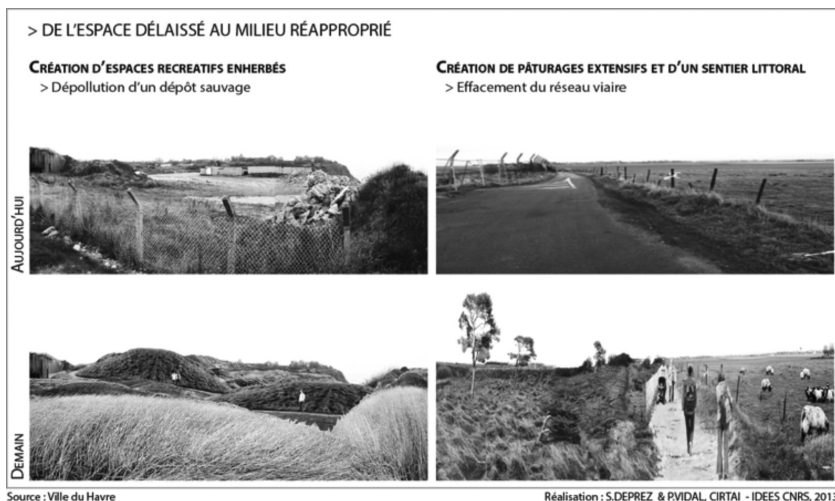
C'est au milieu des années 1980 que le site entre dans une phase nouvelle de son existence. S'il continue à accueillir les équipements peu valorisants (une décharge à ciel ouvert), il est surtout le théâtre d'une urbanisation naissante, suite à l'initiative d'un propriétaire terrien privé soucieux de mieux valoriser une étroite bande de terre sans valeur agricole et coincée entre la route et la falaise. En mobilisant des compétences manuelles

en lien étroit avec sa profession, cet artisan-maçon a utilisé les techniques classiques de terrassement pour aplanir le site et y mettre en place un réseau de voirie sommaire (chemin en remblai) permettant l'accès aux parcelles et la circulation au sein d'un quartier en construction.

Le projet de renaturation du littoral des années 2010

Ce quartier toléré par les pouvoirs publics durant quarante ans est, depuis juillet 2011, sous la menace de l'exécution de la Déclaration d'utilité publique engagée par la Ville du Havre. L'argument avancé par la municipalité, en partenariat avec le Département et le Conservatoire du Littoral, est celui de la protection des richesses écologiques, faunistiques et floristiques d'un site remarquable (Natura 2000, Espace naturel sensible).

Figure 4 : De l'espace délaissé au milieu réapproprié.



Le projet, soumis à enquête publique à l'automne 2012, prévoit la « remise en l'état des lieux, leur gestion et leur ouver-

ture au public » par des techniques de dépollution et d'effacement du réseau viaire¹. Un chemin de randonnée sécurisé et balisé serait ainsi créé afin de limiter les risques inhérents à la présence des falaises (chutes, éboulement, recul du trait de côte...) et des espaces de loisirs seraient aménagés (terrains de jeux, aires de pique-nique...) pour le confort des promeneurs comme des familles. La réaffirmation intrusive et subite du pouvoir réglementaire illustre clairement ces initiatives portées au titre du développement durable et qui légitiment un retour à marche forcée des pouvoirs publics sur des espaces hier délaissés. Au-delà des motivations qui portent ce projet, le retour de l'acteur public fait naître chez les usagers de vives inquiétudes et une grande incompréhension après des décennies de silence de la part des municipalités successives et un laisser-faire institutionnel dans lequel les habitants avaient cru voir une forme d'autorisation implicite et de légitimité aujourd'hui remises en cause.

**Entre connexion et déconnexion :
gérer et développer le territoire par la technique**

À chaque période, la technique a opéré et des dispositifs particuliers ont été déployés pour des motifs *a priori* différents, mais qui tous finalement expriment des dynamiques singulières de mise à distance et de connexion/déconnexion. La première période (celle qui précède la construction du quartier informel) a été largement accompagnée par le politique qui considère cet espace comme un possible réceptacle d'activités et d'équipements nécessaires à la ville, mais peu valorisants pour son image. Ainsi l'installation de l'aéroport peut être interprétée à l'aune de la connexion aux grands réseaux nationaux, mais également de sa déconnexion du reste de la ville au regard des nuisances qu'il occasionne, mettant de fait la zone à l'écart des dynamiques urbaines plus qualitatives. Cet espace, rendu plus accessible par la mise en place d'un réseau de voirie a ensuite accueilli un abattoir, un stand de tir et des pratiques pas toujours autorisées (décharge

.....

1. Extrait de la demande de déclaration d'utilité publique adressée par le maire au préfet de Seine-Maritime le 28 avril 2010.

à ciel ouvert et dépôts sauvages en pied de falaise), mais pour autant nécessaires au fonctionnement de la ville industrielle alors en pleine croissance. La nature des réseaux déployés par l'acteur public (électricité et téléphone uniquement) ne laisse d'ailleurs pas apparaître la moindre ambiguïté sur les projets municipaux et la place accordée à une éventuelle urbanisation résidentielle.

Ce territoire a donc constitué pour la municipalité un endroit mis à l'écart de la ville, gardé à distance de la société urbaine. C'est probablement ce caractère discret qui a constitué une condition favorable à la création du quartier autoconstruit. Il va s'ensuivre une mise à distance réciproque entre municipalités successives et les habitants conscients du caractère illégal de leur installation et soucieux de rester le moins visibles possible. Le quartier informel de Dollemard s'inscrit en effet dans le temps long depuis 1986 sans qu'il ne soit jamais remis en question par les pouvoirs publics avant 2011, une situation de « laxisme apparent » qui n'a rien de spécifiquement havrais (Crozat 2009).

Aujourd'hui cependant la posture du politique a résolument changé : la Ville du Havre souhaite faire de cet espace un élément d'appui de sa nouvelle politique de développement urbain dans les secteurs nord, sur le registre de la durabilité. La renaturation du littoral et l'effacement du quartier informel doivent concrétiser ce vaste projet initié depuis 2012 avec la création sur une ancienne zone agricole de vingt-huit hectares de l'écoquartier du Grand Hameau. Lieu de transition entre la mer et la ville, le plateau nord de Dollemard est ainsi devenu un territoire à enjeux qu'il convient de reconnecter à la trame urbaine, de repositionner clairement sur l'échiquier réglementaire, espace dans lequel les terrains de loisirs n'ont plus leur place. La technique est une encore une fois convoquée pour écrire une nouvelle page de l'histoire des lieux.

De la dumb cabane à la smart cabane : mobilisations et usages de la technique dans l'habitat non ordinaire

Les habitants ont aussi su se saisir, à leur manière, de l'outil technique pour satisfaire leurs besoins de déconnexion et de mise à distance par rapport à la ville et à l'institution. En

mobilisant les compétences et les savoir-faire de chacun, ils ont pu construire leur « résidence secondaire de proximité ».

**La technique dans l'habitat informel :
réalités et réalisations populaires**

De la résidence démontable, les constructions ont conservé cette singularité forte de ce qui a été conçu à ses origines pour ne pas durer, de ce qui, parce qu'il est fait de bric et de broc, peut être mis en pièces, déplacé et réassemblé à l'infini et en tout lieu. Cet habitat nodulaire autoproduit ne relève toutefois pas d'un choix idéologique des usagers des lieux, soucieux de ne pas s'ancre dans un territoire, mais traduit la posture de prudence d'un propriétaire foncier qui loue à des Havrais un lopin de terre pour cultiver fleurs et légumes en gardant à l'esprit que ces pratiques illégales pourraient, du jour au lendemain, prendre fin si les pouvoirs publics le décidaient.

Quatre décennies plus tard, la pratique toutefois perdue et il ne reste plus grand-chose du bâti originel : une cabane de jardin de trois mètres carrés peinte en vert et autorisée par le propriétaire sur toutes les parcelles à la seule condition qu'elle puisse être démontée. Au fil des ans, chaque locataire a aménagé cet abri à outils pour progressivement le convertir en petit pied-à-terre pour les uns, en « résidence secondaire de proximité » pour d'autres, voire pour certains en logement principal. Et ce sont finalement trois figures types de constructions qui peuvent être définies à partir des prises de vues des extérieurs et des intérieurs, comme autant d'expressions d'une même réalité : l'habitat démontable et autonome. Car, de la *dumb cabane* à la *smart cabane*, le projet reste inchangé, dicté par l'obligation du propriétaire de ne rien inscrire définitivement dans la pierre et par l'aspiration toute naturelle de chacun de retrouver, quel que soit le temps passé sur le terrain, des conditions d'accueil satisfaisantes.

Seules les modalités d'accès ou de retour à ce confort finalement varient et se traduisent par une mobilisation différenciée de la technique et de ses attributs. À la *dumb cabane* peut être associé un esprit de camping : la caravane constitue le gîte ; l'accès à l'eau est fonction des précipitations ; on s'éclaire à la bougie et se réchauffe avec des couvertures, faute de réseau

Figure 5 : De la *dumb cabane* à la *smart cabane* : mobilisation et usages de la technique dans l'habitat spontané.



Crédits photographiques : S.DEPREZ & PVIDAL - CIRTAI / UMR IDEES - 2013

Conception / Réalisation : S.DEPREZ & PVIDAL - CIRTAI / UMR IDEES - 2013

électrique sur les terrains. Aucune idéologie particulière ni posture revendiquée ne vient soutenir ces pratiques, à lire davantage comme des palliatifs à une absence criante de moyens.

La *basic cabane* revêt les attributs de l'abri de jardin originel, dont elle constitue une version étendue et modernisée : un assemblage de planches pour construire les murs, quelques tôles récupérées pour le toit et des éléments de confort suffisants pour passer agréablement la journée voire la nuit. Des batteries de voiture rechargées au domicile principal fournissent assez d'énergie pour alimenter quelques ampoules, là où le poêle à pétrole apporte un peu de chaleur quand les températures deviennent plus fraîches. On ne brûle plus les déchets pour s'en débarrasser ou nourrir le feu de camp : on les trie avant de les ramener à la maison ou de les déposer à la déchetterie. Le lien à la résidence principale demeure étroit et la production vivrière restent la principale raison d'être du terrain. Un système de bidons détournés de leur vocation industrielle soutient ce projet : il permet de collecter minutieusement l'eau et de la stocker pour arroser légumes et fleurs.

La *smart cabane* enfin apparaît comme un condensé de techniques modernes que les habitants s'emploient à déployer en faisant appel aux compétences de chacun. Mais, là encore, pas de revendication particulière ni de militantisme. La *smart cabane* n'est ni un modèle d'habitat expérimental ni un laboratoire pour éprouver de nouvelles inventions. Elle regroupe simplement des équipements grand public, techniquement et financièrement accessibles, et destinés à faciliter le quotidien : le panneau solaire du camping-cariste sur le toit du bungalow pour chauffer un peu d'eau ou produire son électricité ; un poêle à bois, facile installer et à alimenter ; un composteur identique à ceux distribués par la Ville à ses administrés pour gérer sur place l'élimination des déchets végétaux ; un assemblage de tuyaux et des réservoirs de récupération d'eau de pluie vendus en jardinerie ou magasin de bricolage pour reconstituer un réseau domestique.

**La technique au service du bien-vivre individuel et collectif,
tout simplement**

Mais, s'il y a bien un gradient assez marqué entre la *dumb cabane* et la *smart cabane* en termes de technicité, peu de chose

– et c’est probablement là une sorte de paradoxe – diffèrent dans le discours des habitants sur leur rapport à la technique. Celle-ci n’est jamais véritablement au centre des discussions et le plus souvent lorsque le sujet a été abordé, il a été esquivé ou vite évacué par une formule : « Sanitaires ? *C’est une cuve de 1000 litres enterrée qui part directement à la falaise* » explique, décomplexé, mais sans prosélytisme, un habitant d’une *smart cabane* qui a par ailleurs mobilisé les panneaux solaires pour l’énergie. « BOF, techniquement on s’aide, celui qui sait file un coup de main » indique un habitant du modèle intermédiaire. « La technique dans la caravane ? *J’m contente du strict minimum : j’ai même pas l’électricité !* » explique un ancien légionnaire.

Cette euphémisation générale de la question technique, alors même que certains habitants ont fait montre d’une réelle expertise en la matière, s’explique sans doute en raison d’un mode d’habiter dépouillé de toute idéologie. Jamais n’ont été évoqués lors des entretiens, des arguments liés à l’écologie, au rejet de la société de consommation ou à un désir de décroissance. Certains habitants font d’ailleurs se côtoyer dans leur habitat des technologies protéiformes dont la philosophie s’oppose « *L’électricité ? Des panneaux solaires et un groupe électrogène. C’est moi qui les ai installés.* » Les populations fréquentant le terrain ont un rapport strictement pragmatique et utilitariste à la technique qui sert à moderniser les lieux, c’est-à-dire améliorer les conditions de vie sur le site. L’ouvrier qualifié encore en activité constitue dès lors une ressource fondamentale qui se met, pas toujours gracieusement, au service du collectif :

« *Un jour, j’ai amené une semi-remorque complète de bois que j’avais récupéré. J’ai construit la cabane. J’ai vendu le bois qui restait. De la planche de 2 m 50, je te jure, véridique. Beaucoup de ces cabanes ont été construites avec le bois.* »

Leur métier leur permet d’avoir accès à des matériaux de seconde main récupérés sur le lieu de travail, ainsi que des outils ou des engins de construction ponctuellement mobilisés (pelle mécanique, transport du bois, vidange de la fosse septique par un camion de la mairie, etc.). Ces derniers constituent un « stock » selon Lévi-Strauss, des ressources potentiellement mobilisables. Il n’est donc pas étonnant que la technique ne suscite pas de

positionnement idéologique. Les habitants utilisent les moyens matériels et humains facilement accessibles pour retrouver des éléments de confort se rapprochant autant que possible de leur standard domestique. L'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement apparaît comme un argument incontournable de la vie sur le site. Ainsi, quand des solutions techniques originales ne permettent pas de s'extraire du réseau, le repli vers le domicile se fait de façon consciente et volontaire. Il s'agit d'aller y laver le linge, d'y recharger les batteries ou d'abandonner provisoirement les lieux, quand la froideur de l'endroit dépasse le seuil de tolérance. Quand les techniques de déconnexion s'avèrent impuissantes à garantir le bien-être, d'autres techniques plus institutionnalisées sont mobilisées et réciproquement.

**Techniciser le quartier informel :
une voie possible pour son maintien ?**

Le retour récent des pouvoirs publics sur cette frange littorale semble *a priori* marquer la fin programmée d'un système territorial qui s'est constitué, pas à pas, avec ces codes et ses règles propres, depuis près de quarante ans avec l'assentiment implicite, faute d'intervention, des autorités municipales. Un retour à la règle donc (la Déclaration d'utilité publique et un arrêté préfectoral fixent aujourd'hui le cadre légal de l'intervention de la Ville sur la frange littorale) sur lequel l'adoption récente de la loi « pour l'accès au logement et un urbanisme rénové » (ALUR), adoptée le 24 mars 2014, pourrait toutefois apporter un éclairage nouveau notamment au regard de la place accordée dans ce nouveau règlement aux dispositifs techniques.

Si le texte fait en effet entrer de façon générale l'habitat léger et ses diverses expressions (tipi, yourte, roulotte, mobil-home...) dans les règles d'urbanisme, il porte un intérêt tout particulier aux résidences mobiles ou démontables auxquelles les constructions du plateau de Dollemard peuvent être effectivement assimilées. Il prévoit dans le registre de la planification territoriale que des sites possibles d'implantation pourront ainsi être définis dans les documents d'urbanisme, en zone urbaine, mais aussi dans les « pastilles », ces secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, prévus par le règlement des plans locaux

d'urbanisme (PLU) dans les zones agricoles ou naturelles et qui sont normalement non constructibles. Du point de vue formel, les dispositifs réglementaires précisent que les résidences démontables devront répondre à un cahier des charges démontrant la réversibilité de l'habitat et son autonomie vis-à-vis des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissements collectifs pour ne pas impacter les budgets des collectivités locales *via* la création de nouveaux réseaux. Ce nouveau cadre législatif pourrait dès lors être appréhendé comme une opportunité offerte à l'association « Les jardins de loisir familiaux de Dollemard » (dont les statuts ont été déposés à la préfecture le 15 septembre 2011 pour défendre les intérêts des usagers des terrains face à la menace de la DUP) pour saisir les pouvoirs locaux.

Il s'agit de tenter de légitimer *a posteriori* les terrains de loisirs, devenus pour un grand nombre de leurs occupants la résidence principale. Les usagers des terrains ont su régulièrement se saisir des nouveaux dispositifs techniques apparus au cours des quatre dernières décennies et créer, dans la clandestinité, la zone d'habitat informel. Ils disposent désormais d'une expérience et d'un savoir-faire suffisants pour techniciser un peu plus encore les lieux et répondre aux exigences du nouveau cadre réglementaire, condition nécessaire pour une potentielle reconnaissance institutionnelle du quartier autoconstruit. Le passage en somme d'une logique où la technique supporte des processus de déconnexion à des dynamiques de reconnexion, partielle et sous conditions, par la technique à la matrice, à la trame et à l'institution. La technique apparaît dès lors comme une voie possible pour renouer un dialogue aujourd'hui interrompu entre l'institution et certains de ces administrés, à condition qu'elle s'institutionnalise. Elle se présente comme un outil à mobiliser peut-être pour définir un projet commun permettant de concilier les aspirations des uns à vivre mieux et les prérogatives et projets des autres en matière d'aménagement et de gestion du territoire.

Une mise à distance toute relative

Cette partie conclusive soutient l'idée selon laquelle ce processus informel de cabanisation n'ambitionne pas une émanci-

pation totale vis-à-vis de la matrice urbaine. La mise à distance de la ville, bien que souhaitée ne signifie pas ici une rupture qui serait de nature réticulaire ou une volonté d'imaginer une nouvelle société. L'occupation de ces terrains se négocie en réalité dans la tension entre une « géographie de la trame et du réseau » (trame urbaine-réseaux de bus) et une « géographie de la marge et de la déconnexion ». Entre « fracture acceptée et dépendance assumée » (Dupuy 2011) des arbitrages s'opèrent dans l'usage, le non-usage et le moindre usage de certains dispositifs collectifs, qui sont parfois concurrencés par des techniques plus autonomisantes. Ainsi que l'analyse, « on observe dans de nombreux pays en développement, voire développés, une absence ou une déficience des réseaux conduisant à des palliatifs semi-collectifs ou individuels. » (*ibid.* : 17) Si les habitants du quartier informel de Dollemard ont souvent fait valoir leur désir d'indépendance spatiale : « ici, on est à l'écart de la ville, on est tranquille, on est entre nous », il est à noter que cette indépendance reste toute relative et qu'il ne s'agit en aucun cas d'un rejet du modèle de société en réseaux. Les réseaux traditionnels sont régulièrement convoqués (les bus urbains pour les habitants non motorisés, la voirie urbaine pour ceux qui disposent d'un véhicule, le réseau électrique auquel on accède parfois de façon détournée...), mais aussi, depuis quelque temps, les réseaux numériques, notamment théorisés par Manuel Castells (1998), en tant qu'outils susceptibles de structurer une nouvelle grille de lecture des phénomènes territoriaux.

mais jamais très loin de la trame ou du réseau

Ainsi, la société en réseaux s'exprime sur Dollemard très fortement et de différentes façons. La trame tout d'abord : le site est structuré en cent cinquante parcelles régulières de trois cents mètres carrés chacune, desservies par un réseau de voirie (non asphalté), organisé en damiers, et un plan de masse uniforme. Tout ici rappelle le modèle classique du quartier résidentiel. Le règlement et son fonctionnement hiérarchique ensuite : la présence sur les lieux autorisée par paiement d'un loyer comme pour toute location légale et un ensemble de principes qui dictent l'agencement de la parcelle à la manière d'un règlement de lotissement. Ainsi, s'est développée sur le plateau nord de Dollemard cette

urbanisation informelle en mode réglementé, maintenue dans une illusion de légalité au travers d'un bail sans valeur juridique, établi par le propriétaire terrien qui loue les parcelles depuis 1987. Cette réinscription dans la norme semble finalement soutenir des stratégies individuelles et collectives de mise à distance d'une société dont on s'attache à reproduire les codes pour mieux lui échapper.

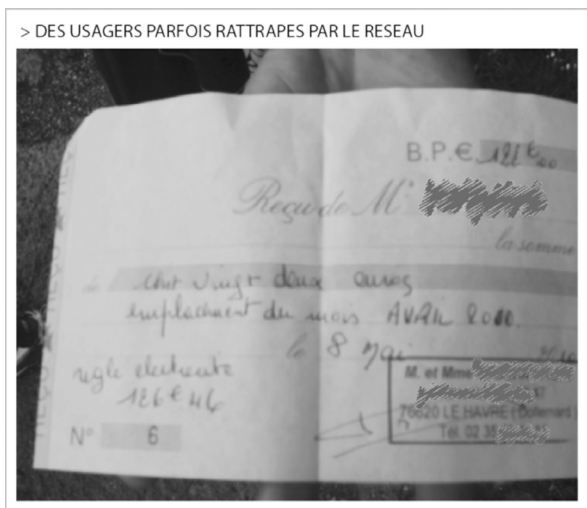
Ces logiques de connexion/déconnexion/reconnexion s'expriment également sur le registre du détournement et de la captation. En l'occurrence, quand les habitants en ont la possibilité, ils n'hésitent pas à utiliser le réseau et l'abonnement du propriétaire situé à proximité de leur terrain. Ainsi que le montrent de nombreux travaux du laboratoire d'études et de recherches sur l'intervention sociale (LERIS) sur la cabanisation, cette pratique de raccordement illégal aux réseaux officiels apparaît somme toute assez classique (Douard et Poujol 2005). Elle se met en place par la dérivation d'une ligne privée, parfois aux dépens de l'abonné, d'autres fois avec son assentiment. Il en est ainsi pour quelques terrains sur le plateau de Dollemard. Les consommations issues de ces branchements sauvages sont refacturées aux locataires et enregistrées de façon quasi officielle, à la manière du bail pour la location de la parcelle, par la remise d'un reçu (figure 6).

Communiquer ? Pourquoi pas, si besoin...

Ces logiques permanentes de prise/déprise avec et par rapport au monde qui les entoure, les usagers des terrains les expriment enfin au regard de l'usage et du moindre usage des techniques de communication. Les utilisations du téléphone et de l'internet mobiles sont particulièrement éclairantes de la façon dont est considérée la technique dans ce type particulier d'habitat non ordinaire et en disent long sur la place que ces outils occupent dans l'esprit des habitants.

La réaction la plus souvent rencontrée est une certaine prise de distance vis-à-vis d'un objet – le téléphone portable – qui peut, à lui tout seul, incarner cette société en réseaux parfois considérée comme intrusive et dérangeante : « *J'ai un téléphone que je laisse chez moi, je n'ai pas internet et je ne vais pas m'embêter avec ça !* » ou encore : « *Si on ne captait pas ici, ce ne serait vraiment pas un problème pour moi !* » Toutefois, la possession d'un appareil

Figure 6 : Des usagers parfois rattrapés par le réseau.



est systématique et nous n'avons jamais rencontré de non-usager sur le site. Les mobiles ne sont généralement pas des téléphones très perfectionnés (du moins pour la majorité des habitants, vraisemblablement en raison de leur âge) qui permettraient par exemple l'accès à Internet : « Internet avec le téléphone ? Ben non un téléphone ça sert à téléphoner ». Finalement, les usages du téléphone se répartissent en deux grands types de fonction : le « téléphone-balise », et le « téléphone-maison ». L'usage le plus déclaré est celui du « téléphone-balise » en cas d'accident : « *Oui j'ai un téléphone si je me blesse en bricolant, j'appelle les pompiers direct.* » Ces pratiques illustrent clairement le recours à l'objet technologique en cas de difficulté physique observée par d'autres chercheurs auprès des publics fragiles, notamment les populations âgées (Caradec 2005). Encore une fois, la déconnexion n'est qu'une prise de distance toute relative puisqu'un téléphone et le réseau qui l'accompagne apparaissent ici comme un recours auprès d'une institution qui représente la force publique dans tout ce qu'elle a de plus officiel et providentiel. Ainsi le téléphone est un moyen de garder le lien avec le monde

extérieur, de ne pas le rompre totalement, même s'il se situe dans le registre du « moindre usage ». Le « téléphone-maison » joue également sa fonction de lien essentiel entre le domicile principal et la cabane, les locataires des terrains et leurs familles. C'est en grande partie ce qui conditionne les usages temporaires de cet espace et leur fréquentation. Sans cet outil et les possibilités qu'il offre dans la gestion à distance de l'imprévu, la présence sur le site serait certainement moins forte. Mais les conversations sont courtes et l'information est basique : « *On s'en sert pour inviter quand on organise au dernier moment un barbecue [...] d'autres fois pour prévenir les enfants que nous ne sommes pas en ville, mais sur le terrain.* »

La « génération Y », née avec ces technologies, commence à prendre le relais des parents en tant que propriétaires et surtout usagers des cabanes. C'est ainsi qu'apparaissent les réseaux sociaux comme moyen pratique de se coordonner. Comme pour le téléphone, il s'agit de régler les problèmes du quotidien en faisant appel à la communauté des habitants. Utilisée à de rares occasions, la page Facebook des « Jardins de Dollemard » ne participe pas du fonctionnement régulier du quartier informel et ne soutient pas des sociabilités fortes. Elle est mobilisée en tant que ressource potentielle permettant de renforcer une communauté d'intérêt face à un besoin ponctuel en s'appuyant sur des ressorts bien particuliers (figure 7) :

- l'entraide, pour le remplissage d'une piscine par exemple lorsque les congés d'été approchent ;
- la vigilance et la surveillance en cas de difficulté ponctuelle ou d'atteinte à ce patrimoine commun que sont les terrains ;
- l'auto-défense et la résistance face à des projets qui pourraient menacer l'existence même des terrains.

On le voit là encore : l'usage de l'objet technologique s'effectue avec parcimonie, selon les besoins. Les échanges sont distants dans le temps (8 et 9 juillet 2013, 15 avril et 6 mai 2014), limités à quelques dizaines de membres et durent rarement plus d'une journée, juste le temps d'informer ou de trouver la solution à un problème ponctuel. Les jeunes générations reproduisent aujourd'hui avec Internet des pratiques que leurs parents ou grands-parents pouvaient avoir hier avec le téléphone.

Figure 7 : Des usages des réseaux sociaux bien spécifiques.

DES USAGES DES RESEAUX SOCIAUX BIEN SPECIFIQUES

> Entraide

Émilie Mahieux Letellier Weber
9 juillet 2014 · 26

Bonjour amis Facebook je cherche personne qui pourrait remplir piscine 3000 litres sur Jardins De Dollebard

7 personnes aiment ça.

- Émilie Mahieux Letellier Weber URGENT DUP HERCI** @
9 juillet 2014, 10:47 · 7 J'aime
- Vanessa Boudreau** Tu pas deux à ton terrain
8 juillet 2014, 17:18 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** hm Si Je Demande C'est que J'ai Pas Deux Lit
8 juillet 2014, 17:00 · 7 J'aime
- Julien Boudreau** tu me donne 4000 et je te le remplis
8 juillet 2014, 19:11 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** Haha Des Barnes A Deux Rita La Trepheux Attendez Quel Deux Barnes A Deux Rita @
8 juillet 2014, 20:19 · 7 J'aime
- Letellier Stève** chris peut pas peut d'ailleurs avec toutes les bécasses il boira sera allé 7 qqq 7 @
9 juillet 2014, 12:18 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** hm hm merci @
9 juillet 2014, 12:18 · 7 J'aime
- Hélène Baby** j'ffr mdr tu t'as que de la merde
9 juillet 2014, 12:18 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** J'ajp va aller voir les mac de la ville si dipdt
9 juillet 2014, 12:27 · 7 J'aime @1
- Letellier Stève** chik
9 juillet 2014, 12:27 · 7 J'aime
- Hélène Baby** tu fait comment tout le monde tu le remplis avec des bidon
20 juillet 2014, 05:45 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** Bah me casse pas bassin bidons je remplis a forcees qu'importe l'etat du terrain
20 juillet 2014, 06:05 · 7 J'aime

> Vigilance / Surveillance

Émilie Mahieux Letellier Weber
15 août 2014 · 26

Putain truc de fou les terran a Jardins De Dollebard Affid on crame dur le men a état saavée de justice 4 terrain ou'on état touche grave les gens on plus rien et 3 qui on état touchés mes saavés ;/

7 J'aime · Commenter · Partager

7 personnes aiment ça.

- Hélène Bessaignes** pubin tu u de la chance
15 août 2014, 23:22 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** Bah oui franchement les gens vont pleurer
15 août 2014, 23:27 · 7 J'aime
- Hélène Bessaignes** j'aurais 1 son grave sa han fa sa
15 août 2014, 23:27 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** Bah on chet pas d'ici c'est parti d'ici y non faire une enquête
15 août 2014, 23:31 · 7 J'aime
- Hélène Bessaignes** chik
15 août 2014, 23:36 · 7 J'aime
- Hélène Baby** Abuse les gens on rien a faire heureusement on a de la chance
15 août 2014, 23:36 · 7 J'aime @1
- Émilie Mahieux Letellier Weber** Bah oui 600 truc de dingue
15 août 2014, 23:38 · 7 J'aime @1
- Huguette Boudreau** ba oui ses abouci
15 août 2014, 23:38 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** ;/ ;/
15 août 2014, 23:38 · 7 J'aime
- Huguette Boudreau** j va domain avec mon homme voir
15 août 2014, 23:40 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** Chik bah oui Huguette car de la merde il état galle vué m'as voir en plein jour
15 août 2014, 23:41 · 7 J'aime
- Huguette Boudreau** hm oui
15 août 2014, 23:42 · 7 J'aime

> Autodéfense

Jardins De Dollebard Affid
9 mai 14

Avés à tous les locataire de terrains à dollebard il y a une réunion prévu pour présenter l'association et pour faire un point sur les terrains. Merci par avances

7 J'aime · Commenter · Partager

2 personnes aiment ça.

- Jardins Ma Fille** A quelle heure est où ?
29 mai 10:15 · 7 J'aime
- Jardins Ma Fille** Car nous on était pas prévenu
29 mai 10:47 · 7 J'aime
- Julie Fabien** Brian Harel Oul se a dit m'as sur le site et il était passé la réunion mais si vous voulez faire parti de 1 asso pour être défendu pour la piscine aussi avec les terrain exhibition et me 10 euros
29 mai 10:22 · 7 J'aime
- Jardins Ma Fille** Oh
29 mai 10:21 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** Moi on me dit c'était 1 semaine par mois pour être prévenu des réunion est.
29 mai 10:24 · 7 J'aime
- Fabien Harel** 10 euros pour 1 an sa fait ché à peu près
29 mai 10:32 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** A bah tout dire que c'est pour 1 an nous on ne chet pas @
29 mai 10:32 · 7 J'aime
- Jardins Ma Fille** Et il nous chet un moment le l'abbé de dernière qui nous en a parlé.
29 mai 10:35 · 7 J'aime
- Fabien Harel** s'appelle moment. Et j'avais mis une amonnde 2 ou 3 jours plus tôt pour la réunion pour expliquer tout se
29 mai 10:35 · 7 J'aime
- Émilie Mahieux Letellier Weber** Chik c'est pas grave et je ne sais pas comment y réagir c'est le 1e terrain de l'abbé de dernière y nous a donner la carte @
29 mai 21:32 · 7 J'aime
- Julie Fabien** Brian Harel Je v voir @ Et il vous éta interesse le jour h n est il terrain venir nous voir
29 mai 21:34 · 7 J'aime

Source : Page Facebook Jardins de Dollebard (Affid) - Juin 2014 Réalisation : S.DEPREZ & PVIDAL, UMR IDEES 6266 LE HAVRE CNRS, 2014

Conclusion

Le site a évolué au gré des techniques et des appropriations. Elles témoignent de quarante ans d'histoire d'un lieu non ordinaire, où brûlent encore des lampes à pétrole à proximité de Smartphones de dernière génération. La permanence de ces techniques est à considérer ici comme l'expression du lien transgénérationnel qui unit les habitants et traverse les époques. La technique n'est pourtant pas érigée en totem. Elle supporte le processus de cabanisation et rend accessible le désir d'indépendance spatiale. Être dans le réseau sans totalement en dépendre, ne jamais trop s'en éloigner pour pouvoir exister apparaît dès lors comme une condition nécessaire au maintien de ce type d'habitat non ordinaire du littoral havrais.

113

Bibliographie

- Billard G., Chevallier J., Madoré F. (2005), *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Bourdeau-Lepage L. et Vidal R. (2014), « Comprendre la demande sociale de nature en ville », in Chomarat-Ruiz C. (dir.), *Nature urbaine en projet*, Paris, Archibooks, 37-52.
- Capron G. (dir.) (2006), *Quand la ville se ferme. Quartiers résidentiels sécurisés*, Paris, Bréal, collection « D'autre part ».
- Caradec V. (2005), « Les « supports » de l'individu vieillissant. Retour sur la notion de « déprise » », in Caradec V., Martuccelli D. (dir.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 25-42.
- Castells M. (1998), *La société en réseaux, L'ère de l'information*, Paris, Fayard.
- Crozat D. (2009), « La production culturelle de la norme spatiale à travers l'habitat illégal dans l'Hérault », *Géographie et cultures*, 72, 43-62.
- Deprez S. et Vidal P. (2014), « L'habitat autoconstruit aux limites de la ville : Des classes populaires havraises en quête d'ailleurs », *Espaces et sociétés*, 156-157, 85-107.
- Douard O. et Poujol V. (2005), *Systèmes locaux de pauvreté. La question de la cabanisation*, Rapport à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), Leris, en ligne sur http://www.leris.org/index.php/ressources/doc_details/102-systemes-locaux-de-pauvrete-la-question-de-la-cabanisation.html.
- Dupuy G. (1991), *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Paris, A. Colin.
- Dupuy G. (2011), « Fracture et dépendance : l'enfer des réseaux ? », *Flux*, 83, 6-23.
- Le Marchand A. (2011), *Enclaves nomades, Habitat et travail mobiles*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant.
- Levi-Strauss C. (1962), *La pensée sauvage*, Paris, Plon.
- Madoré F. (2004), « Les ensembles résidentiels fermés en France. La forme d'habitat d'une société d'incertitude », *Les Annales de la recherche urbaine*, 95, 99-136.
- Morel-Brochet A. (2007), « À la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes », *Noroi*, 205-4, 23-35.
- Toussaint J.-Y. (2009), « Usages et techniques », in Stébé J.-M., Marchal H. (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 461-507.
- Vuaillet F. (2009), « À la recherche d'un coin de paradis ? Paroles habitantes au Clube de Campo de Alvorada Aldeia (Camaragibe – Pe, Brésil) », *Noroi*, 212-3, 41-52.

Deuxième partie

**L'habitat non ordinaire
comme alternative et résistance**

Chemins de crête en habitat non ordinaire

JEREMY LEVESQUES

Caravanes, mobil-homes, péniches, yourtes ou camions, l'habitat que l'on qualifie de « non ordinaire » est le quotidien d'un bon nombre de personnes, qui, à l'occasion de la dernière crise, traversent une nouvelle zone de turbulences : à la tolérance relative de modes de vie minoritaires semble succéder une situation mixte de répression et de récupération dans un contexte de progression de la pauvreté. Au cours d'un stage en master, j'ai pu approcher différentes figures de cette catégorie floue et incertaine des résidents en habitat non ordinaire et m'intéresser aux habitants et aux acteurs de cette politique du logement des plus démunis. L'enquête, exploratoire avant tout, a donné l'occasion d'envisager en les croisant plusieurs regards sur ce sujet mal connu et de s'interroger tant sur la vision que les urbanistes ont de l'habitat spontané, que sur sa place au sein des catégories du « mal-logement », ou sur les pratiques et positionnements d'acteurs privés, publics et associatifs, ainsi que des habitants eux-mêmes. Cette situation de logement donne lieu à des tensions récurrentes : les acteurs assimilent les normes et déploient des stratégies/tactiques pour adapter les cadres et les règlements pour construire leur quotidien, défendre leur habitat ou revendiquer des droits.

Michel de Certeau (1990) a mis en évidence cette part d'ingéniosité mobilisée par les classes populaires dans leur vie quotidienne, se posant en détracteur de tout déterminisme prompt à réduire les conduites de ces catégories à leur seule passivité devant les règles imposées par le système. La distinction qu'il opère entre stratégie et tactique me sert ici à interroger le degré d'autonomie dont disposent les acteurs dans des situations données : le stratège serait disposé à fonder son action depuis un lieu qu'il identifie comme propre, le tacticien adaptant la sienne à un espace-temps dont la maîtrise revient à d'autres que lui. J'ai tenté d'interroger ces tensions à partir des témoignages recueillis en replaçant ces pratiques dans leurs contextes économiques, politiques, et sociaux respectifs¹.

Le fourgon et le camping-car comme capsules d'un travailleur-citoyen

Les usages d'un véhicule motorisé à des fins de logement sont répandus : retraités, conducteurs de poids lourds, sans-domiciles fixes, travailleur-euses du sexe, (néo)voyageurs, ouvriers des secteurs agricoles ou industriels utilisent ceux-ci comme habitat ou lieu de travail... Un large spectre de publics s'approprie donc le véhicule comme vaisseau : professionnel, identitaire, de loisirs ou les trois à la fois. La rencontre avec plusieurs d'entre eux est l'occasion d'interroger cette intrication. J'envisage ici les stratégies et les tactiques des habitants de logement non ordinaire et des acteurs associatifs qui les accompagnent ou se mobilisent avec eux en me fondant sur quelques portraits de ces habitants et militants puis de celui d'un maire qui les tolère sur le territoire de sa commune.

Parcours de vie et motifs d'un choix : Éric ou la vie en camion

Éric, cinquante ans, originaire du Sud-Est, s'est formé tout au long de la vie (horticulture, charpente et plus récemment

.....

1. Cet article est fondé sur un stage réalisé dans la gestion des déchets au sein de structures sociales d'hébergement dont une aire d'accueil : Levesques J. (2011), « Rudologie et innovation au CCAS : un service, des usagers et le développement durable », mémoire de master 1 de sociologie, université du Havre, sous la direction de T. Dezalay.

boulangerie) déménageant selon les opportunités de travail. Le choix du camion comme logement voilà trois ans lui permet d'assumer ce nomadisme professionnel, de s'émanciper du paiement d'un loyer, et de se rapprocher des réseaux de connivence (écologico-bio). « *Il y a trois ans, je suis entré en rébellion par rapport au montant des loyers, trop chers, je trouvais ça totalement inadmissible, sauf que, à force de le penser, il faut passer à l'acte.* » Ce projet mûri et réfléchi, né d'une volonté de rupture avec un régime de contraintes, implique certaines décisions qui conditionnaient l'avenir, telles la rupture d'un bail de location, la revente de sa voiture, le démarrage d'une formation dans une région inconnue, l'engagement auprès d'employeurs géographiquement distants.

Le véhicule d'Éric est un fourgon tôlé aménagé qui respecte les normes : il n'est pas isolé thermiquement et simplement équipé d'un poêle à bois démontable pour ne pas rentrer dans la catégorie contraignante des camping-cars. Il est meublé de manière sommaire (quelques rangements, un lit, et un réchaud à gaz). Quand il n'est pas sur la route ou posé sur un parking en bord de ville, Éric parvient facilement à stationner chez un paysan avec lequel s'engagent des formes d'échange non monétaire. Le sentiment de plénitude exprimé par Éric qui met en avant cette quête de sobriété semble compenser les désavantages liés notamment aux conditions limitées d'accueil dans le camion, au faible pouvoir d'achat dans les périodes de non-travail ou à l'accès restreint aux fluides.

Un processus bien spécifique semble s'amorcer à partir de ces décisions d'ordre matériel : la multiplication des points de chute au sein d'un même réseau intensifie la sélectivité dans les rencontres. Un même mouvement d'arrimage social débute à chaque nouvelle arrivée en territoire inconnu : contacts choisis en fonction ses centres d'intérêt (ici l'écologie et l'agriculture) et les valeurs adossées (authenticité et humanisme). Attiré par les « *démarches collectives* », il prend part à nombre d'initiatives citoyennes, écologistes et non violentes. Ces formes d'engagement et de revendications génériques n'ont selon lui toutefois que peu de liens nécessaires avec sa nouvelle manière d'habiter, qui elle ne concerne que sa sphère d'action individuelle. De ce fait, et contrairement à la plupart des *travellers* du mouvement

techno, le camion d'Éric n'arbore aucun signe identitaire particulier. Il écarte ainsi tout risque de stigmatisation. Mais la posture d'invisibilité ainsi assumée l'expose en contrepartie à une certaine fragilité que seules une vigilance et une rigueur de tous les instants semblent permettre de surmonter.

Pour Éric, le camion n'est pas le centre de ses enjeux. Mais des choix d'aménagement aux usages spécifiques qu'il en fait, un nouveau mode de vie, placé sous le signe de la discrétion, émerge bel et bien. Le fourgon devient capsule permettant à Éric de se faufiler entre les rets de l'ordre symbolique sans pour autant s'en extraire.

**Mme Legrand ou la vie en camping :
récit d'une installation et questions autour d'une médiation**

Celles et ceux qui séjournent de manière prolongée sur un terrain à usage saisonnier et de loisir font en France l'expérience de réactions de rejet violentes². Je me suis rendu au camping municipal de Toulouse pour entendre le récit et les déboires d'une résidente y vivant à l'année en compagnie d'un militant de l'Association d'habitants de logements éphémères et mobiles (HALEM), dont l'objet initial était la défense de droits pour un « mode de vie choisi ». Son action consiste à apporter un soutien juridique aux occupants de caravanes, yourtes et camions aménagés ; ses membres actifs travaillent à faire converger les initiatives des individus et groupes déterminés à faire reconnaître auprès de l'État la légitimité de ces modes d'habiter. Depuis le tournant répressif des lois françaises touchant un large spectre d'intéressés, ses actions se rapprochent d'autres associations défendant le droit à l'habitat et au logement, de Droit au logement (DAL) aux associations tsiganes.

Les environs du site, proches du périphérique de Toulouse, sont une vaste friche propice à la construction d'habitat spontané, mais cependant régulés : un campement de Roms avec des caravanes et un bâtiment squatté est toléré dans les fourrés

.....

2. La presse a consacré un certain nombre de reportages à ces campements depuis les tensions provoquées par des lois visant à en restreindre le développement. Notamment, sur ce même camping : « Le chien aboie mais la caravane ne passe pas », *Là-bas si j'y suis*, France inter, 5 octobre 2006.

avoisinants ; les entrées d'un vaste parking en friche sont interdites aux caravaniers par d'imposants rochers ; une annexe communale aux fenêtres à barreaux trône en son bord, tandis que, face à elle, se tient un îlot paysagé « trois étoiles » engoncé entre d'épaisses clôtures et un portail à code.

Mme Legrand, la cinquantaine, secrétaire de profession, originaire du Gers, s'est installée au camping il y a quelques années : son licenciement économique, couplé à l'avance d'importants frais médicaux suite à l'accident de son fils modifient alors considérablement la place qu'occupe dans son budget le paiement d'un loyer d'appartement en centre-ville. Elle décide alors de « tout mettre dans un garde-meuble » et de planter la tente au camping pour la saison estivale. L'hiver venu, l'achat d'une caravane signe son installation, suivi, un an après, d'un mobile home d'occasion. Elle transforme ce simple toit sur la tête en un *chez-soi* cosu et personnalisé : installation d'équipements sanitaires, travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs, ajout d'un auvent et d'un « hangar » pour y abriter caravane et ustensiles. Les indemnités qu'elle perçoit jusqu'à sa retraite (équivalent SMIC) lui assurent un niveau de vie modeste, mais supérieur à celui de la plupart de ses voisins au RSA. Des liens spécifiques s'établissent du fait de son statut qui conjugue distance et proximité avec ces derniers : choisissant de soutenir certains dans leurs démarches administratives ou leur vie quotidienne, elle se découvre une nouvelle activité de conseillère d'insertion bénévole.

Mme Legrand a aussi été amenée à défendre certains choix dans son installation contre les décisions de la direction du camping et en est venue à représenter la face visible des conflits d'usage récurrents concernant ce type d'espace. Une discussion avec le gérant, dévoile un climat singulier, régnant depuis les changements qui ont eu cours sur ce site d'hôtellerie de plein air. En croisant ses propos avec ceux de Mme Legrand on peut rendre compte du traitement spécifique réservé par ce désormais délégataire privé qu'il représente (la société Vinci) à ses clients modestes : brandissant l'argument d'impartialité, le nouveau gérant devenu ici gestionnaire, dénonce l'insalubrité ou le manque de sobriété esthétique de certaines installations.

Il est demandé expressément à leurs occupants de se conformer aux normes implicites du règlement. Ainsi la dépendance érigée par Mme Legrand autour de son mobile home, dépassant les dimensions autorisées de l'emplacement, doit être démantelée, de même pour certains auvents utilisés comme chambres à l'isolation insuffisante et aux risques d'incendie avérés. Ce type d'injonctions touche également les plus modestes de ses voisins.

Le délégataire représentant de Vinci qui gère le site entend ménager ses clients et l'opinion. Il nous assure que, lui « n'expulse personne », clin d'œil fait aux opérations autrement plus incommodes menées par des municipalités pour se débarrasser de leurs pauvres. De plus, il évoque le projet du groupe d'établir des baux locatifs à l'adresse des résidents, pratique découragée par la loi, alors qu'elle s'avérerait plutôt à leur avantage, leur accordant un droit d'habitation régi par un contrat. Cette contractualisation est d'ailleurs depuis longtemps souhaitée par les défenseurs de l'habitat mobile, notamment pour ouvrir le droit aux aides de la CAF aux résidents. Mais il faut compter avec la situation géographique et urbaine du site, aux abords du grand Toulouse et qui sera bientôt connecté aux enjeux d'aménagement de la métropole.

On peut donc faire l'hypothèse que l'entreprise Vinci est prête à consentir à ce compromis social pour sécuriser sa position à l'avant-poste des gains à venir d'une requalification de la zone. Car, à quoi d'autre qu'à l'entretien de son image peut en effet servir pour cette multinationale, la démonstration d'un tel volontarisme dans un secteur aussi peu porteur au regard des lignes de force qui constituent son empire ? À l'échelle « citoyenne », un dilemme stratégique semble se présenter. La colère de quelques résidents à l'égard des excès de cette autorité à visage renouvelé risque de compromettre ce qui est considéré comme une avancée significative au regard d'une jurisprudence favorable à l'ensemble des habitants légers et mobiles.

Les choix stratégiques des militants de HALEM deviennent alors lisibles. Il s'agit pour l'association de saisir ces propositions du gestionnaire du camping comme des opportunités au service de la communauté d'intérêts des habitants de logement non ordinaires et ainsi de contribuer à la mise en

œuvre de certaines mutations notamment juridiques en cours à l'intérieur du régime de pouvoir plutôt que de s'en trouver continuellement exclu par une critique sans appel. C'est alors aux intéressés alors de décider si cette promesse d'avoir voix au chapitre de la définition des normes d'encadrement de leurs pratiques leur sied...

Combinaisons résistantes entre acteurs associatifs, SDF et Roms

La ville de Toulouse se situe à l'avant-garde d'un devenir-métropolitain, (re)produisant ses exclus : des groupes de Roms issus d'Europe de l'Est recourent à l'autoconstruction d'habitats légers pour leur survie. En parallèle, des travailleurs sociaux débordés par leur impuissance à apporter des réponses aux sans domicile fixe dans le cadre de leurs missions, entament une grève et réquisitionnent des bâtiments publics pour démontrer qu'il est possible de trouver des solutions d'hébergement acceptables. Le Collectif pour la réquisition, l'entraide et l'autogestion (CREA) a été créé par ces travailleurs sociaux du secteur de l'hébergement d'urgence toulousain. Une alliance s'est établie entre les habitants et ce collectif, lui aussi menacé d'expulsion sur les différents sites squattés. Je vais rapprocher ces deux expériences d'autoconstruction et de réquisition au cœur de la ville rose pour montrer cette force du refoulé qui alimente une guerre urbaine de basse intensité. Quelle est la situation et le type de réponse qu'elle génère ?

Trouver des alternatives à l'hébergement d'urgence :

le travail de Jean-Marc

Pour explorer le lien entre habitat non ordinaire et politiques d'hébergement d'urgence, j'ai pu étudier l'expérience d'une offre alternative aux structures d'accueil de sans domicile fixe, dont on sait les difficultés à faire face à l'émergence de besoins nouveaux. Le Groupement amitié fraternité (GAF) promeut, défend et expérimente depuis une vingtaine d'années des formules d'hébergements autogérés pour SDF à Toulouse. Regroupant des personnes issues de la rue, l'association valorise le rôle du collectif et critique les conceptions classiques de

l'« intégration » (individualisation/psychologisation, injonction au salariat). L'initiative attire des exclus et/ou des rétifs aux solutions d'accueil conventionnelles (malades, alcooliques, itinérants avec chiens et camion). Une sélection et une cooptation s'opèrent sur la base des capacités à l'investissement dans le quotidien. L'association compte une dizaine de lieux d'habitation communautaires, une récente aire d'accueil pour camions et caravanes (que nous n'avons pas pu visiter en raison de la vague de curiosité qu'elle suscite déjà), et un accueil de jour. Son importance actuelle (trois cents membres, 300 000 euros de trésorerie annuelle, onze lieux de vie, et de nombreux financeurs (dont la fondation Abbé Pierre) l'ont conduit à se professionnaliser. Elle a procédé à une réorganisation interne et à une promotion de ses pratiques en développant des partenariats avec la recherche sociologique et les acteurs de la formation aux métiers du social.

J'ai rencontré son porte-parole et secrétaire, Jean-Marc, militant de la première heure, lui-même issu de la rue et dont le récit chevaleresque semble avoir déjà captivé bon nombre de jeunes sociologues venant conjurer leur ennui de campus. Après la marge, il connaît la reconnaissance et met en avant la force du collectif : « *On est rarement sur de l'individuel, nous, la base du GAF, c'est le collectif. Pas le collectif comme finalité, le collectif comme outil.* » Cette insistance sur la force du groupe repose sur l'assurance d'une liberté d'initiative pour chacun, ce qui ne serait pas une priorité au sein de la plupart des services sociaux. L'accueil en camions et caravanes répond aux volontés de certains de conserver une part du mode de vie adopté dans la rue, occasion de critiquer l'argument du logement en dur comme finalité avancée par les acteurs classiques. Si une animosité réciproque entre ces derniers et le GAF est clairement perceptible, l'autogestion comme concept commence à intéresser. Des chercheurs ont d'ailleurs déjà pris comme terrain d'analyse ces pratiques développées par le GAF (Clément *et al.* 2004). Il s'agit de répondre à l'augmentation du volume et de la diversité des profils des demandeurs avec des budgets toujours plus restreints. Une plus grande autonomie des usagers s'avère après tout une piste à prendre en compte pour des services se sentant dépassés. Certaines de ces méthodes informelles sembleraient donc appelées à sortir de la marge associative.

Mais leur intégration dans les dispositifs sociaux servira-t-elle aussi sûrement l'*agency*, c'est-à-dire l'augmentation des capacités de choix et d'action individuelle, des habitants précaires ? Quid de l'instrumentalisation des militants ?

L'association intervient aussi en tant que médiateur entre SDF et élus : elle a contribué notamment à légaliser un squat dont les occupants, initialement réfractaires à tout dialogue avec la classe politique se sont ravisés. « *Le fait que l'adjoint au maire, il a décidé de se mettre face à eux, à égalité, autour d'une table, à discuter, automatiquement, quand t'as les gens en face de toi, c'est plus pareil, t'es plus dans le fantasme, t'as quelqu'un, les gens se parlent franchement* » énonce fièrement Jean-Marc. Le GAF a convaincu les punks de négocier avec la mairie pour accueillir des sans-domicile fixe âgés qui ne trouvaient aucune solution, dans une maison mise à disposition à titre gratuit. Les rues de la ville se vident alors de ses franges les plus visuellement gênantes, preuve du succès de l'opération pour Jean-Marc : « *On a même dit à la mairie qu'ils étaient morts, donc à un moment donné, ça apporte un plus à la communauté.* » La cohésion entre exclus servirait en même temps les volontés hygiénistes de la municipalité ?

Travailler à des solutions qui combattent une forme de discrimination vécue par les SDF, les Roms ou les sans-emploi en dépit de la non-conformité aux schémas dominants du salariat et/ou de l'habitat en dur, revient bien à défendre le « droit à la ville ». Or le maintien du rapport de force établi par le GAF au nom de son public semble plus que jamais indissociable des enjeux communicationnel et à présent, managériaux, financiers, politiques et médiatiques. Saisir les opportunités d'appui institutionnel pour légitimer la démarche auprès d'un plus grand spectre de professionnels ou s'engager à rénover les méthodes de gestion des individus et des lieux sont devenus des réflexes autant que des nécessités pour les animateurs du groupe. Ainsi, mener aujourd'hui la bataille pour le droit à la ville passerait par cette incontournable lutte pour la captation des moyens informationnels au sein du capitalisme cognitif, justifié en cela par le souvenir d'un Gramsci appelant, par tous les moyens adéquats, à « briser l'hégémonie de l'opinion publique » pour l'avancement de la cause prolétarienne...

**Un camp de Roms en bord de Garonne :
habiter léger et mobile dans un « lieu propre » ?**

Entre Empalot, un quartier d'habitat social en pleine rénovation et l'île du Ramier au sud de l'agglomération, coule la Garonne, bordée de larges berges boisées et enherbées, qui constituent un lieu intersticiel pour l'habitat d'un nombre indéterminé de personnes. Plusieurs campements y sont disséminés : des Roms bulgares se cachent dans une zone boisée entourée de palissades. En amont du fleuve, un groupe de SDF a improvisé un salon sous le pont de la rocade. Des installations légères sont disposées plus haut le long d'un espace dégagé et gazonné, entre le fleuve et un boulevard qui longe des barres d'habitat social. L'espace n'est délimité d'aucune manière stricte, mis à part un baraquement d'accueil construit avec le CREA, signe de résistance.

Des réalisations issues du bricolage et du « braconnage » se déploient régulièrement : des ossatures sont recouvertes de divers matériaux pour l'étanchéité et au résultat ovoïde, le plus souvent de taille suffisante pour y loger un grand lit et s'y tenir debout. Certaines structures sont érigées à usage simple de repos (plafonds n'excédant pas un mètre). Les aménagements intérieurs sont majoritairement orientés vers cette fonction essentielle du sommeil. L'éventuel mobilier (tables et chaises) est placé à l'extérieur, à l'ombre des feuillages. Les résidus du ferrailage sont entreposés à l'arrière de chaque cabane. Les conditions sommaires de logement ainsi décrites n'empêchent pourtant pas un certain degré d'appropriation. La plupart des intéressés affirment préférer cette situation à celle d'avant : plus grande possibilité de circuler, large choix de sites pour le ferrailage, scolarisation gratuite des jeunes enfants et stigmatisation une moins violente. Les menaces latentes de l'expulsion créent des zones d'incertitudes, que d'aucuns souhaitent voir déboucher sur des propositions de logement en dur.

Les réalités de la mobilité transnationale resurgissent en ces lieux occupés. Échappant le plus souvent au regard des nationaux, elles viennent bousculer les cadres habituels de référence : la plupart se sont déplacées en familles élargies (oncles, tantes, cousins), effectuant de fréquents allers-retours en Roumanie

et invitant d'autres membres au camp pour les vacances. Loin du stéréotype de cumul des stigmates de l'étranger et du paria urbain, le rapport établi avec les militants du CREA, leur permet de valoriser esthétiquement un mode d'habiter (grâce au travail photographique d'un militant) et de participer politiquement (présence des occupants aux mobilisations).

Ceci semble réfuter les catégories de l'assisté ou du vulnérable utilisées dans le contexte du travail social classique. L'impression d'une relative indépendance morale émane de ces occupants qui savent que leurs choix sont limités sur bien des plans. Ils sont disposés à recevoir leurs visiteurs dans ce qu'ils considèrent comme leurs « lieux propres ». Cette appropriation des lieux occupés par ces Roms « stratèges », passe par une insertion dans le processus revendicatif. Ce dernier légitime des pratiques quotidiennes et une autre représentation du terrain habité, jusque-là seulement défini à l'aune de sa nuisance. L'esthétisation sert donc des revendications concrètes : des espaces de vie pour tous les mal-logés. Il s'agit tant de la sauvegarde d'une identité de groupe, que de l'ouverture à d'autres réseaux et formes de sociabilité, en passant par le recul d'une échéance redoutée.

Cependant les perspectives nées de cette coalition entre travailleurs sociaux militants et habitants roms ou anciens SDF demeurent fragiles, car imbriquées dans des formes de militantisme aléatoires dans leurs résultats (le CREA continue d'être expulsé des lieux qu'il squatte). Cette situation constitue néanmoins un exemple de décloisonnement politique élaboré sur des bases horizontales.

Terrains familiaux ou le travail social autrement selon David Van Landuyt

Les gens dits du voyage recourent depuis bien longtemps à l'habitat mobile. Leurs pratiques aujourd'hui évoluent et sont interprétées de manière contradictoire. Qu'a pu nous en dire un travailleur social engagé ? En plus de nous informer sur les situations des familles qu'il suit, il donne à voir en parallèle de son activité officielle les stratégies pour permettre plus et assigner moins, sortir du misérabilisme et intégrer ces pratiques plus conviviales, généralement réservées aux néo-ruraux.

David Van Landuyt travaille pour *Amitiés tsiganes*, branche d'un réseau national de défense et de soutien des gens du voyage. D'abord animateur, il se forme en développement local pour mieux saisir les leviers administratifs facilitant les actions quotidiennes en direction d'un public. Aujourd'hui, il coordonne des opérations de réhabilitation de terrains familiaux. L'objectif est de soutenir les familles dans la résolution de problèmes de précarité énergétique, d'insalubrité ou d'instabilité juridique. Le succès de la démarche repose sur l'appréhension des besoins liés à un mode spécifique d'habiter ainsi que sur un usage informé des dispositifs institutionnels existants. La plupart des familles concernées sont engagées dans ce que David aime à nommer un processus de résidentialisation. Caravanes et mobile homes sont stationnés sur des terrains situés en zone semi-rurale, achetés ou loués à la commune pour des périodes variables, mais souvent de plus en plus longues.

Ce qui est communément désigné par sédentarisation serait surtout la généralisation d'une stratégie face aux nombreuses difficultés liées à l'itinérance : durée du séjour limitée (sommation de quitter un terrain vague dans les 48 heures, limitation à trois mois pour le séjour en aire d'accueil » communale, contraintes réglementaires (respect malaisé du règlement intérieur des aires d'accueil), domiciliation (nécessité d'une adresse fixe pour l'obtention de droits sociaux). L'installation sur terrain par voie foncière ou locative permet alors de pérenniser l'attache au territoire nécessaire pour la scolarité des enfants, la domiciliation administrative, la participation à la vie locale et l'accueil de proches, tout en laissant ouverte la possibilité du déplacement selon les opportunités de travail ou les événements familiaux et culturels. S'installer constitue une manière de s'extraire pour partie de certaines rigidités bien françaises qui marquent la vie de nomade et notamment d'échapper à la lourdeur des obligations administratives liées au maintien du livret de circulation, au sous-équipement des territoires en dispositifs d'accueil incitant au stationnement illégal.

**Conditions d'habitat et stratégies face aux règlements :
l'écologie comme ligne de défense ?**

L'aide apportée par le GAP vise à l'amélioration des conditions matérielles de vie, chantier jugé prioritaire, car l'eau courante potable n'est pas toujours à disposition, nécessitant de coûteux travaux d'acheminement. Côté chauffage, l'isolation généralement médiocre est source de déperdition de chaleur, elle aussi coûteuse. Il s'agit alors de financer et d'impulser une série de travaux : assainissement, remplacement des mobile homes (environ 25 000 € neuf) ou construction de chalets en matériaux écologiques. En complément de ces opérations, l'association facilite certaines démarches rendues difficiles par l'illettrisme (conversion statutaire d'un terrain, accompagnements divers). Elle garde ses distances face à d'autres aspects jugés en dehors de ses compétences (faciliter l'achat/vente, contester les décisions préfectorales).

Moyennant connaissance des dispositifs, il semble possible de servir un changement durable. Car inscrire les travaux dans une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) implique d'honorer les termes d'un contrat : pallier la vétusté et minimiser l'insalubrité. En raison d'une relative liberté d'utilisation dans les fonds alloués, le projet peut alors se construire en respectant un ensemble de choix combinant écologie et « innovation sociétale » : en utilisant des matériaux locaux et sains pour la construction de chalets tout en encourageant à l'auto-construction et/ou la participation des habitants aux travaux.

David espère donc associer les familles à cette démarche plus responsable, valorisant ainsi leurs ressources au service d'une certaine transition écologique. En outre le fait de s'assurer le soutien d'alliés travaillant pour le département ou les communes proches permet d'avoir une marge d'influence sur les contenus des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des plans d'occupation des sols (POS). Il s'agit alors de faire glisser les statuts de certains terrains agricoles non constructibles en zone urbaine constructible. L'objectif est de travailler à légaliser ces modes d'habiter et d'éviter les complications judiciaires pour les intéressés. Il s'agit donc par là d'une action au service de la « cohésion sociale » en direction de « populations cibles ». Mais

la contradiction quotidienne de ces objectifs avec des réglementations et des dispositifs au caractère sécuritaire n'en facilite pas la réalisation (Mésini 2011). Les préfetures ordonnent les expulsions tandis que les collectivités alliées cherchent à influencer à la marge sur les trames d'aménagement. Reste alors aux acteurs associatifs comme David, marchant sur ce fil ténu de l'action exemplaire dans l'espoir de changements durables, à travailler à arrondir les angles d'une situation toujours plus tendue. Le thème de l'écologie se loge entre empowerment des familles et exercice de sobriété financière, non loin du concept de « convivialité » défendu par Ivan Illitch (1973) en son temps, qui opposait les pratiques respectant les limites de la corporité, conjuguant présence au monde et autonomie créative au « monopole radical » des techniques industrialisées reposant sur le régime de la standardisation.

Cette démarche originale impulsée par un travailleur social pour repousser les limites de son travail est menée au bénéfice des intéressés. Cependant des usages plus coercitifs pour les habitants se font jour, une fois le concept sorti de la sphère associative et intégré aux mots d'ordre managériaux de l'industrie du social. Car, loin de contribuer à l'autonomie de ces ingénieurs/recycleurs avant l'heure, le croisement en cours du social et de l'écologie, à l'ombre du mariage entre public et privé dans la gestion de ces zones d'habitat, semble déboucher sur une logique de « socialisation des coûts ». En raison des pressions politiques dues à la libéralisation des collectivités locales, on accole à l'impératif du transfert des charges financières aux usagers de base (personnes âgées, gens du voyage...) les valeurs altruistes de l'écologie et les dernières techniques de surveillance (Levesques 2011). Il n'en demeure pas moins que dans cet exemple se déploie une stratégie visant à inverser l'image communément admise des gens du voyage : leur saleté et leur irresponsabilité environnementale. Elle leur permet pour l'heure de s'approprier quelques outils et techniques de cette écologie trop souvent érigée contre l'ensemble des populations pauvres à un moment où se poursuit le tri sélectif des slogans de la décroissance et autres « éloges de la gratuité » par le capital pour sa sauvegarde.

Une sédentarisation impossible : le droit de propriété et le droit communal

Je me suis rendu avec notre collègue de l'association HALEM chez une famille « du voyage » pour interroger un militant et père de famille. Après sa description de leur épineuse situation juridique, il nous livre son analyse des réalités socio-économiques et des moyens imaginés pour y faire face. Porte-parole d'une association locale de défense des voyageurs, Frédo souligne le sort commun qui se joue désormais avec tous les autres publics touchés par la précarité dans le logement. La famille (les parents et leurs six enfants) décide voilà quelques années de se « sédentariser » en acquérant un terrain agricole sur les limites péri-urbaine de l'agglomération toulousaine, y posant pour une durée indéterminée leurs caravanes et mobile homes.

Pour Frédo c'est aussi l'occasion de quitter l'éprouvant métier du bâtiment pour s'adonner à l'élevage de volaille, plus adapté à sa santé maintenant vacillante. Le terrain jouxte des parcelles agricoles non encore urbanisées sur le bord d'une départementale à la sortie de Frouzins, commune d'un millier d'âmes et logeant surtout une classe moyenne salariée. Le terrain, tout en longueur, est bordé de chaque côté de bandes gazonnées où poussent de jeunes haies et fruitiers. Il est d'un abord simple et ordonné : espace gravillonné tout du long avec parking, cuisine autoconstruite en parpaings, toilettes-hutte en lambris, mobile home des enfants, mobile home des parents, et derrière, un espace de jardin faisant transition avec le poulailler, activité déclarée à la mutualité sociale agricole.

D'une discrimination personnellement vécue à des revendications élargies : le parcours de Frédo

Après deux ans, le projet est remis en cause par les services municipaux qui pointent la non-constructibilité du terrain, impropre au stationnement de résidence mobiles. Menacée dès lors de lourdes amendes la famille de Frédo se voit enjoindre de détruire le bâti ainsi que d'évacuer les mobile homes avant une date précise. Face à l'ultimatum s'engage depuis plus d'un an une affaire médiatisée pour les profondes contradictions juridiques

et administratives qu'elle semble révéler (et notamment les pouvoirs discrétionnaires du maire en absence de règles claires). Malgré les soutiens associatifs et politiques pour délégitimer les mesures restrictives prises par le maire, l'affaire reste sans solution et affecte la situation du ménage : abandon progressif du projet professionnel, gel des revenus de l'activité et obligation d'inscription aux minimas sociaux. Mais ces déboires ne représentent aux yeux de Frédo qu'un effet de cette bombe à retardement que serait la crise globale du logement aujourd'hui.

En France, les espaces dédiés officiellement au stationnement des personnes nomades ou semi-nomades sont limités. Les aires d'accueil construites par les communes offrent un volume de place insuffisant pour les « gens du voyage » recensés³. Les installations illicites s'accompagnent d'injonctions répétées au déménagement de ce territoire sur lequel la majorité des familles roms a pourtant ses attaches, suivies de discriminations diverses. Mais selon Frédo, la question de la relégation des « gens du voyage » (à laquelle il appartient) ne peut plus être dissociée des autres aspects de l'exclusion économique et sociale qui touchent d'autres groupes comme les habitants des campings les, travailleurs mobiles, les chômeurs et précaires déclassés...

Selon Frédo, la cécité politique entretenue face aux conséquences sociales du renforcement récent de la crise du logement conduit une part grandissante de la population précarisée à partager les mêmes préoccupations que les habitants de logements non ordinaires depuis longtemps frappés par cette invisibilisation. Tous seraient ainsi potentiellement confrontés à ces mécanismes de relégation et de stigmatisation que ce soit face à l'absence de solutions de stationnement ou de places d'hébergement⁴, d'où cette nécessité pour Frédo de former un

.....

3. Le recensement de 1999 comptait environ 350 000 « gens du voyage ». Ils seraient aujourd'hui 450 000. En 2010, l'objectif de 41 569 places en aire d'accueil prescrites dans les schémas départementaux n'est atteint que de moitié pour l'ensemble du territoire français. Pour 2012, le chiffre officiel de construction d'une centaine ne pallie qu'à la marge cette insuffisance.

4. Pour l'année 2012, selon son « baromètre du 115 », la fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale compte une progression des demandes de 30 %. De plus, 64 % d'entre elles n'ont pas donné lieu à un hébergement, essentiellement par manque de places disponibles.

nouveau front revendicatif pour parer les stratégies du pouvoir divisant les victimes de la paupérisation

Hypothèses pour la légalisation de l'habitat démontable

En invoquant la responsabilité des politiques publiques quant aux phénomènes de pauvreté et d'exclusion, on met ici en cause la non-prise en compte par l'État social des situations d'entre-deux pourtant en pleine expansion avec la crise économique. Il s'agit donc d'amorcer la création de statuts incluant l'ensemble de ces cas qui vont en s'étoffant pour leur assurer un meilleur accès à la protection sociale et ainsi endiguer l'entropie vécue. Ce qui est revendiqué c'est la modification des schémas d'aménagement (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, plan local de l'habitat) et des cadres régissant l'accès aux droits sociaux (revenu de solidarité, aide au logement, domiciliation administrative, etc.), en même temps que sont mis en avant des arguments relevant de l'écologie politique. Or s'il est encore pertinent de créditer le projet du retour à un État protecteur des aléas de la vie pour une part grandissante des citoyens, que peuvent bien devenir ces revendications au passage du peigne régalién, et quelles concessions les défenseurs des droits des habitants de ces zones auront à faire ?

À la campagne, une simple affaire de droit privé ?

Cette fois, c'est un élu rural ayant soutenu à sa manière des habitants de logements non conventionnels qui a attiré mon attention. Le maintien d'un certain bon sens à l'échelle locale semble ici donner raison aux tenants d'une démocratie de proximité. Rendez-vous est pris avec monsieur le maire d'une de ces communes de quelques milliers d'âmes, à cheval sur une route principale entre deux causses. Dans un entretien qui nous est accordé rapidement, on aborde quelques questions générales :

Sa position sur les habitats légers/mobiles, les constructions spontanées est très favorable : « *Je suis pour la liberté totale* », « *Je suis contre rien* », démarre-t-il sans ambages. On apprend que sa tolérance repose avant tout sur le respect de la propriété privée et de la libre jouissance d'un bien acquis, sous réserve de ne pas nuire au voisinage. Que ce soient la forme, le contenu, les

matériaux employés pour ériger une habitation ou les manières d'occuper un terrain, peu importe, tant que la possession d'un titre de propriété en garantit la pleine disposition. De son point de vue cette question n'en est pas une : « *les personnes sont libres de faire ce qu'elles veulent dans les limites de leur propriété, point.* »

Quand je relance par la question : « *Mais alors, s'il n'y a aucun problème, pourquoi les expulsions, les injonctions au démantèlement, les amendes, et les réprimandes ?* » Là, la réponse est claire et renvoie à un diagnostic simple : « *L'État [nous sommes avant les élections présidentielles] est sous contrôle de l'opposition. Les lois qui sont passées sous ce gouvernement ont force d'autorité, et les services déconcentrés [DDE et préfecture] qui les appliquent ont le dernier mot. Il s'agit, une fois le bon bord installé au pouvoir, d'inverser patiemment ces tendances ...* » A-t-il tout de même une marge de manœuvre ? « *Le maire, c'est pas Dieu !* » nous assure-t-il.

Il affirme disposer néanmoins de deux types de pouvoirs : persuasion et nuisance. Le premier est un pouvoir téléphonique « pour appuyer des projets qui ne rentreraient pas trop dans les clous de la loi », il peut contacter le préfet, un maire réticent et tenter de les persuader du bien-fondé du projet ou de la bonne conduite de l'administré visé par des mesures restrictives ou dissuasives. On peut donc souvent « s'arranger avec un coup de fil ». Le deuxième, souvent adopté par nombre d'élus agacés et réfractaires, consiste à freiner une construction ou un achat en accélérant les procédures qui l'empêchent. Le carnet d'adresses et les compétences communicatives de l' élu peuvent devenir tantôt des leviers tantôt une nuisance pour les habitants. Son autorité est limitée par des décisions impulsées en plus haut lieu.

Si notre interlocuteur est connu pour avoir permis à un groupe de gens du voyage de continuer à occuper un terrain, il ne s'en vante pas trop vite. Ceux-ci ont en effet causé des remous dans le voisinage pour la tenue de lieux jugés insalubres, enclenchant des procédures à leur encontre. Le maire aura négocié avec eux les termes d'un certain « nettoyage de terrain », leur évitant l'expulsion. Certains habitants de communes extérieures auront aussi fait appel à la « longueur de son bras » pour raisonner des collègues plus remontés contre les yourtes ou autres occupations différentes de terrains. Mais ne condamnant pas plus le

modèle du lot standardisé ou de la résidence fermée, que celui d'un « habitat plume », il se veut neutre, déclarant seulement assumer le rôle impartial qui lui revient dans l'administration de sa commune.

Voilà donc un exemple de discours de professionnel de la politique sur des problématiques qui traversent son champ d'activité, mais n'entrent pas dans son champ de compétences : elles relèveraient avant tout du droit privé ou de la responsabilité d'échelons supérieurs. Sans doute voit-on là l'écart qui subsiste entre les valeurs démocratiques de l'accès au logement pour tous et de bien commun, attachées à la notion l'habitat léger par les associations progressistes et leur vide symbolique au sein de la plupart des rouages ordinaires de l'administration.

Avant de conclure, voici un tableau thématique récapitulant les situations abordées dans ce travail (ci-dessous).

La distinction proposée au début de ce texte entre stratégie et tactique s'avère difficile à établir clairement dans la plupart des cas. Derrière l'illusion de la première semblent souvent surgir les ressources rendant la seconde efficace. Le fait de conjuguer la question de l'*agency* dans les pratiques du quotidien à celle des marges de manœuvre dans les projections revendicatives et les postures publiques m'a permis d'explorer des situations en prise avec des déterminations multiples et dont la complexité est importante et de constater le caractère inachevé de l'expérience.

Demeure la question de l'insertion des habitats non ordinaires dans les nouveaux pointillés de la réforme. À un moment où émanent les signaux, certes frileux, d'un État prêt à traiter ces questions (loi ALUR), un certain nombre de défenseurs des subalternes du logement tentent d'appréhender les conséquences possibles autant que les opportunités qui s'offriront à eux si elle est adoptée et surtout s'ils unissent leurs revendications après avoir mis au jour leurs préoccupations communes.

Tableau synthétique des profils et stratégies

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5
Profils d'habitants	Homme, la cinquantaine, récemment converti à l'itinérance professionnelle en milieu rural	Femme récemment installée en camping pour raisons économiques et familiales	Public de sans-domicile fixe généralement exclus des circuits de l'hébergement classique – logés en dispositif collectif et semi-autogéré	Familles de réfugiés économiques clairement des habitants de fortune sur les berges de la métropole	Famille du voyage installée sur terrain en propriété privée, construction d'un projet agricole et démolés juridiques
Formes d'habitat	fourgon aménagé + moto	Mobile-home avec dépendances	En dur avec partage d'espaces communs – ou camion/ caravane sur terrain	Cabanes en matériaux souples de récupération	Idem
Motifs d'habiter	Sobriété et mobilité professionnelle-fourgon comme capsule protectrice et d'arrimage aux réseaux	Choix relatif face à la vie chère ; conflits d'usage autour des normes internes au camping et de leur mutation un régime de gestion par le privé	Gagner en autonomie et conserver son mode de vie	Bricolage contraint d'espaces de vie démontables – proximité de la ville et ses opportunités (recyclage et revente)	Projet d'ancrage d'une famille comme réponse à sa mobilité contrainte due au manque de places en aires d'accueil
Stratégies/tactiques	Habitant : discrétion au quotidien, non-violence	Militant : instauration d'un dialogue pour favoriser l'adoption de nouveaux avantages sociaux	Habitants : ré-appropriation des espaces de vie, affirmation d'une identité commune Militants : étiquetage projet par l'entremise de la recherche action et de l'enseignement en travail social	Habitants : maintien ouvert de l'espace de vie occupé de manière illicite, participation à des mobilisations convergentes face à l'insuffisance des politiques d'hébergement	Habitants : sédentarisation et reconversion professionnelle pour intégration au tissu social local Militant : s'opposer au délogement, recherche de soutiens politiques et militants et appel à une convergence des luttes
Et leurs limites	Invisibilité, isolement et précarité dans les périodes de déconnexion au réseau, répartition stricte des rencontres et des temps de la vie	Cécité sur les conditions d'émergence de ces avantages dans le contexte des jeux de pouvoir entre acteurs urbains	Politique identitaire comme contenu à un produit de niche dans le capitalisme cognitif	Précarité des moyens de vie et de soutien, (esthétisation par l'usage photographique)	Incertitudes quant aux retombées politiques d'une alliance large

Bibliographie

- Certeau (de) M. (1990), *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard.
- Clément, S. *et al.* (2004) « Quand des sans-logis habitent ensemble : modes de résidence et formes de lien social », *Espaces et sociétés*, 1- 116-117, 175-188.
- Illich I. (1973), *La convivialité*, Paris, Seuil.
- Levesques J. (2011), « Rudologie et innovation au CCAS : un service, des usagers et le développement durable », mémoire de master 1, université du Havre, sous la direction de T. Dezalay.
- Mésini B. (2011), « Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère ? », in *Techniques et cultures*, 56, 148-165.

Habitats éphémères et réversibles

Transit et transition en Ardèche méridionale

BÉATRICE MÉSINI ET FLORIANE BONNAFOUX

Cette monographie des formes d'habitats légers et mobiles a été conduite en Ardèche par l'association *Avril* en 2011, en raison de l'intérêt manifesté par le Pays, les collectivités territoriales et les acteurs locaux pour ce mode atypique de résidentialité (yourtes, tipis, tentes, marabouts, roulottes, camions, caravanes, autoconstruction, serres)¹. Terre d'adoption des néo-ruraux, le Pays de l'Ardèche méridionale est un territoire dynamique qui continue d'attirer de nouvelles populations, au croisement des trois régions Auvergne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Il jouit à la fois d'une tradition d'accueil et d'une image d'espace-refuge : « la montagne cévenole a abrité, au cours de l'histoire, huguenots pourchassés, maquisards résistants et, plus récemment des individus en rupture avec la société contemporaine » (Bodart 2009 : 28).

Les témoignages ont été collectés par Floriane Bonnafoux, chargée d'étude pour *Avril*, auprès de divers habitants en transit, ancrés, installés, ou « enracinés » dans le territoire,

.....

1. « Habitat Léger et Mobile (HLM) État des lieux en Sud-Ardèche », version condensée de l'étude d'AVRIL sous la responsabilité de Henri Montalbano, 2011. Association d'éducation populaire, AVRIL a pour but d'œuvrer pour que les territoires ruraux soient des lieux de vie, d'échange et de partage des savoirs.

mais aussi d'élus, d'acteurs sociaux et d'autoconstructeurs². Le choix des témoins a été facilité par l'interconnaissance entre acteurs au sein de réseaux sociaux et politiques locaux, dix-huit habitants ont été rencontrés dans le sud de l'Ardèche, deux dans le nord et en Lozère, deux dans la Drôme et dans l'Aude³. Le concept de réseau comporte « plusieurs avantages heuristiques, dont celui de se libérer de la distinction entre microstructures et macrostructures en circulant du local au global, mais aussi de comprendre comment la force ou le pouvoir se construisent par association de faiblesses » (Callon et Ferrary 2006 : 37).

Vingt-quatre entretiens semi-directifs et informels ont été réalisés à domicile ou dans les lieux d'activités, permettant l'élaboration d'un riche corpus qui étaye l'analyse. Les récits de vie sont pris en considération comme substrats producteurs à la fois de mémoire et de création, dans la narration des expériences présentées. À la manière de P. Ricoeur, on peut dire que la parole se construit au centre de la relation humaine. « Si le récit permet à l'individu, de se relier à lui-même, c'est-à-dire de vivre une certaine unité de vie et de s'inscrire dans une mémoire qui le projette en avant, il lui permet aussi de s'inclure dans de multiples *nous*, qui fondent et réalisent l'identité individuelle dans une entité collective » (Guilhaumou, Mésini, Pelen 2004).

L'étude visait initialement à confronter les définitions endogènes et exogènes des habitats et de leurs usagers, en objectivant les représentations, les normes et les règles – juridiques, politiques, environnementales, sociales, culturelles, économiques – qui enserrant et contraignent les modes d'habiter. En contrepoint, l'analyse actualise les dimensions de conscience, de valeurs, et de responsabilité qui fondent le choix de la mobilité et les pratiques d'habitats, économes, sobres et réversibles. *In fine*, les acteurs plaident pour l'inscription de leurs modes d'habitats et d'habiter en transit et transition, en valorisant tout à la fois l'intégration écologique de l'habitat dans l'environnement,

.....

2. Tous les prénoms ont été modifiés en vue de préserver l'anonymat des témoins.

3. Ce travail a été réalisé dans le cadre du laboratoire d'excellence Labexmed – Les sciences humaines et sociales au cœur de l'interdisciplinarité pour la Méditerranée, portant la référence 10-LABX-0090. Il a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'ANR au titre du projet investissements d'Avenir A*MIDEX portant la référence n°ANR-11-IDEX-0001-02.

la réouverture des milieux agricoles et naturels, l'autonomie économique, énergétique et vivrière, comme la mutualisation des savoirs, la requalification des besoins, la socialisation des moyens humains et financiers, la valorisation de ressources pérennes et la relocalisation d'une pluriactivité rurale.

Des habitats circonstanciels, économes et évolutifs

Les habitats sont unanimement présentés comme simples, économes, écologiques et économiques : leurs coûts oscillent de 500 euros pour une caravane, à 2 000 pour une yourte, jusqu'à 5 000 pour un camion aménagé. Ces prix varient toutefois en fonction de la participation de chacun à la réalisation et à l'amélioration de son habitat : en autoconstruction seule ou collective, en écoconstruction et selon les types de matériaux (locaux, pérennes, de récupération). Architecte de formation, Alain déplore les lacunes des savoirs prodigués durant l'école à Paris :

« Dans mes études, la maison était abordée comme un objet où l'on se préoccupait peu de l'environnement. Alors qu'il y a tout un réseau autour d'un habitat. Je me suis longtemps questionné là-dessus [...]. Nous n'avons jamais abordé l'habitat léger et mobile. Mis à part les yourtes pour bobos, comme habitations de loisirs, mais c'est tout. » (Entretien avec Alexandre, réalisé par F. Bonnafoux au lieu-dit « la Mérigue » à Payzac, le 13 mai 2011)

Pour Jean, la yourte s'est finalement imposée au croisement de compétences acquises dans diverses formations. Après un CAP/BEP menuisier, il a travaillé dans l'éducation à l'environnement (en CPIE) avec un projet agricole, éducatif et boulangerie, puis a suivi une formation d'exploitant rural à Asfodel (Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole). Il s'est trouvé confronté à un problème de logement suite à une séparation :

« Alors je me suis dit : je vais construire ma yourte ! [...] Moi, la yourte à l'époque je m'en foutais, je l'ai faite parce que j'en avais besoin. J'avais le besoin premier de me loger [...]. Le fait de vivre sous yourte correspondait à mes besoins et mes envies du moment. » (Entretien avec Jean, réalisé par F. Bonnafoux à Les Vans le 13 mai 2011)

En perpétuelle évolution, l'habitat de Manue et Henri s'est progressivement transformé par l'auto et l'écoconstruction. À leurs yeux, « *la roulotte est un habitat qui peut s'adapter aux périodes de vie de chacun qui ne sont pas toujours fixes* ». Manue a travaillé dix ans comme éducatrice de jeunes enfants, puis vingt ans dans l'artisanat (production et vente). Souhaitant changer de vie, elle s'est installée sur son terrain il y a dix ans. Aujourd'hui, elle vit en famille avec son compagnon, dans deux roulottes reliées par une petite terrasse couverte. La grande roulotte était à l'origine une cabine de camion qu'ils ont réaménagée et revêtue de bois, quant à la deuxième plus petite, il s'agit d'une vieille roulotte d'occasion dont ils ont conservé le châssis et l'ossature. Ils révèlent que dans l'autoconstruction, il y a à la fois le côté affectif de ce que l'on crée, car l'habitat « *correspond à ce qu'on a vécu, à l'histoire de chacun* », mais aussi

« *la fierté de voir le résultat de quelque chose de bien, de beau à partir de peu de moyens et de récupération* » (Entretien avec Henri et Manue, réalisé par F. Bonnafoux à Le Poët Laval le 12 septembre 2011)

S'agissant du développement de connaissances et de compétences, de nombreux auteurs insistent sur « l'apprentissage expérientiel » de la personne ou de la collectivité (Vallerie 2012 : 29). L'approche par les compétences permet de prendre la mesure de l'individu dans toutes ses composantes, comme le sens relationnel, l'esprit d'initiative, la capacité d'innovation et la créativité (Sue 1997 : 87-88). Fils de néo-ruraux installés en Ardèche avant sa naissance, Paulo a également autoconstruit sa cabane dans les arbres à vingt et un ans, avec des matériaux entièrement naturels, tout en travaillant comme bûcheron. Il raconte « *l'accomplissement de soi* » que procure l'acte de construire :

« *Les gens qui ont construit leur cabane, se sont construits eux-mêmes [...]. Je m'y suis mis à fond ! Depuis je l'améliore sans cesse, il faut du temps et de la patience [...]. La cabane, ça tend à devenir artiste. Dès l'instant que tu as une idée, tu peux la concrétiser, tu évolues ! En faisant ma cabane, je me suis découvert, ça m'a canalisé. J'ai découvert que j'étais bon dans le travail du bois, de la pierre.* » (Entretien avec Paulo, réalisé par F. Bonnafoux à Rocles le 10 mai 2011)

C'est aussi le sentiment de Hugo qui, au-delà de seules considérations économiques, s'était fixé pour objectif d'apprendre à faire par lui-même son habitat, comme sa compagne Sophie qui a appris sur le tas :

« *C'est vrai que je me rends compte que je sais faire plus de choses manuelles qu'avant, faire un parc pour les chevaux ou coudre une toile, cela s'apprend.* »

Il est assez facile d'autoconstruire affirme Hugo, car une yourte basique nécessite peu de matériel et peu d'investissement. Le grand avantage conféré par l'autoconstruction « *est que l'on peut faire évoluer l'habitat, le rendre petit à petit plus vivable, plus fonctionnel, plus confortable* » (Entretien avec Hugo et Sophie, réalisé le 29 juillet 2011 à Vanosc).

Initialement membre de la *SCI La Mérique*, Jean a vécu seul en yourte trois ans sur le terrain, mais s'est progressivement épuisé dans le projet de restauration de bâtiments typiques du Vivarais cévenol. Puis il a rencontré un ébéniste avec qui il a créé *l'Atelier des coureurs de bois* en 2009. Leur activité consiste en une réappropriation de l'outillage ancien et des savoir-faire liés aux techniques de travail du bois et à la fabrication de structures légères, en tenant compte des modes de vie, des besoins et des techniques actuelles. Toutes les composantes de l'ossature des habitats sont fabriquées et assemblées dans l'atelier : le mobilier intérieur et extérieur pour la yourte, le jardin et la maison. Le choix de matériaux, locaux et à faible empreinte écologique, comme le pin sylvestre, le châtaignier, le feutre de laine de mouton, est un aspect essentiel de la fabrication.⁴

Examinant la créativité comme composante essentielle du développement personnel et collectif, Madeline Deriaz rappelle qu'une définition consensuelle traverse les sciences : elle exprime « la capacité à réaliser une production qui soit à la fois nouvelle et adaptée au contexte dans lequel elle se manifeste », et « doit satisfaire à différentes contraintes liées aux situations spécifiques des personnes » (Deriaz 2006 : 6). L'auteur retrace l'évolution historique du concept de créativité, en précisant les

.....

4. Présentation de *l'Atelier des Coureurs de bois*, www.yourtes-ardeche.com/p/presentation.html.

apports de Rogers (1970) qui la caractérise comme « la tendance de l'homme, ouvert à son expérience, à s'actualiser et à devenir ce qui est potentiel en lui », ceux de Guidford (2000), qui la situe « dans la pensée divergente et la flexibilité cognitive », et ceux de Sternberg et Lubart (1995), dans leur analyse multivariée de facteurs en interaction, qui relèvent de l'individu, de sa capacité, de sa motivation et du contexte environnemental.

Mobilité, motilité et translation résidentielle

La description des habitats mobiles met en exergue les concepts de « mobilité spatiale », mais aussi de « motilité » pour qualifier le potentiel de mobilité des acteurs (Gallez et Kaufmann 2009). Si la mobilité, l'itinérance et le nomadisme ne sont pas des phénomènes nouveaux, ils ne sont pas forcément associés à la précarité sociale et économique ; ces formes de déplacement sont parfaitement adaptées aux sociétés de métiers itinérants – forestiers, maçons, journaliers, colporteurs –, mais aussi au contexte actuel « flexible » et « connexionniste » d'activités saisonnières et temporaires (Sénépart 2011 : 38).

Explorons l'hypothèse de Mathis Stock (2006) selon laquelle « la mobilité géographique, constituée de multiples lieux appropriés par les individus, mais aussi de circulations et d'itinéraires, exprime un nouveau régime d'habiter articulé aux pratiques des lieux ». Sans attache particulière après avoir vécu en appartement, caravane, camion, Alexandre partageait à l'origine un projet d'habitat collectif et d'agriculture dans le Jura avec des copains :

« On bougeait en camion pour trouver un terrain, un endroit où s'implanter [...] On a d'abord trouvé un terrain dans l'Aude, mais qui n'était pas fonctionnel pour notre projet. En 2003, on a trouvé ce terrain sur la commune de Payzac puis on a monté la SCI La Mérigue avec trois principaux actionnaires et une cinquantaine de personnes qui ont investi de l'argent. Le hameau et terrain ont coûté 60 000 euros : dix-huit possèdent des parts dans la société et trente-deux autres participent au projet associatif [...]. Le but initial était de monter des séjours d'autoconstruction pour retaper les ruines sur le terrain, mais il fallait tout de même vivre à l'année pour pouvoir réellement s'investir sur le lieu. Alors il y a eu successi-

vement des yourtes, des tipis, des caravanes, des cabanes. » (Entretien avec Alexandre)

Dans le cadre d'espaces ruraux résidentiels, « *l'habitat mobile se prête bien au boulot et l'itinérance rend service à plein de gens* » observe Franck, notamment dans le secteur des services à la personne. Il vit en camion depuis treize ans sur des terrains loués ou prêtés, implanté depuis sept ans à Saint-Julien-du-Serre avec un ami, sur un terrain forestier prêté par le père de ce dernier. Il a investi 5 000 à 6 000 euros dans le permis et l'achat d'un poids lourd, dans lequel il a aménagé une menuiserie mobile. Son camion, aménagé et isolé en bois et chanvre, comprend une douche, un poêle à bois, une pompe pour l'eau, un chauffe-eau au gaz et trois panneaux solaires :

« L'avantage de l'autoconstruction c'est que tu sais dans quoi tu vis [...] Tu développes des techniques qui font que ça ne te coûte rien, mis à part les panneaux solaires, vite rentables. »

En raison de sa mobilité, les rejets des eaux se font sur place, alors utiliser des produits bios est devenu pour lui un réflexe : « *L'habitat mobile t'oblige à de plus en plus d'attention à ce que tu fais.* » Il cite en exemple deux copines qui ont monté leur salon de coiffure et de couture itinérant :

« Elles vont coiffer des mamies qui ne peuvent plus se déplacer. Les clients apprécient vraiment, quand tu viens chez eux il y a une meilleure approche. » (Entretien avec Franck, réalisé par F. Bonnafoux à Aubenas le 1^{er} juin 2011)

Venu d'Écosse un camion avec 1 000 livres, Kevin a découvert la France puis l'Ardèche, avec sa copine Julie et deux enfants. Après huit ans d'attente et de recherche, il a réussi à acheter un terrain agricole dans le secteur des vallées Beaume-Drobie, sur lequel il a entreposé une yourte et un bus :

« Au départ je dormais dans le bus et la yourte me servait d'atelier. Un jour un ami m'a apporté ce clic-clac, j'y ai dormi une nuit et puis je n'ai plus redormi dans le bus ! C'est tellement agréable de vivre sous une yourte, tu es beaucoup plus au contact de la nature. Ah, les oiseaux le matin ! »

Il a autoconstruit sa yourte en autonomie énergétique et expérimente l'autonomie vivrière, sous forme d'un jardin partagé avec Sam. Ce dernier, dessinateur formé dans une école

des Beaux-Arts au Québec et sans autre perspective que le travail en usine, est arrivé avec un sac à dos et cent francs en poche en Ardèche :

« Bien sûr, je n'ai jamais trouvé de travail dans le milieu artistique et puis c'est très dur de s'en sortir, du coup j'allais bosser en usine par nécessité. Mais je n'ai pas tenu, j'ai tout plaqué pour aller chercher autre chose, pour me rapprocher de ce que je suis vraiment. » (Entretien avec Kevin et Sam, réalisé par F. Bonnafoux à Beaumont le 10 mai 2011)

Après un voyage de cinq ans en roulotte avec leurs trois enfants, Michel et Angélique sont très ouverts à la rencontre et aux échanges sur leur mode de vie. Originaires de la région parisienne, ils ont implanté trois roulettes (deux petites et une grande) depuis 2010 sur leur terrain, pour développer un projet de construction et d'agriculture vivrière sur la commune de Chambonas. Ils sont également engagés dans le réseau des « jardins partagés », en lien avec le centre social de Les Vans. Ils souhaitent vivre en autonomie et subvenir aux besoins de leur famille, mais pas en autarcie. Ils ont fait l'école aux enfants durant leur long voyage, mais il leur a semblé important de les scolariser, maintenant qu'ils sont plus grands.

La roulotte et la mobilité se sont imposées autant par nécessité que par choix :

« Au départ on a construit la première roulotte par nécessité. On voulait changer de vie, il fallait que l'on parte de l'endroit où on était en location alors on a construit la roulotte. »

Ensuite, ils ont enchaîné les expulsions, dont le départ d'un terrain loué à un particulier, à la demande du maire.

« C'est de là qu'est né le voyage. On s'est alors séparés de tout le matériel superflu. On a construit une roulotte plus petite pour le voyage. On avait déjà les chevaux [...]. Au début on pesait trois tonnes (pour deux chevaux), on a réussi à s'alléger à une tonne sept pour passer presque partout [...]. Lorsque tu vis en roulotte, tu es tellement peu à l'intérieur que tu n'as pas besoin d'un grand espace ! Quand tu voyages, au moment où tu t'arrêtes, tu es chez toi l'espace d'un instant, tu fais partie de l'endroit où tu t'arrêtes. Il y a ce moment magique quand tu t'arrêtes, que tu as tout installé, y compris le parc pour les chevaux, et que tu te poses enfin en famille. » (Entretien avec Michel et Angélique, habitants et

fabricants de roulottes, réalisé par F. Bonnafoux à Chambonas le 24 mai 2011)

D'un point de vue anthropologique, la mobilité renvoie aux représentations prémodernes et postmodernes fondées sur des conceptions – topocentrique et odologique –, dans lesquelles un point (*topos*) ou un cheminement, détermine les formules d'organisation de l'espace (Le Roy 2007). Le terme *odos*, qui signifie en grec ancien « chemin, voie, moyen, direction qui mène au but », nous permet d'appréhender les parcours résidentiels des témoins rencontrés. Il s'analyse dans les récits comme un processus de cheminement existentiel des habitants et de capacitation à pourvoir à leurs nécessités vitales – s'abriter, se nourrir, échanger, circuler –, reliés à des réseaux d'activités multiples.

Simplicité, déconsommation et décroissance des besoins

En tant que démarche individuelle au profit d'une action collective, la déconsommation et la décroissance impliquent un choix de simplicité volontaire. Popularisé par Duane Elgin aux USA, le terme exprime un mode « simple à l'extérieur et riche à l'intérieur », qui embrasse la frugalité consumériste, un solide sens de l'urgence écologique, un désir de retourner à des environnements d'habitat et de travail à échelle humaine et une intention de réaliser le potentiel humain en communauté avec d'autres. Duane Elgin y associe cinq valeurs : simplicité d'ouvrage, autodétermination, échelle humaine, conscience écologique, croissance personnelle (Elgin et Mitchell 1977).

Tant dans sa conception que son aménagement et son usage, l'habitat est sommaire, et ramène à la simplicité, soulignent Charlotte et Daniel :

« Ce que l'on voulait en venant vivre en Ardèche, c'était de se rapprocher de la nature et revenir à une vie simple, prendre de la distance avec le système monétaire, de consommation... Sortir de cet emprisonnement de l'argent, pour se libérer du temps, afin d'avoir des vies plus calmes, d'être présents pour élever nos enfants, faire notre jardin, cuisiner nos légumes » (Entretien

avec Charlotte et Daniel, réalisé par F. Bonnafoux à Payzac le 5 septembre 2011)

C'est aussi le ressenti de Paulo :

« *Quand tu construis ou que tu vis en cabane, tu as du temps, tu peux réfléchir, alors que la consommation, ça te bouffe l'esprit.* » (Entretien avec Paulo)

Le fait de vivre en cabane nous a permis de mettre en place des projets avec peu de moyens, enchérissent Carole, Marc et Judith :

« *Et surtout, cela nous permet de vivre plus proches de nos envies. On rejette le fonctionnement de la société, nous ne souhaitons pas y participer. Cela ne veut pas dire que l'on rejette les gens. En vivant comme ça, on est en accord avec nos valeurs, on est plus proches de la nature, on sait ce que l'on consomme, on réduit nos déchets, nos consommations et on est heureux comme ça ! On n'est pas précaires ! Au contraire on est très riches de pouvoir faire ça !* » (Entretien avec Carole, Marc et Judith, réalisé par F. Bonnafoux à Valos le 5 mai 2011)

À bien des égards, les récits montrent que les engagements humains, agissements et activités ne se limitent pas à la production de richesse d'utilité marchande. Franck a bien du mal à trouver un statut qui convienne à son activité de menuiserie itinérante, mais il ne veut plus dépendre du revenu minimum d'insertion :

« *Pour l'instant, j'en ai encore besoin, le temps de lancer mon activité, mais avoir le RMI n'est pas une fin en soi et le statut d'auto-entrepreneur est encore dans un système de capitalisme. Je penche plus vers le statut d'artiste libre. Je n'ai pas envie d'avoir un compte en banque énorme, ce n'est pas ça mon projet de vie. Ce que j'aime c'est le troc, l'échange.* » (Entretien avec Franck)

Hugo a fondé l'EcoOasis de la Pinsole dans la commune de Vanosc, plus connu sous le terme de *Pré aux Yourtes*, qui accueille trois yourtes-habitats de 23, 28 et 38 m², une yourte collective de 57 m² pour les activités, et une yourte de bain-hammam de 12 m². Espace de polyculture extensive vivrière, les onze hectares de prairies ont permis la mise en route d'un jardin bio, la plantation d'arbres fruitiers et petits fruits, des plantes aromatiques, l'installation d'un rucher et d'un poly-élevage

(brebis, chevaux, basse-cour). C'est aussi un lieu d'activités de construction écologique (yourtes, tipis, ossatures bois, concentrateurs solaires...), ainsi qu'un espace de conseils et d'animation de stages : marche, balade à cheval, cueillette de plantes comestibles, stages de danses, concerts acoustiques, projections de documentaires d'éducation populaire...

Postulant le recours à la terre comme alternative pour un changement de vie, les résidents de *La Pinsole* adhèrent à une charte éthique appelée « charte de vie en collectivité » qui reprend pour partie les préceptes du *Manifeste pour des Oasis en tous lieux* (Barthes et Mésini, 2008). Plusieurs objectifs réunissent les adhérents : « le retour à la terre et la résilience locale, la sobriété d'une vie simple libérée des accoutumances addictives, la perspective d'autonomie par des relations d'entraide et de partage, le recours au troc entre les personnes et les groupes plutôt qu'aux échanges monétaires »⁵. L'économie du don qui « désigne un système dans lequel les participants donnent pour le bénéfice de la communauté et sont rétribués par l'abondance qu'il génère pour le collectif », constitue un paradigme efficient pour éclairer les récits (Desbrosses, Bailly et Nghiem, 2007 : 195).

Empowerment, pouvoir d'agir et potentiel générant des habitants

Emprunté à la psychologie communautaire, le concept d'*empowerment* s'entend comme le processus par lequel les individus et les communautés acquièrent le contrôle des événements de leur vie. Dans un ouvrage collectif récent, Bernard Vallerie rappelle la définition du terme qu'en donne Yann Le Bossé : « Développer un pouvoir signifie avoir les moyens de modifier la situation dans la direction choisie. Il s'agit de créer les conditions de l'action, d'éviter l'impuissance. Le terme « pouvoir agir » vise ici cette nécessité de réunir les ressources individuelles et collectives à l'accomplissement de l'action envisagée » (2012 : 28).

.....

5. http://oasientouslieux.org/IMG/pdf/FICHE_PRE_AUX_YOURTES-2.pdf.

Au sein d'une société globale qui promeut la « mobilité pour tous » et stigmatise « l'assistanat », examinons l'adéquation entre les besoins et savoir-faire des individus et les caractéristiques de leur environnement et les ressources qui y sont disponibles. L'habitat est décrit comme simple, fonctionnel et évolutif (sans cesse amélioré, agrandi et réparé), particulièrement adapté aux besoins et aux milieux. Pour Laurie et Yves, il s'agit d'un mode d'habitat assumé, conscient et responsable, qui nécessite d'apporter de l'attention à chacun de ses actes de la vie quotidienne pour se nourrir, s'abreuver, se chauffer, gérer ses déchets, etc. :

« Les choses s'imposent petit à petit, du fait d'être en contact direct avec la nature, avec son environnement, on fait plus attention. Tout simplement parce que l'on voit ce que l'on vide, notre empreinte sur le sol, du coup on y fait gaffe. »

En toute logique, les intrants utilisés sont biodégradables et de préférence autoproduits :

« On aimerait fabriquer nos propres produits à base d'argile. On a également les citernes pour la récupération d'eau de pluie et pour l'eau chaude, on se sert soit du gaz, soit du fourneau à bois qui nous sert également de chauffage l'hiver. C'est pratique, tu chauffes, tu fais cuire ta soupe et en même temps tu fais chauffer ton eau pour te laver... » (Entretien avec Laurie et Yves, réalisé par F. Bonnafoux à Saint-Sernin le 27 avril 2011)

De nombreuses personnes se sont succédé au lieu-dit Valos, petit hameau reculé sur le massif du Tanargue, certaines pour expérimenter ou développer une activité agricole. Les résidents y ont vécu dans le corps de ferme ou en habitats légers et mobiles, que certains ont laissés en partant, tandis que d'autres les ont emportés. Quatre adultes y résident lors de la rencontre, dont un couple avec son nouveau-né, engagés dans des activités agricoles : maraîchage, exploitation d'une châtaigneraie (avec transformation), rucher, quelques bêtes en élevage pour leur consommation. Carole cultive son blé, le transforme en farine et produit son pain. Elle fait deux tournées par semaine auprès des habitants de la commune. La majorité de la production leur permet de subvenir à leurs besoins, le surplus étant valorisé dans les circuits courts. Trois d'entre eux sont cotisants solidaires

(statut agricole), l'un est bénéficiaire du RSA. Les habitants ont un fonctionnement communautaire dans le partage de leurs revenus et de leurs dépenses, toutes les rentrées d'argent sont mises dans une caisse commune servant aux dépenses collectives (loyer, assurance de la voiture, déplacements...).

Selon Bernard Vallerie (2006 : 29), c'est le passage à l'action qui s'avère transformateur. L'agir individuel et collectif, entrevu comme « pouvoir de » et « pouvoir avec », marque la capacité de transformation et de choix de l'acteur-sujet. Caractérisée par le fait d'être sensée, informée, réfléchie, l'action articulée à la réflexion, la cognition et l'expression est centrale dans la conduite du changement. Kevin précise en quoi le choix de ce mode d'habiter découle de son histoire personnelle et collective, qui refuse l'individualisme et replace l'humain, les échanges et l'entraide au centre d'un pouvoir agir :

« Petit à petit, les choses évoluent et se construisent, mais c'est surtout pour sortir de cette société qui en fait n'est pas du tout une société ! C'est un monde individualiste. Ici, comme je vis, je me sens en société. On échange des coups de main, on se parle, on communique, on est dans le collectif. C'est pour toutes ces raisons que j'ai choisi ma vie et mon habitat. Pour ça il faut, c'est sûr, se détacher de l'argent et pour ce faire, il ne faut pas avoir de contraintes financières. C'est-à-dire des crédits ou un énorme loyer à payer ! » (Entretien avec Kevin et Sam)

À la fois héritier des mouvements de *self-help* et de *mutual aid*, le terme offre également un « cadre analytique à travers lequel l'individu et les groupes sociaux – compris comme des sujets politiques – envisagent leur rapport à la puissance publique et, en premier lieu, à l'État » (Jouve 2006 : 5). Comme d'autres, Sophie et Hugo refusent que leur habitat yourte soit qualifié de précaire :

« Ce n'est pas nous qui sommes précaires, ce sont les autres ! Lorsque tu vis comme on vit, que tu sors du système de la consommation, que tu vis de ton jardin, de ta cuisine, tu as besoin de moins... tu peux presque entièrement sortir du système monétaire. Tu gagnes autre chose, tu es nourri au quotidien, tu n'es pas précaire au sens que tu réponds à un grand nombre de tes besoins. » (Entretien avec Hugo et Sophie)

Pour Henri et Manue, « *vivre en accord avec ses idées est d'abord un acte militant* », mais c'est également une « *manière de se remettre à niveau par rapport au reste des habitants de cette planète qui vit avec très peu* » (Entretien avec Henri et Manue).

Explorant l'épistémologie de la démarche holistique, Michel Liu (2006) explique que l'évolution ou les changements d'une situation sont dus à des processus variés, caractérisables par la notion de « potentiel générant », qu'il définit comme un « élément moteur, capable de produire un mouvement, d'effectuer une transformation, d'induire un changement ». Ces potentiels actifs ou latents, qui résultent d'un système d'influences complexes, agissent de différentes manières : « certains produiront toujours un effet semblable, quels que soient les lieux et les circonstances [...], tandis que d'autres, moins prévisibles, auront des effets novateurs qui proviennent soit du libre arbitre des individus, soit des aléas dus à la combinatoire des rencontres conjoncturelles ». Il cite à titre d'exemple : les forces naturelles, animales, sociales, mais aussi les besoins collectifs qui peuvent fédérer les motivations des individus, ou encore les valeurs partagées, qui offrent des perspectives et mettent en mouvement ceux qui les partagent.

Propriétaire, usufruitier ou contrevenant

Plusieurs habitats légers sont implantés dans sa petite commune rurale de Rocles, en pays Beaume Drobie : parmi les 210 habitants recensés, l'un réside dans une serre avec un projet agricole, un couple d'agriculteurs a construit une cabane sur sa parcelle, deux femmes vivent en yourte avec un projet de chèvrerie et accueillent un intermittent du spectacle, deux autres habitent dans une cabane sur un terrain privé et dans une clède⁶, tandis qu'un tipi va bientôt s'installer. Aux yeux du maire Alain Gibert, l'habitat léger et mobile offre une alternative viable pour lutter contre la cherté des prix, la gentrification, la rareté du foncier, mais surtout la désertification des campagnes⁷ :

.....

6. Il s'agit d'un cabanon cévenol, construit en lit de schiste taillé composé de deux niveaux et toujours adossé à la pente du terrain.

7. L'Ardeche méridionale subit une forte pression foncière avec un taux élevé de résidences secondaires, 20 %, dont 7 % de vacances (rapport INSEE 2010).

« *Moi, ce que je veux, c'est accueillir des jeunes, il faut trouver des systèmes pour ça. Je m'en fiche qu'ils soient sous yourtes ou autres. La commune ne dispose pas de foncier, alors pour l'instant ce mode d'habitat est un moyen qui fonctionne pour accueillir. Tous les élus essaient de trouver des systèmes pour que les gens s'installent en milieu rural. [...]. On ne peut pas concevoir l'avenir de ce pays sans les jeunes ! Nous sommes arrivés à une époque où il était facile d'acheter. Pour trois fois rien, tu avais ta ruine et ton terrain. Aujourd'hui, on vieillit. Pour les jeunes qui arrivent, c'est différent : ils n'ont pas de fric, les prix sont chers. Il faut bien trouver de nouvelles solutions pour les aider.* » (Entretien avec Alain Gibert, réalisé par F. Bonnafoux à Rocles le 28 avril 2011)

Les témoignages illustrent la diversité des modes d'accès au foncier, non pas en pleine propriété, mais en jouissance de droits d'usages sous forme de prêts (commodat – contrat disparu depuis 2009 de prêt à usage, bail à usage, bail à ferme...). Ainsi, les trois quarts des habitants interviewés dans le sud de l'Ardèche occupent et aménagent le terrain à titre gratuit, moyennant un loyer ou des échanges en nature, notamment en raison de l'insécurité juridique des habitats légers et mobiles de loisirs qui relèvent, en dehors des espaces dédiés, d'une déclaration préalable, d'un permis d'aménager ou d'un permis de construire, selon le statut des résidents, la localisation des terrains et de la durée d'occupation (Mésini 2011).

En contrechamp, plusieurs récits restituent le refus de l'endettement sur une longue durée, des taux usuraires pratiqués par les banques, et du crédit qui « bloque les gens », « procure un grand stress » et empêche « de réfléchir ». Pour Henri et Manue, « *c'est un concept d'être propriétaire dans notre société, qui n'offre pas que des avantages. Il y a plein de propriétaires qui sont embêtés, qui ont des soucis avec leurs biens et qui ne s'en sortent pas ! Vivre comme ça, c'est aussi une volonté de ne pas rentrer dans ce système de propriété* ». Héritière d'une petite maison louée, dont elle tire un revenu mensuel de 500 euros, Manue explique tout l'intérêt qu'elle trouve à sa roulotte :

« *Le patrimoine immobilier, c'est quelque chose de lourd, que l'on transmet. L'habitat léger et mobile, c'est pas pareil, c'est petit, c'est facile à entretenir, c'est démontable, ça peut s'effacer.* »

Entre évitement, conciliation et régulation, les témoignages révèlent les attitudes variables des acteurs – habitants, politiques, judiciaires et institutionnels –, envers les normes et règles des codes de l’urbanisme, de l’environnement, de l’habitat et construction... Le fait de construire sans avoir préalablement obtenu une autorisation administrative et d’occuper le sol constitue un délit pénal, qui repose sur la caractérisation cumulative des trois éléments constitutifs de l’infraction : l’élément moral, l’intentionnalité de l’acte et la volonté d’atteindre un but prohibé par la loi. Ainsi, Carole a demandé l’autorisation de construire une cabane sur le terrain vacant d’une Parisienne, « *pour y stocker du matériel, mais pas pour y vivre* », car elle redoutait sa réaction, tout comme celle des pouvoirs publics :

« *Oui, au début, tu as la crainte de vivre comme ça, car tu sais que c’est illégal et qu’on peut te l’interdire. Puis tu oublies et te dis que tu ne fais rien de criminel, on ne va pas nous pendre ! La seule chose qui peut nous arriver, c’est de devoir partir. Alors, à ce moment-là, je ferai autre chose, ici ou ailleurs.* » (Entretien avec Carole, Marc et Judith)

Certains résidents ne font aucune démarche juridique, par peur du refus d’une autorisation d’urbanisme, par crainte d’être délogés ou de se voir opposer l’intention du délit. Ils vont parfois négocier des autorisations (une déclaration préalable pour un hangar, une habitation légère de loisir (HLL), le temps d’une construction ou reconstruction...) afin de se prémunir d’éventuelles plaintes, ou s’accommodent des outils existants (déclaration en « serre de maraîchage chauffée », permis précaire). D’autres choisissent de « se présenter » ouvertement aux élus, afin de « se faire accepter », de « s’intégrer au lieu de vie » et a minima « d’être tolérés ».

Lorsqu’ils finissent parfois par acheter un bout de terrain « pour se sentir plus tranquilles », rien ne leur garantit pour autant la quiétude de l’installation. Michel et Angélique ont acheté un terrain pour poser une grande roulotte et avoir un pied à terre : « On l’a trouvé par agence pour 3 000 euros, c’était ce qu’on avait sur notre compte. Au départ on pensait : enfin un terrain dont on est propriétaire, fini les problèmes et au final, on n’a jamais été aussi embêtés ! En fait, les lois sont avec nous lorsque l’on roule et contre nous lorsque l’on se pose ! C’est bizarre ! Tu as le

droit d'habiter à l'année dans ta roulotte quand tu roules, mais tu n'as pas le droit d'y vivre à l'année quand tu es chez toi. C'est quand même étrange. » (Entretien avec Michel et Angélique)

Avant de procéder à l'achat de ce terrain enclavé, le couple est allé se présenter au maire de Chambonas, pour l'informer de la future scolarisation des enfants, qui les a sympathiquement accueillis :

« On a d'abord mis les roulettes chez le voisin, le temps de débroussailler, puis on les a installées sur notre terrain en continuant à passer chez lui pour pouvoir nous rendre chez nous. Là, ça a été la guerre, il s'est senti abusé. On a longtemps essayé de dialoguer avec lui, avec les élus, sans eux, avec des gens de la direction départementale de l'équipement (DDE)... pour essayer de trouver une solution liée à cette servitude de passage, mais la tension est montée et il nous est impossible de dialoguer aujourd'hui. Le maire a alors complètement changé de discours et nous a demandé de partir. C'est là que les ennuis ont vraiment commencé pour nous, par toute une série de courriers. »

En cas de conflit ouvert avec les élus ou les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), les habitants sont prêts à défendre leur habitation en passant par une régularisation, une autorisation dérogatoire ou en mobilisant des réseaux de solidarités locaux (amis, voisins, habitants, associations), mais aussi régionaux et nationaux. Autre élément contextuel prégnant dans les récits, tous se déclarent prêts à quitter le terrain d'implantation en cas de conflit pour éviter la condamnation du propriétaire. En raison du flou lié à l'interprétation et l'application des lois dans les communes, l'incertitude et le dilemme restent au cœur de la démarche habitante : faut-il se battre localement sur un « territoire hostile » pour faire évoluer les mentalités, ou migrer vers des territoires plus accueillants et hospitaliers ?

Conclusion

Les témoignages ont richement dépeint les modes de vie associés aux choix des habitats, en illustrant la motilité résidentielle, la diversité des savoirs et des techniques, la coopération

des compétences, la mutualisation des moyens ainsi que la relocalisation d'une pluriactivité, sous forme de projets de vie adaptés aux besoins sociaux et aux ressources locales. Emmanuel Bailly propose d'anticiper les effets territoriaux majeurs et irréversibles en définissant les « capacités de charges du territoire, qui expriment sa capacité d'assumer l'empreinte écologique du mode de vie généré par la population » (Desbrosses, Bailly et Nghiem 2007 : 151). En contexte de raréfaction des ressources, les espaces géographiques matérialisent avant tout une aptitude à répondre aux besoins des êtres vivants et des écosystèmes : « L'aptitude d'un espace de vie à répondre aux besoins physiologiques de l'individu oriente la réflexion sur la notion de besoin et de réponse au besoin » (*ibid.* : 154).

Conçus dans leur environnement de proximité, les habitats légers prennent en compte le système anthropique de leur implantation, par l'accès raisonné aux ressources foncières, naturelles, hydriques, énergétiques, en parfaite adéquation avec les préceptes d'urbanisme durable, inscrits dans la loi d'Engagement national pour le logement de 2006. Les expériences déclinent également les objectifs de la Loi portant Engagement national pour l'environnement de 2010, relatifs au développement durable dans les secteurs de l'habitat, de l'énergie, de la biodiversité et de la santé, par la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie du bâtiment (intégrant ses besoins en énergie, en eau, ses émissions de CO², de polluants, la qualité de l'air intérieur et la quantité de déchets produits).

Dans le projet de loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), porté en 2013 par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, les résidences mobiles ou démontables « qui constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs », pourront être autorisées en zones urbaines, agricoles ou naturelles, et intégrées dans le règlement des plans locaux d'urbanisme (PLU) sous forme de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées. Néanmoins, les habitats démontables devront répondre à un cahier des charges, démontrant leur réversibilité, leur autonomie vis-à-vis des réseaux (eau, électricité et assainissement), ainsi que leur mise en sécurité par l'utilisateur qui devra veiller à l'entretien des espaces. Dans ce

contexte législatif renouvelé, qui intègre les habitats légers et mobiles dans le droit commun de l'urbanisme, il sera opportun d'en qualifier les impacts positifs en termes de « cohésion sociale », « d'équité territoriale » et de « cohérence écologique » pour infirmer leur « indécence », invalider leur « propension au mitage » et révoquer leur délinquance présumée. Car les habitats mobiles répondent aux impératifs de faible empreinte écologique, de surface minimale d'occupation, de non-artificialisation des sols, de réversibilité des aménagements, d'autonomie énergétique, d'autosubsistance vivrière, de biodiversité agricole, de stockage de carbone, de réduction des gaz à effet de serre, de réduction des déchets et de recyclage...

Bibliographie

- Barthes A. et Mésini B. (2008), *Du local au mondial. Alternatives rurales et luttes*, Château-Arnoux, Publication de l'IUT de Digne-Université de Provence.
- Bodart M. (2009), *Territoire de renaissance, territoire de création. L'étude des porteurs de projet néoruraux en Ardèche méridionale*, Mémoire de Master 1 « Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales », mention sciences sociales, ENS LSH, Lyon.
- Callon M. et Ferrary M. (2006), « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », *Sociologies Pratiques*, 13, 37-44.
- Deriaz M. (2006), « La créativité, une composante essentielle du développement personnel et collectif », revue *Plastir*, 3, 6-7, <http://plasticites-sciences-arts.org/Deriaz2.pdf>
- Desbrosses P., Bailly E. et Nghiem T. (2007), *Terre d'avenir pour un mode de vie durable*, Monaco, Éditions Alphée/J.P. Bertrand.
- Elgin D. et Mitchell A. (1977), « Voluntary simplicity », *The Co-evolution Quarterly*, http://www.duaneelgin.com/wp-content/uploads/2010/11/voluntary_simplicity.pdf.
- Guilhaumou J., Mésini B., Pelen J.-N. (2004), *Résistances à l'exclusion. Récits de soi et du monde*, Aix-en-Provence, PUP.
- Jouve B. (2006), « L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, économie, Société*, 8, 5-15.
- Le Bossé Y. (2003), « De l'habilitation au pouvoir agir. Vers une définition plus concrète de la notion d'empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, 16.2, 30-51.
- Le Roy E. (2007), « Le modèle du jeu des lois, cadre d'analyse des processus de décision dans la gestion d'un système d'alerte/alarme en matière de pollution à Ouagadougou », Communication au colloque

- interdisciplinaire *Des hommes et des saisons en Afrique subsaharienne*, Paris, CNRS, 21 et 22 juin.
- Liu M. (2006), « Épistémologie de la démarche holistique », (En ligne), <http://www.cedrea.net/Epistemologie-de-la-demarche>
- Markovits F., Radica G. (dir.) (2006), *L'action. Le temps philosophique*, 12, Paris, université Paris X, Vrin.
- Mésini B. (2012), « Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère », *Techniques et Culture*, 1, 148-165.
- Sénépart I. (2011), « Nomades ou sédentaires mobiles », *Techniques et Culture*, 56, « Habiter le temporaire », 30-47.
- Stock M. (2006), « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles », *EspacesTemps.net*, Textuel.
- Sue R. (1997), *La richesse des hommes. Vers l'économie quaternaire*, Paris, Odile Jacob.
- Vallerie B. (coord.) (2012), *Interventions sociales et empowerment (développement du pouvoir agir)*, Paris, L'Harmattan.

Maisons alternatives ou vie alternative dans un habitat précarisé ?

De la bohème sous-prolétarienne et ses aléas domiciliaires

PATRICK BRUNETEAUX

J'ai rencontré Georges quand il était à la rue. Expression impropre puisqu'en fait il était hébergé dans des associations caritatives. Entre 2001 et 2004, nous avons tourné ensemble dans ses anciens quartiers de vie, à Paris et à Mende en Lozère, en procédant à des entretiens situés propices à l'anamnèse. Nous avons aussi sillonné le centre de Paris la nuit à de nombreuses reprises, avec ou sans les maraudes de l'association Emmaüs¹. Certes, il a vécu à même le bitume, sur des terrains vagues, sur des bouches d'évacuation, dans un recoin d'un tunnel ou d'un immeuble ; toutes situations qui se rapportent de près ou de loin à ce qu'on entend par « rue ». Cependant, au moment de la rencontre, il tournait depuis deux ans de centre en centre, après avoir vécu un coma éthylique de douze jours, retrouvé par les pompiers dans une sorte d'armoire électrique aux abords du tunnel du Châtelet à Paris. Interroger les habitats des SDF semble une gageure, mais ce qui relève de la farce, de l'imposture sociologique, consiste à nommer « SDF » un grand nombre de

.....

1. Entre 2001 et 2013, nous avons aussi procédé à des centaines d'heures de discussions informelles, dont quelques dizaines ont été recueillies sous la forme d'entretiens semi-directifs.

sous-prolétaires qui, en fait, soit disposent d'un abri personnel, soit ont recours à des centres dits sociaux.

En fait, le sous-prolétariat combine dans un jeu de tensions le recours à l'autre et la débrouille. En fonction des trajectoires, des préférences et des performances, les surnuméraires jetés hors du monde à capital ou ne souhaitant plus y résider s'emploient à trouver les moyens, au jour le jour ou de manière plus stable, afin de se protéger des intempéries, de la prédation environnante ou de l'exposition forcée au regard des autres. Protection climatique, sécurisation et préservation de l'intimité commandent le plus souvent une tendance à privilégier une couverture matérielle autour du corps : bidonvilles, campements, squats dans des bâtiments désaffectés, illustrent ces façons de faire, à distance des lieux sous contrôle public ou privé (hébergement d'urgence, *single room unit*, garnis, heures chez un marchand de sommeil). L'entrée par le « non-logement », qu'il s'appelle sans-abrisme ou sans domicile fixe, est une double stupidité sociologique : à la fois parce qu'on perd la violence de la sous-prolétarianisation et qu'on résume à un manque de toit ce qui au contraire est un fondement même du sens de la survie des plus relégués : savoir s'abriter, se réfugier, se cacher, se préserver. Bien plus, en confinant ainsi les personnes dans un manque culturaliste, on oublie que les sous-prolétaires continuent de vivre dans le monde ordinaire et côtoient des agents de ce monde. Le propos central de ce chapitre est de montrer non seulement le voyage de Georges dans différentes possibilités d'habitats, mais de révéler aussi sa circulation de la débrouille endogène au « retour » vers le droit commun, qu'il s'agisse d'un logement propre ou d'une sorte de cohabitation chez l'autre domicilié.

Georges n'a pas été un gamin de la rue. Il n'a pas vécu dans les bidonvilles ou des caravanes. Il a été socialisé dans le monde ordinaire des classes populaires, avec une maison, une famille, des référents idéologiques forts qui vont le suivre toute sa vie, y compris dans son expérience de la rue. Comprendre ses modes d'habiter hors du logement normé (coron, HLM, locatif privé en quartier populaire) comme ses *come-back* dans l'habitat standard suppose ainsi de saisir le passage de son habi-

tus primaire (fils d'ouvrier qualifié communiste toujours logé à Mende) à un habitus secondaire de « clochard » assumé, hors de l'usine fordienne rejetée après mai 1968. Penser sa vie à la rue, c'est se pencher justement sur cette logique d'apprentissage, liée aux ressources héritées d'une vie passée jusqu'à vingt ans dans un monde populaire campagnard. Progressivement, en rendant compte de sa trajectoire dans les marges, on constate que les adaptations dépendent aussi des propriétés de situation, des effets des opportunités offertes dans l'espace public. Si Georges vit encore aujourd'hui, c'est qu'il a été triplement armé, au carrefour des héritages et des socialisations secondaires.

En premier lieu, il a su s'extraire de la rue lors de rencontres opportunes. On peut dire que d'une certaine manière ce sont les femmes (avec leur famille) qui ont sorti Georges de la vie à la rue et lui ont fait prendre les chemins du logement normé, de la cure et du travail. En même temps, même clochardisé, il est patent que cet errant a presque toujours senti la ligne à ne pas franchir pour ne pas mourir. Il a rarement dormi dehors, et il s'est fabriqué des niches (parfois au sens propre), des protections multiples au gré de ses territoires d'ancrages, des ressources convoitées, des pratiques recherchées et des affinités du moment. En second lieu, il est clair que le récit de Jojo restitue une foule de personnages qui indiquent que la rue n'a pas été synonyme de solitude. Un axe fort de l'analyse réside dans les mécanismes de transfert analogique de schèmes, lesquels conduisent le Lozérien communautaire, adhérent des Jeunesses communistes, formé aussi au catholicisme, à respecter l'homme de la rue, voire même à développer une forme de solidarité avec ses pairs qui le conduiront, presque toujours, à rechercher la compagnie, voire à aider son prochain dans les phases de lutte ou lorsque sa condition est meilleure. Encore aujourd'hui, logé en HLM depuis 2006, il abrite souvent d'anciennes connaissances qu'il sélectionne afin de tenter de les aider. Même ses tactiques de manche indiquent ce déploiement du lien social, affabilité déployée aussi bien lorsqu'il s'adresse aux SDF qu'aux passants, cherchant à les faire rire. Si Georges a appris la rue au contact d'anciens qui lui ont ouvert les portes de la manche, de la biffe, des multiples formes de débrouillardise, on ne saurait oublier

cette disposition à aller vers, à se mettre en scène, à plaire, à faire avec, à œuvrer au service de.

Ainsi, comprendre la survie de Georges « dans la rue », hors du « logement pérenne de droit commun », c'est indissociablement saisir les protections relationnelles, privées (femme, copains de survie) ou associatives (centres d'hébergement), que les savoir-faire emmagasinés au contact d'individus acclimatés à la débrouille. Le parapluie relationnel et les fabrications « professionnelles » (au sens culturaliste de l'école de Chicago) dessinent ainsi une trajectoire oscillante de retrait et d'engagement, de déprise et de reprise. Depuis sa montée à Paris en 1967, à vingt ans, Georges n'a jamais connu de logement ordinaire personnel avant 1985 (date à laquelle il achète un pavillon avec sa troisième épouse), sauf durant une courte période en 1970 afin de demeurer à proximité de son fils âgé d'une année. Après cette période, il « lâche » son fils et part sur Paris. Il ne reverra par la suite son fils que de manière épisodique. C'est, furieux, en constatant que la mère le fuit en disparaissant à Colmar que, ivre d'alcool et de colère, il a un grave accident de voiture qui va l'immobiliser un an à l'hôpital. C'est pendant cette hospitalisation qu'il va rencontrer celle qui deviendra sa seconde épouse, une aide-soignante vivant en HLM à Tours. Il vivra chez elle pendant presque quatre années. Georges a ainsi enchaîné une foule d'habitats, selon une succession sans autre ordre logique que le croisement de sa logique de bohème avec les opportunités de rencontres : les uns dans le logement normé (mais jamais en son nom), les autres dans l'univers de la débîne ou dans celui de l'urgence. Trois types de domiciles seront donc étudiés, et bien sûr rapportés aux contextes de vie à la marge et à son habitus en mille feuilles : les domiciles de protection, les domiciles sociaux, les domiciles de la bohème.

Les domiciles de la bohème

Les habitats sous-prolétaires de Georges sont indissociables d'une structure capitaliste du logement qui, dès son arrivée sur Paris, ont rendu impossible son accès au droit commun. Quittant une Lozère où plus rien ne le rattache (parents décédés),

où le catholicisme de Mende signifie aussi une forme de *closed shop* contre les renégats communistes, où plus généralement l'emploi fait défaut, le dernier de la fratrie monte avec son frère René à Paris, plus âgé de quatre ans. Dans la capitale, le premier repère est le domicile de sa sœur aînée M. qui, grâce à un bon mariage, vit avec un petit entrepreneur parisien qu'elle a connu à Mende pendant son service militaire. Après quelques semaines passées chez ce couple, les deux jeunes adultes se retrouvent à la fois ouvriers en stage chez Citroën (où leur seconde sœur J. travaille comme OS) et domiciliés dans un foyer de jeunes travailleurs. Après quelque temps, ils décident de prendre une chambre d'hôtel, pour moins subir le règlement intérieur du foyer « social ». Avec Mai 68 et le gel des salaires, ils perdent leur chambre, tandis qu'ils militent chacun de leur côté. C'est le début d'une dissociation qui va peser lourd dans le destin de Georges, jusque-là inséparable de son frère. Pendant plus de trente jours, Georges va collectionner les abris de fortune : local du PCF du 11^e arrondissement, centre d'hébergement d'urgence « Nicolas Flamel », appartement privé d'une militante communiste. Entre manifestations et vie alternative dans le Paris reconfiguré en « village contestataire », il découvre le canal Saint Martin et Riton, son premier camarade de rue. Il dormira plusieurs jours dans une vieille 2CV Citroën sur les bords du canal, avant que la police ne vienne les déloger. On y reviendra, mais précisons que la pression des Bleus (police musclée des SDF jusqu'en 1993, date de l'abolition du délit de mendicité dans le Code pénal) a pour effet que le « Pépète » lozérien se fait coincer à plusieurs reprises et alternera prison (à cinq reprises) au début des années 1970 et CHU. Se retrouver à inventer des habitats ne dérive pas d'un sens esthétique de la vie en habitat de fortune, mais d'une contrainte structurale qui ferme la possibilité d'être facilement logé. La faiblesse du parc locatif et sa cherté ont ainsi interdit un accès banal et rapide dans un logement standard de l'époque. Malgré un salaire qui est le double de celui touché en Lozère (une des raisons de sa migration), le jeune ouvrier en stage ne gagne pas suffisamment pour avoir mieux qu'un FJT (foyer de jeunes travailleurs) ou une minable chambre, un garni partagé avec son frère. C'est le double effet, tenant à ce poids du capital économique dans l'accession au logement et le surgissement de

Mai 68 (lequel a aussi pour effet d'aggraver sa situation financière), qui explique largement la précipitation (au double sens chimique et usuel) avec laquelle il devient un sous-prolétaire.

En revanche, ses prédispositions à la bohème expliquent aussi, en retour, pourquoi le jeune ouvrier ne reprend pas le travail comme ses collègues lors de la « reprise » de juin. Car, avec la stabilité associée au travail en usine, dans une période de plein emploi, et avec une qualification P2, Georges aurait obtenu un logement dans un parc social plus ou moins financé par l'entreprise (Corouge et Pialoux 2012). Georges a aussi « choisi » la bohème. Son parcours migratoire l'inscrit dans une démarche qui va rendre signifiant le « sommeil itinérant ». Trois logiques fortes l'inclinent à rompre avec la condition ouvrière : la migration « familiale », avec ce qu'elle suppose de concurrence dans la fratrie, le rejet de l'assignation paternelle à un type de cursus scolaire et le rejet de son univers social d'origine. Liée au destin de la fratrie (quatre frères et sœurs sur cinq montent à Paris), son « ascension » vers la « ville lumière » entérine l'idée d'une réussite sociale, un projet de changement de condition qui affecte tous ses membres.

Fils d'un ouvrier mécanicien installé, Georges avait pour mandat familial, *au minimum*, de reproduire sa condition d'ouvrier qualifié, comme Roger, devenu mécanicien et René, ajusteur comme son petit frère. En dépit de la possibilité de faire partie de l'aristocratie ouvrière, il conteste pourtant ce vieillissement social prédéterminé, cristallisé dans les choix que sa famille a tracés pour lui. Sans pouvoir développer ici la pente sociale ascendante recherchée par les enfants d'un père ouvrier diéséliste achevant sa carrière comme contremaître, précisons quelques données : le fils aîné R., ouvrier, a fait carrière au PCF et a fini chauffeur personnel du maire de Sète. La première sœur a réalisé le « mariage idéal » avec un petit patron. La seconde sœur a « rêvé de devenir institutrice, mais à cause des deux garçons (sic), j'ai dû m'occuper d'eux à la mort de papa », s'est mariée avec un ouvrier qui a fini cadre maison chez IBM.

La contestation *a posteriori* du choix parental, rendue possible par la disparition du père, n'épuise pas le ressentiment.

« Mon père avait quand même décidé l'origine de ce métier et mon

frère aussi : "Il va faire ça". Quand j'ai perdu ma mère à huit ans. La scolarité était obligatoire jusqu'à quatorze ans. Donc il aurait très bien pu me retirer à l'époque de l'école. Par exemple faire un apprentissage, trois ans chez un artisan. Il a choisi le collègue. Au départ c'était mécanique automobile, mais il n'y avait plus de place. Tout en restant dans le domaine mécanique, il avait choisi l'ajustage. Parce que l'ajustage c'est vaste. Tu peux être tourneur, fraiseur [...]. On m'avait obligé à faire une formation d'ajusteur. Ce n'était pas ce que je voulais. On ne m'avait pas laissé le choix. Mon père était mécanicien, mais il y a d'autres choses à faire que la mécanique. »

Localement, la vie du Lozérien est ramenée à une condition à la fois misérable et statutairement disqualifiée. Dans un moment de confession, après trois ans d'entretiens, le perturbateur tous azimuts, à l'usine comme dans les centres d'hébergement d'urgence, à un moment de l'entretien, où il s'agit de trouver des causes à son état alcoolique et à sa difficulté à verbaliser ses souffrances, reconnaît ce que d'autres appellent la névrose de classe :

« – Qu'est-ce qui faisait que tu ne pouvais pas parler ?

– La honte de mes parents. C'était la honte de la pauvreté. Je t'ai expliqué comment on vivait en Lozère. Entre le fils de bourgeois et les gens sans argent. Le jour de Noël, tu voyais des gens avec des jouets super-sophistiqués. La façon d'être habillé. Les affaires de mon frère, je les remettais ensuite. Une paire de chaussettes, tu ne la foutais pas à la poubelle. Ils te le faisaient ressentir les gosses de bonne famille (sourire). Alors, ça dégénérait en bagarres. Eux avaient l'argent, mais ils n'avaient pas la capacité. Comme j'avais été en sana, j'avais perdu deux ans d'école primaire et j'ai rattrapé ces deux ans et j'ai eu un an d'avance pour le certificat d'études. Dans les équipes de foot, on n'était que des fils d'ouvriers. On leur foutait des 15 à 0. Un petit coup de poing au passage. Et la honte venait aussi de l'éducation religieuse. Les curés faisaient plus de mal que de bien. Lors de la messe, tu donnais ce que tu voulais. Mais le pauvre donnait une enveloppe moins lourde. Pour régler un problème, tu passais par l'évêque bien plus que le député.

– Tu as eu honte de ta classe sociale...

– Oui, effectivement. »

Quoique fils d'ouvrier, et ayant subi une formation d'ajusteur/fraiseur, le migrant refuse la condition ouvrière, espère faire fortune dans la capitale. Sortir aussi bien de la pauvreté locale que de la condition ouvrière est un fantasme social qui s'aiguise en s'adossant aux images de la réussite renvoyées par l'environnement :

« – Et dans ton pays il y avait une tradition d'émigration en Lozère ?

– Ah oui. C'était aussi une tradition. Les gens d'ailleurs qui revenaient de Paris étaient respectés. Ils étaient vus d'un autre œil : "Celui-là, ce n'est pas un abruti : il est monté à Paris".

– Donc toi ça t'a stimulé, c'était valorisant...

– Et financièrement c'était profitable. En plus ma sœur est allée habiter Paris. C'est sûr que quand tu voyais le, beau-frère arriver avec une voiture (sa sœur avait d'abord fréquenté son futur mari en soldat accomplissant son service militaire) alors que là-bas en Lozère il devait y avoir à tout casser cinq cents voitures. "Tiens voilà le Parigot qui arrive." Tu étais vachement respecté. En plus, on avait des postiers qui avaient fait leur stage à Paris et qui revenaient en parlant de salaires qui étaient trois fois plus élevés. Avec mon frère on a décidé de monter sur Paris. Au retour de son service militaire, je ne voulais pas le lâcher, je n'allais pas le relâcher. C'est moi qui l'entraînais même dans les coups fourrés. »

Georges a des ambitions confuses de fortune, de grands rêves aussi. Paris, en tant que ville imaginée, jamais rencontrée, lui offre un cadre flou propice au débordement de l'imaginaire :

« – Moi, je montais à Paris pour réussir. Tu te voyais déjà en tête d'affiche. Paris, pour moi, c'était un fantasme. Quand tu es au fin fond et que tu entends les informations venant de Paris à l'époque... Paris c'était pour nous la septième merveille du monde. Il y avait tout : le cinéma, les femmes, la tour Eiffel. Quand on avait vu Paris, on pouvait revenir au pays en disant qu'on avait vu Paris. Ça faisait bien d'avoir été à Paris. Et il y a eu les problèmes de l'emploi. En Lozère, l'emploi... tu trouvais chez les artisans, un peu l'agriculture, mais c'était des emplois précaires. Les autres, c'était l'admi-

nistration. À l'époque, quand on sanctionnait un fonctionnaire, on l'envoyait en Lozère. Aujourd'hui, c'est le contraire. Personne ne voulait y aller parce que c'était un pays de misère. »

- Oui, mais quand tu t'es rendu compte que ça ne marchait pas comme dans ton rêve, que c'était l'usine, tu ne te voyais pas redescendre en Lozère ?

- C'était absolument impossible. Il aurait fallu que je puisse réussir avant. C'était une question d'image pour les autres. J'avais trop d'honneur et j'aurais eu une telle honte de l'échec. J'étais monté pour gagner au moins deux à trois fois plus d'argent qu'en Lozère. Ça, c'était le minimum. »

Le rêve de promotion sociale va en fait muter en onirisme social hors de l'usine (la rue) plutôt qu'en rêve social à côté de l'usine (classe moyenne). Dans un premier temps, ne pouvant cependant échapper à sa condition dans la phase de stabilisation/routinisation pré-contestataire, il découvre alors l'enfer de la taylorisation dans la grande usine de construction automobile. Le prolétaire vivant dans les champs, habitué aux rivières et au grand air, fait la connaissance du monde urbain, avec les odeurs du métro exécrées par lui :

« Juste avant mai 68, j'avais fini ma formation chez Citroën. Je faisais l'entretien des marteaux-pilons. Je ne voulais plus retourner chez Citroën parce que c'était un travail...des marteaux-pilons toute la journée, boum boum ! D'ailleurs si j'ai perdu de l'audition, ça vient de là. Et la chaleur ! Les marteaux-pilons, tu as quand même les fours et tout. Ça ne me plaisait pas. Ça ne faisait pas longtemps que j'étais remonté de Lozère. Et je n'étais pas habitué à ce genre de travail. C'est pas le travail en fait, mais le matin tu avais les transports et tout. Je me levais avant en Lozère, en cinq minutes à pied j'étais sur le boulot. À Paris, c'était quelque chose d'étrange que je ne comprenais pas. Ce n'était pas possible. En Lozère après mon boulot, je prenais ma canne à pêche. Prendre le métro, pour moi c'était... Déjà il me fallait une heure et demie pour aller porte de Clichy, les changements et tout. C'était une contrainte. Moi, je n'étais pas habitué à la vie parisienne. Je suis parti avec plein de projets et quand j'ai vu tout ça, oh j'étais déçu à 100 % quoi. J'ai

pas cherché du tout à me repointer à Citroën. J'en avais vraiment ma claque de Citroën. Moi j'étais habitué à une certaine liberté. Je faisais mon boulot, en Lozère, j'organisais mon boulot et puis une fois que c'était fini j'avais du temps de libre pour aller à la pêche. Ce n'était pas du tout les mêmes conditions de travail, non en fait les mêmes conditions de vie ! Quand tu as le provincial qui passe de la vie rurale à la vie urbaine...surtout dans Paris ! En plus ce n'était pas moi qui avais choisi ce boulot à Citroën ! »

Le décrochage s'effectuera par désaffiliations successives, mais symptomatiquement, c'est au bord du canal Saint-Martin qu'il fait la connaissance de Riton en mai 1968 et inverse la négativité en positivité.

« Je me souviens avoir été hébergé chez une militante communiste avec qui je vendais L'Huma, ça a duré quinze jours, mais je me suis barré, car elle avait un petit garçon et aussi de gros problèmes d'argent, donc je ne voulais pas rester. Elle avait des crédits chez le boucher et elle me nourrissait. Je n'avais plus accès à l'hôtel. Même pour bouffer je me souviens, j'avais été chercher un secours de cinquante francs. Et donc, dès juin, je dormais au canal Saint-Martin avec Riton. J'avais vraiment plus de fric. Avec le peu de salaire que j'avais, je n'avais même pas pu tenir le mois de mai parce que je picolais. Et comme, dès le mois de mai, je traînais parce que je ne militais pas non plus toute la journée ! Les manif's et la distribution de l'Huma, ça ne prenait quand même pas tout mon temps. Je foutais rien. Comme j'aimais la pêche, je me baladais du côté du canal Saint-Martin, dans la période où je finissais mon temps à l'hôtel et où j'étais logé chez la camarade. C'est là que j'ai rencontré Riton et que je lui ai dit que j'étais dehors. Comme je ne pouvais plus rester chez la copine fauchée, Riton m'a dit d'aller à Nicolas-Flamel (un centre d'hébergement d'urgence qui n'existe plus aujourd'hui, transformé en CHRS). J'ai donc connu un CHU pendant mai 68, avant de commencer à dormir dans la rue avec Riton. Ah oui, pendant mai, il m'arrivait aussi de dormir dans le local de la section communiste du 11^e. C'est sûr, pour moi, la rue ce sont les suites de Mai 68. C'est là que j'ai commencé à vivre marginalement. »

C'est pendant les semaines de mai et de juin, prolongées chez Georges par les mois de vacances que, finalement, pendant

presque une moitié d'année, il va vagabonder au sens romantique ou révolutionnaire du terme. Son récit épique, largement valorisé, fait la part belle aux premiers temps passés « à la belle ». La vie exotique hors de l'usine, c'est à la fois l'alcool partagé avec ses potes, les virées au marché Aligre, la liberté retrouvée, notamment dans la découverte du prolétariat libre de la biffe, de la récupération d'objets vendus dans les puces, alors plus nombreuses autour de Paris :

« L'ambiance que j'ai essayé de conserver, ce lien avec l'alcool, l'ivresse, ça m'a poussé vers la rue. En juin 1968, j'ai trouvé un gars qui couchait au bord du canal Saint-Martin maintenant où il y a le port de Paris : Riton. Henry en fait. Lui était zonard, il était un vrai clochard. Il faisait beau. Après tout je me suis dit, je ne couche plus chez la bonne femme (la militante), je couche dehors, il faisait beau ! Et il y avait toujours à boire, à boire, à boire. Pour bouffer, on allait faire la fin du marché boulevard Beaumarchais. Et on mangeait là. C'est là que j'ai commencé à faire la biffe, le marché Aligre. »

Georges a dormi dans presque tous les lieux imaginables, sur les trottoirs, dans des voitures forcées ou laissées ouvertes quand elles n'étaient pas abandonnées, dans des squats, sur les bouches de chaleur, dans le métro, dans des placards électriques, dans des renforcements d'immeubles, dans des caves, des tunnels automobiles et même sur des sièges de théâtre abandonné. Dans les années 1970, deux facteurs principaux expliquent le « choix » de dormir dans ces abris de fortune. Tout d'abord, les CHU étaient vécus comme des centres repoussoirs, liés à la répression (CHAPSA de Nanterre, Mie de Pain, Nicolas Flamel tous deux dans le 13^e arrondissement de Paris) autant par les règlements intérieurs et la pauvreté des prestations que par la collaboration directe avec les forces de police qui saisissaient de force les SDF pour les enfermer à Nanterre. Le plus souvent, du fait de leur faible nombre, les CHU comme la Péniche de l'Armée du Salut affichaient complet, ce qui signifiait faire la queue pour rien. Ensuite, Georges était jeune et en bonne santé. Il baignait dans l'alcool, mais il ne faisait qu'entamer son capital « vie ». Ayant moins de trente ans avant sa première sortie de

la rue en 1976 (HLM de Monique), il pouvait avec insouciance user son capital corporel, sans voir poindre encore les maladies ou les handicaps. Il y avait même un certain honneur à demeurer dans la rue, c'était représenter le vrai gars de la rue :

« Il y avait une certaine rivalité entre SDF. Dans la tenue, il était plus propre que celui resté dans la rue. Déjà il y avait une différence. Celui qui couchait à la péniche n'était pas un gars de la rue, pas un vrai clochard. Il y avait deux images. Et en cas de conflit, l'un pouvait dire à l'autre : "Tu n'as qu'à coucher à l'armée du salut. Toi tu ne fais pas partie des gens de la rue, vas là-bas". »

Mais ses périodes de vie réellement dans les abris de fortune demeurent relativement courtes. En tout, au moment d'être relogé en 2007, l'addition n'excède pas une dizaine d'années.

Repères chronologiques

Trajectoires affectives, domiciles et types de bifurcation sociale

(Les catégorisations de l'atteinte figurent en gras)

1947 Naissance à Mende

Enfance : crises conjugales entre parents, père sous influence alcoolique, père ouvrier mécanicien occupé, un des rares diésélistes de Lozère.

1950-1955

Catéchisme à la demande de la mère, catholique et fille de forains

Père communiste comme le frère Roger. Parfois des gendarmes à la maison

Vivent dans une maison de ville à Mende

1955 Décès de la mère

1955-1956 18 mois de préventorium, primo affection tuberculose.

Séparation douloureuse du frère René. « Je voulais m'évader ».

Son frère Roger part faire la guerre d'Algérie

1956-1957 Sa sœur Jacqueline retirée de l'école pour s'occuper du père et des deux derniers

1960-1964 Collège en internat puis externe à Mende et à Sète chez son frère Roger, car le père est malade.

Obtient son CAP au collège d'enseignement professionnel
 Débrouillardise de leur part pour améliorer l'ordinaire : vente
 de poissons pêchés à des restaurants, vol de bois de chauffage.
 Enfants souvent livrés à eux-mêmes dans les rues.

Bifurcation vers la rue

Premières expériences d'alcool. Première relation sexuelle à
 quatorze ans avec une femme de quarante ans.

1963 Décès du père de congestion cérébrale

Perte ancrage familial

1966 Retour à Mende. Plus de maison familiale. Logé en pension
 dans un restaurant moyennant des truites pêchées.

Une nuit à la prison de Mende suite au vol d'une voiture

1967 Petits boulots à Mende sans relation avec son CAP d'ajusteur
 Hébergé dans une famille amie de sa famille quand son frère
 part au service militaire.

Son frère René part au service militaire. Plongée dans l'alcool,
 parle de « carence affective ».

Premier domicile « out »

1968 Migration sur Paris avec son frère René. Court hébergement
 chez la sœur Paulette

Rupture territoriale

Vit en FJT et en hôtel avec son frère René

Grève de Mai. CHU solitaire à Nicolas Flamel et premières
 nuits dehors

Premier ancrage avec l'hébergement d'urgence

Après la grève, dort à Gonesse quatre mois dans un hôtel-
 restaurant de routiers.

1969 Premier mariage avec Marguerite. Vie en meublé chez le beau-
 père

Naissance du premier fils. Alcoolisation dans le bar du beau-
 père. Crise familiale

Sortie vers monde commun

Renvoyé de SKF courant 1970 à cause de l'alcool. Première cure
 sans effet

Divers CDD manutentionnaire

Problèmes chroniques/alcool

1970 Premier divorce avec Marguerite. Vie maritale clandestine avec
 Marguerite en hôtel meublé puis studio privé pour demeurer à
 proximité de son fils.

Divers CDD

1971-1972 Vie à la rue Tours et Paris dans des squats, sous les ponts,
 bouches de chaleur. Découverte de la vie de biffin et manche

Début de « carrière » dans la rue

Alcool et rupture des liens avec la famille. Prison pour vols ou vagabondage à Paris et Orléans.

Première incarcération

1973 Prononcé du divorce. Prison pour non-versement de pension alimentaire. Alcool.

CDD ponctuels, comme les trois mois à Sochaux et premier retour à la vie salariée comme ouvrier qualifié.

1974 Remontée sur Paris et biffe/manche/prison/CHU
Fréquentation sporadique de sa famille. Par sa sœur Paulette, il apprend que Marguerite veut le revoir.

1975 Retour sur Tours et vie un an avec Marguerite dans son logement HLM

Vie avec Babette et Collette à Tours dans leur logement. Vit ainsi entre deux femmes.

Sortie vers le logement commun par des conjointes

Prison de onze jours pour non-paiement de frais de justice.

Tente pour l'unique fois de sa vie de monter sa propre affaire en achetant un camion et en se proposant de livrer à domicile des marchandises. Échec.

1976 Prison pour non-paiement pension alimentaire. Accident grave de la route et hôpital.

Accident

1977-1979 HLM avec Monique 1 (locatrice officielle).

Sortie vers le logement commun par la conjointe.

Dégradation de la relation de couple.

Cure alcoolique en 1977, arrêt un an. Unique expérience d'une cure de rupture

vécue sur le mode charismatique au Centre Louis Sevestre, rencontre avec un médecin alcoologue qui se conclura en 1983 par un DU en alcoologie.

1980 Fin de la relation avec Monique. Mendie dans les rues de Tours pour augmenter ses consommations d'alcool.

Rupture et retour à la rue.

Passé quelques mois dans la rue à Tours. Fréquente quelque temps un foyer, le foyer du Prieuré à Tours.

Manche à Blois par intermittence sur l'escalier Denis Papis

1981-1982 Vie célibataire dans caravane pendant CDD centrale nucléaire

CHRS à Blois pendant deux CDD intérimaire

Cure alcoolique à Esquirol (3^e cure)

Sortie vers le logement commun par la conjointe

Vie chez Bonnie, rencontrée en faisant la manche sur Paris. Se trouvent dans un bar du V^e arrondissement. Il vit chez elle pendant deux ans, alterne des CDD (Renault...).

Avant Bonnie, il vivait en hôtel meublé grâce à un ami de l'Aveyron. Vie chez Bonnie et chez Monique alternativement

1983 Bonnie l'expulse suite à la connaissance de sa relation avec Monique

Rupture et retour à la bohème

Vie chez Monique sans travail. Zone dans les rues sur Paris autour du 32, dans une voiture abandonnée, redescend de temps en temps à Tours

1984 Zone sur Tours. CHRS à Tours, arrêt de l'alcool. Reprend le travail en CDD dans l'intérim.

1985 Entre voyages CDD et CDD sur Tours et hôtels meublés, consommation alcoolique

Dispose d'un studio. Rencontre diverses femmes, dont Maryse ou Lucette qui sert le café chez SKF.

Est réembauché chez SKF.

1986 Mariage avec Monique et arrêt total de l'alcool pendant presque 10 ans

Sortie et arrêt alcool

1987 Naissance de Barbara. Construction d'un pavillon sur Tours, à Saint-Pierre des Corps

Accès au logement ordinaire

Carrière chez SKF et mobilité professionnelle

Retour à la condition ouvrière

Permanent syndical et actions sanitaires dans l'entreprise autour de l'alcool

Carrière vers la maîtrise

1994 Expulsion du logement sur décision judiciaire

Crise et rupture : retour à la rue et reprise de l'alcool

Petit studio pendant quelques mois pour voir Barbara puis perte Fréquente plusieurs femmes, Lucette, Maryse, des « femmes mariées ».

Fort déprime : « Je quitte tout et je remonte sur Paris. »

1995 Retour sur Paris, zone dans la rue autour du 32. Alternance de CHU et CHRS, toute la gamme des CHU parisiens, Chapsa, mais n'obtient pas de CHRS de la Mairie de Paris

Usure : de la rue aux hébergements associatifs caritatifs

1999 Vit dans la rue, armoire à l'entrée du tunnel du Chatelet, manche

Coma éthylique 3 semaines, hospitalisation

Enfoncement dans la clochardisation

Centre médicalisé de la Croix-Rouge et de l'Armée du salut.
CHU lit de repos rue de l'Aude (Emmaüs) reprise de l'alcool.
Compagnon en Normandie à Esteville arrêté alcool

2000-2003 Retour sur Paris, CHU avec alcool

CHU d'Emmaüs, Secours catholique, Samu social et CHAPSA avec le RMI

Arrêt définitif de l'alcool, CHRS Catherine Boots avec le RMI pendant presque une année.

CES à Paris XIII par le bureau d'aide social MAZAS de 2002 à 2003

Stabilisation dans le statut d'assisté

2004 Obtention d'une pension invalidité du double du RMI

Vie en colocation au noir à Mitry-Claye. Campement quelques semaines à Villeparisis

2005 Deux mois en appartement en colocation au noir chez Kamel dans le XIII^e. RMI

CHU Duranton Armée du Salut 6 mois grâce à la complicité d'un encadrant affilié CGT

Hôtel social Buisson Saint-Louis

Place régulière en CHU Mie de pain, car plus de quarante-cinq ans

2006 Place régulière en CHU Mie de pain, car plus de 45 ans

Occupation du CHU Duranton géré par L'Armée du Salut de septembre à novembre 2007

Implication dans un mouvement social de SDF favorisant son relogement

Hôtel payé par la DASS. Suivi du relogement par le CASP dans l'ambiance de l'action des Enfants des Don Quichotte

2007-2010 Refus d'un bailleur. Engagement du directeur de la DASS !

Pression de la direction de la DASS auprès de l'OPAC.

Recours au capital social et obtention d'un HLM

Obtention d'un logement HLM F2 avec pension invalidité puis retraite autour de 900 euros.

Les lieux de « planque » dans l'espace public dépendaient des modes de survie du moment. On peut distinguer, chez Georges, deux zones de vie : la privatisation « publique » de l'espace public, et la privatisation « d'invisibilisation », forme

active de possession d'un lieu public ou privé dès lors approprié et transformé en vue de produire l'équivalent d'un domicile.

La première tactique conduit à dormir sur les trottoirs ou à ses abords, là où les « normaux » passent. Dormir à même le sol n'a pas de sens en soi. L'usage est corrélé à une stratégie d'obtention de ressources en maximisant les effets de proximité. Il était rare que Georges s'affale au hasard sur le bitume, au moment où, ivre mort, son corps ne répondait plus. Cela a pu lui arriver lorsqu'il avait atteint un stade de clochardisation où la démesure alcoolique servait à oublier la vie. Mais l'enfoncement corporel était vécu avec les copains :

« Il y avait des plans où on décidait la soupe du soir, on décidait la biffe. Quand on pouvait. Parce qu'il nous arrivait d'être tellement bourrés qu'on s'endormait au milieu de la place Aligre. Dès la fin de la matinée. On faisait une coupure pour récupérer. C'était deux journées dans une. Parfois trois. Tu n'as pas une vie réglée quand tu es comme ça. Tu ne vis même pas au jour le jour. Tu vis heure par heure. Des fois tu te réveilles, tu ne sais plus si c'est le matin ou le soir ou la journée. Tu disjonctes. »

Mais, le plus souvent, il lui est aussi arrivé de tenir pendant plusieurs mois sur des trottoirs, au début des années 1970, parce qu'il fallait, dans la dépendance, dormir près d'un débit de boisson et, pour cela, ne pas être trop loin des généreux donateurs. Ce fut le cas près du petit parc qui jouxte l'hôpital de la Salpêtrière. Les conditions pouvaient être relativement confortables. Mais dormir sur le béton était un pis-aller, l'essentiel étant la proximité de l'épicerie après captation de l'argent. Comme la manche rapportait bien, aux abords de l'hôpital, la nuit promettait d'être tranquille, avec au petit matin l'assurance de pouvoir acheter les doses d'alcool attendues.

« – Mais pourquoi dormir ici, sur le béton ?

– Le parc juste à côté était fermé. Il fallait sauter la barrière, mais le soir on était quand même bien bourrés. On était quand même cachés des Bleus en ayant le dos au mur. Parfois on s'allongeait sur le banc. On était sur des matelas, des couvertures, des couvertures.

C'était dans les années 1971-1974. C'était la même année que la Fosse aux ours. Le matin, on avait tout à proximité, il n'y avait qu'à traverser le boulevard. »

Le groupe d'affinité alcoolique guidait les lieux de résidence, comme ici, toujours dans le XIII^e, aux abords d'un chantier de construction :

« La Fosse aux ours, on descendait dans la fosse, on écartait les broussailles ; on y allait pour se changer, pour aller chier. On se mettait sur les bancs et on buvait, on mangeait. Quand il faisait beau, on mettait des matelas et on dormait [...] Dans la Fosse aux ours, on était un petit groupe. Le matin on avait du mal à se retrouver. La Fosse aux ours, c'était quand même le point de ralliement. On savait qu'on allait se rencontrer. Le lien c'était l'alcool. »

Bien sûr, les bouches de chaleur figurent parmi des sites les plus importants, pour qui vit dehors à Paris. Elles correspondent au type idéal de la tactique de survie du dénommé sans-abri parce qu'elle signifie le bienfait immédiat de la chaleur, même si les personnes à la rue hypothèquent pourtant grandement leurs chances de survie à moyen terme. Beaucoup de SDF ont la peau brûlée, les miasmes dégagés par l'air putride du métro engendrent des maladies pulmonaires. En outre, bien située, elle pouvait être aussi l'occasion de décupler les gains de mendicité :

« – Pourquoi vous veniez dormir ici ?

– Parce que la chaleur... Il y avait des bouches de chaleur. On dormait dessus rue Lacépède (5e). Il y avait du monde dessus. »

– Oui, mais pourquoi celle-ci ?

– Parce qu'il n'y en a pas trente-six. Ici, il y en a une de l'autre côté rue de Buffon, sinon après tu es obligé de monter à la Contrescarpe. Tu en as deux rues Lacépède. Elles sont recherchées les bouches.

– C'était quoi dormir là-dessus ?

– Quand tu arrives là-dessus, tu prends un carton, tu as ta bouteille, tu te mets au chaud, tu bois et tu dors. Le pire c'est quand tu te

réveilles. Si tu bouges, tu as des chaleurs, moi je me suis réveillé avec la peau brûlée. C'est tellement chaud que ça brûle. En plus ça t'assèche le corps tu as tout qui en prend un coup. Mais tu n'es pas conscient de tout ça. Et je me souviens être descendu dans une bouche de métro à la Contrescarpe parce que les gens qui dormaient, l'argent tombait de leur poche, passait au travers des grilles. Pour aller récupérer l'argent, on levait la bouche, et avec l'échelle, on récupérait l'argent. Tu as même des gens qui dormaient au fond avec les blattes. Il y en a qui sont morts là-dedans. La mairie en a fermé beaucoup. Ces bouches c'était quelque chose, tu cherchais la chaleur. On était parfois cinq ou six sur une bouche. Donc tu avais la moitié d'une fesse sur la bouche de chaleur. [...] Parfois on s'endormait là où on pouvait, on pouvait pas aller plus loin. Donc on s'arrêtait sur la bouche de chaleur. La bouche de chaleur c'est un lieu de rencontre aussi. Là on discutait avec les gars qui étaient sur la bouche. On picolait. On ne pouvait pas aller plus loin. La position de la bouche dans le virage, les gars qui revenaient de la gare ou qui y allaient. Ils avaient toujours un petit geste gentil. Ils donnaient facilement, surtout le soir après le passage des bleus, car ils connaissaient bien le lieu. Elle a été médiatisée cette bouche de chaleur par tous les gens de la zone. C'était un lieu très prisé, car les gens qui passaient étaient très généreux. »

La privatisation d'invisibilisation se définit comme la capacité à se dérober au regard des autres en détournant l'usage d'un lieu public ou privé. Elle procède en fait de deux logiques opposées. Dans les moments où Georges était défoncé, mais seul, il devenait trop dangereux pour lui de dormir à même le trottoir. À chaque fois qu'il évoque une agression, c'est lorsque seul, il dort en étant visible. Dans ces cas-là, il recherchait une planque. Proche du centre administratif d'Emmaüs, il avait forcé un local électrique donnant sur le tunnel du Châtelet. C'est d'ailleurs là qu'il fut retrouvé par les pompiers, dans un coma éthylique d'une dizaine de jours et dont il a réchappé de justesse. Dans ce réduit, il était parvenu à glisser un petit matelas. Couvert de parasites, il ressemblait alors au clochard de P. Declerck (2001).

Dans les moments où la défonce reculait, parce qu'il s'échappait d'un groupe trop aviné, avait rencontré une femme ou sortait d'une cure, sans même parler des sorties de prison pour délit de mendicité, Georges recherchait plutôt un abri

invisible de type bidonville. Il volait des planches sur un chantier ou d'autres matériaux de construction avec lesquels il se fabriquait, souvent à deux ou trois, une cabane, dans un endroit « hors de la vue des passants ». Le plus souvent, il s'agissait d'un terrain en friche jouxtant un des nombreux chantiers de construction qu'a connu Paris dans les années 1970, autour de Bastille, des Gobelins et du XIII^e arrondissement en général. Parfois, cette meilleure condition de domiciliation était liée au souci de proposer un cadre d'habitation plus acceptable à une femme rencontrée dans la rue :

« Avec une fille à la rue ça m'est arrivé une ou deux fois. Dont une fois à Tours où la fille était carrément à la rue. Babette était dans un foyer à l'entraide ouvrière. Elle a été rejetée parce qu'elle était fille-mère. Elle était relativement jeune elle devait avoir vingt-cinq ans, quatre enfants placés. Le chef du groupe, je l'avais connu rue Mouffetard, il était à la rue. Jean-Marie Cacique. Un grand mec costaud, le type russe, un bourreau. Mais alors bon à rien, à part piquer. La manche rien du tout. Picoler, piquer. À Paris il avait piqué une perçuse à un copain qui était peintre dans le bâtiment. Ce gars était fou amoureux d'elle. Mais elle n'en avait rien à foutre. Ça avait créé une polémique dans le groupe. Il y avait d'autres femmes qui venaient et ça créait des bagarres. Mais moi je sais que ce soir-là, j'avais couché à côté d'elle. Elle était venue coucher à côté de moi. On s'était isolés avec Babette. On avait trouvé un squat. Il y avait une petite ruelle où il y avait un ancien dépôt de fruits et légumes. Au-dessus il y avait un étage, un peu comme des chambres, on s'était installés là. Moi je connaissais parce que j'y avais déjà dormi. Et puis il y avait un avantage, c'est qu'une fois à l'intérieur, tu pouvais fermer. Il y avait un verrou de sécurité à l'intérieur. Je lui ai dit : « Viens on va faire l'amour. » Donc je l'ai amenée là. Et on est restés ensemble un mois et demi deux mois. Moi je picolais, pas elle. Elle devait avoir déjà vécu avec des gens qui l'avaient battue, qui picolaient. Elle ne supportait pas non plus en gros. Je faisais la manche. C'est plus difficile quand tu es avec une femme dans la rue parce que tu te sens presque... (obligé). Tu vas faire la manche... Tu assures la chambre d'hôtel, que l'on soit propre, quand elle a ses règles... Les problèmes pour aller aux toilettes. Il faut toujours de l'argent pour qu'elle aille boire un café pour aller aux toilettes, pour faire sa toilette. C'est vraiment la galère. C'est plus compliqué

que si tu es seul. Mais elle était très propre. On avait des seaux et il y avait un robinet dans la petite ruelle. Je me souviens, on allait chercher de l'eau le matin et le soir. On se lavait à l'eau froide carrément. Elle lavait sa culotte le soir. Elle faisait sécher. Elle avait toujours une culotte de rechange. »

Il lui arrivait aussi de dormir dans un local désaffecté, un squat qu'un pair lui proposait de rejoindre.

Les domiciles de protection : entre le caritatif répressif et les demandes d'assisté venant avec la vieillesse

Quand Georges est retourné à la rue, entre 1995 et 2000, deux facteurs principaux expliquent son recours presque exclusif aux centres sociaux ; d'une part son âge, combinant l'usure liée aux années passées et la faiblesse du capital physique aggravée par un état de semi-handicap de la jambe droite et d'autre part les modifications de la carte des CHU, bien plus étoffée que dans les années 1970. Le CHAPSA de Nanterre comme La Mie de pain ont été presque totalement rénovés dans les années 1990 et surtout au début du nouveau millénaire. Nanterre a été rasé en 2000 et reconstruit à neuf tandis que La Mie de pain a connu une refonte interne globale de ses locaux depuis les cinq dernières années. Pour mesurer cette évolution, il faut partir en quelque sorte de l'hébergement d'urgence minimal qui peut être représenté par le CHAPSA de Nanterre. Depuis le début du siècle jusqu'au début des années 1990, cette structure est marquée par son dénuement et la violence de ses agents.

« Dans les années 1970, on dormait dans un hamac, avec une couverture pleine de poux. On n'avait pas de douche sauf à Nanterre et le matin à Flamel ou la Mie de pain, c'était un bol de soupe et un morceau de pain. Au niveau social, il n'y avait rien. »

La Mie de pain, sans être alignée sur la vie nocturne ordinaire (ce qui impliquerait que chacun dispose d'une chambre individuelle, souhait de toutes les personnes à la rue que j'ai rencontrées), se caractérise désormais par un degré très fort de sécurité qui lui confère une place à part dans le monde de

l'urgence aujourd'hui. Longtemps associée à l'image du centre le plus repoussoir, à l'instar du CHAPSA, la Mie de pain a été affectée par des transformations internes qui sont liées au bouleversement de l'urgence dans les années 1980. Les Appels successifs de dirigeants charismatiques des principales associations par ailleurs regroupées dans le collectif *Alerte*, les politiques humanitaires des gouvernements, depuis la mise en place du RMI en 1988 et les débats publics autour de ladite fracture sociale, aboutissant à la création du Samu social et à la « loi contre les exclusions » de 1998 ont suscité des réflexions pratiques sur les conditions d'accueil en urgence. Cette structure caritative traditionnelle, pourtant hors des dispositifs publics, a suivi ce mouvement en faveur d'une « humanisation de l'accueil » des résidents. Certes le lieu d'hébergement reçoit toujours un public de sous-prolétaires parmi les sous-prolétaires, autre manière de parler des clochards invités à dormir dans un local séparé du dortoir central. Cependant, le mode de gestion des populations a été modifié, ce qui fait de ce CHU, pour nombre de SDF, la grande structure la plus accueillante parmi tout ce qui existe dans Paris à la même échelle :

« – Je n'ai pas eu de file d'attente. Étant donné mon âge, à partir de cinquante ans, je suis rentré de suite. Les gars de plus de cinquante ans, ils ne les laissent plus à la rue. Ils ont une carte. J'ai attendu pour avoir un ticket pour aller manger. Certains attendaient pour aller aux soins parce qu'il y a une infirmière et un médecin jusqu'à vingt et une heures. Il y a eu un gars qui a eu un malaise. Ils sont descendus avec un brancard. Il y a un service de gardiennage à l'entrée pour qu'il n'y ait pas de bagarre. Pour que ceux qui arrivent après ne passent pas devant les autres. Il y a un tri entre les gens du premier étage (les plus vieux) et du deuxième étage. Et il y a des gens qui ne viennent que pour prendre un repas. Les gens avec leurs bagages vont à la consigne. Il y a deux consignes à l'accueil. Pour les gros sacs. Et pour les bagages plus légers ou les affaires personnelles juste avant le dortoir, il y a un casier. Il y a quand même ce service de surveillance qui est très important. Ils font bien leur boulot il faut le dire. Tu les retrouves aussi bien dans la rue au moment de l'entrée, aux portes d'entrée et au réfectoire. Et dans les dortoirs/box. Il y a quatre lits à étages soit huit per-

sonnes par box. On te donne des affaires de toilettes. Tu as un rasoir, une brosse à dents déjà imprégnée de dentifrice, une savonnette et tu as du shampoing. Par contre, ils te donnent carrément une serviette de toilette, une grande serviette. Et un drap en forme de sac de couchage. Les lits du bas sont réservés aux personnes qui ont des problèmes de jambes. En priorité.

Quant à l'hygiène, on peut dire que c'est nickel, impeccable. Quand tu arrives au réfectoire, tu prends ton plateau, on te sert. Les gens sont très accueillants. J'ai pu voir des jeunes qui servent. Dans la salle, des personnes distribuent du lait et du pain. Tu as du lait à volonté et du pain. Ça se fait dans une ambiance... c'est calme. Il y a des heurts de temps en temps, mais bon le service de sécurité est là et ils règlent le problème. C'est vrai que c'est sécurisant. Tu as un repas complet quoi. La viande, les légumes, fromage, fruits, tu as tout comme il faut. Après ça je suis remonté. Ils m'ont attribué un lit.

Bien sûr il y a des gens qui rentrent en état d'ébriété. C'est accueillant par rapport à beaucoup de centres d'hébergement d'urgence. Au niveau douche, tu as un nombre très important de douches. Tu as un nombre assez important de lavabos. Au niveau WC, tu as suffisamment de WC pour ne pas faire une liste d'attente. Moi ce que j'aurais à reprocher, ce sont les WC à la turque, c'est gênant pour les personnes qui ont des problèmes de jambes.

Le petit déjeuner le matin ouvre à 6 heures et demie. Tu as du pain, de la confiture, pas de beurre on ne sait pas pourquoi. Tu as du café, du café au lait à volonté, tu gardes toujours ton bol. Tu récupères tes affaires que tu as laissées à la consigne. Tu jettes le sac de couchage. Tu mets la serviette de toilette dans un panier de linge sale dès que tu sors de la douche et puis voilà. Au niveau hygiène, il y a rien à dire. C'est le jour et la nuit par rapport à ce que j'ai connu en 1971. Il y a eu un gros changement. Ça a été en rénovation dans les dernières années et ils ont fait quelque chose... je veux dire ; très correct. Voilà. Quand j'ai connu la Mie de pain (au début des années 1970), tu avais un bout de pain et une soupe. Tu prenais un hamac avec une couverture qui avait servi la veille. Tu attrapais des poux. Il y avait aucune mesure d'hygiène. Il n'y avait pas de douche, pas de lavabo. À la limite, un WC c'est tout. Ici, le soir, tu vas aux WC, ça a été nettoyé, c'est propre. Il y a eu une évolution. Je peux dire que sur toutes les structures que je connais actuellement, c'est quand même la meilleure. C'est la mieux organisée, la plus propre aussi. Avec un accueil chaleureux. Avant, La Mie de pain, c'était totalement la jungle. Tu avais un morceau de pain, après démerde-toi. Tu te trouvais un hamac et le lendemain matin tu partais. Il

n'y avait pas de café. Il n'y avait rien [...] Les bruits. Tu entends les bruits. C'est peut-être un tout petit peu moins bruyant parce qu'il y a les box. Et c'est beaucoup plus calme parce que c'est surveillé. Maintenant, les gens dorment, ils viennent pour dormir. Il y en a qui ont des postes de radio, mais ils écoutent avec leurs écouteurs. C'est plus moderne. Ils emmerdent personne. C'est moins bruyant. Tu as un service de sécurité que tu n'avais pas avant. Il y a des rondes. Et il n'y a pas de vol. Mais les ronflements, tu ne peux pas les changer. Il faudrait être vraiment dans une chambre, seul. Tu n'as pas ce problème de disputes parce que tu as ce service de surveillance. Tu n'es pas sous pression. « Tiens ça y est, là-bas : ça va se terminer en bagarre » ; c'est plus sécurisant. Avant tu ne dormais que d'un œil. Tu sais que le lendemain quand tu vas te réveiller, tu vas retrouver tes affaires. »

– *Alors la Mie de pain, qui était un des CHU les plus horribles, est devenue le haut de gamme ?*

– *C'est vrai. Tout a été refait, tout a été réaménagé. »*

Ce jugement par le « bas » est confirmé par un dignitaire de la DASS chargé de la planification des CHU sur Paris :

« La Mie de pain, même sans avoir encore fait l'objet d'une réfection, prévue d'ailleurs dans le cadre de la politique d'humanisation, ce n'est plus cet immense dortoir d'avant. Il y a une certaine sécurité à l'intérieur de ce centre, même si je n'ai jamais eu la confirmation que l'on était complètement en sécurité à la Mie de pain. Il y a une certaine sécurité avec les affaires laissées dans les vestiaires... Tout ce qui était décrié dans les CHU y compris à Nanterre où les risques de larcins ou même d'atteinte physique aux personnes étaient réels, là ça a été pensé pour qu'effectivement les gens y dorment en sécurité. Il y a aussi un élément important, c'est que l'on y mange bien avec des bénévoles souvent attentifs et qui se sont donné cette mission. Donc moi je trouve qu'il y a une certaine chaleur qui explique aussi ce remplissage » (Entretien réalisé avec un représentant du service solidarité insertion de la DASS de Paris en janvier 2006).

Si Georges a connu aussi le gîte dans la rue dans les dernières années, il a aussi massivement investi différents

CHU, qui lui ont apporté la sécurité, la possibilité de dormir sans trop de gêne et une nourriture gratuite bien plus équilibrée que les rations d'antan. Dans les années 1970, il lui était presque impensable de se rendre volontairement dans de telles structures associées à des organismes en collusion avec la police et à des lieux infamants dans leurs modalités d'accueil. Il s'y rendait de temps en temps, à cause de la pression du froid. Mais il devait supporter les avanies d'un accueil fruste qui avait pour seul avantage d'éviter les intempéries :

« Le premier centre que j'ai dû faire c'était en 1970-1971, le centre Nicolas Flamel rue du Château des rentiers. Et la Mie de pain. On couchait dans des hamacs. Pour les gens qui se trouvaient à la rue, Nicolas Flamel c'était des grands dortoirs avec des lits superposés en ferraille et un grand lavabo au milieu du dortoir. Avec de l'eau froide. Et la première chose c'était de prendre sa douche. On entrait on n'avait pas de poux, on ressortait on était pleins de poux parce qu'au niveau hygiène ça laissait à désirer. Quant à la Mie de pain, c'était des hamacs. Il n'y avait pas de douche. On mangeait un bout de pain et on allait se coucher. Généralement on était à moitié ivre... »

Pour conclure ce second point, on peut ajouter que même dans la phase bohème, il arrivait à Georges de dormir dans les grands centres repoussoirs : à cause de l'hiver, d'un excès de fatigue, ou pour profiter temporairement de sanitaires, une alternance entre la débrouille et l'aide publique existait, comme pour un très grand nombre de surnuméraires, les travaux de C. Lanzarini (2000) l'attestent.

Les domiciles ordinaires vécus de manière atypique

Georges a connu à plusieurs reprises des sorties de rue grâce à la rencontre de femmes de milieu populaire. Croisées dans le quartier, dans des bars, voire dans des boîtes de nuit, elles proposent parfois à l'homme, après une période d'acclimatation, de venir vivre chez elle. On retrouve cette pratique dans le documentaire *La tribu du Tunnel*, où l'un des occupants, au fil des mois, fait la connaissance d'une riveraine des HLM qui

sont implantées à proximité de l'ancienne petite ceinture. De même, un ami de Georges, mort à 53 ans, a rencontré sa femme alors qu'il faisait la manche des mois durant à la sortie de l'église Jeanne d'Arc, dans le XIII^e arrondissement de Paris. La relation, dans les trois cas, est provisoire. La prégnance des modes de vie alternatifs (alcool, manche) influe sur l'usage des personnes et des lieux. J'ai pu observer l'arrivée de Claudio chez Georges. Dans les premières semaines, ses mégots mal éteints trouaient le tapis et menaçaient de mettre le feu. Dans la cuisine, le bouton du gaz n'était pas toujours bien refermé. Pour Claudio, l'habitude de vivre seul et de quémander devant l'église du quartier pour satisfaire l'impératif de la bouteille envahissait de honte sa compagne, quand ce n'était pas la fureur de le voir lui demander de l'argent lorsque les ressources manquaient.

La rencontre avec une femme du monde ordinaire, paradoxale confinante à l'improbabilité sociale lorsqu'il s'agit d'une rencontre entre des agents de classe sociale différente, s'explique sociologiquement lorsqu'il s'agit de femmes de milieux populaires vivant dans un logement ordinaire. La territorialisation des nœuds d'interaction est propice à la légitimation des rencontres entre prolétariat et sous-prolétariat, et même entre fractions du sous-prolétariat quand une chômeuse assistée croise la route d'un errant. Dans les bars ou dans des quartiers, où se répètent les salutations de passage, les échanges furtifs, les complicités d'attitudes, la stabilisation de l'intersubjectivité permet de tisser la trame des significations de l'autre comme « être de mon monde ». La rencontre entre une femme en HLM et un SDF est une aberration si l'on ne sait pas que cette interaction associe une cohérence d'habitus de classe avec une sociabilité relationnelle testée en pratique et dans le temps. C'est à ce titre que l'on peut comprendre comment une femme des classes populaires, seule, peut accepter de communiquer avec un autre agent du même groupe populaire : parce qu'il est testé en situation, le SDF n'est plus vu comme tel, mais comme un homme aux caractéristiques sociales crédibles. Il ne lui manque que le logement, ce que la femme propose et dont elle dispose, quand la relation se détériore. Les bals musette, loin de ne constituer que des lieux de danse entre couples, représentent aussi des lieux de rencontres

à la nuit, pour quelques semaines ou pour entamer une relation stable. Femmes célibataires ou veuves aspirant à une aventure ou un partenaire pour la vie viennent tester le prétendant en fonction des codes culturels comme maîtriser tel pas de danse à l'envers dans le bal musette, ou savoir manifester sa virilité en l'enveloppant dans la courtoisie dans les bars populaires.

À chaque fois, c'est le mode de vie de Georges qui a été à l'origine de la séparation : à cause de l'alcool, des pratiques de manche qui heurtent la sensibilité de la compagne ou de la fréquentation d'autres femmes, Jojo a dû déguerpir après des périodes allant de quelques semaines à près de deux années. C'est dire que seul l'examen minutieux de la trajectoire sociale de ceux qu'on nomme à tort des SDF permettrait de montrer que ces mal nommés sont des agents ayant connu, sans doute pour une part bien plus nombreuse que ce qu'on estime aujourd'hui, au travers d'une pensée enfermée dans le culturalisme du sans-abri, une multiplicité de formes d'habitat.

Bibliographie

- Corouge C. et Pialoux M. (2012), *Résister à la chaîne. Dialogue entre un ouvrier de Peugeot et un sociologue*, Marseille, Agone.
- Declerck P. (2001), *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon.
- Lanzarini C. (2000), *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, PUF.

Échelle inconnue, Makhnovtchina, mobilités, architectures'

JULIE BERNARD, STANY CAMBOT,
CHRISTOPHE HUBERT ET ARNAUD LE MARCHAND

Une guerre silencieuse a lieu, guerre urbaine, guerre des représentations de l'espace avant tout. Guerre qui atteint son paroxysme dans le mariage du bulldozer et de l'uniforme. C'est une guerre sourde qui voit la victoire d'Hausmann, des octrois de Ledoux, de l'urbanisme périphérique, de la vidéosurveillance, du banc anti-SDF ou de l'urbanisme d'empêchement préventif à destination des populations roms ou mobiles. Une ville contre l'étranger, le pauvre, contre la connaissance aussi. Depuis 1998 nous, Échelle Inconnue, groupe réunissant des individus issus des mondes de l'architecture, de l'art, de la géographie, du journalisme, de la sociologie et de la création informatique, tentons d'y prendre part en faisant émerger la carte de ce qui manque à notre compréhension du réel. Traçant les pourtours d'une

.....

1. Échelle inconnue est une structure de production de travaux d'architecture fondée en 1998 et basée à Rouen. L'équipe s'est formée autour de plusieurs préoccupations communes : comment se construit le lieu dans lequel nous vivons ? Comment l'architecture et l'urbanisme s'en emparent-ils ? Comment appréhender un territoire, un site aujourd'hui ? Le travail se met en place sous la forme d'expériences longues avec la population. Il vise à interroger les mots utilisés pour « penser la ville », ainsi que les conflits, la mobilité et l'habitat éphémère dans le monde urbain. Le chapitre ici présenté est constitué à partir d'extraits réagencés de la revue en ligne de la structure nommée Makhnovtchina d'après le nom de l'armée révolutionnaire insurrectionnelle ukrainienne : <http://www.echelleinconnue.net/makhnovtchina/>

ville complexe et polyphonique plutôt qu'unidimensionnelle et consensuelle, et ce, à partir de ces marges ou espaces de crise, notre travail se voudrait un grincement. Nous avançons dents serrées croyant qu'il existe une autre ville que celle des architectes, des urbanistes, des politiques. Une ville ou des villes invisibles, probables, en attente, là.

La ville encourage-t-elle la mobilité et le nomadisme ?

Il est rare que mobilité et nomadisme correspondent au désir de groupes entiers d'individus. La ville les génère, quand elle en a besoin pour fonctionner, innover, investir des capitaux et générer des revenus. Les populations les plus pauvres, ou plus récemment arrivées sur le territoire trouvent souvent dans l'habitat léger et mobile l'unique possibilité d'hébergement. Elles entrent alors dans un cercle vicieux loin du droit et de la dignité. Reléguées aux marges, obligées de se cacher ou de se disperser dans l'arrière-pays, elles deviennent nomades, ce qui s'accompagne généralement de la détérioration de leurs conditions de vie. D'un côté, nous trouvons les villes riches, reliées entre elles par des réseaux et des trains à grande vitesse, des billets d'avion « intercités » coûtant moins cher que des billets de trains reliant ville et campagne. De l'autre, une population qui se déplace dans ce qui est désormais un territoire urbanisé infini, dans lequel mobilité et nomadisme sont nécessaires pour échapper à l'augmentation des loyers ou pour suivre le marché fluctuant du travail. Dans ce contexte, la possibilité d'imaginer un avenir, de s'installer est de plus en plus difficile. Non seulement les nouveaux immigrants ou migrants de l'ancienne génération sont les victimes de ce système, mais de plus en plus de populations se trouvent face à un dilemme : choisir ou être forcés de vivre la ville de manière mobile, légère, précaire : l'ouvrier du bâtiment qui travaille au noir, l'infirmière qui ne peut pas se permettre une maison avec son salaire, les précaires, les personnes divorcées en ruine, les voyageurs, etc. toutes personnes qui, dans la mégalopole du luxe qu'est Milan, ne peuvent trouver d'espace propre pour mener une vie digne.

Cartographe la ville errante avec les invisibles et les marginalisés touchés par cette réalité, recueillir leurs expériences

à travers des histoires, des interviews, la création participative de documents et d'installations, témoigner et donner voix à ceux qui, trop souvent, sont oubliés ou délibérément ignorés. Voilà ce qu'il convient de faire.

Makhnovtchina

Makhnovtchina est un repérage actif des nouvelles mobilités urbaines et périurbaines à l'heure des grands projets de métropolisation. C'est un atelier itinérant de production participative d'images (photographie, vidéo, ou multimédia), de textes, de cartes, de journaux, un *work in progress*. Ce travail mené par une équipe vise à terme la proposition d'architectures ou d'équipements mobiles et légers (2014-2016). Il vise en outre à explorer les futurs vides ou *terrae incognitae* que créent ou créeront les métropoles. Il propose une traversée depuis le terrain d'accueil pour gens du voyage jusqu'au marché forain en passant par les espaces des nouveaux nomadismes, générés par la déstructuration des entreprises, notamment de réseau (EDF, GDF, France Télécom...), ainsi que par les campings où, faute de moyens, on se loge à l'année. Une traversée pour entendre comment la ville du cadastre rejette, interdit, tolère, s'arrange, appelle ou fabrique la mobilité et le nomadisme.

Ce nouveau projet de recherche et de création s'inscrit dans la continuité de certains travaux menés depuis 2001 : travail sur l'utopie avec des gens du voyage (2001-2003), participation à l'agora de l'habitat choisi (2009), réalisation d'installations vidéo avec les Roms expulsés du bidonville de la Soie à Villeurbanne (2009) et encadrement du workshop européen « migrating art academy » avec des étudiants en art lithuaniens, allemands et français (2010). Il tente d'explorer les notions de ville légère, mobile et non planifiée avec ceux et celles qui les vivent.

Doctorat sauvage en architecture

Le doctorat sauvage en architecture est né au moment où les écoles d'architectures françaises, dans un sacro-saint mouvement, s'alignaient sur l'euro-péenne trinité du LMD (licence,

master, maîtrise) sans pour autant fournir le dernier pied de ce tabouret bancal : un doctorat en architecture. Peu importe, doctorat ou pas, les écoles comme les universités ont fait la preuve de leur incapacité à générer « la ville de tous » ainsi qu'à casser les logiques de séparation, discrimination, contrôle, guerre, inhérentes à la pensée de l'espace occidental post-démocratique. Et aucun de leurs docteurs ne saura curer le mal de cette ville-là. Au mieux s'appuieront-ils sur les discriminations sociologiques en cours pour élaborer l'espace d'un tout partiel dans l'attente que s'y intègrent ses propres marges. Ni eux ni leurs rejets branchés de l'architecture en bois de coffrage. Le rapprochement récent des universités et du monde de l'entreprise comme le mariage ancien des écoles d'architecture avec les bétonneurs ne promettent que ceci : les choses deviennent intéressantes quand le marché s'y intéresse. En leur sein, nulle promesse d'intellectuel organique, capable de produire et travailler avec les siens, n'est possible. Alors leurs mots, notre monde. Et ce doctorat sauvage comme la création de nos propres moyens de connaissance. Vous êtes plombier, couvreur, étudiant, chômeur, chauffagiste, architecte, historien, citoyen, SDF, voyageur... ce doctorat vous est ouvert. Ici, nul savoir dispensé à ingérer, nulle simplification démagogique, mais un lieu et un moment de rencontre, d'échange, d'accès. Et une affirmation : il est plus que temps de fabriquer Nos intellectuels, de Nous fabriquer aussi en intellectuels refusant de trahir. Ce doctorat comprend des conférences, des séminaires, des ateliers, des projets qui vous sont ouverts, auxquels vous pouvez participer. C'est avant tout avouer et explorer collectivement notre ignorance et la difficulté d'appréhender à hauteur d'homme notre propre espace : la ville ; de la comprendre et de la refaire à la hauteur de nos impossibles.

Cartographeur était la commande. Mais, sans encore le savoir, nous arrivions bras chargés

Près d'un an de rencontres mensuelles avec des chercheurs, des militants, des artistes dont le travail prend pour centre la question de la mobilité. Cartographeur donc... Impossible, réellement.

Mettre la mobilité au centre, ou la prendre comme prisme d'observation ou de compréhension de la ville amène inmanquablement à un changement de paradigme. Pour les « professionnels » de la ville que « marginalement » nous sommes, il reste parfois difficile d'envisager la ville, la cité comme secondaire et de dire, avec le géographe D. Retailé, que « le mouvement est premier » ; que nous ne vivons qu'un moment de l'aventure de l'espace des populations qui voit de manière probablement momentanée (et tout à fait incomplète) le triomphe de la ville.

L'appréhension de l'espace de l'homme comme un espace fixe, sédentaire ou immobil(i)e(r), bien qu'évidente, est en somme, une erreur pratique, une aliénation commode des pensées de la ville, du territoire ou de l'espace. Elle n'en forme pas moins le socle et l'essentiel des représentations. La cartographie moderne par exemple (qui donne naissance au cadastre et à ses dérivés comme au plan d'aménagement ou d'architecte) ne naît au XVIII^e siècle que pour permettre aux monarques de calculer avec précision leurs domaines entendus comme l'espace de la nation, excluant de fait, et dès l'origine, les populations mobiles du territoire. Échappant à la représentation, au plan, elles échappent de fait à l'État, qui n'aura de cesse de tenter d'inventer des moyens de comptage ou une statistique pour faire de nouveau entrer ces individus ou populations dans la sphère territoriale et nationale à défaut du plan. Comment dès lors combattre l'aliénation avec des moyens aliénés ? Le mouvement, par essence, demeure *in-cartographiable*. La ville ou le territoire en mouvement ainsi que ceux qui les peuplent ne peuvent, durablement du moins, entrer dans la carte. Celle-ci n'étant qu'un instantané du territoire, le figeant dans un éternel présent illusoire. L'habitat léger, la caravane, le camion, la tente et, par extension, ceux qui vivent d'hôtel en hôtel, ou encore le bidonville échappent à la représentation, socle et fondement de l'idée nationale. Ils ne peuvent alors être considérés que comme des anomalies en attente de traitement.

La commande dans le cadre du festival DIEP était de dresser la carte de ces mobiles ou de ces mobilités. Ce que nous avons consciencieusement tenté de faire, levant pas à pas les impossibilités et les contradictions qu'impliquaient le

traitement cartographique (représentation d'un éternel présent) de ce mode d'habiter qui se déplace et modifie l'espace dans le temps. L'évidence s'est alors imposée : plus que le graphisme figeant du plan c'est la légende (comme dans la cartographie médiévale) qui seule peut nous amener à *re-présenter* ce territoire mouvant. C'est aussi cette légende (ce qui est digne d'être conté) qui met en évidence la manière dont le chantier urbain génère ces mobilités ou en quoi ces mobilités constituent des réponses à la modification du tissu urbain. L'exposition, plus qu'une démonstration plastique est conçue comme un cerveau collectif ouvert où se présentent, parfois biffés, les différentes tentatives de réponse à la question « Qu'est-ce que Dieppe mobile ? ».

Sur ces questions en forme de texte, image, carte, la dernière tentative de réponse c'est le *Nigloblaster*, une caravane pour vélo capable de lire et diffuser la légende du territoire : Dieppe invisible (puisque non-représentée). Sur le guidon du vélo, un écran diffuse les images de l'invisible, l'histoire. Premier prototype, ce dispositif sera augmenté d'un système GPS permettant de déclencher sons et vidéos de manière contextuelle à travers la ville. En somme, un diffuseur de légende dans la carte à échelle 1 :1.

De la foire au logiciel libre. Allers et retours.

La foire a été l'un des incubateurs des distributeurs et des jeux automatiques, à l'époque où s'y inventait le cinéma. Les industriels forains qui animaient des trains fantômes ont conduit des recherches menant à la musique électronique. Les tout premiers « tourneurs de films » ont monté des dispositifs alliant tirs à la carabine et projections (le chaland tirait sur des films), ce qui préfigurait certains jeux vidéo. Le monde des voyageurs a donc participé à l'émergence du monde numérique, dans sa phase « monstrueuse », avant leur surcodage ultérieur. Ces liens séculaires seront réactualisés dans les années 1970. Atari utilisera le réseau des foires pour diffuser le premier jeu vidéo nommé « Pong ». En ce début du XXI^e siècle, les liens historiques entre l'économie itinérante et ces innovations sont à reconsidérer. Mais d'autres rapprochements sont possibles dans la période

contemporaine : E. Raymond (1998) a utilisé le concept de « bazar » pour décrire le développement du logiciel libre, pour l'opposer à la hiérarchie de la cathédrale. Or, à cette époque, les rares chercheurs qui étudient le retour des formes d'économie nomade, notamment M. Péraldi (1999) et A. Tarrius (2006), utilisent aussi ce concept d'économie de bazar. Les recherches sur la « mondialisation par le bas » font référence à l'économie de bazar pour décrire le colportage (le *shuttle trade* dans la terminologie de l'OCDE) et les formes renaissantes de travail itinérant, auquel l'habitat mobile est associé. Cette économie de bazar est un enchevêtrement, et non une hiérarchie, de conventions de prix, dans des interstices aux confins des firmes et des États (et non en dehors). Le bazar est donc une foire continue. Ce qui peut se rapprocher du mode d'échange d'informations des *hackerspaces* ou des communautés du logiciel libre.

Ces principes communs entre formes d'économie foraine et d'économie de la connaissance pourraient expliquer des phénomènes d'hybridation, tels ceux observables dans le développement du *co-working*. Les espaces de *co-working* sont des dispositifs pour des travailleurs nomades ou des travailleurs à domicile ayant besoin de lieux pour échanger des expériences et des pratiques. Ces deux publics sont mentionnés dans les textes officiels sur ces espaces, quand ils sont institutionnalisés, ce qui esquisse un rapprochement conventionnel entre ces travailleurs, aux limites de l'entreprise, que les conventions statistiques de l'OIT regroupent sous la catégorie des « vulnérables ». Terminons par une citation de R. Stallman, mathématicien à l'origine du système GNU/Linux, sur l'informatique au début des années 1980 : « Un programme évoluait comme une ville. Certains quartiers étaient remplacés, reconstruits ; de nouveaux éléments étaient ajoutés. Mais il était toujours possible d'en regarder un bout et de dire : “Bon, d'après le style, cette partie a été construite dans les années 1960, et cette autre au milieu des années 1970” » (Stallman 1983). On est tenté d'ajouter qu'une grande partie est faite par les squatters et les roulottiers. Mais, cette économie du logiciel libre peut peut-être en retour nous aider à comprendre l'évolution des villes et de l'habitat, en dehors de la planification ou du marché.

Espace mobile

Intervenant en mai 2012 dans le cadre du doctorat sauvage, D. Retailé, spécialiste des questions de nomadisme, propose de remonter le mécanisme de la spatialisation jusqu'à considérer que l'espace est fondamentalement mobile, entrevoyant ainsi la spatialité comme beaucoup plus complexe que les propriétés d'étendue et de localisation ne le laissent entendre, et dépassant la rationalité syllogistique faite d'inclusion et d'exclusion. La simplification, base de l'activité cartographique (y compris métaphorique) s'en trouve subvertie. Conçue comme crise, déséquilibre ou irrationalité, cette subversion apparaît au contraire avec l'espace mobile comme la rationalité poussée au paroxysme. C'est de cela qu'il s'agit dans la conférence qui suit, assez mal venue dans la doxa géographique.

Et c'est en Afrique sahélienne que D. Retailé (2011) en a trouvé les indices. Le nomadisme historique, caravanier et pastoral, a presque totalement disparu au Sahara et dans ses marges. La sédentarisation volontaire ou forcée l'a emportée sans que pour autant soit oublié ce qui permettait la survie : la mobilité. Et pour cause, le mouvement est premier dans la production de l'espace des sociétés, avant le cloisonnement et l'ancrage. Même dans cette configuration appelée territoire, le mouvement est encore nécessaire sans quoi il n'y a tout simplement pas de reproduction possible. C'est le mouvement de l'échange qui n'est pas forcément marchand.

Cette nécessité de la mobilité est masquée par une idéologie spatiale sédentaire, dominante depuis la révolution néolithique, surtout formalisée par la naissance de l'État et singulièrement de l'État moderne défini, entre autres, par son territoire et sa frontière. La délimitation est ce geste d'appropriation permettant de fonder la fiction d'une identité collective, qui autorise la confusion avec sa définition. Délimitation comme fondement de la définition, nous sommes là les héritiers directs de la conception aristotélicienne de l'espace et du lieu comme étendue d'un corps délimité. Alors que le mouvement est nécessaire, voilà que le cloisonnement est devenu le fait premier. Cette inversion permet de masquer ce qui est à l'ori-

gine du pouvoir dans les sociétés : rien moins que le contrôle du mouvement.

Le mouvement persiste et le pouvoir est toujours entre les mains de ceux qui le contrôlent. La mondialisation, souvent présentée comme une nouveauté de la fin du siècle dernier, en réactualise la puissance et rend nécessaire la reprise, à nouveaux frais, de notre représentation de l'espace. Il faut même aller plus loin, c'est la conception de l'espace des sociétés qui est visée, dont nous avons constaté qu'elle était une idée sédentaire pour mieux contrôler le mouvement et justifier le pouvoir. En amont des représentations de l'espace se dessine ce cadre d'autorité qui a permis de faire du cloisonnement et de la sédentarité, une évidente nécessité et un espace de représentation, comme disait H. Lefebvre (1974), qui convient mal au tableau du monde quand la fiction de l'État apparaît pour ce qu'elle est.

Chez les nomades récemment disparus, un autre espace de représentation a résisté jusqu'à nos jours, mettant en cause le pouvoir sédentaire par le territoire délimité. Les événements de l'année 2012, abusivement situés au Mali, plus judicieusement au Sahel, nous le signalent par la reconversion des savoirs nomades. Non seulement le mouvement est premier, mais l'espace est lui-même mobile et non pas ancré dans des lieux ou découpé en territoires exclusifs et exhaustifs comme ceux des États.

Espace mobile ? L'apposition des deux mots est incompréhensible dans la géographie que nous avons apprise, celle qui s'accroche aux lieux toujours déjà là. Cela tient à l'incontestable efficacité de l'espace sédentaire des représentations. Pourtant, notre géographie spontanée a conservé le souvenir de la mobilité nécessaire, l'idée que la distance sépare et que notre vie sociale tient tout entière dans son réglage. Autrement dit, une incohérence perturbe ce que nous vivons (la mobilité) et ce que nous savons ou croyons savoir : que l'identité individuelle ou collective est liée à un ancrage quelque part. Il a donc fallu faire un tour chez les nomades, désapprendre que la sédentarité était la condition normale de la vie sociale, pour retrouver ce qui était caché après quelques millénaires d'exercice du pouvoir par le contrôle du mouvement.

Dans, sur, avec : les prépositions que nous pouvons utiliser pour exprimer la spatialité des sociétés (leur mode d'existence spatiale), importent plus qu'il n'y paraît. Si les sociétés vivent dans l'espace, c'est dans un environnement, un milieu, un bocal qui leur procure ressources et caractères, un attachement aussi, à la terre et à ce qu'elle porte là : le territoire. Si le milieu change de propriétés biophysiques, mais aussi sociales et politiques, il peut être nécessaire de pousser plus loin sa tente : c'est un déplacement. La géographie la plus classique était fondée sur cette observation des relations des hommes à leur milieu. Si les sociétés vivent sur l'espace, la surface terrestre devient plane. Toujours marquées par les qualités différenciées des milieux, les sociétés sur l'espace s'agencent selon un dispositif hiérarchique de centres et de périphéries, répété à toutes les échelles dans la régularité des lois dérivées de la gravitation : la masse divisée par la distance désigne la capacité d'organisation (polarisation), étant entendu que les localisations sont fixes, mais peuvent varier dans leur capacité à polariser.

Dans les deux cas, du milieu ou de l'espace comme surface de transport (c'est ainsi que l'espace géographique abstrait est qualifié), nous pouvons remarquer que l'explication des sociétés à travers leurs lieux se trouve à l'extérieur d'elles-mêmes, dans la nature qui s'impose par ses lois. Qu'il s'agisse de la nature biophysique de la surface terrestre ou des lois naturelles de la gravitation, de l'espacement et de l'équilibre, le déterminisme joue à plein régime, et la cause peut alors être recherchée de même qu'éventuellement les adaptations humaines qui en adoucissent les effets. Il n'est de science positive qu'à la condition d'expulser l'explication vers l'extérieur.

Mais si les sociétés n'existent qu'avec l'espace comme une de leur dimension constitutive, par le réglage des distances qui rapproche ou éloigne, par la mise au point de normes rendant possible la cohabitation ou l'empêchant, il nous faut observer à l'intérieur d'elles et dans leurs relations ce qui nécessite et permet ce réglage : tout simplement le mouvement. Rapprochement, éloignement, il n'y a pas de société spatialement identifiable sans le mouvement. Même l'idée de mobilisation des identités collectives y ramène ! Pourquoi faut-il alors passer à un autre

espace de représentation ? L'espace mobile présente cette faculté méthodologique de ne pas poser d'abord des localisations pour observer ce qui est là. À l'inverse, il permet d'envisager que ce qui s'y passe c'est le croisement de ce qui y passe. Le « y » désigne le lieu qui se produit ; ce peut être ici ou là, la qualité du lieu est liée à l'entrée en corrélation réciproque des mouvements qui se croisent. Nous pouvons en reconnaître le site (là où « cela » se passe, et il est possible que le site soit en lui-même attractif) ; nous pouvons et devons même reconnaître que des sites ont fait l'objet d'investissements pour accueillir plus commodément les mouvements, devenant ainsi des localités avec de l'épaisseur patrimoniale gardée en souvenir et passée de génération en génération. Mais cela ne fait lieu qu'à la condition que le mouvement continue. Et parfois, c'est ailleurs que le croisement se produit. Le lieu peut se déplacer. Il se fait et se défait sans cesse. Il est éphémère, un même site pouvant accueillir des lieux différents selon le moment du jour et de la nuit, de la semaine, de l'année... La distinction du site, de la localité et du lieu est nécessaire.

Nous avons tous conscience que la distance sépare et c'est tout. Nous nous donnons les moyens de la réduire et nous faisons du lieu. Nous nous efforçons de l'augmenter ou de la tenir et nous faisons de l'espace. Le lieu n'est pas un espace de petite dimension. Il est là où la distance est annulée. Mais il ne peut rester isolé du mouvement au risque de perdre son énergie. Le mouvement doit continuer de sorte que la convergence qui annule la distance se transforme en divergence. La Terre étant ronde, la divergence conduit fatalement à la convergence et ainsi de suite. La limite c'est l'horizon qui fuit devant et s'ouvre à l'arrière. Rien à voir avec l'espace borné et bordé du monde des sédentaires cloisonnés. Chez les nomades cette infinie possibilité des lieux était la condition de la survie. Nul doute que la mobilité généralisée qui anime le monde contemporain, serait mieux comprise avec cet espace de représentation.

Cette mobilité généralisée dont il est fait grand cas doit cependant faire elle-même l'objet d'un examen serré. Générale certes, mais inégale, la « capacité mobilitaire » n'en reste pas moins un signe de pouvoir. Alors que ce pouvoir de contrôler le mouvement était masqué par la terre (celle de l'investissement

foncier) et par la pierre (celle des monuments à... et de façade), voilà que tombent les masques. Pour pouvoir être partout chez soi, chez les nomades d'antan comme chez ceux de la *jet-society* d'aujourd'hui, il faut que les sites d'accueil soient entretenus ; il faut que quelques astreints à résidence demeurent là, servilement, en attendant que la saillance éclate et que la lumière éclaire le lieu pour un temps de gloire. Si l'accès à la mobilité ne libère pas beaucoup plus que l'accès à la propriété, il n'en ouvre pas moins de plus vastes horizons que celui du cloisonnement. Les migrants et nomades seront donc toujours sévèrement contrôlés.

**Des enclaves nomades de fait ! Rouen quais rive gauche :
travellers, forains, ouvriers de la cathédrale, camping-caristes.**

Il convient de considérer la question de l'habiter mobile ou léger de manière large afin de ne pas recréer une série de catégorisations supplémentaires et contre-productives, séparant, en régimes distincts, ces différents modes de vie en fonction de l'habitation (caravane, camion, tente, camping-car, etc.). C'est donc bien un *mode de ville* qu'il s'agit de reconnaître dans lequel s'inscrivent un certain nombre de modes d'habiter. Certains espaces urbains peuvent s'avérer exemplaires de ce point de vue. Par nécessité ou usage, ils accueillent différents modes de ville mobile de manière périodique et pérenne. Véritables *enclaves nomades*, utilisées comme telles par les pouvoirs publics, qui accueillent des événements forains ou temporaires autant que des habitations. Par exemple, au centre-ville de Rouen (Haute-Normandie), les quais de Seine rive gauche, aménagés en parking depuis les années 1950, accueillent une des plus grandes fêtes foraines de France d'octobre à novembre et de manière ponctuelle les cirques et autres activités foraines qui sont autant de sources d'emplois saisonniers pour les citoyens. À l'année on y trouve, de manière plus ou moins durable, des camping-cars, mais aussi des personnes vivant en camion. C'est aussi un lieu d'accostage des péniches marchandes. La municipalité elle-même utilise cet espace de manière temporaire et foraine, y installant tentes et structures légères pour des activités de loisir et des concerts.

Ni champ de foire, ni aire d'accueil, ni parking pour camping-car, cet espace accueil est ce que l'on pourrait considérer comme une partie de ce mode de ville léger et mobile, complètement inscrit dans les économies commerciales, touristiques ou de loisir et dans les rapports de l'urbain au travail saisonnier. Or la sectorisation de ces différents modes d'occupation (habitation, commerce forain, événement et service public) aboutit de fait à une impossible reconnaissance de ce mode de ville et, par-là, à un impossible partage des services (au) public(s) : l'ensemble des compteurs forains, financés par les forains eux-mêmes sont utilisés par la mairie. On doit ici parler de services publics-privés. Seules la présence et la compétition sur un même territoire de différentes institutions (municipalité, voies navigables de France – VNF, port autonome) ont été jusqu'alors garantes de l'existence et de la cohabitation de ces différents types d'occupation. Comme c'est le cas ailleurs, dans beaucoup d'autres exemples. C'est bien de l'impensé de la ville qu'il s'agit ici, qui garantit, de manière malheureusement non durable et à la périphérie du droit commun, la non-discrimination et, si l'on peut dire, l'inclusion de ces modes d'habiter à la ville. La reconnaissance de ces enclaves serait un pas décisif dans la reconnaissance des personnes, tout comme dans la reconnaissance d'un autre mode de ville dont le cadastre ne donnerait pas le *la*.

Les campings, aujourd'hui/Besoin de main-d'œuvre

Le camping ou hôtellerie de plein air comme le désigne la langue administrative est le parent pauvre de la côte. Comme tel, on aimerait bien qu'il se fasse discret. Discret, comme se doivent d'être les résidents « permanents » des campings. L'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale en novembre 2011 de la loi sur le camping, proposée par le député Léonard et qui obligerait leurs résidents à fournir au bout de trois mois un justificatif de « véritable » domicile ne fait qu'affirmer le caractère nécessairement furtif de l'habitat hors normes. Les déclarations de l'élu en question annonçant son intention de retirer ledit article lors de l'examen du projet de loi par le Sénat ne suffiront sans doute pas à inverser une tendance généralisée pour les habitants de

logements dits atypiques – qu’ils soient mobiles ou temporaires – à vouloir demeurer cachés. Pourtant, au moins soixante-dix mille personnes seraient concernées par le logement en camping, sans même parler de celles résidant dans des habitats mobiles, temporaires, autoconstruits... La liste n’est pas exhaustive. De quoi créer une ville de taille moyenne respectable. Peut-être serait-ce là le moyen le plus simple de rendre visibilité et droit de cité à ces autres modes d’habiter ? De les débarrasser d’une gangue de soupçons, de mépris, de méfiance ou, plus simplement, d’ignorance.

Pour l’heure, à Dieppe et dans ses environs, il n’y a officiellement pas de campeurs à l’année, tout juste à la saison. La nuance est d’importance puisqu’elle sépare le licite de l’interdit. Du moins, si l’on en croit la carte officielle au détriment de la traversée du territoire. La centrale de Penly, le centre hospitalier et le port de Dieppe, entre autres, sont les premiers à démarcher les différents hôtes potentiels pour loger leurs employés temporaires. Ces nomades, nouveaux ou jamais disparus, qui, au gré des contrats, sillonnent la France des hôtels discount, des meublés et des mobil-homes. Bilan temporaire : territoire 1 / carte 0.

Quelques exclus cependant, des Dieppois, des rats et des chats

Reste quelques exclus de ces programmes, par choix, par défaut, par difficulté ou impossibilité de dialogue. Il suffit de faire un tour à proximité du port pour rencontrer les *Voyageurs dieppois* : Minette vient de se garer. Il parle et bien :

« On est ici depuis quatre jours. Il y a une mission évangélique en ce moment, à Martin-Église, il y a déjà cent vingt caravanes là-bas. Ça coûte quarante euros la semaine. Il y a l’eau et l’électricité. Mais il n’y a plus de place alors on est revenus ici. »

Ici, ce n’est pas un terrain communal. C’est un terrain privé. *« On est tolérés. »* Les rapports avec la police ? *« Aucun, mais elle passe tous les soirs pour relever les plaques. »* Tolérés, mais surveillés en somme :

« Vous croyez qu’ils nous laisseraient nous installer en face le long des docks ? Non ! On ne peut pas s’installer autre part. »

Pas d’eau, pas d’électricité, mais des rats, et des beaux ! Au fond, à l’ombre des bosquets, derrière les caravanes, des cages

sont alignées. « On a acheté des chats pour les éloigner. Vous voyez les cages là-bas, la journée, on les enferme et on les relâche le soir pour éviter que les rats montent dans les campings. » Il y a aujourd'hui neuf familles sur le terrain. Lui aussi insiste :

« Ça fait quarante ans que je suis là. Je me suis fait embaucher comme docker à seize ans et demi, puis le port a fermé, alors on est devenus forains. Mais avec les taxes, on ne s'en sort pas. Mes parents, mes grands-parents étaient déjà ici. À l'époque ils faisaient de la vannerie. »

Deux, trois ou quatre générations à Dieppe ou dans les environs. Dieppois en somme et pourtant... Dire ça dans un micro ? Ça ne lui dit vraiment rien, il est pourtant passé deux fois à la télé : « Les gens nous connaissent ici. » Tout ça ne serait donc pas une question d'ignorance ?

« On doit bouger tout le temps, on a des autorisations, mais de deux ou quatre jours. Parfois, d'autres viennent sur le terrain et on est obligé de partir pour éviter les ennuis. »

Il connaît les lieux accueillants ou de refuge : le camp de transit, où il a vécu, le terrain près de la déchetterie aussi :

« Il est infesté de rats. Toute la fumée de l'incinérateur retombait sur nous. Il y a eu un enfant mort de méningite et des cas de typhoïde. Y'en a qui sont venus de loin pour faire des prélèvements. Ils portaient des combinaisons. Ils nous ont dit qu'il fallait partir tout de suite. Il y a de tout là-dessous ! »

Hommes des cavernes, travailleurs du nucléaire, manouches et retraités : une histoire de la mobilité

On peut tenter d'écrire une histoire de France de la mobilité depuis Dieppe et voir comment le chantier urbain construit les nomadismes plutôt que s'étonner de leur présence et vouloir les éradiquer. Pour les faiseurs de villes, « l'habiter mobile » demeure une anomalie urbaine. Ces thérapeutes du corps malade que serait la ville, les envisagent comme une série de cellules à isoler, ou pire, comme des kystes à éliminer. Au mieux, ce mode de vie est-il considéré comme une survivance, un retard que le darwinisme urbain finira bien par voir disparaître.

Or, à y regarder de plus près et à en consigner l'histoire sur une période large de temps comme nous le fîmes à Dieppe, on découvre que c'est bien la fabrique de la ville et en particulier les grands travaux d'infrastructure (route, pont, port, centrale nucléaire, etc.) qui génère cette mobilité, déplace, largue des populations entières de « déplacés » ou au contraire les attire. À cette aune, les catégorisations ethniques se brisent tant on assiste à des regroupements, voire à des créations de sociétés de fortune.

Qu'en est-il quand, à l'instar de D. Retaillé (2011), on fait l'effort d'envisager comment, lorsque le logement est mobile, on pense l'espace, ou comment on le pense en se plaçant dans et avec celui-ci et non, comme un explorateur, un géographe, un administrateur, un développeur, en se plaçant au-dessus ou à côté, ne voyant ainsi le mouvement que comme le déplacement d'un habitat ? *« Les pauvres ? Ils sont restés à la préhistoire. Il faut absolument pour les enrichir, les stopper, les sédentariser. »*

À Dieppe, on peut retracer une histoire locale de ces modes d'habiter, suivant le parcours de familles qui, du milieu du XIX^e siècle à aujourd'hui, constituent ce peuple de mobiles, de déplacés. Nous avons tenté cette traversée : de l'installation des déplacés des aménagements du XIX^e siècle dans les gobes (grottes calcaires) de Dieppe aux habitats contemporains des falaises, en passant par les habitats provisoires des candidats au départ pour l'Angleterre, les campings où l'on vit à l'année, les terrains familiaux autogérés, la cité de transit d'après-guerre, mais aussi les mobilités touristiques, car Dieppe est, dès le XIX^e siècle, le lieu des mobilités réputées positives. D'abord cité balnéaire desservie par une des premières lignes de chemin de fer de France, elle voit et favorise ensuite le développement du tourisme en caravane, en camping. Avant de confier la gestion du stationnement des camping-cars à des entreprises privées comme Vinci et voir, par la force des choses, ses campings de plus en plus utilisés par des ouvriers français et européens en déplacement ou des retraités y vivant pour ainsi dire à l'année.

L'histoire ne se répète pas. Elle se poursuit. Ce que l'on continue d'entrevoir comme étant la ville : rue, mur, habitat normé, génère dès ce XIX^e siècle (notre éternel présent), son lot

de « hors-norme » : habitat éphémère, mobile occupé à l'année ou saisonnièrement. Une anomalie vouée à disparition ? Rien de moins certain. Une chose est sûre pourtant, il en manque la carte. Carte de la mobilité que nous allons établir à partir des rencontres, entretiens, dessins, vidéos réalisés avec les habitants. C'est une tentative de raconter leur histoire, une certaine culture de l'espace, du bâti, de l'habiter. Au-delà, il s'agit d'écrire l'Histoire manquante dans une ville où elle s'enracine de manière exemplaire depuis plus d'un siècle. C'est ce que nous avons entrepris à Dieppe : entendre, voir puis représenter une autre ville, pourtant là, « Dieppe mobile ». Parce que Dieppe plus qu'une autre ville est peut-être davantage faite de mouvements que de pierres.

Les gobes, 1886/Construction du chenal du Pollet

« Gobier ! », entendu cent fois au milieu des étés des années 1970, dans les arrière-cours des logements ouvriers de Darnétal (commune à l'est de Rouen), ou crié depuis une fenêtre ouverte d'une R16 à l'intention du même qui traverse sans regarder, parfois aussi à mon encontre. Pas vraiment une insulte, le mot sonne plutôt comme une apostrophe. Crétin, son synonyme rend mal le caractère de moquerie bienveillante que le terme évoque. Il faut cependant attendre parfois plus de trente ans pour comprendre un mot. Ça y est. « Gobier » vient de Dieppe et désignait au XIX^e siècle les habitants des gobes, peuple vivant essentiellement de la pêche à pied, chassé de chez lui par les travaux de création des nouveaux bassins du chenal à travers le quartier du Pollet (Dieppe) de 1886 à 1889. Leurs maisons frappées d'alignement, les habitants ne trouvant pas de loyer équivalent, se réfugièrent dans ces trous creusés pour l'extraction de la marne. Selon Adolphe Brisson (dans *Inconnaissance de Dieppe* publié en 1990) : « depuis cette époque, la population des gobes n'a cessé de s'accroître. C'est ainsi que dans la grande gobe du Bas Fort Blanc, croupissaient vers 1925, six ménages avec dix enfants et trois chiens, dans la petite gobe, sept ménages et dix enfants. Dans la gobe du Pollet, les habitants s'entassaient dans de véritables terriers de quelques mètres carrés seulement

et souvent à peine assez haut pour pouvoir y tenir debout, des ménages vivaient avec trois, quatre et dix enfants. » « Il habitait Nancy, sa ville natale et y vivait convenablement de son métier de maçon, lorsqu'il fit la connaissance d'une femme, Émilie Péré, plus âgée que lui et normande d'origine. « *Reviens donc avec moi à Dieppe. Les ouvriers y sont mieux payés qu'ici.* » Tournoy se laissa convaincre. [...] En arrivant à Dieppe, il chercha en vain du travail. Il se trouva sur le pavé, sans ressources. Il se réfugia dans les gobes pour ne pas dormir à la belle étoile. Il partage son « trou » avec la famille Mayeu, composée de six personnes, dont un bébé de dix-huit mois. Et tout cela grouille au milieu des gravats et de la vermine... Tournoy serre les poings : « *Ah ! Si j'avais cent francs pour reprendre le train et retourner aux Vosges ! Je me souviendrais de Dieppe, de cet endroit de malheur où l'on ne peut pas seulement gagner sa vie.* » Cent francs ! Une bagatelle pour les riches ! L'Eldorado pour l'infortuné Tournoy ! Celui-là n'est pas résigné. Il est mûr pour la révolte. L'Armée anarchiste recrute partout ses soldats, même parmi les hommes des cavernes. »

Un peuple de déplacés, pas vraiment sans feu ni lieu, puisqu'il s'en était construit un, hors norme, dans ces creux calcaires. Des réfugiés de la guerre urbaine qui, hier comme aujourd'hui, sévit dans nos villes, de la Zone entourant Paris à ces murs de craie en bord de mer, qui virent se nicher des hommes comme des goélands.

Ce sera l'armée allemande qui, organisant la défense passive des côtes pendant l'occupation, fermera définitivement les gobes. On perd alors la trace de leurs occupants jusqu'à l'immédiat après-guerre. Les gobiers habitent ailleurs. Mais où ? Nous suivons deux pistes : un marin pêcheur parti des gobes pour la cité provisoire et une femme née dans les gobes dont la fille ira vivre au camp de transit. C'est pour organiser le rapatriement de ses soldats après la Libération que l'armée canadienne construisit le camp de transit. Au départ du dernier soldat canadien en 1946, de nouveaux arrivants privés de toits s'y installent. Parmi eux d'anciens gobiers. Même lieu, autre nom. La cité provisoire est née. Perçue comme un abcès par les pouvoirs publics ils entreprennent, à partir de 1970, de la vider pour installer ses occupants dans du « logement vertical ». Là

encore on peut suivre des parcours individuels qui éclairent un destin collectif. L'espace rendu disponible par le déménagement des précédents occupants attirera assez vite les gens du voyage, trouvant là un des rares endroits où poser leur caravane. Certains des premiers occupants ayant refusé de quitter leur habitation et y vivant donc toujours, les populations se fréquentent, s'hybrident et font mentir l'anthropologie dominante.

La ferme Huchet, 1992/Construction du centre commercial

C'est la création d'un centre commercial sur le site qui aura raison des occupants, contraints au départ. Une association est alors missionnée pour accompagner cette transition et tenter de transposer les modes de relations et de solidarité dans les quartiers HLM. Des solutions de relogement seront trouvées pour certains, entre autres des voyageurs, quand d'autres sédentaires préféreront « accrocher » et partir en caravane. La ferme Huchet accueille depuis plusieurs familles :

« Ici, ce ne sont que les personnes qui habitaient déjà en caravane à la cité provisoire. Pour ceux qui avaient un métier, les ferrailleurs, le problème c'est qu'ils n'ont pas pu venir là. Tu ne pouvais pas. Les terrains étaient déjà restreints. Imagine qu'ils viennent mettre 300/400 m³ de ferraille ! »

Certains ferrailleurs profiteront d'une proposition de la mairie, pour s'installer chemin de la Rivière, sur une ancienne décharge, quand d'autres cherchent encore.

Terrains familiaux, 2001/Création de l'avenue de Sussex

Vingt-quatre personnes ont installé leurs caravanes sur un terrain proche du port et derrière la gare, après leur expulsion de la cité provisoire. En 2000-2001, ce terrain fait l'objet d'un aménagement par la ville qui veut ouvrir l'avenue de Sussex. Là encore c'est le chantier urbain, la ville officielle et normée en train de se faire, qui fournit ou propose des solutions atypiques pouvant frôler la contradiction avec sa philosophie propre. Et ce sont les sociétés d'économie mixte (ici la SEMAD) qui jouent alors ce rôle de contorsionnistes conceptuels. Leur marge de

manœuvre est générée et d'une certaine manière garantie par l'urgence du chantier, car « il faut que cette route passe ici et demain ! ». Alors, elles négocient avec certains des habitants des propositions de logements adaptés, la création de terrains familiaux voire de véritables lotissements de caravanes sur des terrains viabilisés.

Petite annonce

La caravane MKN-VAN est un projet, sa construction doit commencer en juin 2013. En partie financée par des dons via Ulule, il lui manque encore beaucoup pour exister.

Nous sommes à la recherche de matériaux :

Contreplaqué, contreplaqué marine, bois, tasseaux, matériel d'électricité automobile, leds et ampoules, accumulateurs, batteries, enceintes, amplis, VP, peinture, vernis, etc. Mais aussi de savoir-faire : menuiserie, électricité, peinture, résine, mécanique générale. Particuliers ou entreprises, contactez Christophe par mail, christophe@echelleinconnue.net ou par téléphone, 02 35 70 40 05. Vos dons peuvent vous ouvrir droit à une réduction fiscale. Toute autre aide est la bienvenue.

Teardrop

Inventeur : Louis Rogers, Pasadena, Californie, USA, 1930

Désignation : mini-caravane simple essieu comprenant : 1 couchage pour deux adultes (+ 1 enfant pour les grands modèles). 1 cuisine aménagée incorporée à l'arrière. Peut aussi inclure : placards, éclairage, rangements, radio, télévision, air climatisé, etc.

Dimensions : 1 980 mm (Longueur) x 1 194 mm (Largeur) x 1 066 mm (Hauteur) + coffre arrière ouvrant l'espace cuisine.

Historique : Moyen simple et abordable de voyager en week-end ou en vacances sans l'inconfort des tentes de camping, le *Teardrop* tire son nom de son profil en larme (*tear*). Compromis entre tente et caravane, il devient très populaire dans les années 1930 et 1940. Après la Seconde Guerre mondiale, les *Teardrops* sont construits avec des matériaux de récupération des surplus de l'armée : châssis en poutrelle d'acier ou en tubes, roues de Jeeps, parfois marquées d'impacts de balles, et extérieur en aluminium provenant des surplus de l'aviation.

Caractéristiques : économique à l'usage et à la fabrication, pesant moins de 500 kilos, le Teardrop est dispensé de carte grise. Garde au sol importante et faible poids offrent des capacités hors route et des possibilités de tractage pratiquement n'importe où. Pouvant se remorquer avec un véhicule de petit gabarit, la consommation de carburant est très peu affectée.

Atelier mobile, caravane outil. Quel lieu de 6 m² + 6 m² + 5 m² permet d'être à la fois : un atelier, un lieu de rencontre, une salle d'enregistrement, un espace de création, de conférences, une cabane de chantier, un parapluie collectif, un *hackerspace*, un cybercafé, une boîte aux lettres, un centre ressource, un espace d'exposition, une maison d'édition, un cinéma forain, un mégaphone et un hôtel camping ? ! ?

La caravane MKN-VAN, une fois transformée, parcourra les routes à la rencontre de ceux qui vivent en habitats légers et/ou mobiles pour discuter, créer des affiches, des cartes, des films, des journaux, recycler et bidouiller des vieux outils numériques, récolter de la matière et des connaissances et les diffuser, les projeter, les rendre accessibles. Une caravane pour relier et faire communiquer des lieux distants et se pensant comme distincts, pour créer un lien réflexif entre eux et, sans doute, pour dire en quoi l'espace mobile est premier. Et comme en hommage au cinéma forain, le travail réalisé à un endroit sera visible dans le suivant et ainsi de suite...

Noir. Du café magique à l'instantané voyageur.

Ça tourne en rond depuis un moment. Alors quoi, pour dire noir ? Le café ukrainien que peu probablement buvait Makhno ? Un projet de café mobile ? Les cafés qu'on a avalés sur les « places » et terrains des voyageurs ? Les cafés roumains des bidonvilles que l'on dit roms ? Ça tourne, mais pas de quoi en faire un article rendant hommage à la noirceur de la boisson des dieux. Alors on fouille le web pour y trouver « j'ai toujours détesté le café » un article de la linguiste M. Treps (2005), récit anthropologique qui voit (évidemment) dans le café, un rituel de cette obscure tribu d'Indiens que sont les Manouches. Tendre

observatrice en safari, elle raconte que « *chez les Manouches on en boit des litres* », que, même vite expédiés, les cafés ponctuent la journée. Une visite, un café ! Rendez-vous compte ! Je regarde nos collections de cafetières italiennes qui trônent dans l'atelier, les grandes, les petites, celles au joint pété qui fuient et bullent sur la plaque électrique à force d'être utilisées. Chez nous aussi, bizarrement, c'est une visite, un café ! C'est la première chose proposée en partage à nos visiteurs. Peut-être ferions-nous bien de nous placer sous un œil anthropologique expert. Puis je revois la cafetière éternelle sur le bord du poêle de la maison ouvrière de mes grands-parents. À chaque visite un café ! Étaient-ils manouches infiltrés ? Et puis d'un coup, ça me revient !

Souvenir encore : le type, les coudes posés sur la toile cirée de la pièce unique, raconte comment il a arrêté de fumer. La visite chez un vieux Manouche qui, en échange d'une somme, qui représentait pour l'enfant que j'étais un sacré nombre de pièces jaunes, lui avait fait boire une infecte mixture à base de café : « *J'ai dégueulé pendant trois jours, mais après, impossible de refumer une cigarette !* » disait-il. Tous les éléments étaient là : la nuit, le vieux, la potion, le sorcier, pendant naturel à la gitane diseuse de bonne aventure qui lit dans le marc. Le noir breuvage retrouve alors dans le fantasme partagé (par *gadjes* et Manouches) son auréole mystérieuse, mystique :

Plus prosaïque, il existe un autre « café manouche », un de ceux qui vous empêchent de dormir et que certains cadres affectionnent paraît-il désormais ; un café dans lequel on laisse infuser une cigarette. Sans doute le café que notre linguiste identifie comme celui du « troisième cercle » qu'elle n'a pu visiter. Ce café bu lorsque l'on veille les morts pendant plusieurs jours sans dormir.

C'est dans le fantasme en habit scientifique ou en civil que se joignent volutes noires du breuvage et circonvolutions supposées des « fils du vent ». Dans le pli de la page du récit sociétal, la tache brune du café joue au test de Rorschach. On finit bien par y voir ce que l'on veut. À lire les liens entre café et « mobiles » on voit surtout apparaître un nouveau couple mystérieux de la discrimination positive. Ainsi, après la gitane et ses arts divi-

natoires, voici le manouche et son café. Tout est à sa place ! À l'épreuve du réel, c'est autre chose ; voilà un an qu'on ne s'est pas vus et Frédo nous invite à prendre le café dans *la camping*. Il allume la bouilloire et sort un pot de café instantané... Le réel est rétif aux fantasmes même les plus savants.

On est manouche, voyageur même carrément !

Nito et Timothée sont nos voisins. Depuis quelques jours, nous les voyons passer derrière le grillage et les grilles de nos fenêtres, avec leurs vélos équipés de remorques, rejoignant les caravanes posées sur ce terrain près de la déchetterie. Ici comme ailleurs, ça se vérifie, pour trouver un terrain de voyageurs, cherchez le pire : souvent entre la voie ferrée et la déchetterie. Ici, c'est entre celle-ci, la rivière et une entreprise de polissage de métaux qu'on les trouve. Non pas que la proximité leur permette de pratiquer leur activité de récupérateurs de métaux, mais surtout parce que c'est souvent les derniers lieux où on les laisse en paix. Ce n'est que plusieurs jours après que nous les rencontrons, à l'autre bout de la ville. Assis, en rendez-vous, nous sommes surpris d'entendre, comme à quelques mètres, une musique à plein volume. Un autoradio ? Un concert ? Un barbecue qui s'improvise ? Non, un étrange dispositif : vélo, carriole avec, entre les planches, un branchement complexe de batterie de voiture, transformateur, lecteur CD et une énorme enceinte. À travers la fenêtre nous reconnaissons nos voisins. Ils s'accrochent au rebord. « *On est manouches ! Voyageurs, même carrément !* » C'est ainsi qu'ils traversent la ville quand ils ne font pas de la ferraille ou n'aident pas un membre de la famille à tailler une haie, volume à fond : « *L'autre fois on a même gagné vingt euros !* » Nito et sa famille viennent d'Amiens. Il construisait déjà ces dispositifs sonores à l'époque sur des vélos, des scooters. Il est sur cette « place » depuis cinq ans. Il possède depuis peu *sa camping*, attend une voiture sans permis et rêve d'accrocher avec sa sœur pour Marseille et y rester quelques mois. Il parle aussi du tatouage qu'il veut se faire sur le bras : un hérisson (le *niglo* symbole des voyageurs) avec des gants de boxe ou une mitraillette.

« Le fil rouge sur l’fil bleu et.... sinon t’as pas d’aigus », histoire d’une co-invention

Nous faisons peu de choses en somme. Nous restons attentifs au réel pour le recomposer et le re-présenter à ses acteurs. Rien ne nous importe moins que la mise en spectacle de la participation réputée citoyenne. Le travail, pour nous (c’est-à-dire les réalisations : films, affiches, objets...), est le lieu de rencontre ; ce qui nous unit et dit « Nous ». Il semblait cependant utile de revenir (ne serait-ce que pour éclairer ces principes) sur la production d’un de ces objets. Manière aussi de revenir sur le rôle et la place centrale de Nito et Timothée dans le travail réalisé à Dieppe. Tous deux vivent depuis cinq ans en caravane sur le terrain à côté de l’endroit où nous travaillons. Presque tous les jours, ils passent nous voir en revenant, fiers de leurs trésors exhumés de la déchetterie ou avant leur tournée avec leur charrette sonorisée accrochée au vélo. Nous leur présentons des travaux plus anciens, des affiches réalisées avec des voyageurs. « Hé ! Timothée t’as vu ? Il est bizarre le gadjé. » Nous leur donnons des appareils photo en leur demandant de photographier leur quotidien. En moins d’une journée, ils les ont remplis. Nous développons. Leur montrons. Commençons ensemble à les sous-titrer. « Là c’est mon camping », « là mon chien, il chasse les rats »... Plus tard ils reviennent « *les photos, faut pas les publier. Ma mère, elle veut pas. Elle veut qu’on soit discret. Elle n’a pas envie qu’on parle de nous.* » Et puis, lire, écrire, ce n’est pas leur truc.

Ils passent cependant tous les jours. Nous poursuivons ensemble, mais comme en privé, la construction d’affiches à partir de leurs photos. Visite quotidienne de voisinage. Leur sono à fond, avec un de leurs airs préférés sur CD : « Mor tchavo on va chiner ». On parle charrette, vélo, mécanique. On envisage de diffuser autre chose que de la musique sur la charrette. On réalise une première esquisse de ce qui pourrait être le tatouage de Timothée : un *niglo*, c’est-à-dire un hérisson, avec des gants de boxe. Elle ne remporte qu’un succès mitigé auprès de l’intéressé, mais comme rien ne se perd, nous le réutiliserons plus tard. Parallèlement nous multiplions les rencontres, leur en parlons, leur montrons les images tournées. Ils commentent,

interviennent, reconnaissent certaines familles à leur caravane. À mesure, et en partie en raison du refus de leur mère de voir figurer leur « place », le projet de carte statique de la mobilité à Dieppe semble de plus en plus compromis, voire injustifié. Nous décidons de nous concentrer sur la légende de la carte, plus que sur le fond de plan. Rêvons tout haut d'un dispositif qui lirait le territoire ou le paysage comme une carte à l'Échelle 1 :1.

Nous revoyons nos voisins, prenons conseil auprès d'eux pour réaliser un attelage vélo/carriole sonorisé capable de diffuser les différents entretiens, images et textes recueillis pendant un mois dans la ville mobile de Dieppe. Le Nigloblaster est né. Le Nigloblaster est un dispositif forain, « manouche, voyageur même, carrément ! » permettant de sous-titrer l'espace. Il diffuse la légende (ce qui est digne d'être conté) de la carte, jusque-là, impossible de la mobilité. Prototype re-designé du véhicule utilisé quotidiennement par nos voisins voyageurs, le Nigloblaster diffuse dans l'espace urbain textes, chansons, témoignages et entretiens des personnes rencontrées et connaisseuses de cette ville invisible, méconnue et peut-être tue qu'est « Dieppe mobile ». Ce prototype sera prochainement équipé d'un système GPS permettant de géolocaliser sons et vidéos dessinant un parcours dans la ville. En somme, le Nigloblaster vise à devenir un lecteur de ville. Il pourra ultérieurement être prêté au public.

Nous trouvons une charrette, commençons à la re-designer. Ils passent, en selle, circonspects. Passer autant de temps à peindre, enduire, poncer pour un truc qui marche si bien avec deux planches et un tendeur... décidément bizarres les *gadjs* ! Ils font le tour, soulèvent le capot, regardent les branchements : « *C'est pas comme ça qu'il faut brancher ! Le fil rouge sur l'fil bleu et... sinon t'as pas d'aigus !* » Nito soulève le dispositif. Nous l'emmenons à l'intérieur. Il se penche, arrache la gaine des fils avec les dents, les torsade. Rebranche et pousse le volume à fond : « *C'est mieux, mais le haut-parleur est mort. Timothée ? Le gros dans ton camping, on pourrait pas leur passer ?* » « *On va trouver !* » Le jour de l'exposition venu, le choc de la découverte de leur portrait en fresque passé, ils enfourchent à tour de rôle le vélo et tournent dans la salle. C'est aussi le leur.

La Métropole

Le concept de métropole apparaît dans les années 1970 et répond à une volonté d'aménagement et d'équilibre du territoire. Il se caractérise surtout par une volonté de concentration des personnes et des activités (économiques, politiques, culturelles et de fonctions tertiaires) dans les grandes villes. Avoir plus d'un million d'habitants signifie être visible à l'échelle internationale, ce qui constitue un argument favorisant le déplacement des investissements. Au-delà de cet argument somme toute relatif compte tenu du nombre déjà très important d'agglomérations dépassant ce chiffre (377 selon Wikipédia), la conséquence directe de la métropolisation est une transformation des découpages territoriaux et administratifs. La réorganisation des compétences des communautés de communes et des départements, en faveur de la mégastucture « métropole », aura pour conséquence de diminuer le nombre d'élus locaux et avec eux le service de proximité. Et au-delà, de diviser le territoire entre zone très urbanisée, tournée autour d'une grande ville, et communes rurales, dont le poids démocratique sera inexistant.

Constituée autour d'un centre-ville dans lequel se concentrent les activités à forte valeur ajoutée, la métropole fabrique, par conséquent, de nouvelles couronnes urbaines. Il en résulte une marginalisation des populations les plus pauvres contraintes, par l'augmentation des loyers notamment, de s'éloigner toujours un peu plus de ces centres (parfois à plus de cinquante kilomètres), et une accentuation des disparités sociales à l'intérieur de la métropole. Cette dissociation des lieux de résidence et d'emploi avec l'extension de l'urbanisation est une des principales causes de mobilités résidentielle et migratoire et de l'augmentation des bidonvilles proches des centres-villes. Symbole et vocable d'une hypermodernité supposée, la métropole fait cependant réapparaître une image du territoire propre à la Rome antique avant sa déclinaison médiévale : la cité état. C'est-à-dire un espace géographique contrôlé par une ville qui possède la souveraineté. La relative dislocation de ce système au moyen-âge aboutira, dans les représentations cartographiques en particulier, à un réseau insulaire de villes et d'espaces urba-

nisés reliés entre eux par des routes traversant la mer verte des campagnes et des bois, espaces de relégation des monstres et autres figures fantastiques.

Nomadisme et métropole.

Rejet, détournement et récupération dans le Grand Milan

Première aire urbaine du pays et quatrième aire urbaine d'Europe après Moscou, Londres et Paris, Milan est considérée comme le cœur économique de l'Italie et un des centres névralgiques de la mode. On parle ici comme ailleurs du Grand Milan et la ville définit depuis plusieurs années un important programme urbain de requalification. Tout, l'architecture, la communication, l'urbanisme veut témoigner, signer et signifier la vitalité économique de la ville. Voilà ce qu'il en est de l'image officielle largement communiquée et parfois même intégrée. Mais un autre Milan existe. Il s'est développé en même temps que l'arrivée de la main-d'œuvre nécessaire à son industrialisation, un Milan marginal qui, depuis le milieu du vingtième siècle, prend parfois des aspects a-normaux : cabanes, squats, bidonvilles, caravanes... L'exclusion et la marginalisation ne sont pas seulement liées aux dynamiques de développement de la ville contemporaine. La difficulté de contrôle et de planification d'un habiter mobile et léger a toujours nourri l'hostilité envers ce type particulier de développement dans nos villes.

Dès les années 1950 et 1960, décennies des premières immigrations à Milan, on trouve trace de l'autoformation d'un habitat mobile et léger. Seuls les aspects négatifs de ces installations sont mis en évidence, sans reconnaissance du potentiel d'intégration à la vie de la ville qu'elles peuvent porter. Ces banlieues nouvelles, composées de fermes délabrées ou de maisons construites illégalement en l'espace d'une nuit, que l'on connaîtra sous l'appellation péjorative de « Corée » en référence à la guerre que les Américains menaient à l'époque dans ce pays, ont été perçues négativement, du point de vue idéologique, et sont illégales. Illégalité s'appuyant sur une loi promulguée par le régime fasciste établissant une relation de réciprocité entre l'habiter et l'économie. Ainsi, pour trouver un travail, il faut

être résident dans la zone d'emploi et, pour obtenir un statut de résident, il faut déjà avoir un emploi... Une continuité historique donc plus qu'un phénomène nouveau tant la situation actuelle de Milan semble similaire ; même dynamique d'expulsion, en particulier de personnes dont le statut de citoyens n'est pas reconnu en raison de la nature spécifique de leur habitat.

En réaction immédiate à l'absence de planification, ce type d'habitat se recrée dans des espaces officiellement définis comme vides urbains ou zones sous-développées : zones industrielles, zones de chemin de fer, zones militaires (comme ce fut le cas à Paris quand la Zone s'installa sur le périmètre militaire *non ædificandi* entourant les fortifications de la capitale française). Suite à la promulgation de lois telles que le « paquet sécurité », des modifications législatives qualifient désormais d'infraction pénale, l'immigration illégale. Ainsi, le statut criminel implicite de l'immigré s'ajoute aux appétits immobiliers et aux politiques de densification pour favoriser et normaliser la persécution de certains modes de vie et de subsistance.

Quand se rencontrent ville officielle et ville légère et nomade

Conteneurs installés comme supports de publicité ou aménagés pour les affaires et le divertissement, foires commerciales, parcs d'attractions, grands événements, etc. Milan à l'heure de l'exposition universelle, des festivals et des salons ne cesse d'accueillir ces pièces en mouvement, temporaires, conçues pour le plaisir de consommer, vendre et divertir. Ces événements, comme le salon du meuble, sont des outils de renouvellement d'image de la ville. Des quartiers entiers, des espaces vides ou habituellement inutilisés, accueillent aujourd'hui ces équipements éphémères et se trouvent par là requalifiés. Ses événements marquent et assignent une nouvelle identité à ces lieux que la communication nomme désormais district : district de la mode, district du design. Ces dispositifs mobiles et légers, à la fois contenant et contenus, sont conçus pour construire une identité nouvelle à des quartiers entiers. Les effets de ces injections persistent, l'organe mobile, l'événement laissent des traces dans l'identité et l'urbain, son simple

passage suffit à créer de la valeur ajoutée. La ville « nomade » ou « foraine » influence et modifie la ville officielle, la redirige, la redéfinit. La conséquence directe en est l'augmentation de la valeur foncière.

Ici comme en France, on constate à quel point le « mobile », le « léger » s'intègre et participe de la ville fixe, officielle et de ses enjeux. Ce n'est donc pas la mobilité qui est discriminée, mais bien certains individus « indésirables » pour qui le logement mobile et léger reste la dernière solution. Cependant sans doute est-il possible selon une pratique d'aïkido urbain et conceptuel de s'appuyer sur les espaces où la « mobilité » officielle est acceptée pour favoriser l'installation et l'acceptation d'une mobilité réputée informelle. Ceci en s'appuyant sur une analyse historique de la ville nomade et de ses influences sur la ville d'aujourd'hui.

Finir en chanson

Oui, une chanson, mythe, canular, détournement, très sérieux, grave peut-être. C'est sur l'album « pour en finir avec le travail » produit par Jacques Le Glou en 1974, que l'on entendit pour la première fois cette chanson attribuée à Nestor Makhno lui-même. Il s'agit en réalité, sur l'air de la version bolchevique des « partisans », de paroles écrites pour l'occasion par Étienne Roda-Gil. On trouve aussi sur cet album des détournements de chansons à la mode comme « les technocrates se ramassent à la pelle » ou d'autres, non signées, mais écrites par Guy-Ernest Debord ou Alice Becker-Ho. Que vient faire l'auteur de « Alexandrie Alexandra » au milieu de cette bande de Situs ? Étienne, de son vrai nom Estève Roda-Gil, est le fils de l'anarchiste espagnol Antonio Roda Valles, membre de la CNT, combattant de la colonne Durutti arrivé en France en 1939, où il s'engagea dans le maquis. Ceci explique peut-être cela, il existe une histoire souterraine au xx^e siècle ou plus simplement, à l'instar de Manuel Valls, les re-productions de républicains espagnols constituent parfois de bien ironiques détournements...

Bibliographie

- Le Marchand A. (2010), *Enclaves nomades. Habitat et travail mobiles*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Lefebvre H. (1974), « La production de l'espace », *L'Homme et la société*, 31, 15-32.
- Missaoui M. et Tarrus A. (2006), « Villes et migrants, du lieu-monde au lieu-passage », *Revue européenne des migrations internationales*, 22.2, 43-65.
- Péraldi M. (1999), « Marseille : réseaux migrants transfrontaliers, place marchande et économie de bazar », *Cultures et Conflits*, 33-34, 51-67.
- Raymond E. S. (1998), *The Cathedral and The Bazaar*, http://www.linux-france.org/article/these/cathedrale-bazar/cathedrale-bazar_monoblock.html
- Rétaillé D. (2011), « Du paradigme sahélien du lieu à l'espace (mondial) mobile », *L'information géographique*, 1, 71-85.
- Stallman R. M. (1983), « Free Unix. Libres enfants du savoir numérique », *Une anthologie du libre*, 337-340.
- Treps M. (2005) « J'ai toujours détesté le café... », *Études tsiganes*, 23, 137-144.

Un exemple de rénovation non concertée

Chronique du foyer Brindeau au Havre (2011-2013)

PATRICK HÉRANVAL, DELPHINE THIBON
ET LE COMITÉ DE SOUTIEN

En juin 2011, l'annonce officielle est faite d'un projet de démolition du foyer Brindeau au Havre, en vue de construire au même emplacement une résidence sociale¹. À cette date, le foyer comprenait 288 chambres, réparties en deux pôles : un Foyer de travailleurs migrants (FTM) pour cent cinquante résidents et un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), ouvert en 2001. Tous deux sont gérés depuis 1984 par l'association Association pour l'Accueil et la formation des travailleurs africains et malgaches (AFTAM), devenue Coallia (qui ne veut rien dire) en 2012. Il est organisé en deux bâtiments : un immeuble de onze étages comporte les chambres et des sanitaires collectifs, et un bâtiment R+1 accueille les espaces collectifs, devenus au fil des ans un véritable lieu culturel où se rencontre notamment la communauté sénégalaise havraise et où s'organise le tissu associatif relié aux pays de départ des habitants, la solidarité villageoise et familiale.

.....

1. Sur le concept des résidences sociales, voir la circulaire n° 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales : <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO200614/A0140035.htm>.

Ce foyer avait été construit en 1973 avec pour objet de loger des salariés de Renault du site de Sandouville. Jusque dans les années 1980 les loyers étaient prélevés sur les salaires. Nombreux sont les salariés qui sont restés vivre dans ce foyer : en 2012, on comptait parmi les résidents du FTM 59 % de retraités, 46 % de personnes y habitant depuis plus de dix ans. Selon les statistiques du rapport de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale réalisée au foyer en 2012, certains y logent depuis près de quarante ans. Ce sont donc majoritairement des personnes qui sont venues travailler à une période où le pays manquait de main-d'œuvre et ont passé leur vie en France. Certains ont des médailles militaires et des distinctions pour services rendus à la nation, ils ont cotisé et acquis des droits au même titre que tous les Français et vivent au sein du foyer dans le contexte d'une communauté qui fait office de famille pour ces célibataires expatriés de longue date.

Le foyer doit être remplacé par une résidence sociale, l'opération s'inscrivant dans une volonté institutionnelle de faire disparaître les foyers de travailleurs migrants et les foyers de jeunes travailleurs pour répondre à un déficit d'hébergement d'urgence. Elle renvoie par ailleurs à la politique étatique vis-à-vis du fait migratoire. Au-delà des nombreuses contradictions inhérentes au projet – pour n'en citer qu'une, le nouveau bâtiment comportera moins de chambres que l'actuel, et ce pour un coût supérieur à celui d'une rénovation –, l'annonce de la démolition faite en juin 2011 a soulevé de vives réactions chez les résidents, qui n'ont pas été consultés et désapprouvent la démolition de leur lieu de vie ainsi que les solutions de relogement qui leur sont proposées. Ce projet est en effet l'occasion de faire disparaître la totalité des espaces collectifs que les résidents utilisent quotidiennement et de façon très dynamique (cuisine, atelier de couture, mosquée, grande salle commune, etc.). L'évacuation totale des locataires était prévue pour mai 2012, mais une résistance s'est organisée. Les résidents tentent de faire entendre leur point de vue avec le soutien de quelques associations.

Cet article a été rédigé par le collectif de soutien aux résidents du foyer Brindeau, né en octobre 2011. Il regroupe l'Association de défense des intérêts des résidents du foyer Brindeau,

Agir contre le chômage et la précarité-Le Havre, l'Association havraise de solidarité et d'échange avec tous les immigrés, et d'autres individus qui se sont engagés à titre personnel. La Ligue des droits de l'homme, présente au début, s'est mise en retrait, car elle souhaitait que les résidents envisagent une participation au projet pour le modifier « de l'intérieur », plutôt qu'une résistance frontale. Les soutiens restants, même s'ils expriment leurs points de vue, laissent la primauté des décisions à l'association des résidents, qui fonctionne au consensus plutôt qu'au vote. La position de soutien à l'expression première des résidents génère parfois quelques dissensions. Quiconque fréquente les foyers sait que les résidents n'y sont pas toujours installés de façon officielle (prêts de chambres lors des séjours au pays, partage de chambres, hébergement de compatriotes qui seraient à la rue sinon, etc.). Bien connus des gestionnaires, les résidents non officiels sont dits surnuméraires ou suroccupants. Le collectif de soutien dès sa constitution savait qu'il existait des exemples où ces dits surnuméraires avaient pris part aux luttes et avaient été pris en compte au même titre que les résidents officiels. Malgré l'évocation de ces exemples, les résidents ont pris le parti de ne s'appuyer que sur les occupants en titre. C'est donc à partir des listes officielles de résidents que la lutte a été menée. Avant de détailler la chronologie de cette lutte, il faut préciser que le collectif de soutien a eu difficilement accès à ces listes et pas accès du tout au nombre total des résidents présents dans le foyer (officiels et non officiels). Les chiffres mentionnés ci-après ne représentent donc qu'une partie de la réalité de l'occupation du foyer.

Le 29 juin 2011, alors qu'il est question de réhabilitation depuis plusieurs années, les délégués des résidents sont informés au conseil de concertation du foyer Brindeau par Y. Nouamani, directeur de l'unité de gestion de Coallia et A. Cahierre, première adjointe au maire du Havre, de l'opération de destruction du foyer actuel et de la construction sur le site d'une résidence sociale. Le compte-rendu de ce conseil de concertation intitulé « Réhabilitation du foyer Brindeau », donne quelques précisions : pour un coût d'environ 8 400 000 euros, la résidence sociale comportera 140 logements (80 studios de 18 m²,

44 de 24 m², 16 T1 bis de plus de 30 m²), *a priori* destinés prioritairement aux résidents FTM, mais « *la résidence sociale aura pour vocation d'accueillir aussi un public diversifié qui rencontre des difficultés d'accès au logement social* ». L'opération s'accompagne par ailleurs de la disparition du CADA. Les chambres seront plus spacieuses, entre 18 et 30 m² contre 12 actuellement, car elles comporteront une salle d'eau et une kitchenette. Elle va entraîner une augmentation des redevances, qui varieront selon les surfaces². Le terme de redevance renvoie à un système particulier du logement non ordinaire que constituent les FTM et les résidences sociales : les résidents qui y vivent n'ont pas un statut de locataire, mais celui de client d'un hôtel. Leur bail est reconductible tous les mois ; le règlement intérieur coercitif impose par exemple qu'ils s'acquittent d'un supplément journalier lors de l'hébergement d'une personne ; ils ne peuvent effectuer aucun contrôle de charges et le représentant du bailleur peut violer leur intimité en pénétrant dans leur chambre à toute heure du jour et de la nuit. Dans la nouvelle résidence, les espaces collectifs passeront de 1200 m² à 45 m², Coallia estimant que la suppression de la cuisine collective et la disparition des activités qualifiées d'informelles (vente à l'étalage, atelier de couture) sont nécessaires « *afin de préserver la sécurité des résidents* ». L'opération est planifiée de la façon suivante : un intervenant est recruté pour aider au déménagement entre septembre 2011 et juin 2012, car « les résidents sont hébergés à la Pommeraie (ancien foyer du CROUSS) pendant toute la période des travaux », l'emménagement dans la future résidence sociale étant prévu pour 2014.

Le compte-rendu indique en conclusion que « *lors de la discussion, M. Thioubo, délégué des résidents au conseil de concertation, considère que l'ordre du jour de cette réunion est vague. M. Nouamani réplique que s'il y a incompréhension de la part des résidents elle est due au fait qu'il n'était pas évident de détailler l'ordre du jour vu l'ampleur du projet. En tout état de cause les explications ont été données par Mme Chatenet responsable d'hébergement après diffusion de cette invitation.* »

.....

2. Les redevances en 2011 étaient de 354,11 € pour 18 m², 461,42 € pour 24 m².

La rénovation attendue est transformée en projet de démolition

Si de multiples échos de projets de rénovation de ce foyer circulaient depuis la fin des années 1990, il n'avait jamais été question de démolition. En 2000, on évoque une réhabilitation : la circulaire de la direction de la population et des migrations (D.P.M.) n° 2000-140 du 13 mars 2000 concernant le plan quinquennal de traitement des foyers de travailleurs migrants³ précise que ce foyer doit faire l'objet d'une réhabilitation. Pourtant en 2007, le foyer est toujours considéré comme « non prioritaire » dans le Plan de traitement des FTM 2007-2013 dressé par la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI), qui l'avait classé « niveau 3 : FTM non susceptible d'être financé au titre de l'article 1^{er} de la convention du 20 décembre 2006 ».

Le troisième avenant à la convention du projet de rénovation urbaine des quartiers sud du Havre dans le cadre de la loi ANRU signé en 2012 indique que « *le traitement du foyer des travailleurs migrants Brindeau constitue pour la ville du Havre un enjeu important dans le cadre de son projet urbain des quartiers sud. En effet, ce foyer pose deux types de problèmes : un environnement urbain d'une part avec un bâti de grande échelle (onze étages), incohérent avec l'environnement et un recul qui déstructure le front bâti de la rue Brindeau : un problème fonctionnel d'autre part avec la difficile et parfois conflictuelle cohabitation des trois types de populations (africaine, française et demandeurs d'asile originaires d'Europe de l'Est). De plus, la capacité du site (288 places) et les nombreuses parties communes rendent la structure ingérable (économie informelle...) pour l'AFTAM.* »

L'argument de l'environnement urbain semble fallacieux : ce foyer s'inscrit dans un quartier constitué de zones de commerce de gros, de concessions automobiles et d'immeubles mixtes (il s'agit à la fois d'immeubles du XIX^e siècle en brique et de groupes d'immeubles (barres) des années 1970). La médiathèque, construite en face du foyer dans le cadre du PIC

.....
3. Consultable à cette adresse : <http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2000/00-22/a0221532.htm>

URBAN, porte le nom de *Léopold Sédar Senghor*, en référence à la communauté sénégalaise, majoritairement présente au foyer. Les résidents du foyer sont en effet pleinement insérés dans ce quartier : les commerçants de proximité et la population proche y sont attachés et de nombreuses signatures aux pétitions en faveur de la cause des résidents ont été récoltées dans le quartier.

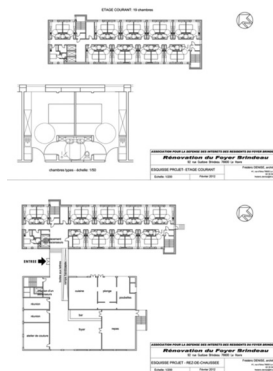


Le foyer dans son contexte urbain. (Le Havre Presse 2011).

En ce qui concerne « les situations conflictuelles avec des personnes en CADA » mentionnées par la convention ANRU (agence nationale de rénovation urbaine), elles résultent essentiellement de différences de traitement opérées par le gestionnaire, notamment au niveau de la prise en charge des résidents. Ainsi, l'assistante sociale, présente à temps partiel au foyer, n'intervient qu'en soutien aux demandeurs d'asile depuis l'installation du CADA, car elle est payée sur des financements publics liés à l'asile, ce qui est incompréhensible pour les autres habitants. Dans l'attente d'une réhabilitation globale ou d'une éventuelle démolition, le propriétaire des murs et le bailleur ont multiplié les carences d'entretien. En témoignent les multiples dysfonctionnements des ascenseurs (un résidant a été victime d'une chute ayant entraîné une hospitalisation et des séquelles), la réduction drastique du personnel de nettoyage, l'abandon du suivi social des résidents du FTM, de nombreux manques de

réparations dans la cuisine collective, des problèmes récurrents d'eau chaude, des pannes d'électricité, qui conduisent parfois à des situations de mise en danger des résidents.

L'argumentaire des partisans de la démolition comprend un volet sur l'insalubrité et la détérioration du bâtiment. Or, l'état dans lequel se trouve le bâtiment provient du manque d'entretien permanent qui incombait au gestionnaire et au propriétaire. La structure n'est pourtant pas en mauvais état, un architecte a proposé pour l'association des résidents un projet de réhabilitation avec un coût inférieur à celui d'une démolition/construction. « *L'opération consiste en une remise aux normes et mise en conformité du foyer et des salles communes, au regard de la réglementation incendie, d'accessibilité et thermique. Les façades sont isolées par l'extérieur et l'ensemble des menuiseries extérieures est remplacé. Les logements sont agrandis (18 m²) pour intégrer des sanitaires et un coin cuisine, avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Un logement sur trois est utilisé pour agrandir deux logements de part et d'autre. Le nombre de logements est ainsi ramené à 208. Les ascenseurs sont remplacés, et un ascenseur est aménagé dans le bâtiment R+1. Une rampe pour PMR est aménagée dans le hall d'entrée⁴. » Le coût de ces travaux est évalué à 4 600 000 euros.*



Esquisses réalisées par l'architecte du collectif pour la rénovation du foyer.
(F. Denise 2011).

.....

4. Extrait du programme élaboré par Frédéric Denise, architecte, pour l'association des résidents.

Pourquoi détruire le foyer plutôt que le réhabiliter ?

On s'interroge d'abord sur l'intention du projet : n'est-ce pas une aberration économique de démolir plutôt que de réhabiliter ? Ce projet réduit le nombre de chambres de 288 à 140, alors qu'une rénovation permettait de conserver 208 chambres aux normes de confort actuelles, et ce, dans un contexte de déficit de places en hébergement d'urgence.

Par ailleurs, le cahier des charges de la résidence sociale, établi en avril 2011 par le bailleur et Immobilière Basse Seine, modifie considérablement la nature des espaces disponibles dans le foyer. Actuellement, les parties communes occupent 1 200 m² et regroupent une cuisine collective avec un réfectoire, une salle de prière, un bar sans alcool, des salles de réunion, des salles polyvalentes. Ces espaces sont utilisés de façon très dynamique par les résidents. Le projet de résidence sociale prévoit une seule salle polyvalente de 45 m² et exclut tout projet de cuisine collective. Cette profonde modification ne tient compte ni du mode de vie des résidents, ni du bilan effectué sur la mise en place des résidences sociale, ni du rapport de la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) réalisé par le chargé de relogement au foyer Brindeau qui mentionne : « *Certains résidents, en particulier dans la communauté sénégalaise, sont habitués à un mode de vie communautaire, souvent depuis plusieurs dizaines d'années. Ils craignent donc de se trouver isolés dans un logement autonome, ou dans un foyer configuré différemment. Cela explique notamment leur grand attachement au quartier de l'Eure. S'agissant de personnes seules, souvent âgées et dont la famille est au pays, il est nécessaire de prendre en considération cette question.* »

Les textes officiels sur les résidences sociales préconisent la concertation, en particulier au sujet des cuisines collectives. « *Sur la question des cuisines collectives, les choix en la matière doivent faire l'objet d'une réflexion préalable tenant compte des besoins définis dans le projet social et de l'avis des résidents. La transformation en résidence sociale doit être notamment l'occasion d'apprécier la pertinence de conserver un service collectif de cuisine au regard des autres possibilités existantes telles que la création de kitchenettes. En tout état de cause, un service de cuisine collective dans un foyer de travailleurs migrants trans-*

formé en résidence sociale n'est à envisager que dans le cas où existe déjà un service de cuisine collective informelle⁵. » Néanmoins, dans ce cas, la question de la cuisine collective a été strictement écartée du projet dès l'origine et les autorités ont refusé toute négociation avec les résidents sur ce sujet. Même si, comme l'indique le rapport de la MOUS, « *dans le nouveau foyer Brindeau, les chambres seront équipées de kitchenette, mais il ne devrait pas y avoir de cuisine collective comme c'est actuellement le cas. Certains résidents âgés qui ne se sont jamais fait à manger risquent de connaître des difficultés à s'adapter à cette nouvelle organisation. Certains d'entre eux sont âgés et ne pourront s'adapter aux conditions de vie dans des appartements avec cuisine individuelle »*. Le document-cadre relatif au plan de traitement des foyers de travailleurs migrants adopté par l'Union des entreprises et des salariés pour le logement (UESL) en 2007 précise de même que « *les espaces et équipements collectifs font partie intégrante d'une résidence sociale. Ils favorisent la vie collective des résidents et doivent donc exister dans toute résidence sociale »*. La circulaire relative aux résidences sociales indique que « *l'objectif souhaité de mixité des publics pose un certain nombre de problèmes de cohabitation entre résidents ayant des différences d'âges, de modes de vie et de revenus, notamment dans le cas de transformation de structures existantes »*. Les résidents ont exprimé beaucoup de craintes vis-à-vis de cette cohabitation. Par ailleurs, le programme de la résidence sociale est régi par un contrôle strict des résidents. Le bâtiment doit comprendre « *un hall d'entrée contigu au bureau du responsable de la résidence, un bureau vitré pour la responsable d'hébergement donnant directement sur le hall⁶ »*. Les résidents émettent là encore des craintes vis-à-vis de leurs libertés individuelles.

L'absence de concertation

Contrairement aux différents textes et documents officiels encadrant la gestion des foyers et ce type d'opération

.....

5. Circulaire n° 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales : <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO200614/A0140035.htm>

6. Extrait du cahier des charges de la future résidence sociale Brindeau. Lire à ce sujet l'étude d'Hélène Béguin sur une opération similaire dans la région orléanaise : http://socio-focales.ens-lyon.fr/IMG/pdf/Beguिन_foyer_travailleurs_migrants-2.pdf

(à savoir l'article 7 du document-cadre relatif au plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, la loi « engagement national » pour le logement du 13 juillet 2006, la circulaire du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales) qui insistent tous sur la nécessité de la mise en place d'une concertation avec les résidents, le conseil de concertation à Brindeau n'est qu'une chambre d'enregistrement. Cela a amené les résidents à mandater le bureau de leur association pour les réunions avec les institutions. Leurs besoins liés à leur mode de vie sont systématiquement confrontés à des refus de prise en compte, sous prétexte de « communautarisme ». La réalité du public hébergé n'est pas prise en considération. Les textes officiels précisent qu'en cas de transformation d'un FTM en résidence sociale, les résidents en place doivent être pris en compte, y compris dans leurs souhaits individuels, notamment s'ils concernent des demandes d'accès à des logements ordinaires. Coallia a, dans un premier temps, proposé une seule solution de relogement pour la durée prévue des travaux : il s'agit d'une ancienne résidence universitaire, le foyer de la Pommeraie, dont le bailleur a repris la gestion. Très éloignée du quartier dans lequel se trouve le foyer Brindeau, mal desservie par les transports en commun, cette résidence propose des chambres de 9 m² (contre 12 m² à Brindeau) et, pour seul lieu collectif, une petite salle pouvant tenir lieu de salle de prière accessible après passage par une salle de gymnastique utilisée par les étudiants. Le rapport de la M.O.U.S. souligne les problèmes engendrés par cette proposition : « *La majeure partie des résidents refuse d'être relogée au foyer de la Pommeraie, initialement prévu comme foyer de desserrement : seulement dix personnes souhaiteraient y être relogées. Ce refus s'explique par une inadéquation avec les critères principaux énoncés plus haut : chambres plus petites, foyer situé dans le quartier d'Aplemont (quartier sur les hauteurs de la ville alors que Brindeau est proche du port industriel). De plus, cela représente pour eux le projet imposé par Coallia et constitue un non-choix, si bien que beaucoup ne souhaitent même pas en discuter ou le visiter.* »

Ce foyer est un élément essentiel pour l'ensemble de la communauté migrante du Havre, notamment d'Afrique de l'Ouest. C'est le lieu d'échanges, de rencontres, de fêtes et

cérémonies familiales, de discussions politiques et de pratique religieuse. C'est aussi à partir de ce foyer que s'organisent de nombreuses opérations de soutien aux communautés de villages d'origine. Bien intégrés dans la vie sociale havraise (ayant souvent été ouvriers dans l'industrie locale), ces immigrés connaissent les usages français et sont capables d'articuler divers modes de réactions : de la palabre à l'action juridique, de la recherche de partenaires et de soutiens à l'organisation de manifestations festives ou de rue. Les premières informations livrées au comité de résidents ne sont guère considérées comme essentielles, car entendues comme un énième projet, un véritable serpent de mer. Lorsque les « informations » de Coallia se transforment en injonctions, avec préparation de sacs, cartons et valises, les résidents décident, là, de prendre les choses au sérieux et s'organisent en assemblée générale.

Chronologie

Deuxième semestre 2011 :

la constitution du collectif du foyer, les premières actions

- 29 juin 2011, Coallia annonce la démolition et le déménagement aux représentants des résidents.
- 14 septembre, une réunion d'information est tenue au foyer à destination de l'ensemble des résidents par les responsables des institutions concernées par cette opération : la Mairie du Havre (mandatée dans le cadre de l'ANRU), l'Immobilière Basse Seine (propriétaire des murs), Coallia et la Région Haute Normandie (qui intervient dans le financement prévisionnel à hauteur de deux millions d'euros). Le projet de résidence sociale confirme la volonté de supprimer la totalité des espaces communs. L'ensemble des résidents affirment alors leurs revendications : opposition à la destruction et demande de réhabilitation respectant les espaces de vie collective. Ils acceptent toutefois une visite du site choisi par Coallia pour le relogement. Constatant l'inadéquation de ce foyer avec leur mode de vie, les résidents refusent un déménagement sur ce site et certains boycottent la cellule de relogement. Ils décident alors la résistance collective notamment en contactant des associations.
- 5 octobre, les résidents sont informés par affichage qu'une opération de sondage du sol va intervenir. Considérant qu'il s'agit d'un début

- des travaux, ils s’y opposent massivement par un *sit-in*. Ils demandent qu’une réunion de médiation soit tenue sous l’égide du sous-préfet du Havre.
- 8 octobre, un comité de soutien est organisé en assemblée générale, avec Agir contre le chômage et la précarité-Le Havre, l’association havraise de solidarité et d’échange avec tous les immigrés, la Ligue des droits de l’Homme, le Collectif pour l’avenir des foyers (C.O.P.A.F.).
 - 30 novembre, une seconde tentative de sondages est faite et les résidents s’y opposent à nouveau. Par ailleurs, les représentants des résidents contactent les élus de la Région, de la mairie du Havre, pour demander que le projet soit revu.
 - fin 2011, l’association des résidents prend contact avec un avocat, Maître Mary, pour la représenter.
 - 3 janvier 2012, l’Association de défense des résidents du foyer fait une demande de contrôle des charges réclamées dans le cadre des redevances (la redevance qu’ils acquittent inclut 118 euros de charges communes).
 - 5 janvier, le sous-préfet, sollicité à de multiples reprises et en vain par les résidents, tient enfin une réunion multipartite, mais l’« autorité » prendra le parti du pot de fer contre le pot de terre et aucune nouvelle proposition ne sera faite.
 - 26 janvier, Coallia affirme par courrier son refus de toute vérification des charges, indiquant qu’il s’agit d’une « *somme forfaitaire ne faisant pas l’objet de régularisation en fin d’année* ».
 - 9 février, Coallia organise une grande réception pour les cinquante ans de l’association et son changement de nom (ex-AFTAM), dépensant des centaines de milliers d’euros. Les résidents accrochent une banderole devant le foyer dénonçant ce gaspillage d’argent et les économies faites sur l’entretien des foyers et les conditions de vie des résidents.



Banderole pour le 50^e anniversaire de Coallia.
(Collectif Brindeau).

- 16 février, une réunion est organisée dans les bureaux du propriétaire

avec l'ensemble des partenaires, y compris les résidents et leur comité de soutien. Les résidents présentent le projet alternatif à la démolition établi par l'architecte F. Denise. Le propriétaire et le gestionnaire ne manifestent aucun intérêt, indiquant que les financements ANRU seront accordés uniquement dans le cadre d'une démolition et non d'une rénovation. Malgré de multiples demandes, ils refusent de communiquer d'autres pièces : audit technique justifiant la démolition, diagnostics amiante et plomb, rapports et études préalables. Le programme et son déroulement restent très évasifs, l'adjointe au maire promettant de transmettre des éléments définitifs courant mars (promesse qui ne sera pas tenue). Lors de cette réunion, cette adjointe accuse le comité de soutien de manipulation, évoquant des interférences pour « raisons politiques ». Une nouvelle réunion est proposée le 30 mars.

- 20 mars, les résidents décident de laisser faire l'opération de sondages, programmée pour les 21 et 22 mars.

Printemps 2012, la première épreuve de force avec les résidents

- 21 mars, un dispositif de police est déployé avant cinq heures du matin, bloquant la circulation automobile et piétonnière, entraînant un détournement des transports en commun et la fermeture de la médiathèque. Ce dispositif restera en place deux jours. Certains résidents, ayant des pièces d'identité mentionnant des adresses différentes du foyer, ne peuvent accéder à leur chambre et sont hébergés par des amis.
- 23 mars, les associations de soutien sont reçues à la mairie. La semaine suivante, c'est au tour des représentants des résidents d'être reçus par la première adjointe. Aucune évolution des positions.
- 24 mars, les résidents organisent une manifestation qui rassemble près de trois cents personnes dans les rues du Havre autour des revendications de réhabilitation du foyer⁷. La presse locale titre « Foyer Brindeau : *quid* de l'humain ? ».



Manifestation du collectif Brindeau dans les rues du Havre le 24 mars 2012.

.....

7. Cf. la vidéo réalisée à l'occasion de cette marche par le COPAF : <http://www.copaf.ouva-ton.org/videoarchives.html>.

(Collectif Brindeau 2012)

- 1^{er} avril, une délégation de résidents de Brindeau assiste à une assemblée générale regroupant trois foyers à Rouen. Les résidents de Rouen ont obtenu de réelles prises en considération des propositions du comité des délégués et du conseil des résidents dans un projet de démolition/construction qui concerne le foyer Stanislas géré par Adoma. L'opération conserve la cuisine collective et prévoit une évolution de son statut en concertation avec les résidents : « *La création d'une structure associative chargée de sa gestion semble s'imposer. L'exploration des différentes solutions envisageables à partir des modèles existant à Paris ou dans d'autres régions se fera en concertation avec les résidents. Quelle que soit la solution choisie, elle ne devra en aucun cas remettre en cause le principe de l'existence des "marmites villageoises". Il y aura aménagement de l'espace cuisine, conformément à la demande des résidents, pour permettre aux associations villageoises de préparer leurs mets selon leurs traditions* ». La cuisine, initialement prévue avec une surface de 30 m², est augmentée à 73 m², « *la salle à manger comptera 85 m² pour répondre aux exigences fonctionnelles et réglementaires* » ; de même, la « *surface de stockage pour les associations villageoises [est] augmentée et réaménagée* ». On tient compte des problématiques spécifiques des publics hébergés en FTM : « *Pour des raisons humaines et humanitaires, ainsi que par respect pour le service rendu, les anciens travailleurs retraités, rentrés au pays – auxquels il est fait obligation de revenir et séjourner sur le territoire français pour continuer à percevoir leur pension de retraite – devront avoir des conditions d'hébergement facilitées et adaptées pour le temps de leur séjour.* » Le relogement est également étudié sérieusement : « *Pendant la durée des travaux, les deux foyers restants devront accueillir un plus grand nombre de résidents et il faut pouvoir assurer une qualité de vie correcte à l'ensemble des habitants. Pour cela, il faut s'assurer que les sanitaires sont dans un état satisfaisant pour tous et faire le nécessaire, le cas échéant. Dans la cuisine, il faut remplacer les plaques qui ne l'ont pas encore été (3 sur 12). La réduction de l'effectif du personnel d'entretien compromet la bonne tenue du matériel et des locaux.* »
- Des engagements sont pris pour qu'aucun des résidents concernés par un déménagement n'ait d'augmentation de redevance et plusieurs solutions sont proposées. Un travail de mémoire est même organisé, en concertation avec le cabinet d'architecture, avec « *intégration des vitraux de l'actuelle salle de prière du foyer Stanislas [...] dans les plans déposés* »⁸. Pourquoi une telle dispa-

.....

8. Extraits d'un compte rendu rédigé par la Ville de Rouen de la réunion du 5 novembre 2011 avec le premier adjoint au maire de Rouen, les représentants d'Adoma, C. Bidaud, archi-

rité de traitement des résidents de foyers FTM entre Rouen et Le Havre ?

- Avril, la lutte se poursuit sur le terrain juridique. Les recours déposés par l'association des résidents sur plusieurs points suivent leur cours : procédure au tribunal administratif de contestation du permis de démolir et procédure au tribunal d'instance pour mise aux normes de décence du foyer. Les conditions de logement se dégradent à Brindeau : seule une cuisine fonctionne, les autres sont en partie démontées, le gaz est coupé, l'entretien n'est plus effectué ni dans les cuisines ni dans les bâtiments. Coallia réaffecte son personnel dans d'autres foyers.
- 11 avril une dernière proposition de relogement est envoyée aux résidents : ce courrier porte en introduction l'indication « lettre remise par huissier de justice ».
- 15 mai, la chambre départementale des huissiers indique à l'association des résidents qu'elle va demander des explications à Coallia à propos de ce courrier, dont tout semble indiquer qu'il s'agit d'un faux.
- Alors que la date de fermeture du foyer le 31 voulue par Coallia approche, quatre-vingt-six personnes ont toujours une chambre au foyer (chiffre annoncé par Coallia dans la presse locale le 14 mai 2012). Coallia multiplie les démarches et intimidations pour que les résidents quittent le foyer aux conditions imposées.
- 18 mai, remise par huissier (officielle cette fois) d'une « dernière proposition de relogement avant résiliation du contrat de résidence » aux résidents. Les résidents font part au collectif de soutien de nombreuses intimidations dont ils sont victimes quotidiennement. La direction de Coallia annonce l'expulsion collective au 31 mai avec appel à la force publique et coupure de l'eau et de l'électricité.

Mai et juin, les incidents se succèdent au foyer.

- 12 mai, un incendie d'origine criminelle se produit au neuvième étage. Il entraîne l'évacuation du foyer à 21 h 30, les résidents réintègrent leur chambre vers 1 heure du matin. Les deux derniers étages sont condamnés, impliquant le déplacement de certains résidents à des étages inférieurs. La première adjointe justifie le projet de démolition dans la presse : « *C'est un immeuble de grande hauteur. Vous avez vu les conséquences ? [...] On s'aperçoit que cet immeuble est en grande insécurité...* » Le directeur territorial de Coallia accuse les résidents : « Ce

.....

tecte du projet et une délégation du comité des délégués des résidents et des conseillers des foyers Stanislas, El Hadj Omar et Moïse.

foyer, qui date de 1973, est un cas particulier. La lutte contre le squat, qui génère alcool et problèmes d'hygiène, n'est pas facile. Nous ne sommes pas là le soir. Nous avons tenté en vain la mise en place de badges, la sécurisation du portail qui a été défoncé. En laissant rentrer certaines personnes, les résidents créent aussi l'insécurité. Nous avons un budget énorme contre cela. »⁹ L'association des résidents porte plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. Elle écrit au maire du Havre pour rappeler les protestations continues contre le manque d'entretien et demander la communication du rapport des pompiers sur l'origine du feu. La demande de document restera sans réponse. Par ailleurs, certaines preuves de l'incendie disparaissent, notamment le matelas incendié.

- 24 mai, un second incendie intervient dans une chambre du dixième étage. Un suspect est arrêté quelques jours plus tard. Les quatre derniers étages du foyer sont alors scellés avec des tôles. Un mois plus tard, malgré la condamnation de ces étages, une inondation très importante se déclare suite au sectionnement de tuyaux, nécessitant l'intervention des pompiers et du service d'urgence de la communauté d'agglomération.
- 30 et 31 mai, des résidents déménagent, seuls les résidents ayant accepté le relogement dans les structures de Coallia bénéficient d'une aide. Les résidents se dirigeant vers le logement social ordinaire ou des structures Adoma déménagent à leur frais. Malgré des réclamations auprès de Coallia, aucune suite n'a été donnée aux demandes de remboursement. La plupart des résidents qui ont accepté un départ « volontaire » vivront très mal cette rupture. Le rapport de la MOUS précise que de nombreux résidents ont accepté de remplir des dossiers de demande de relogement par défaut et/ou par crainte de se retrouver à la rue : « *Les diverses informations et échanges ont permis de faire entendre aux résidents que, si certaines conditions du projet pourraient évoluer, l'opération de démolition/reconstruction du foyer ne sera pas remise en question en tant que telle. La relation de confiance qui s'est établie permet aussi de rendre crédibles les informations transmises aux résidents, auxquelles ils ne croyaient pas au début (assurance pour les résidents actuels de pouvoir revenir au foyer quand il sera reconstruit). Dans ces conditions, la majorité des résidents accepte de réaliser un dossier sans pour autant adhérer au projet* » A cette date il reste trente-huit chambres occupées au foyer.
- Début juin, Coallia multiplie les procédures.
- 1^{er} juin, sommation de quitter les lieux.

.....

9. « Le Havre : dangers avant fermeture du foyer Coallia », *Le Havre Presse*, 14 mai 2012.

- 11 juin, assignation de trente-quatre résidents pour expulsion.
- Ces différents types de pressions et la situation de stress permanent qui en découle ont de multiples incidences sur la santé psychologique et physique des résidents : nombreux sont âgés et ont des problèmes de santé.
- 22 juin, l'association des résidents est profondément ébranlée par le décès dramatique d'un d'entre les trente-quatre assignés, qui s'est manifestement laissé mourir après une chute.

L'été 2012 : entre le judiciaire et le politique

- 26 juin, l'avocat des résidents, n'ayant reçu les documents que la veille, obtient le report du procès contre trente-quatre résidents pour expulsion. Une nouvelle opération de « sondage » du sol se déroule ce jour même au foyer.
- 27 juin, Coallia réagit vigoureusement après le report du jugement : le directeur de l'unité territoriale vient au foyer accompagné d'un huissier, qui réalise dans les parties collectives des relevés et photographies des échoppes, de la mosquée et des salles annexes. Le responsable de Coallia annonce par ailleurs la coupure de l'eau et du gaz dans les parties communes sans mettre la menace à exécution.
- 28 juin, neuf résidents sont assignés en référé pour exercice d'activités commerciales illicites. L'audience est annoncée au 3 juillet au tribunal de grande instance, mais sera reportée au 10 juillet. Dans ce contexte, le collectif multiplie les demandes de rencontres avec les élus pour dénoncer les pratiques oppressantes de Coallia et tenter de faire entendre sa voix.
- 29 juin, une rencontre a lieu avec C. Troallic, (PS) conseillère régionale et municipale, nouvellement élue députée de la circonscription. La députée enverra un courrier à Coallia début juillet : elle s'affirme en faveur d'une démolition du foyer, mais demande à Coallia de suspendre les poursuites judiciaires contre les résidents et de mettre en place une « réelle concertation » sur l'opération.
- 2 juillet, les représentants des résidents rencontrent à nouveau la première adjointe.
- 6 juillet, un représentant du collectif assiste à une audience avec le C.O.P.A.F. au cabinet de Cécile Duflot, ministre du Logement.

Un dossier est remis à la ministre, développant l'histoire de la lutte des résidents pour obtenir une concertation. Ce dossier est également envoyé au président du Sénégal, Macky Sall, qui avait tenu autrefois des meetings au foyer. Une délégation

rencontre le consul du Sénégal au Havre à cette occasion. Il indique qu'il suit la situation à travers les articles dans la presse locale et qu'il s'est lui-même déplacé dans le foyer. Il n'exprime aucun soutien aux revendications des résidents, arguant que les Sénégalais du Havre doivent se conformer aux décisions prises dans un pays qui n'est pas le leur.

Les résidents reçoivent une mise en demeure par huissier de quitter les lieux vers La Pommeraie, Coallia annonce par ailleurs la résiliation des contrats des résidents. La sous-préfecture refuse de délivrer des documents aux résidents au prétexte que leur adresse au foyer n'est plus valable, et ce malgré la présentation de quittances de loyer. Cette attitude (que la sous-préfecture adoptera à plusieurs reprises) a des répercussions particulièrement problématiques pour les résidents : impossibilité de renouveler une carte de séjour, de faire valoir leurs droits (CMU, APL, etc.). En novembre 2012, la première adjointe interviendra auprès de la sous-préfecture pour qu'un résident puisse obtenir son titre de séjour dont le renouvellement est bloqué par cette question d'adresse au foyer.

- 9 juillet, les résidents et le collectif de soutien sont présents au conseil municipal : la délibération n° 23 concerne l'approbation de la démolition du foyer. La motion est adoptée à 46 voix pour et 12 abstentions. La presse locale relaie largement la position de la municipalité et de Coallia. Depuis des mois, les représentants des résidents réclamaient l'audit technique justifiant la démolition. Malgré leurs demandes, il aura fallu attendre que soit adopté le permis de démolir pour qu'ils aient accès, enfin, à ces documents en faisant eux-mêmes les démarches auprès des services de la ville. La justification avancée pour la démolition est la présence d'amiante, mais aucun élément technique n'est apporté. Ce permis de démolir a été signé préalablement à la délibération municipale par le maire le 23 mai, ce qui permettra de l'attaquer en justice.
- 16 juillet, le collectif diffuse un tract en réaction au vote de la démolition du foyer et aux propos tenus par la presse.
- 17 juillet, le juge du tribunal de grande instance refuse la notion d'urgence demandée par Coallia pour la procédure en référé contre les neuf résidents et se déclare incompétent sur les poursuites pour exercice d'activités illicites, en reconnaissant que Coallia les avait laissés

sés s'organiser depuis très longtemps. Pendant l'été, Coallia reprend les poursuites pour exercice d'activités commerciales illicites : cinq personnes résidant au foyer sont poursuivies, l'audience est prévue le 28 août. La constitution des dossiers d'aide juridictionnelle prend beaucoup d'énergie au collectif, car, si Coallia a les moyens financiers de multiplier les recours juridiques, les résidents doivent systématiquement utiliser les aides pour que leur avocat soit rétribué.

- 20 juillet, l'avocat des résidents dépose le recours au tribunal administratif pour annulation du permis de démolir. Maître Mary invoque des problèmes de procédure sur la forme et une erreur d'appréciation sur le fond : une réhabilitation est plus simple, moins chère, plus écologique, plus humaine, mais ces paramètres n'ont pas été pris en compte par les décisionnaires.
- 21 juillet, le procureur classe sans suite la plainte de l'association des résidents déposée en mai pour mise en danger suite aux incendies. Maître Mary demande au juge d'instruction de rouvrir l'enquête avec entente de témoins.
- Fin juillet, de nouveaux contacts ont lieu avec G. Chalengeon, conseiller au cabinet de Mme Dufloy. Une rencontre est prévue pour évoquer la situation particulière du foyer Brindeau le 17 août avec une délégation des résidents. 17 août, une délégation de résidents est reçue au ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. La délégation réitère la demande de réalisation d'une étude sérieuse d'un projet de réhabilitation. Une réhabilitation est non seulement possible (la structure du bâtiment est en bon état et des traitements simples sont envisageables pour anéantir la nocivité de l'amiante, présente seulement dans les colles comme c'est le cas dans la plupart des constructions de cette époque) et, qui plus est, moins chère que le projet actuel, plus écologique, permettant par ailleurs de conserver la vie collective du lieu, essentielle pour les résidents et la communauté havraise. La délégation dénonce les pratiques oppressantes de Coallia et exige la mise en place d'une concertation.
- Courant août, le déficit d'entretien courant (ménage, entretien et réparations en tous genres) est patent. Les résidents se chargent du ménage dans les parties communes, alors qu'ils paient ce service dans leur redevance.
- 25 août, le collectif organise une manifestation pour réaffirmer les revendications des résidents à l'approche des audiences au tribunal. La participation est très inférieure à la marche précédente, on compte environ soixante-quinze personnes.
- 26 août, une rencontre est prévue au foyer, elle sera un échec.
- 28 août, l'audience concernant l'expulsion des trente-trois résidents

et l'exercice d'activités commerciales illicites a lieu ; la décision est attendue le 5 octobre. Le même jour, un débouté du droit d'asile est arrêté. Il s'agit d'un résidant du CADA qui, n'ayant d'autre solution d'hébergement, se maintenait avec sa femme et ses enfants dans leur logement au foyer Brindeau (Coallia a déménagé les demandeurs d'asile du CADA-Brindeau vers un autre foyer au Havre, mais n'a pas relogé les déboutés). Il faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, cassée par le tribunal administratif le 1^{er} septembre avec pour effet sa libération immédiate.

- Fin août, l'association des résidents est invitée à désigner deux représentants pour le comité de pilotage du 29 septembre et reçoit ainsi le projet de construction.
- 26 septembre la réunion est annulée.

Les résidents et leurs défenseurs dans l'attente des décisions de justice

- Octobre, le gestionnaire ne fait pas suivre le courrier des résidents ayant déménagé hors des structures de Coallia au risque d'entraîner des ruptures de droits sociaux.
- 3 octobre, comme c'est souvent le cas à l'approche d'une échéance, un incident intervient au foyer : une fuite d'eau provient à nouveau des étages condamnés, l'eau se répand dans les étages inférieurs.
- 5 octobre, la décision du tribunal d'instance sur la demande d'expulsion des résidents est rendue : il met en suspens l'expulsion dans l'attente de la décision du tribunal administratif sur la validité du permis de démolir. Il ne donne pas suite à la demande de l'association des résidents de nomination d'un expert pour faire constater les défauts d'entretien et il maintient l'autorisation des activités « commerciales » considérant qu'il s'agissait d'activités autorisées de fait depuis des années. Ces décisions sont plutôt favorables aux résidents et à leurs revendications : elles leur permettent de rester légalement dans leurs logements et dans leur quartier. On peut espérer que le permis de démolir soit annulé et les activités au foyer sont bien considérées par la justice comme des activités autorisées. Le consul du Sénégal se présente à l'audience, affirmant ne pas être au courant de la situation au foyer. Il semblerait que sa visite au tribunal soit en lien avec la venue le jour même au Havre du ministre sénégalais des Affaires étrangères, avec qui une rencontre était prévue l'après-midi. Le collectif envisage toutefois de répondre à sa demande de rencontre.
- 13 octobre, une assemblée générale a lieu au Havre, à laquelle se constitue le collectif « Hébergement, l'urgence c'est maintenant ». Le collectif Brindeau est présent et des résidents interviennent à la tribune.

Automne 2012 :**la justice en attente, les gestionnaires tentent de passer en force**

- 16 octobre, cinq heures du matin, des grilles sont posées sur l'ensemble des accès du bâtiment commun, en présence d'huissiers et sous la direction l'ex-directeur de l'unité territoriale de Coallia en Normandie, devenu directeur des opérations. Cette fermeture fait suite à un arrêté municipal : le 12 octobre, la première adjointe a signé un arrêté de fermeture du bâtiment comprenant les espaces collectifs en invoquant les recommandations de la commission communale de sécurité datant de septembre 2010. Cet avis a été communiqué à l'avocat des résidents après de multiples demandes et seulement partiellement. La commission de sécurité avait donné un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du bâtiment, motivé par l'absence d'isolation des locaux de réserve. Ce problème aurait pu être résolu par la simple installation de blocs-porte coupe-feu sur les salles concernées. L'adjoint municipal délégué à la sécurité a demandé à Coallia de se conformer aux prescriptions émises par la Commission à deux reprises. Coallia a laissé sans suite cet avis et ces rappels. Cette fermeture pose de nombreux problèmes (organisation des repas, culte, etc.) que le collectif n'a cessé de soulever en demandant la mise en place d'une réelle concertation prenant en compte l'avis des résidents. Pour remplacer la cuisine collective, Coallia installe des petites plaques électriques dans des chambres, mais elles ne sont pas adaptées aux lourdes casseroles préparées quotidiennement par les membres de l'association des résidents. Par ailleurs, ces locaux ne possèdent pas d'évier, mais de simples lavabos ne permettant pas l'usage normal d'une cuisine. Certains résidents ne se préparent pas de repas et ne s'alimentent plus normalement. De même, l'impossibilité d'accès au lieu de prière entraîne un traumatisme chez ceux qui souhaitent pouvoir assurer leurs obligations religieuses. Ils sont réduits à faire leurs prières dans le hall du foyer. Le changement de boîtes aux lettres génère des problèmes administratifs : certains résidents partis au pays avaient remis leurs clés à des amis qui suivent leur courrier, et Coallia refuse de faire le transfert de clé. Les résidents réagissent à cette situation en donnant une conférence de presse, et par l'envoi de courriers aux différents représentants des institutions (mairie, ministère du Logement, présidence du conseil régional) ainsi qu'aux autorités religieuses.
- 17 octobre, le collectif Brindeau participe au rassemblement organisé par le collectif « Hébergement, l'urgence c'est maintenant ». La fermeture des espaces collectifs a des répercussions sur la santé des résidents, plusieurs d'entre eux sont touchés par de nombreux maux qui

- font suite au traumatisme vécu vis-à-vis des méthodes de Coallia. Un résident âgé de plus de quatre-vingts ans est hospitalisé suite à une chute.
- 18 octobre, l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment collectif sont obturées. L'association des résidents entreprend une réponse juridique à la fermeture des espaces collectifs. Maître Mary conteste l'arrêté de fermeture au motif de la disproportion de l'arrêté par rapport à l'avis de la commission de sécurité. Il en demande l'annulation et dépose un référé liberté au tribunal administratif : cette fermeture est une atteinte au droit de propriété, au droit de religion et au droit de réunion. Ce même jour, la première adjointe se rend au foyer où elle est interpellée sur les problèmes inhérents à la disparition de la cuisine. Elle continue à mettre la pression sur les résidents en leur demandant d'aller vivre au foyer de la Pommeraie, ce lieu qu'ils refusent catégoriquement, entre autres parce qu'il ne dispose pas d'espace cuisine adapté.
 - 23 octobre, le maire du Havre répond au courrier de l'association des résidents : il refuse de s'impliquer sur le sujet et transmet le dossier à sa première adjointe. Une rencontre a lieu le même jour chez Immobilière Basse Seine pour une réunion de copilotage dont l'ordre du jour est la présentation du projet architectural. C'est la première fois qu'une délégation de résidents est invitée. Les institutions y présentent l'architecte choisi par leurs soins. Le responsable régional du bailleur affirme que Coallia a procédé à une étude pour le restaurant collectif et indique que ce type d'installation est interdit par législation et non rentable. Ces propos sont infirmés par la délégation des résidents avec l'appui de l'architecte de la résidence sociale Stanislas Girardin à Rouen, où des espaces ont été prévus pour les cuisines collectives. Les représentants des résidents, accompagnés de l'architecte auteur du projet de rénovation du foyer, déposent une motion préalable exigeant la réouverture des espaces collectifs, l'étude du plan de réhabilitation, y compris au niveau financier. Les représentants de la mairie et du gestionnaire réaffirment le refus de toute réouverture et confirment refuser la pose de portes coupe-feu, dont le coût avait été estimé par à environ 1 000 €. Ils réaffirment leur volonté de voir sortir les résidents du foyer. Parallèlement les résidents se rassemblent devant Immobilière Basse Seine et les membres de la délégation quittent la réunion devant le refus de prise en compte de leur motion.
 - Le compte rendu officiel du conseil municipal du 9 juillet 2012 est publié. La première adjointe affirme que « *le foyer a fait l'objet d'une*

réhabilitation partielle en 1996 pour la partie hébergement. Le bâtiment en R+1 n'a subi aucune modification depuis sa construction » en 1973. Cette mention réactive une question habituelle sur la gestion des foyers : « où est l'argent versé par les résidents à travers leur contribution aux charges communes, soit 118 € par mois ? » ».

- 30 octobre, le collectif a un échange téléphonique avec la représentante du ministère qui confirme avoir envoyé un courrier à Coallia pour demander la mise en place d'une réelle concertation, mais affirme son soutien au projet de démolition au motif qu'il est trop tard pour étudier la réhabilitation.
- 31 octobre, Coallia commence l'édification d'un mur en parpaings au niveau de l'accès aux espaces collectifs. Les résidents s'y opposent pacifiquement en s'asseyant sur le premier rang de parpaings. Coallia fait intervenir les forces de police et poursuit le mur.
- 2 novembre, Coallia fait appel de la décision du sursis à statuer du tribunal d'instance pour quatorze résidents. Maître Mary saisit le procureur contre Coallia.
- 6 novembre, une quarantaine de personnes du collectif Brindeau distribuent des tracts pour contester la fermeture des espaces collectifs dans le hall de l'Hôtel de Ville du Havre. Ils sont reçus par la première adjointe qui confirme le projet de démolition tout en ouvrant des évolutions possibles sur le projet de construction, notamment au sujet de la cuisine et des espaces collectifs. Elle menace de prendre un arrêté de mise en péril pour faire fermer l'intégralité du foyer. Elle emploie des termes très durs envers les résidents en leur disant : *« vous allez moisir dans votre gourbi »*.
- 7 novembre, l'association des résidents porte plainte contre Coallia pour infraction aux règles de l'urbanisme et du permis de construire, la plainte sera classée sans suite le 26 novembre.
- 14 novembre, l'audience du tribunal administratif en référé concernant la contestation de la fermeture des espaces collectifs a lieu. De nombreux résidents sont présents, accompagnés d'une délégation de résidents des foyers de Rouen.
- 16 novembre, le tribunal administratif rend sa décision et rejette le référé contre la fermeture.
- 28 novembre, le collectif tente d'évaluer les demandes de retour au foyer Brindeau. Une vingtaine d'anciens résidents signe une pétition : *« Nous, anciens résidents du foyer Brindeau, avons quitté ce foyer sous la contrainte, car nous n'avions pas le choix. Nous soutenons la lutte de nos camarades qui sont restés sur place et sommes prêts à réintégrer le foyer dès maintenant ou après réhabilitation. »*

Décembre 2012 : une rénovation serait techniquement possible

- Courant décembre, l'architecte des résidents apporte des précisions au sujet d'une rénovation. Contrairement à ce qu'indiquent les porteurs du projet de démolition, rénover le foyer peut se faire en présence des résidents, il suffit d'intégrer cette contrainte au programme de rénovation. Ce qui rendrait l'occupation impossible pendant les travaux, c'est la destruction des trois derniers étages du bâtiment (ce scénario a été abordé par le comité de pilotage pour donner au foyer la hauteur d'un bâtiment régi par une réglementation moins stricte et nécessitant de ce fait un budget moins important). Le désamiantage est également une raison invoquée pour évacuer la résidence pendant les travaux. L'audit des bâtiments avant démolition montre que l'essentiel de l'amiante se trouve dans les sols plastiques. Or, pour nombre de bâtiments construits avec les mêmes matériaux, à la même époque et qui font l'objet de rénovation, on n'effectue pas de désamiantage et on coule une dalle sur les sols pour anéantir la nocivité. C'est moins dangereux et plus économique. C'est donc la démolition qui impose le désamiantage. À ce propos, l'architecte fait part de sa préoccupation au sujet du mode opératoire de désamiantage des façades. Le rapport fait état de 62 tonnes d'enduit de façade amiante à recycler en décharge spécialisée (il s'agit cette fois d'un matériau friable donc volatil), il y a matière à s'interroger sur de potentiels dangers pour l'environnement au moment de la dépose.
- 2 décembre, le collectif se procure le rapport de la commission de sécurité et un courrier de Coallia adressé au maire daté le 27 septembre 2012 où l'association indique refuser de faire les travaux pour cause de démolition prochaine. La commission de sécurité ayant eu lieu le 30 septembre 2010 au foyer Brindeau indiquait la nécessité d'« *isoler les locaux réserves au moyen de blocs-porte coupe-feu, [...] mettre en place des ferme-portes sur les portes de local couture. Un sélecteur de porte devra également être installé* ». Six mois plus tard, le 11 avril 2011, un devis avait été envoyé au propriétaire. Gestionnaire et propriétaire ont délibérément refusé de faire les travaux un an avant la fermeture annoncée du foyer, alors que les espaces collectifs étaient très fréquentés par les résidents et des visiteurs extérieurs. Dans ce courrier, Coallia indique au sujet des travaux nécessaires pour une mise aux normes des espaces collectifs : « *Nous vous rappelons que dans le cadre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, le comité de pilotage a décidé la démolition-reconstruction du foyer, laquelle devait débiter dès le mois de juillet 2012. Ces travaux ont donc été suspendus au regard de cette opération. Si malgré les précisions apportées, vous décidiez d'engager la fermeture du bâtiment*

R+1 comprenant les locaux classés ERP, tels que cuisine, réfectoire, local couture, salle polyvalente et diverses réserves, nous vous précisons que pour pallier une éventuelle fermeture de cuisine (permettant à chaque résident de confectionner son repas), nous pourrions mettre à leur disposition un local équipé de réchauds électriques au rez-de-chaussée du bâtiment R+10. »

- 21 décembre, Coallia annonce l'augmentation des redevances de 2,3 % au 1^{er} janvier 2013 passant à 330 €. Coallia invite les résidents à une réunion le 11 janvier chez IBS pour une présentation du projet.
- 22 décembre, une manifestation de soutien aux résidents est transformée en rassemblement à la gare du Havre en raison de la faible affluence.

Premier trimestre 2013 : les ultimes tentatives de discussions sur le projet par architectes interposés

- janvier 2013, les résidents répondent par courrier à l'invitation de Coallia : ils demandent la réouverture des espaces collectifs avant toute négociation et d'avoir connaissance des propositions par écrit avant les réunions de copilotage pour pouvoir les porter à la connaissance de l'ensemble des résidents et en discuter au préalable.
- 8 janvier, une rencontre, présentée comme informelle et non officielle par l'architecte chargé du projet de la résidence sociale, a lieu entre ce dernier et l'architecte du projet alternatif. Le premier indique que la démarche est faite en dehors du comité de pilotage et communique au second un plan vaguement corrigé au stylo devant lui. Le même jour, les résidents reçoivent un courrier de la première adjointe signalant la rencontre entre les deux architectes avec les évolutions : d'après les ébauches, une cuisine d'environ 30 m² est créée, la salle polyvalente a une superficie de 47 m² contre 90 pour la salle de prière actuelle, l'ensemble des parties communes prévues une superficie de 130 m² au lieu de 1200 antérieurement. L'intégration d'une cuisine est une bonne nouvelle, le projet ne comprend toutefois aucun espace prévu pour un réfectoire. Par ailleurs, la demande que la partie FTM soit différenciée des autres parties n'est pas prise en compte.
- 10 janvier, les résidents apprennent que les corrections évoquées par l'architecte se feront sur place pendant la séance de copilotage ; ce qui signifie que le comité de pilotage refuse l'envoi de document préalablement à la réunion et donc la participation de l'ensemble des résidents à la discussion. De ce fait, les résidents refusent de participer à la réunion.
- 15 janvier, la première adjointe demande l'intervention du consul du Sénégal pour une médiation suite au refus des résidents de participer à la réunion de copilotage.

- 16 janvier, la cour d'appel statue en faisant droit à Coallia de faire appel de la décision du tribunal d'instance. L'examen en est prévu pour le 14 mars.
- 25 janvier, lors d'un échange de courriers avec la première adjointe, l'association des résidents réitère ses demandes de communications de documents et indique : « Quant à votre suggestion de demander au consul du Sénégal d'organiser une réunion dans vos locaux pour que nous puissions travailler ensemble sur la mise en œuvre de vos demandes dans les projets de reconstruction, si nous pensons qu'il soit souhaitable qu'il soit tenu au courant, les autorités sénégalaises ne sauraient nous dicter nos décisions. » Le même jour le festival littéraire « Le goût des autres », organisé par la ville du Havre, est inauguré et fête le centenaire de la naissance d'Aimé Césaire en mettant à l'honneur les littératures de la négritude. Il mentionne en introduction une citation d'Aimé Césaire : « Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir. » Le collectif est présent et distribue des tracts où il déplore « le traitement subi dans sa vie quotidienne par la communauté d'origine migrante au Havre ». Au foyer la mobilisation continue malgré des conditions de vie difficiles. Il y a toujours un déficit d'entretien effarant : plus d'ascenseurs, étages supérieurs non nettoyés, fenêtres escaliers ouverts à la pluie et au vent, etc.
- 5 février, Immobilière Basse Seine envoie les plans du projet de résidence sociale à l'association : les parties collectives comprennent une cuisine de 35 m² et deux salles polyvalentes de 25 m² chacune. Les plans sont présentés à l'ensemble des membres du collectif le 20 février.
- 6 mars, une intrusion est constatée dans le bâtiment des parties communes : les portes des différents espaces ont été cassées, il y a eu de nombreux dégâts et des vols. L'association des résidents tente de porter plainte via son président qui a pu constater les dégâts. Mais il est nécessaire de procéder par plaintes individuelles, ce qui est impossible, car les résidents n'ont pas accès à leurs biens depuis bientôt cinq mois (et donc ne se souviennent plus exactement de leurs possessions) et ne peuvent pas constater les vols individuellement, car ils n'ont pas accès aux parties communes.
- 7 mars a lieu la réunion du conseil de concertation sur demande des résidents pour résoudre les problèmes d'entretien. Le nettoyage des couloirs et escaliers a été effectué la veille. Coallia prend deux engagements : une nouvelle intervention pour réparer les ascenseurs et l'installation d'un colmatage sur les fenêtres des escaliers avec un matériau laissant passer la lumière (ce second engagement n'a pas été

respecté à ce jour). Le nouveau directeur de l'unité territoriale de Coallia réaffirme la position du bailleur en faveur de la démolition.

- 14 mars, l'audience qui concerne le procès en appel pour expulsion des résidents est reportée au 4 avril en raison des difficultés de circulation ferroviaire. Maître Mary avait reçu les conclusions de Coallia la veille.

Printemps 2013, des propositions de relogement à des tarifs variables

- 24 mars, les résidents reçoivent un courrier de Coallia qui leur indique la nécessité de formuler une demande de chambre pour la future résidence sociale.
- Début avril, Coallia organise des réunions dans les différents foyers qu'elle gère au Havre (foyer de La Lézarde, foyer de La Pommeraie).
- 4 avril, l'audience de la cour d'appel s'ouvre en présence d'une vingtaine de résidents. La présidente demande à Coallia de fournir un plan de relogement sous huit jours et décision est prévue pour le 13 juin.
- 9 avril, les résidents de Brindeau sont reçus à la maison de quartier (il n'y a plus de salle de réunion à Brindeau). Cette invitation perçue comme une manœuvre pour désolidariser les anciens résidents de ceux qui refusent la délocalisation, les membres du collectif quittent rapidement la salle.
- 19 avril, Maître Mary reçoit les propositions de relogement de Coallia. Le foyer de la Pommeraie comporte soixante-quatorze chambres de 9 m², avec un loyer s'élevant à 320 € ; le foyer de la Lézarde, huit studios de 21 m² avec un loyer s'élevant à 479,10 € ; le foyer de Bléville, quatre places en chambres à deux lits pour un loyer de 244 € par lit, transformables en chambre individuelle pour un loyer de 311 €. Maître Mary considère que ces propositions constituent un écran de fumée : il n'y a pas de coupon-réponse joint concernant la future résidence Brindeau, aucune condition tarifaire pour un relogement dans cette même résidence et pas d'indication sur la localisation des relogements avant retour à Brindeau. Les résidents formulent une réponse collective indiquant que la demande de relogement, dans laquelle aucune avancée ne peut être constatée quant à la question qui leur est essentielle d'usage d'espaces collectifs, n'est pas justifiée tant que la nécessité de destruction du foyer n'a pas été prouvée. Ils sont vingt-huit résidents à posséder une chambre au foyer à cette date.
- 30 avril, Maître Mary reçoit un appel de l'avocat de Coallia qui propose verbalement des tarifs de relogement équivalents au loyer actuel.
- 2 mai, une nouvelle réunion a lieu avec la mairie, Coallia et Immobilière Basse Seine. La première adjointe annonce la démolition

prochaine du bâtiment R+1. Elle donne par ailleurs des renseignements concernant une opération prévue dans un autre foyer havrais : au foyer du Marin qui va disparaître, les institutions semblent avoir tiré des leçons de la situation à Brindeau et prévoient le déménagement des résidents après la construction d'une résidence sociale dans le périmètre proche du bâtiment actuel.

- 19 mai, sans proposer de solution de stockage, Coallia exige que les affaires personnelles des résidents soient évacuées des espaces collectifs, dont elle fera souder les portes un mois plus tard, y condamnant les biens des résidents, avant le 18 juin.
- Courant juin, le collectif se procure le nouvel avenant à la convention ANRU : l'ANRU affecte une enveloppe nationale supplémentaire d'un million d'euros, hors convention pluriannuelle, sur les crédits délégués aux opérations isolées à la construction de la résidence sociale Brindeau. La Région s'engage à hauteur de deux millions, la C.O.D.A.H. de 420 000 €, d'IBS 4 908 980 €. Le planning prévisionnel indique la démolition en 2013, la construction s'étalant jusqu'à 2015.

Été 2013, les menaces d'expulsion se multiplient

- 26 juin, concernant la demande d'expulsion, la cour d'appel renvoie à la décision du tribunal d'instance du Havre qui demandait l'attente de validation du permis de démolir. Le collectif et Maître Mary obtiennent de vagues informations : des décisions d'expulsion concernant des résidents retardataires dans leur paiement auraient toutefois été prises.
- 6 juillet, une manifestation, « journée portes ouvertes au foyer Brindeau », est organisée durant laquelle ont lieu un atelier peinture, une projection, une rencontre avec les résidents et des concerts.



Les parties collectives du foyer sont murées. (Collectif Brindeau 2013).

- 8 juillet, les résidents reçoivent un recommandé de Coallia exigeant qu'ils rangent dans leurs espaces privatifs les affaires stockées dans les couloirs en raison de la perte des réserves présentes dans les parties collectives.
- 10 juillet, nouveau courrier de Coallia : proposition de relogement et coupon pour priorité de relogement dans la résidence sociale. Les résidents y répondent le 20 juillet et décident par ailleurs de faire établir un constat des carences d'entretien du foyer par huissier.
- 26 juillet, le collectif apprend que des expulsions ont été prononcées à l'encontre de quatre résidents. Maître Mary saisit le juge de l'exécution pour demander un délai d'application des expulsions. Le jugement du 20 juin n'a toujours pas été notifié aux résidents.
- 1^{er} août, un huissier mandaté par Coallia visite l'ensemble du foyer, y compris les chambres.
- 5 août, un huissier dépose à cinq résidents un avis de quitter les lieux au 31 juillet. La responsable d'hébergement évoque une expulsion programmée avec recours à la police.
- 13 août, à l'aube, l'accès au foyer est bloqué par la police qui procède aux expulsions de cinq résidents. L'un d'entre eux, âgé de soixante-dix-sept ans est en dialyse à l'hôpital et trouvera sa chambre scellée à son retour. Ils étaient tous en situation de dette depuis moins de trois mois vis-à-vis de Coallia en mars, au moment de l'audience au tribunal, mais leur situation avait été régularisée depuis : des accords tacites existaient en effet entre les résidents et Coallia qui permettaient d'ajuster les paiements sur quelques mois en fonction des situations des résidents. Coallia refuse de rendre les cautions aux personnes expulsées, invoquant des frais d'huissier¹⁰.
- 20 août, le collectif intervient en mairie pour protester contre les expulsions : la première adjointe refuse de le recevoir et se félicite des expulsions. Elle informe de prochaines poursuites judiciaires (dont nous n'avons pas de nouvelles à ce jour) contre quatorze résidents et indique que la démolition du foyer commencera en septembre.
- 9 septembre, un résident qui fait partie des expulsés d'août a rendez-vous avec une assistante sociale ; il avait reçu, comme les quatre personnes concernées, une convocation pour examen de sa situation et recherche d'une solution de relogement. Les résidents du foyer se présentent en soutien au rendez-vous et convoquent une conférence de presse pour dénoncer les pratiques de Coallia. Par la suite, les

.....

10. La législation ne permet pas d'expulser des locataires lors d'un retard de loyer de moins de trois mois. C'est une autre disposition du statut dérogatoire et exorbitant du droit commun de résident de FTM qui permet ici l'expulsion.

- assistantes sociales annuleront les rendez-vous des quatre personnes restantes, renvoyant les expulsés vers Coallia.
- 11 septembre, Coallia met en demeure les résidents de sortir leurs effets personnels des locaux collectifs le 26 septembre. L'assemblée générale des résidents, en concertation avec Maître Mary, prendra la décision qu'aucun retrait ne sera effectué, en l'absence d'autre espace de stockage au foyer. L'association des résidents adresse un courrier à Coallia indiquant qu'elle considérera comme vol toute disparition d'objet.
 - Par personnes interposées, les résidents apprennent qu'une délégation sera reçue par le maire du Havre le 17 septembre. Les résidents se présentent au rendez-vous, mais seuls le directeur de la cohésion sociale et la première adjointe les accueillent, avec un responsable d'une association (ARMICOD) que la mairie fait intervenir comme médiateur. La réunion est très tendue, des propos peu amènes sont tenus vis-à-vis des résidents. La seule nouvelle proposition concerne le relogement spécifique au foyer de la Lézarde dont les places augmentent, passant de huit à quatorze.
 - 26 septembre, l'huissier mandaté par les résidents relève les dysfonctionnements dans le foyer et la direction de Coallia lui interdit l'accès au bâtiment R+1.

Automne 2013, le nouveau coup de force du gestionnaire et la menace de démolition

- 16 octobre, une nouvelle audience a lieu concernant une expulsion, mais les résidents n'en ont pas été avertis officiellement. Maître Mary plaide la nullité de cette audience. La juge maintient l'audience, il y a une plaidoirie sur le fond. Les avocats de Coallia reprennent leur argumentaire pour demander l'expulsion, invoquant la nécessité de démolir rapidement et dénonçant le blocage par une minorité de résidents qui, de ce fait, empêchent la reconstruction et retardent les relogements de ceux qui ont accepté de déménager. Maître Mary demande le maintien de surseoir à toute décision dans l'attente du jugement du tribunal administratif sur le permis de démolir. La juge pose la question : que fait-on si on valide les expulsions et que le permis de démolir est annulé ? Le délibéré est prévu le 10 janvier.
- 7 novembre, Coallia déménage l'ensemble des biens des résidents présents dans les parties collectives, à Notre-Dame-de-Gravenchon situé à une trentaine de kilomètres du Havre. Les résidents sont choqués par cette procédure contre laquelle ils n'ont aucun moyen d'agir.
- 12 novembre, une déclaration de travaux mentionnant la transformation de la façade et l'ajout d'un escalier est affichée à l'entrée du foyer.

La consultation de la déclaration préalable en mairie indique que le projet prévoit le murage de l'actuelle entrée du foyer et la création d'une ouverture sur la façade arrière de l'immeuble ainsi qu'un escalier métallique pour y accéder. Évidemment, après le déménagement de leurs affaires, les résidents sont très inquiets : ils craignent que ces derniers événements annoncent la venue de bulldozers au foyer.

- 4 décembre, le procès sur la contestation du permis de démolir s'ouvre au tribunal administratif de Rouen, en présence d'une dizaine de personnes du collectif. L'audience oppose l'avocat des résidents à celui d'Immobilière Basse Seine. Le rapporteur public se positionne en faveur des institutions. Maître Mary rebondit sur le passage du foyer à la résidence avec un risque de promesses qui ne pourront pas être tenues : au regard de l'augmentation de redevance engendrée par l'opération, les résidents, bien que prioritaires, ne pourraient pas revenir dans la résidence sociale Brindeau si leurs revenus ne leur permettent pas. Il insiste d'autre part sur la rapidité avec laquelle s'est décidée la démolition alors qu'il existait un projet alternatif sérieux et moins cher, qui n'a jamais été étudié. Le délibéré est à trente jours.
- 7 décembre, l'association des résidents du foyer Brindeau, constat d'huissier à l'appui, s'organise pour entreprendre une action juridique afin de montrer que Coallia n'a pas rempli ses devoirs envers ses résidents en ne leur fournissant pas un logement digne et décent tout en percevant une forte redevance. Les résidents, qui luttent toujours pour la rénovation de ce foyer et une prise en compte par Coallia de leur demande de concertation dans le respect et la dignité, veulent faire reconnaître par la justice que c'est indûment que Coallia perçoit des charges sans contreparties réelles depuis des années et donc que cet organisme doit non seulement les rembourser, mais leur reconnaître des dommages et intérêts. Une collecte est organisée au foyer pour recueillir les documents nécessaires à chacun des résidents, actuels ou anciens, qui souhaitent participer à la procédure.

Conclusion

Si cette opération a entraîné une vive résistance, c'est bien parce que les résidents du foyer Brindeau ont été confrontés à une logique comptable, les financements étant accordés uniquement dans le cadre d'une démolition et non d'une rénovation. Le discours des institutions s'appuie néanmoins sur un argumentaire dirigé soi-disant vers le « bien des gens », censé résoudre des problèmes de « conditions de vie inacceptables ».

Or, face à ce discours « humaniste », les résidents n'ont eu de cesse de dénoncer le manque de considération dont ils font l'objet. L'absence de concertation et les injonctions émises par les différentes institutions ont profondément choqué les résidents et, plus largement, l'ensemble de la communauté d'origine migrante de l'agglomération. Les représentants de l'association des résidents n'ont cessé d'avancer des propositions (création d'ateliers d'insertion, d'une scoop, etc.) permettant de prendre en compte à la fois les directives sur la volonté de donner un cadre légal aux activités « informelles », et le maintien de lieux et équipements qui permettent les activités, favorisant les échanges et la solidarité (communautés de villages d'origine, familles, communauté migrante locale, etc.)

De nombreux résidents ont accepté un relogement, par peur de se retrouver à la rue. Les résidents restants maintiennent tous les liens possibles avec ceux qui ont déménagé pour que cette rupture ne soit pas traumatisante. Ils attendent que soit mis fin à des procédés continuels de harcèlement par le bailleur soutenu par les institutions : lettres, avis d'huissiers, avis de procédures judiciaires, discours menaçants. Ils espèrent qu'enfin, on leur reconnaîtra des droits de locataires. De même, qu'ils avaient demandé une médiation sous l'égide du sous-préfet du Havre, représentant local de l'État, ils attendent des directives générales, permettant d'apporter des réponses satisfaisantes non seulement à leur situation vécue au Havre, mais au-delà sur l'ensemble du territoire. Ils s'associent en ce sens aux revendications exprimées par le COPAF. Dans l'immédiat, un rappel aux directives en vigueur en matière de réelle concertation pourrait permettre la recherche de solutions autres que judiciaires dans ce dossier.

Troisième partie

L'habitat non ordinaire comme système

L'opposabilité du droit au logement

Principes et effectivité

ROXANA ELETA-DE FILIPPIS

Si le droit au logement a été consacré dans plusieurs textes du droit positif français, la nouveauté de la loi DALO du 5 mars 2007 réside dans la juridicisation de la politique de logement. Elle consiste à faire de l'État le garant d'un droit de recours amiable ou, le cas échéant, contentieux, devant le juge administratif, pour les personnes dites sans logement ou mal-logées. Différentes évaluations estimaient alors à environ six cent mille ménages, soit un million sept cent mille personnes, le nombre d'individus susceptibles de faire valoir le droit à un logement opposable (Robert 2008 : 106). Or, selon le comité de suivi DALO, sur 182 000 recours déposés sur l'ensemble du territoire national (dont 67 % émanant des départements d'Île-de-France), 55 000 demandes (pour la plupart de logement) ont reçu un avis favorable. Cependant moins de la moitié de ménages ont été effectivement relogés ou hébergés¹.

Le décalage entre l'existence d'un dispositif et les recours à celui-ci d'une part et entre les recours au droit et l'offre d'un logement d'autre part, illustre le fait que l'existence d'un dispositif n'implique pas nécessairement sa réalisation concrète : la juridicisation de l'action publique n'implique pas de façon mécanique

.....

1. Comité de suivi de la loi Dalo, www.hclpd.gouv.fr.

la judiciarisation du social. Ainsi l'augmentation du contentieux n'est pas uniforme : concernant le logement il serait plutôt en diminution (Contamin et *alii* 2008). L'attention portée à ce décalage permet d'avancer une hypothèse webérienne : le fait de donner aux intéressés la charge de la mise en œuvre concrète de préceptes de portée générale tel le droit au logement se traduit, dans le cas des plus démunis, par une inégalité juridique. Dès lors, ce n'est pas tant la validité idéale de la norme qui importe que les représentations de celui qui cherche à faire « valoir son droit » face à des acteurs qui peuvent opposer un point de vue contraire.

L'un des objectifs de cette contribution est d'aborder l'opposabilité du droit au logement en pratique. Si l'opposabilité est au centre de notre analyse c'est qu'elle résulte non seulement des règles de droit, mais aussi de doctrines et de jugements de valeur repérables dans les interactions entre les acteurs institutionnels ou associatifs d'une part et les requérants d'autre part. Ces derniers ne sont pas des sujets passifs dans l'obtention d'un statut de « prioritaire » (Barclay et Marschall 2003, Fassin 2001, Scott 1990). C'est d'ailleurs dans l'opposabilité du droit au logement que les normes sont déstabilisées par des acteurs (Kennedy 2010). L'opposabilité est un artefact social. Pour valider cette hypothèse, nous avons opté pour une démarche socio-ethnographique permettant d'observer l'opposabilité du droit au logement en action. Nous avons procédé à un ensemble d'observations des séances de permanences d'associations vouées à l'accompagnement des personnes sans logement, ainsi que d'une session de travail d'une commission de médiation et enfin des audiences auprès du tribunal administratif. Des entretiens semi-directifs avec les acteurs rencontrés pendant l'enquête (requérants, membres de la commission de médiation, juges et responsables associatifs) complètent ce corpus².

Nous mettrons d'abord en avant les règles qui structurent les cadres d'interaction au moment de la constitution du dossier par les requérants potentiels en vue d'une saisine de la commis-

.....

2. Ce chapitre s'appuie sur les entretiens et le journal ethnographique, réalisés à l'occasion d'un contrat de recherche effectuée pour le CNRS sur la loi DALO en 2010 : Eleta-de Filippis R. (2010), *DALO*, rapport PE/PS CNRS, mars. Il est une version modifiée d'un article paru dans la revue *Asylon* (s). Eleta-de Filippis R. (2013).

sion de médiation. Nous nous focaliserons ensuite sur l'analyse de l'instruction des dossiers et sur les critères de l'éligibilité au sein de la commission de médiation. Nous décrivons comment les membres de la commission opèrent leurs choix et sur quels éléments ils s'appuient pour justifier les décisions qu'ils prennent. Enfin nous verrons que le recours à la justice administrative ne modifie pas cet état de fait : d'une part parce que les recours se limitent géographiquement aux lieux où l'accompagnement juridique existe et est important et d'autre part parce que nous ne sommes pas en présence d'un gouvernement des juges. En conclusion, nous avançons l'idée selon laquelle les représentations du droit développées par les acteurs du DALO tiennent moins de l'obligation de résultat, que de l'exercice de la distribution d'une ressource rare : le logement (Bobbitt et Calabresi 1978). L'érosion de l'obligation de résultat de la part de l'État plonge les requérants dans un espace incertain constitué par ces lieux de pouvoirs qui sont non pas les commissions de médiation Dalo, mais leur secrétariat.

Nul n'est censé ignorer la loi

Issu des travaux du Haut Comité pour le Logement des personnes défavorisées et inspiré du droit écossais, le projet de loi instituant un droit opposable au logement a été déposé au parlement le 17 janvier 2007. Le projet comportait à l'origine neuf articles alors que la loi définitive – loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 – en compte soixante-quinze³.

Les dispositions de la loi

Qualifiée d'historique, la loi consacre un nouveau droit opposable à l'État et ouvre aux personnes mal-logées un droit de recours amiable auprès des commissions de médiation (art. 7), puis la possibilité d'un contentieux devant le juge administratif (art. 9).

.....

3. Le texte figure désormais aux articles L.300-1 et L.441-2-3 et suivants du Code de la construction et de l'habitation et aux articles R.778-7 et suivants du Code de justice administrative.

Ainsi, l'article 1^{er} de la loi Dalo dispose que le droit à un logement décent et indépendant est garanti par l'État. L'opposabilité est subordonnée à des conditions : le recours amiable auprès des commissions de médiation est ouvert sans délai aux demandeurs d'un hébergement et aux demandeurs prioritaires de logement et, pour les autres demandeurs, à l'expiration d'un délai d'attente, dit anormalement long défini par arrêtés préfectoraux. L'article 10 du décret du 28 novembre 2007 apporte des précisions à la définition des catégories de personnes prioritaires. Il s'agit de personnes dépourvues de logement, logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition, les personnes handicapées ou ayant à charge une personne présentant un handicap, ou au moins un enfant mineur et occupant des locaux manifestement suroccupés ou un logement non décent. Le rôle des commissions de médiation, placées depuis 1988 sous l'autorité du Préfet, est donc renforcé (art.7), car ce sont elles qui désignent les personnes prioritaires.

Dès lors les préfets sont contraints de loger ou d'héberger sur leur contingent (30 % de logements sociaux) les personnes jugées prioritaires par les commissions de médiation. S'ils manquent à cette obligation, les personnes prioritaires peuvent saisir le juge administratif. Ce recours contentieux a été ouvert à compter du 1^{er} décembre 2008 aux demandeurs prioritaires et à compter du 1^{er} janvier 2012, à l'expiration du délai anormalement long, pour les autres demandeurs de logement social. En parallèle, les demandeurs pourront exercer un recours pour excès de pouvoir contre les décisions de la commission de médiation si la demande n'a pas été jugée prioritaire. Dans ce contentieux administratif, qualifié de plein contentieux d'urgence, le juge administratif se voit conférer des pouvoirs importants : il ordonne le logement ou le relogement par l'État des demandeurs ayant été jugés prioritaires ; il peut aussi ordonner l'accueil du demandeur dans une structure adaptée. Mais il n'a pas à trouver un logement à la place de l'État. Le juge peut assortir son injonction d'une astreinte qui sera reversée

au fonds d'aménagement urbain (institué dans chaque région depuis l'entrée en vigueur de l'article 55 de la loi SRU), l'objectif étant de financer des actions foncières et immobilières en faveur du logement social.

Le rôle d'information des acteurs administratifs et associatifs

La loi prévoit une obligation pour le préfet d'assurer l'accès aux informations aux demandeurs sur les voies de recours (art 5). Il s'agit d'un préalable à l'action des personnes susceptibles de l'exercer. C'est par ce biais que le droit vient aux gens (Abel, Felstiner, Sarat 1981). À la rubrique « où vous adresser ? », de la brochure d'information DALO rédigée par le ministère du Logement et de la Ville, l'on peut lire : « allez à votre préfecture » puis des liens internet sont cités, alors que les populations les plus démunies n'y ont pas forcément accès. C'est pourquoi des associations de défense de mal-logés sont citées dans cette brochure comme étant des relais d'information.

Contrairement à d'autres recherches sur les recours au droit administratif, nous constatons sur le terrain que ce sont les plus démunis qui se tiennent davantage à distance du droit au logement opposable, soit par des non-recours soit par des recours instruits comme irrecevables (Ewick et Silbey 1998, Fassin 2000) : Cette population a par ailleurs davantage recours aux informations *in situ* (préfecture, CAF, associations) pour effectuer les démarches (Weller 1998, Warin 1999, Dubois 2008). Cela s'expliquerait par une incompétence administrative statutaire réelle (Weill 2011). Mais aussi, notre recherche montre que l'information (et la compréhension du dispositif) la plus fiable sur le DALO s'obtient « sur place » et de préférence auprès des associations. Tout se passe comme si le DALO était du ressort du monde associatif. Sur le terrain, rares sont les fonctionnaires ou employés administratifs qui informent les citoyens sur le contenu et la procédure de la loi. Les tests téléphoniques que nous avons effectués montrent qu'au-delà du formulaire, il est difficile de trouver des informations auprès de l'administration. Et il n'est pas exagéré de qualifier cette recherche de « un parcours du combattant » (Conseil d'État 2009). En réalité, ce sont les associations de lutte contre l'exclusion qui informent

et accompagnent les requérants et paradoxalement certains fonctionnaires.

Ainsi, à titre d'exemple, l'espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre a pris en charge des pans entiers du dispositif, et ceci dès la mise en place de la loi :

« Nous avons joué le jeu, car l'enjeu était important. Il y a ce manque d'information donc c'est le milieu associatif qui a pris en charge la promotion de la loi. Les travailleurs sociaux informent les familles qu'ils accompagnent, mais pas les autres, puis les assistantes sociales ne connaissent pas toujours la loi. Nous les formons, ainsi que les bénévoles et aussi des organismes comme la CAF ! Bref, si le gouvernement voulait faire capoter DALO, il n'aurait pas fait mieux. Ils disent sans le dire : "vous vouliez cette loi, vous l'avez, voilà, à vous de la faire vivre !" Remarquez c'est un juste retour des choses : du monde associatif au monde associatif. »

Les conclusions du groupe de travail présidé par Paul Bouchet (2009) insistent sur la nécessité de responsabiliser davantage les pouvoirs publics les rendant responsables du fort taux de rejet, conséquence d'une mauvaise orientation, soupçonnant les pouvoirs publics de rétention d'information qui « pourrait résulter d'une envie de limiter le nombre de recours DALO et de décisions ordonnant un relogement ou un hébergement à l'État ».

Au su de tous : la saisine

L'arrêté du 19 décembre 2007 fixe les modèles de formulaire (l'un pour le logement, l'autre pour l'hébergement) de saisine de la commission de médiation. Le « formulaire-logement » qui a été modifié en 2009 afin de le rendre « *aussi simple que possible à constituer* » que possible est composé de plusieurs questions et d'un argumentaire libre. C'est un questionnaire dense sur cinq pages recto verso concernant l'identité du requérant, ses coordonnées, les démarches préalables au recours amiable devant la commission de médiation, la nationalité, la composition du foyer, les ressources, les contraintes liées au lieu de travail ou d'activité. Il comporte aussi des items concernant les motifs du recours, les soutiens éventuels possibles (assistante

sociale ou association), les autres démarches de recours et une case d'argumentaire libre.

Le « questionnaire hébergement » quant à lui est plus court. Il ne comporte que cinq rubriques relatives à l'identité à l'adresse, aux demandes d'hébergement effectuées, au nombre de personnes composant le ménage et, si la personne le souhaite, à sa situation personnelle). Il distingue l'hébergement *stricto sensu* (pour lesquels l'identité du demandeur n'a pas à être justifiée) et le logement temporaire ou le logement-foyer. Les deux versions se terminent par la signature du requérant et la liste des pièces justificatives.

Une saisine complexe, un récit de soi à recomposer

Actuellement, certains dossiers comportent jusqu'à treize pièces justificatives différentes. Nous pourrions construire avec les exemples étudiés en commission de médiation un inventaire « à la Prévert » des pièces requises : CR, CNI, CNE, passeport, livret de famille, actes de naissance, avis d'imposition, bulletin de paye, certificats de scolarité des enfants, certificat médical, rapport social, courrier de la mairie, courrier COTOREP, attestation de demande de logement social DLS, congés pour reprise, courrier du service communal d'hygiène et de santé SCHS, attestation d'hébergement, congé pour non-renouvellement de bail, attestation d'assurance habitation, contrat de travail, attestation de présence en formation, factures de toutes sortes, photos et une lettre de motivation. La manière de rédiger la lettre laisse perplexe un requérant interrogé :

« *Que veux-tu que je leur donne comme motivation ? Mettons : marre de faire le 115 !* »

Les responsables de l'instruction de la commission de médiation étudiée reconnaissent que les écarts se creusent entre, d'un côté les dossiers « vides » et de l'autre les dossiers « pleins » sans pour autant préciser s'ils sont davantage éligibles. Mais les requérants interrogés signalent qu'un « *bon dossier est plein de preuves* ». Cependant certaines preuves sont plus importantes que d'autres. En effet trois documents « *comptent* » vraiment : le procès-verbal d'expulsion, l'attestation DLS et la surface habitée. Faute de quoi le dossier se voit rejeté avec comme tout

justificatif la mention : « *Pas d'élément probant.* » « *À Paris, sur trois dossiers reçus un est incomplet. Cela s'explique par la complexité du dossier, il faut tout prouver. Comment faire, par exemple, pour prouver que l'on habite dans sa voiture ?...* » ainsi que l'explique une bénévole. Certaines associations vont ainsi jouer un rôle majeur dans la construction de l'opposabilité, notamment en « préqualifiant » les recours. Ainsi, en aidant les requérants à remplir le formulaire, les acteurs associatifs mettent en cohérence une vie caractérisée par des ruptures, d'où la nécessité de cadrer le récit pour mieux qualifier la demande (Chappe 2010).

Constituer le dossier nécessite ce que P. Bourdieu (1986) appelait l'illusion biographique, qui permet de mettre en cohérence ce qui ne l'est pas, comme en témoigne cet extrait de l'entretien fait avec un bénévole :

« En arrivant, un type me dit j'ai besoin d'un logement. Je lui dis : "tu habites où ?" il me dit : "j'habite chez personne, je suis sans domicile". Alors je lui dis : "attends : si tu dis que tu n'as pas de domicile, que tu n'es pas en centre d'hébergement, ni chez quelqu'un, ça me paraît incohérent. La situation est noire, mais noire à ce point-là ce n'est pas possible !" Puis je le laisse parler avec Joseph [...] Alors d'un côté le type disait qu'il était hébergé chez des amis et de l'autre côté, il disait qu'il n'avait pas de logement, des tas d'incohérences qui font que le dossier n'aboutit pas. »

Pour autant, les associations de défense de mal-logés ne s'investissent pas dans la promotion et le recours du droit de façon homogène. Pour reprendre les deux catégories d'usage du droit développées par R. Abel (1981) et reprises par L. Israël (2009), certaines associations font un usage défensif du droit. Tandis que d'autres, plus rares en font un usage offensif. Le recours au droit est-il une arme ou un bouclier ? Cette idée est illustrée par les propos de Jean-Baptiste Legrand fondateur des *Don Quichotte de la rue*. Selon lui, il faudrait intégrer DALO dans un processus de normalisation dans lequel le travail d'information et d'accompagnement des associations serait à l'avenir pris en charge par les professionnels du droit :

« Maintenant c'est aux avocats de se saisir de la problématique, il faut qu'ils trouvent un intérêt à défendre cette loi et l'intérêt est économique, il faut qu'ils se fassent de l'argent en défendant des

cas, que le droit au logement opposable soit perçu comme un droit comme les autres et par ailleurs que les requérants de la loi Dalo soient perçus comme des justiciables comme les autres et non pas stigmatisés comme des pauvres ».

L'instruction et l'examen des dossiers

Le formulaire doit être adressé au Secrétariat de la commission de médiation du département. Si le dossier est reconnu complet, un accusé de réception sera délivré par le secrétariat, dont la date, fait débiter les délais accordés à la commission pour rendre sa décision (CCH R.441-15 et R.441-18). L'accusé de réception comporte un numéro d'enregistrement identifiant chaque requête. Ce numéro est complété, le cas échéant, par un caractère indiquant l'ordre d'arrivée des pièces complémentaires que le requérant a pris l'initiative d'adresser à la commission postérieurement au dépôt de son recours. Car c'est le secrétariat qui instruit le dossier. Selon nos interlocuteurs l'instruction fonctionne de la façon suivante :

« La veille de la réunion de la commission, il y a une précommission. Toutes les informations sont vérifiées. Le lendemain nous recevons un dossier assez léger, un résumé du dossier du requérant. »

Rappelons que la commission comporte douze membres (trois par collègue) et un président : L'État, les collectivités territoriales, les organismes bailleurs et les organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, une association de locataires et une association agréée dont l'un des objectifs est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées. L'un des membres de la commission interrogé nous explique :

« La commission de médiation est composée selon l'article 7 du décret du 28 novembre 2007 de quatre collèges différents. Le président est un représentant du préfet. Ici c'est, l'ancienne responsable des comités d'expulsion, c'est dire. Bref ! Des représentants de l'ADIL (quatre membres), des services de l'État (trois ou quatre membres) les représentants des bailleurs sociaux (six ou sept membres) les représentants du secteur associatif (de quatre à six membres). Mais certains sont aux abonnés absents, notamment les représentants des collectivités territoriales, ils ne sont jamais là. »

La commission délibère à la majorité simple. Si le quorum est atteint, la commission siège (deux fois par mois) suivant un ordre de jour précis et inaltérable : examen du tableau des statistiques, approbation des procès-verbaux et des relevés de décision des séances précédentes, examen des nouveaux recours (environ deux cents dossiers par séance). Dans le cadre des attributions légales, chaque collègue semble jouer un rôle de façon à représenter de façon équilibrée des intérêts différents entre ceux des personnes défavorisées comme ceux des bailleurs, des territoires, et de l'État en vue de trouver un consensus. Le mécanisme de fonctionnement est bien rodé : dans une petite salle de la Direction départementale de l'équipement (DDE), les fiches de synthèse des dossiers sont disposées sur une table ovale, devant chaque membre de la commission de médiation.

Le jour de notre observation, assis face à la présidente de la commission, les membres du service instructeur lisent à voix haute et à tour de rôle, le numéro du dossier qu'il faut examiner, déclinent l'identité du demandeur, le motif de la demande et donnent pour finir un préavis de décision motivé. Il s'agit en réalité d'un avis définitif si le dossier est rejeté. Les autres membres de la commission peuvent lire la fiche de synthèse qui ne contient pas par ailleurs d'autres informations que celles lues par les employés du service instructeur. En d'autres termes, les membres de la commission de médiation n'ont pas de fait accès au dossier complet du requérant. La commission peut entendre toute personne dont elle juge l'audition utile. Mais cela non plus ne s'est pas produit pendant notre observation. Car la commission de médiation reçoit seulement une fiche récapitulative du dossier et ne vérifie que rarement le travail réalisé par le secrétariat. Et pour cause : la séance qui commence à environ 10h00 du matin et se termine peu avant midi. En moins de deux heures, la commission analyse soixante dossiers en instance, quarante et un recours gracieux, huit dossiers urgents et vingt-deux dossiers d'hébergement, c'est-à-dire qu'elle consacre un peu plus d'une minute par dossier. Autant dire que le travail est réalisé en amont, au moment de l'instruction, par le secrétariat.

Malgré la vitesse du traitement des dossiers, il arrive parfois que l'un des membres ne partage pas le préavis du

secrétariat qui a instruit le dossier. Un dialogue s'instaure en général à ce moment-là entre les représentants des bailleurs sociaux et les membres représentant le collège des associations, chacun défendant des intérêts différents. Aucune décision n'a été soumise au vote des membres de la commission. Il s'installe plutôt un consensus rapide étant donné le manque de temps pour la réflexion et l'analyse. Trois thèmes ont été pourtant débattus pendant l'observation : la bonne foi d'un demandeur menacé d'expulsion, la notion de recherche active d'un logement et l'obligation alimentaire d'une famille hébergeant un sans domicile.

L'exemple de la bonne foi est illustré à travers la demande, d'une retraitée de soixante-quatre ans menacée d'expulsion. Nous pouvons lire dans les éléments d'appréciation de la demande et de préavis figurant dans la fiche récapitulative : les ressources de la personne (une pension de retraite), l'ordonnance du tribunal d'instance prononçant l'expulsion, un protocole tripartite dénoncé (à cause des engagements non respectés) et le montant de la dette en 2009. Le dossier est rejeté. Cependant, l'âge de la requérante suscite le débat. Très rapidement, la plupart des membres concluent à la mauvaise foi. L'une des membres de la commission nous explique :

« La bonne foi, cela revient souvent en commission. À mon avis, on fait une lecture assez moralisatrice de la mauvaise foi : si une personne est expulsée et qu'elle n'a pas négocié un échelonnement des impayés, elle est cataloguée de mauvaise foi. »

L'exemple de l'obligation alimentaire est illustré avec la demande d'un couple et de leur enfant mineur, les trois hébergés dans la famille élargie. Une demande de logement a été effectuée en 2008, mais non renouvelée en 2009. Nous supposons que ce dossier sera refusé, et pourtant il est recevable malgré l'obligation alimentaire. Pour quel motif ? Celui de la sur-occupation (onze personnes vivant dans un F3) et des tensions familiales. Un autre exemple d'un dossier éligible malgré l'obligation alimentaire ; il s'agit d'une personne de cinquante ans, hébergée chez ses parents handicapés et recherchant activement un logement. L'obligation alimentaire n'est pas mise en avant en cas de sur-occupation ou de handicap.

Un contre-exemple de l'obligation alimentaire se présente soudain : un couple et un enfant mineur sont hébergés depuis novembre 2007 chez les parents. Le dossier est rejeté en application de l'obligation alimentaire. L'argument légal est mis en avant : la fiche récapitulative mentionne l'article 205 S du Code civil. Mais ensuite il est indiqué que « le couple n'effectue pas une recherche active de logement », la DLS étant trop récente au regard des déclarations. Voilà enfin la fameuse « recherche active ». L'un des membres de la commission soutient :

« Dans notre département, il faut prouver que l'on cherche un logement depuis trois ans, sinon vous n'êtes pas dans le cadre. Alors imaginons, vous faites une demande de logement à l'office HLM en 2005, puis une autre en 2007, mais vous vous découragez en 2008, et voilà vous n'êtes pas éligible... »

Cet état de fait est illustré par le dossier d'une personne demandant un logement pour elle et ses quatre enfants mineurs. Malgré les dix pièces justificatives jointes au formulaire, le dossier est rejeté pour le motif suivant : « Faute de justificatif de la recherche de logement » à savoir l'attestation DLS. Concernant ce dossier, comme pour les autres d'ailleurs, il n'y a pas eu véritablement de débat.

Au nom du peuple français

La décision de la commission de médiation est notifiée par écrit. Si la commission considère que le demandeur n'est pas prioritaire, elle indique les motifs. En revanche, si la demande est jugée recevable, le préfet est chargé de trouver un logement dans un délai allant de trois semaines pour un hébergement à trois mois. Les décisions de la commission de médiation sont susceptibles de faire grief et peuvent également faire l'objet d'un recours juridictionnel pour excès de pouvoir ou de plein contentieux. Ainsi, l'article R. 778-2 du code de justice administrative prévoit dans sa rédaction issue du décret n° 2008-1227 du 27 novembre 2008 « relatif au contentieux du droit de logement opposable » que les requêtes formées dans le cadre de cette loi sont présentées dans un délai de quatre mois à compter de l'expiration du délai dont le préfet dispose pour proposer une

offre de logement. L'article L. 441-2-3-1 du CCH prévoit que le demandeur peut être assisté par une association agréée par l'État dans le département. Ces dernières ne sont pas recevables à introduire elles-mêmes la requête.

Le rôle du juge

La mission du juge est, quant à elle, définie à l'article L.441-2-3-1 du code de la construction et de l'habitation. « *Lorsqu'il constate que la demande a été reconnue comme prioritaire par la commission de médiation et doit être satisfaite d'urgence et que n'a pas été offert au demandeur un logement tenant compte des besoins et de ses capacités, le juge ordonne le logement ou le relogement de celui-ci par l'État et peut assortir son injonction d'une astreinte* » (art. L. 302-7). Le rôle restrictif du juge vise à lui permettre de statuer dans des brefs délais : deux mois à compter de sa saisine (article L.441-2-3-1).

En 2010, 5585 recours ont été déposés (dont 86 % pour l'Île-de-France). Parmi les 5 363 jugements rendus, 76,7 % ont été des jugements de satisfaction contre 8,2 % de rejets. Ces chiffres inspirent deux séries de réflexions sur la géographie des recours et sur les jugements. C'est à Paris que la plupart du contentieux a lieu, là où l'application de la loi est la plus problématique étant donné la crise du logement, mais aussi là où les associations ayant une permanence juridique sont plus nombreuses et actives. Ces constats visent à valider l'hypothèse qui consiste à analyser les recours à la justice comme une construction sociale (Blankenburg 1994).

En outre, la jurisprudence apporte aux associations qui siègent dans les commissions de médiation, un éclairage sur l'interprétation de la loi. Par exemple, suite au cas Fofana, la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS) a signalé à ses membres que « *la commission de médiation ne peut conditionner l'urgence de l'attribution d'un logement à la fin du contrat du séjour dans un centre d'hébergement, car cette disposition n'est prévue ni par la loi ni par le décret [...] Le juge des référés indique qu'il doit être tenu compte de la durée du séjour dans un CHRS, du terme prévu de ce séjour, de la pertinence de prolonger ce séjour eu égard aux contraintes qu'un tel hébergement impose et qui*

*doivent être justifiés par un processus de réinsertion sociale [...] critères dont la commission n'avait pas tenu compte*⁴. »

Il est intéressant d'analyser les rapports que juges entretiennent avec les administrations. Lors de l'observation de la séance de travail de la commission de médiation, huit dossiers étaient réexaminés suite à l'annulation de la décision par le tribunal administratif. Ce fut l'occasion d'observer quel nouveau regard la commission portait sur ces dossiers. Le premier cas examiné concernait un adulte et trois enfants mineurs menacés d'expulsion. La commission de médiation avait jugé le 23 avril 2008 le dossier irrecevable faute de justificatif de menace d'expulsion, mais également en raison du délai anormalement long, faute d'élément probant de la recherche de logement ; et ce, alors que, selon la fiche récapitulative, la personne était en attente d'un logement social depuis plus de quatre ans. Le 20 mars 2009, le tribunal administratif annule la décision de la commission. Un nouvel examen a donc lieu, mais la commission ajourne l'examen du dossier pour « *demande de pièces complémentaires au requérant* ». Il est demandé notamment « *tout justificatif des démarches entreprises pour résorber la dette (plan d'apurement, plan Banque de France, autres protocoles ou preuves d'un versement régulier)* ». Ce n'est que par la suite, après réception des pièces justificatives, deux courriers de la Trésorerie générale et une lettre du DAL que la commission juge le dossier recevable avec une proposition en hébergement de type centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou centre de stabilisation.

Des juges impuissants ?

L'analyse du traitement de ce dossier nous permet de confirmer que la décision du juge ne lie pas la commission de médiation. Elle reste souveraine et intransigeante quant aux preuves de bonne foi. Ainsi, parmi les huit dossiers réexaminés quatre seront jugés recevables et quatre rejetés. Qu'en est-il du pouvoir du juge ? En fait le juge n'a pas de marge de manœuvre

.....
4. « Positionnement des commissions de médiation en Île de France, Réponses au questionnaire sur les fonctionnements et les pratiques des commissions DALO », FNARS, juin 2008.

(Nguyen-Duy 2009). Il doit constater que le demandeur a été reconnu prioritaire par la commission de médiation, que sa demande est toujours valable et qu'aucune offre de logement correspondant à ses besoins et à ses capacités ne lui a été proposée. Nos observations le corroborent. Au tribunal, les requérants se succèdent à la barre pour témoigner de leur situation. Une femme et ses quatre enfants dont la demande a été déclarée prioritaire par la commission de médiation de Paris en juillet 2008 disent « ne plus pouvoir vivre dans cet hôtel minable ». Impassible, le magistrat fait l'«injonction de reloger ». Le père d'un enfant de dix-sept ans resté au pays explique « *qu'il ne peut pas le faire revenir en France, car il loge chez son frère* ». Il demande une astreinte, mais il souhaite bénéficier de cet argent. Le juge explique que ce n'est pas possible : « *L'argent, c'est pour un fonds DALO.* »

Plus tard encore, un couple avec deux enfants dit être logé chez le frère dans un appartement de dix mètres carrés : « *Madame la juge, je demande un logement depuis 2004, je peux payer un loyer, j'ai un salaire, je n'en peux plus.* » Le juge ordonne le relogement et l'injonction d'une astreinte, mais explique : « *Je n'ai pas d'autre pouvoir que celui que me confère la loi.* » Une famille afghane dont les six membres vivent dans une pièce de 25 mètres carrés explique qu'ils pensaient que « *la France était une terre d'asile : alors on est là, mais c'est difficile, vous comprenez madame la juge ?* ». Injonction est faite de « *reloger, assortie d'une astreinte destinée au fonds d'amélioration de l'habitat* ». Une jeune fille parle au nom de la famille présente à la barre : « *Nous vivons à quatre à l'hôtel, nous avons été déclarés prioritaires le 14 août 2008 et puis rien n'a changé.* » « Injonction de reloger et astreinte » statue la juge. « *Mais quand ?* » répond la fille. « *Vous serez logés dans les mois ou les années à venir* » répond la juge qui ajoute : « *Il n'est pas facile de se loger à Paris.* »

Un sentiment d'impuissance envahit la salle au fur et à mesure que les injonctions de loger et de reloger se succèdent pour les personnes présentes sans exception : SDF, menacés d'expulsion, personnes handicapées logées chez des tiers. Il n'est pas question du pouvoir de juge – « *Le juge a compétence liée, nous n'avons pas, comme vous venez de le voir en audience, de*

marge de liberté [...] » déclare un juge interrogé –, mais bien de l'impossibilité de l'État à garantir une obligation de résultat que ce juge décrit comme « l'impuissance du gouvernement à résoudre la question du manque de logements ». Pour d'autres juges « c'est un détour stérile. Nous validons la décision des commissions de médiation qui, je le crois, corrigent pour ainsi dire les pratiques parfois perverses des bailleurs sociaux. Accélérons-nous par notre activité judiciaire l'accès au logement des personnes prioritaires et urgentes ? Je ne sais pas ».

Conclusion

Les sociétés de la « seconde modernité » sont souvent caractérisées par l'augmentation quantitative des droits et par la transformation de leur nature (Dworkin 1994, Giddens 1987). La montée des droits subjectifs refléterait la place prise dans nos sociétés par l'individu et l'idée constructiviste selon laquelle le droit assure un meilleur avenir. La prolifération des « droits à » participe à ce mouvement d'enchantement du droit, suscitant espoirs ou scepticisme. Pour certains pourtant ces « droits à » ne sont pas nouveaux et il serait vain de prétendre tracer une frontière autre que nominale entre les droits subjectifs et les libertés fondamentales (Cohen 1999). Pour d'autres auteurs au contraire, les « droits à » constituent une révolution : le passage d'une conception théorique des droits à une conception effective de ceux-ci impliquant un pouvoir du juge plus étendu que les droits subjectifs classiques. Ils traduisent *in fine* une démocratisation de la société sur un double plan : d'abord, par la distribution à chaque individu de prérogatives juridiques à portée concrète indiscutable, ensuite parce que les noms donnés à ces droits sont si clairs qu'ils assurent leur lisibilité pour le plus grand nombre (Terré 2007).

Le droit au logement opposable participe-t-il à ce triple processus de démocratisation, d'acculturation juridique et d'applicabilité des normes ? À l'égard du nombre de personnes relogées ou hébergées, l'effectivité de la loi demeure limitée. Les décisions de justice restent sans effet faute de logements disponibles, et ce à telle enseigne que le comité de suivi DALO parle

de « déni de droit ». Cependant la loi est peu mobilisée par ceux qui en ont le plus besoin. En fait l'opposabilité n'a pas modifié les effets, déjà limités, de la loi de 1990 instituant un droit au logement. Dès lors, l'on s'interroge sur le sens qu'il convient de donner à l'opposabilité et l'on soupçonne l'autorité d'avoir eu recours à ce terme pour des raisons idéologiques : la DALO ne semble avoir eu d'autre fonction que politique.

Quant au pouvoir du juge, force est de constater qu'il est aussi limité, tant dans les recours pour excès de pouvoir (car le juge ne revient pas sur le fond) que dans ceux concernant l'application des décisions des commissions, qui se terminent, dans la plupart de cas, par la condamnation de l'État (Commaille et Dumoulin 2009). Par ailleurs, l'analyse du traitement des recours par les commissions de médiation montre qu'elles constituent des véritables instances de régulation sociale. Ceci n'est pas nouveau. Depuis les travaux de P. Rosanvallon (1995) et d'I. Astier (2000), l'on avait l'habitude de voir dans l'action des commissions de médiation une nouvelle manière d'appréhender la régulation sociale et juridique. Depuis les années quatre-vingt, ces commissions qui groupent divers services publics, associations et élus locaux délibèrent et ajustent l'attribution des différents droits sociaux aux situations concrètes des individus-demandeurs plutôt qu'en fonction de leur personnalité juridique. Or, un déplacement de la fabrique et des techniques de régulation semble s'opérer avec le DALO. Le filtre vers le contentieux s'opère au moment de l'instruction des dossiers par des secrétariats. L'individu-personne est peu pris en considération voire pas du tout.

En réalité les personnes les plus vulnérables n'opposent que très rarement leur droit au logement ou à l'hébergement et quand elles le font c'est accompagnées par des professionnels du droit qui trient les cas les plus à même de réussir l'épreuve administrative. Seules les personnes les mieux armées pour faire face au dispositif participant à la « qualification juridique » des faits. Autrement dit, l'opposabilité se construit dans une interaction entre partenaires qui n'ont pas le même pouvoir d'action. Et le secrétariat qui instruit ne fait pas qu'instruire, il « juge » sur dossiers et sur preuves. L'administration se réserve le droit de

présenter à la commission un préavis motivé de décision qui est la plupart du temps accepté par la commission et par le juge qui ne revient pas sur le fond.

Est-ce cela la démocratisation du droit ? C'est au final peu probant, selon une conclusion partagée avec d'autres auteurs qui signalent aussi qu'en limitant la conséquence juridique concrète à savoir l'accès à un logement et les justiciables à l'État, DALO pose le problème de la liberté politique en démocratie : les citoyens se voient limités dans le choix des moyens permettant d'atteindre l'objectif de l'accès à un logement ou de le conjuguer avec la promotion d'autres droits fondamentaux (Millard 2011). Faut-il alors rendre l'ensemble des droits sociaux opposables à l'État ?

Bibliographie

- Astier, I. (2000), « Droit à l'emploi et magistratures sociales : vers une politique des situations ? », *Droit et société*, 44, 143-155.
- Barclay S., Marschall A.-M. (2003), « In Their Own Words: How Ordinary People Construct the Legal World », *Law and Social Inquiry*, 28, 617-628.
- Blankenburg E. (1994), « La mobilisation du droit. Les conditions du recours et du non-recours à la justice », *Droit et société*, 28, 691-703.
- Bobbitt P., Calabresi G. (1978), *Tragic Choices*, New York, Norton.
- Bouchet P. (2009), « Faciliter les démarches des personnes relevant du droit au logement opposable » Rapport du groupe de travail constitué à la demande de Mme Christine Boutin, ministre du Logement.
- Bourdieu P. (1986), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62.63, 69-72.
- Chappe V. A. (2011), « La qualification juridique est-elle soluble dans le militantisme ? Tensions et paradoxes au sein de la permanence juridique d'une association antiraciste », *Droit et société*, 3, 543-567.
- Cohen D. (1999), « Le droit à... L'avenir du droit », *Mélanges en hommage à François Terré*, Paris, Dalloz, PUF, Juris-Classeur.
- Commaillé J., Dumoulin L. (2009), « Heurs et malheurs de la légalité dans les sociétés contemporaines. Une sociologie politique de la « judiciarisation » », *L'Année sociologique*, 59.1, 63-107.
- Conseil d'État (2009), *Rapport 2009 : le droit au logement*, Paris, La Documentation française
- Contamin J.-G., Saada E., Spire A., Weidenfeld K. (2008), *Le recours à la justice administrative. Pratiques des usagers et usages des institutions*, Paris, La Documentation française.

- Dubois V. (2008), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.
- Dworkin R. (1994), *L'empire du droit*, Paris, PUF.
- Eleta de Filippis R. (2010), *DALO*, rapport PE/PS CNRS.
- Eleta de Filippis R. (2013), « Le droit en action et en contexte : L'opposabilité du droit au logement », *Asylon(s)*, 8, <http://www.reseau-terra.eu/article1311.html>
- Ewick P., Silbey S. (1998), *The Commonplace of Law, Stories of Everyday Life*, Chicago, University of Chicago Press.
- Fassin D. (2000), « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 55.5, 955-981.
- Fassin D. (2001), « Charité bien ordonnée. Principes de justice et pratiques de jugement dans l'attribution des aides d'urgence », *Revue Française de sociologie*, 42.2, 437-475.
- Felstiner W. L., Abel R. L., Sarat A. (1980), « The Emergence and Transformation of Disputes : Naming, Blaming, Claiming... », *Law and Society Review*, 631-654.
- FNARS (2008), « Positionnement des commissions de médiation en Île-de-France. Réponses au questionnaire sur les fonctionnements et les pratiques des commissions DALO », Paris, Fnars éditions.
- Giddens A. (1987), *La construction de la société*, Paris, PUF.
- Israël L. (2009), *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- Kennedy D., (2010), *Izquierda y Derecha. Ensayo de teoría jurídica crítica*, Buenos Aires, Siglo XXI.
- Millard E. (2011), « Le droit au logement opposable, Réflexions théoriques et critiques », *Mélanges François Julien-Laferrière*, Paris, Bruylant.
- Nguyen-Duy P. (2009), « Droit au logement opposable, Acte II », *AJDA*, 514-520
- Robert C. (2008), « Le droit au logement opposable, une avancée incontestable, des questions en suspens », *Recherches et prévisions*, 94-1, 106-113.
- Rosanvallon P. (1995), *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.
- Roussel V. (2003), « La judiciarisation du politique, réalités et faux semblants », *Mouvements*, 4, 12-18.
- Sarat A. (1990), « «The Law is All Over:» Power, Resistance, and the Legal Consciousness of the Welfare Poor », *Yale Journal of Law and the Humanities*, 2, 343-379.
- Scheingold S. (2004), *The Politics of Rights: Lawyers, Public Policy, and Political Change*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Scott J.C. (1990), *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, Yale, Yale University Press.
- Terré D. (2007), *Les questions morales du droit*, Paris, PUF
- Warin P. (1999), « Les « ressortissants » dans les analyses de politiques publiques », *Revue française de science politique*, 49.1, 103-121.

- Weill P.-E. (2011), « Qui sait faire valoir le DALO ? Les compétences des requérants : Conditions et limites d'une juridiciarisation de l'action publique », Communication au Congrès de l'Association française de sociologie.
- Weller J.-M. (1998), « La modernisation des services publics par l'utilisateur : une revue de la littérature (1986-1996) », *Sociologie du travail*, 98.3, 365-392

La gauche au pouvoir et les « bidonvilles roms » en France

Réflexions sur une politique

OLIVIER LEGROS

Quelques mois après la victoire du candidat socialiste François Hollande aux élections présidentielles de 2012, le nouveau gouvernement formé par Jean-Marc Ayrault rédigeait la circulaire interministérielle du 26 août 2012 « relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites » visant à humaniser les opérations d'évacuation. Elle visait les campements le plus souvent construits par des ressortissants roumains et bulgares, assimilés à tort ou à raison à des Roms et en situation précaire dans les villes françaises. Cette circulaire voulait constituer un changement puisque jusqu'alors, les politiques nationales à l'encontre des migrants roms en situation précaire avaient été largement dominées par les pratiques de rejet.

À y regarder de plus près, l'affaire est évidemment plus complexe. En effet, avec la nomination de Manuel Valls au ministère de l'Intérieur, les évacuations de terrain se sont intensifiées. Il y a eu plus de 21 500 personnes expulsées de force de leurs lieux de vie, en l'occurrence des bidonvilles ou des campements supposément roms, contre environ 9 400, en 2012, et 8 500, en 2011 selon les sources associatives (LDH 2014). Aussi peut-on penser que la circulaire a principalement constitué une réponse

des autorités françaises aux critiques adressées par la société civile, l'Église et les institutions européennes aux opérations intensives d'évacuation. La circulaire servirait-elle de caution humanitaire voire de paravent aux mesures sécuritaires, ou bien d'instrument d'apprivoisement et de fidélisation des associations de défense des droits de l'Homme ? Plus largement, comment interpréter les politiques nationales en direction des migrants roms en situation précaire, qui se dessinent aujourd'hui dans un contexte marqué certes par la victoire du parti socialiste, mais aussi par la montée de l'extrême droite sur fond de crise économique ? Dans quelle mesure les politiques que la gauche au pouvoir est en train de construire diffèrent-elles de celles conduites par les gouvernements de droite précédents ?

Autant le dire tout de suite, l'enquête reste à approfondir. Il faudrait en particulier mener des entretiens non directifs avec les acteurs de la sphère politico-administrative et de la société civile impliqués dans la définition en cours des politiques en question. À défaut, les lignes qui suivent ont comme ambition de formuler quelques hypothèses à partir de la lecture des sources écrites disponibles – médias, documents administratifs, textes de loi, littérature associative –, qu'une enquête sur les dispositifs locaux d'accueil en région parisienne en 2008, permet toutefois de mettre en perspective (Legros 2010a et 2010b)¹.

Le tournant humanitaire de la fin de l'été 2012

Avec la circulaire du 26 août 2012, le gouvernement Ayrault a manifestement opté pour la rupture. Nouveau cadre de référence pour l'action étatique, elle met certes l'accent sur la nécessité d'évacuer les terrains occupés quand une décision de justice est prise dans ce sens, mais elle souligne aussi la nécessité d'« *assurer un traitement égal et digne de toute personne en situation de détresse sociale* ». Le gouvernement Ayrault cherche ainsi à se démarquer du gouvernement précédent en envisageant des mesures d'accompagnement qui visent l'hébergement et, plus largement, l'insertion sociale et économique des personnes en

.....

1. Ce texte, achevé au printemps 2013, a été actualisé en janvier 2014.

habitat précaire. Quels sont les publics visés par cette politique qui se veut humanitaire ? Même si les responsables politiques parlent volontiers de la « question rom » ou de la « question des Roms », la circulaire n'y fait pas référence, évitant de la sorte toute allusion ethnique, susceptible d'attirer les foudres non seulement du milieu associatif, mais aussi des instances européennes. Un peu comme les gens du voyage, les publics visés sont donc identifiés par leur habitat : non pas l'« habitat mobile traditionnel » comme dans le cas des gens du voyage, mais le « campement illicite », catégorie administrative récente qui regroupe dans les faits des formes résidentielles diverses et variées.

Le plus souvent, ce sont des abris de fortune, construits en matériaux de récupération (bois, tôle) et progressivement consolidés, pour peu que les pouvoirs publics n'aient pas procédé à l'évacuation des terrains squattés. L'habitat des migrants en situation précaire se rapproche ainsi davantage du bidonville que du campement. De fait, les migrants ne semblent recourir aux tentes qu'en cas de nécessité, par exemple au lendemain d'une expulsion. Ainsi, à Marseille, les bidonvilles et les campements étaient rares jusqu'à l'été 2010, car les migrants en situation précaire habitaient en squat. Une fois les squats expulsés, certains groupes ont pu occuper d'autres immeubles ou alors construire des abris dans les « dents creuses », c'est-à-dire dans les interstices du tissu urbain, principalement dans les quartiers populaires. Les autres, sans doute les plus démunis, ont dû se contenter de planter leurs tentes dans les parcs publics de la ville. Quoi qu'il en soit, il existe un lien fort, voire indéfectible, entre les « campements illicites » et les Roms, ou, pour être plus précis, ceux qui sont désignés comme tels par les pouvoirs publics, les associations et les médias. Dans le langage administratif et, de plus en plus, dans le langage courant, les Roms, ce sont en effet ces ressortissants d'Europe centrale ou des Balkans, qui sont peut-être faiblement dotés sur le plan économique, éventuellement en situation irrégulière au regard de la loi, mais aussi et surtout vivant dans ces habitats précaires que l'on qualifie de campements, sans doute par référence aux nomades auxquels les Roms restent bien souvent assimilés.

La concrétisation de cette politique, plutôt ambitieuse puisqu'elle concerne en principe tous les habitants des « campements illicites » et pas seulement ceux des terrains menacés d'évacuation, repose sur un dispositif institutionnel à deux niveaux. C'est aux préfets de département qu'incombe l'application de la circulaire. Ils doivent faire réaliser des diagnostics le plus en amont possible de l'évacuation, c'est-à-dire « dès l'installation du campement » et définir des mesures d'accompagnement, avec la coopération des services de l'État, des collectivités locales et des associations. À cette fin, les préfets bénéficient du soutien du Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL)². Rattaché au Premier ministre. Le DIHAL est chargé de la « coordination interministérielle de l'action de l'État en faveur de l'insertion et l'accompagnement des populations concernées par le démantèlement des campements illicites ». Outre la coordination des différents ministères concernés par l'évacuation des terrains et l'accompagnement des personnes expulsées, le DIHAL doit collecter l'information disponible sur les « bonnes pratiques » locales, lesquelles sont exposées dans un rapport intitulé *Vademecum* (DIHAL 2012). Étymologiquement, le *Vademecum* est un guide « qu'on porte ordinairement et commodément sur soi, pour se renseigner, pour se diriger »³.

Pour cette raison, on peut penser que le document établi par le DIHAL veut constituer un mode d'emploi à destination des acteurs institutionnels et associatifs de l'évacuation et de l'accompagnement des expulsés. Outre l'inventaire des techniques d'intervention expérimentées jusqu'à aujourd'hui, le DIHAL est chargé de la communication avec la société civile. À cette fin, les autorités ont mis en place un « groupe national de suivi » largement ouvert aux associations, mais aussi aux chercheurs, aux élus et aux experts, et plusieurs ateliers sur des thématiques préalablement identifiées, à savoir la valorisation et le droit à la culture, l'hébergement et le logement, l'accès aux

.....

2. Décret n° 2010-817 du 14 juillet 2010 instituant un délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

3. Dictionnaire de l'Académie française, 8^e édition, <http://www.cnrtl.fr/definition/academie8/vade-mecum>.

droits et, bien sûr, l'anticipation et la gestion coordonnée avant l'évacuation des campements. Dans le même ordre d'idées, le DIHAL est invité par le Premier ministre à « accorder une attention particulière aux associations qui interviennent auprès des personnes concernées, ainsi qu'aux collectivités territoriales » dans une lettre de mission en date du 20 septembre 2012. De fait, il entretient un contact régulier avec les acteurs associatifs qui lui font volontiers remonter les informations sur les situations locales et sur l'application de la circulaire. Bien que dépourvu d'autorité sur les préfets, le DIHAL constitue donc une pièce maîtresse dans le dispositif du gouvernement Ayrault : d'un côté, il contribue à la définition des politiques à venir en apportant des « éléments de référence et de méthode » sur la base des expériences déjà engagées ; de l'autre, il remplit une mission d'intermédiation ou d'interface avec les contre-pouvoirs potentiels que constituent les associations de soutien aux migrants roms en situation précaire. En fin de compte, le dispositif en question peut paraître assez curieux : certes, en centralisant l'action et en confiant son exécution aux préfets de département secondés par une administration de mission en charge de définir un cadre cognitif commun, il reproduit des pratiques de pouvoir héritées de l'État dirigiste, mais il s'inscrit aussi parmi les formes renouvelées du pilotage de l'action publique ou de « gouvernance », en mettant l'accent sur la concertation avec la société civile, et, dans une moindre mesure, sur la participation des bénéficiaires.

Bien entendu, ce dispositif hybride ne s'est pas mis en place du jour au lendemain, pas plus d'ailleurs que l'infléchissement humanitaire symbolisé par la circulaire du 26 août 2012. D'abord, le nouveau dispositif étatique peut être interprété comme la concrétisation des promesses de campagne du candidat Hollande devant les associations. Le 27 mars 2012, le candidat François Hollande adressait un courrier adressé au Collectif national droits de l'homme Romeurope⁴. Il écrivait notamment

.....

4. Fondé au début des années 2000 à l'initiative de Médecins du Monde, Romeurope réunit une trentaine d'associations locales et nationales impliquées dans des actions de soutien auprès des migrants roms en situation précaire en France : <http://www.romeurope.org/>.

qu'il souhaitait que « *lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives soient proposées* ». Mais la circulaire doit aussi être assimilée à une réponse du gouvernement aux critiques adressées par la société civile et les partis de gauche après les évacuations de terrain de l'été 2012. En effet, dès le 31 juillet, Romeurope et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) écrivent un communiqué de presse commun dans lequel ils condamnent avec force l'action du ministère de l'Intérieur tout en rappelant la promesse du candidat Hollande⁵. S'en suivent d'autres lettres ouvertes au Premier ministre ou au ministre de l'Intérieur, envoyées par des associations nationales ou locales. Les contre-pouvoirs associatifs se sont donc assez rapidement manifestés, contrairement à ce que les journalistes pouvaient annoncer au début du mois d'août 2012 (Vincent 2012). De plus, il faut tenir compte des éventuelles transactions en coulisse et des rencontres officielles entre les acteurs associatifs et le nouveau personnel politique. C'est ainsi que la réunion de travail interministérielle du 22 août 2012 consacrée aux « campements illicites » a été précédée d'une rencontre entre le Premier ministre et une délégation de Romeurope. Sans doute peut-on assimiler cette réunion, qui fut assez médiatisée, à une mise en scène d'un gouvernement central attentif à la société civile, mais l'événement n'en a pas moins constitué un premier pas vers la circulaire du 26 août.

L'actualisation des logiques sécuritaires

Le tournant humanitaire illustré par la circulaire du 26 août 2012 ne signifie pas, loin de là, l'abandon du paradigme sécuritaire. Jusqu'à présent, l'option sécuritaire du gouvernement socialiste s'est soldée par la multiplication des évacuations de terrain et des reconduites dans les pays d'origine. Largement relayé par les associations et par les médias, le recensement des évacuations et des expulsions réalisé par Philippe Goossens à

.....

5. Communiqué de presse Romeurope/FNARS du 1^{er} août 2012, « Deux ans après le discours de Grenoble : à quand le changement ? », <http://www.romeurope.org/spip.php?article1179>.

partir de 2010 fait état d'une cinquantaine d'évacuations durant l'été 2012, ce qui représente environ 5 000 personnes chassées hors de leur lieu de vie contre 3 300 personnes l'été précédent et 675 durant l'été 2010⁶. Toujours selon P. Goossens, les reconduites en Roumanie se sont elles aussi intensifiées au cours de l'année 2012, avec un total de 1 300 personnes renvoyées dans leur pays d'origine par charter au second semestre 2012 contre 220 au premier semestre. Quel lien peut-on établir entre ces expulsions massives et l'évacuation de certains terrains, en particulier les plus peuplés d'entre eux ? Quelles sont les causes de l'intensification des politiques de rejet pendant l'été 2012 ? Si le ministre de l'Intérieur est souvent mis sur la sellette par les médias, il ne semble pas pour autant y avoir eu de circulaire ou de directive dans ce sens à la différence de ce qu'on avait pu observer durant l'été 2010 (Legros 2012). À défaut de mot d'ordre, la multiplication des évacuations a peut-être été liée, au règlement de dossiers en suspens durant la campagne électorale (Vincent 2012). Elle peut aussi être interprétée comme un soutien du ministère de l'Intérieur aux collectivités locales confrontées à la présence de « campements illicites ». Le légalisme de l'État aurait-il été mobilisé au profit des élus locaux ? À défaut d'apporter des réponses certaines, la question mérite néanmoins d'être posée.

Outre les pratiques d'évacuation des terrains et d'expulsion des personnes, l'actualité des logiques sécuritaires s'exprime aujourd'hui par le maintien de l'arsenal juridico-administratif mis en place par les gouvernements précédents pour « illégaliser » le séjour et même la circulation des Roumains et des Bulgares faiblement dotés sur le plan financier. Les mesures transitoires qui restreignaient l'accès à l'emploi salarié des nouveaux Européens en soumettant ces derniers au régime de l'autorisation de travail préalable ont été maintenues suite au rejet par le Sénat de la proposition de la sénatrice écologiste (EEVL) de Seine-Saint-Denis Aline Archimbaud (2012), de lever les mesures en question. Les motifs de reconduite à la frontière instaurés dans

.....

6. Informations disponibles sur le site de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme, <http://www.aedh.eu/Recensement-des-evacuations.html>.

les années 2000 ont également été maintenus, qu'il s'agisse de la « charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale de l'État-membre d'accueil » et des « troubles graves à l'ordre et à la sécurité publics », prévus par la directive européenne de 2004 relative à la libre circulation, ou encore de l'abus du droit de libre circulation introduit par la loi sur l'immigration de 2011, dite loi Besson.

À part quelques modifications telles que la suppression de la taxe due à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), l'ouverture de nouveaux métiers (dits en tension) aux ressortissants roumains et bulgares, ou encore la diminution de l'aide au retour, le gouvernement Ayrault s'inscrit donc dans les pas du gouvernement précédent. En procédant de la sorte, il reconduit un système de gestion des mobilités au sein de l'Union européenne à deux vitesses avec, d'un côté, la liberté de circulation et de séjour accordée aux ressortissants des États-membres satisfaisant aux exigences de l'article 7 de la directive de 2004 et, de l'autre, des droits limités et un encadrement serré pour ceux qui, ne disposant pas de ressources suffisantes, ne peuvent pleinement exercer leurs droits de citoyens européens.

L'ordre et la sécurité sont, aujourd'hui comme hier, des fondements majeurs de la rhétorique de l'État. Les évacuations des « campements illicites » ont à l'évidence servi de base matérielle à une stratégie de légitimation politique mettant en avant un État fort et déterminé, garant de l'ordre et de la salubrité publique, de la protection des personnes et de la propriété. C'est aussi un État mobilisé contre les organisations criminelles et les clans familiaux qui « organisent l'exploitation de la misère et la mise en coupe réglée d'une partie de ces migrants [les minorités roms d'Europe de l'Est], les contraignant à des activités délinquantes dont ils tirent des profits réinvestis à l'étranger »⁷, selon les déclarations du ministre de l'Intérieur. Les discours de Manuel Valls sont donc identiques à ceux de ses prédécesseurs, que l'on songe aux déclarations de Claude Guéant sur la

.....

7. « Campements illicites : « Laisser faire ne résout rien », selon Manuel Valls », *Le Monde.fr* avec AFP, 14 août 2012, http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/08/14/campements-illicites-laisser-faire-ne-resout-rien-selon-manuel-valls_1745834_3224.html.

délinquance des « jeunes Roumains » pendant l'automne 2011, ou encore à celles de Nicolas Sarkozy sur la « mafia roumaine » alors qu'il était ministre de l'Intérieur (Damiens 2005). La seule nouveauté sur le plan rhétorique réside en définitive dans l'« évacuation sur décision de justice » qui, en quelques mois, a même réussi à s'imposer parmi les nouveaux motifs au sens de J. Dakhli (1998), c'est-à-dire des expressions qui, à force d'être répétées, ont fini par acquérir la valeur de codes ou de lieux communs de l'action politique. L'intérêt de l'expression réside sans doute dans l'affichage d'un État non seulement garant du droit, mais aussi respectueux de la justice, à l'inverse de ce qu'avait pu montrer le précédent gouvernement qui essaya de remplacer les procédures judiciaires d'évacuation de terrains par une procédure administrative⁸.

La référence aux décisions de justice constitue peut-être aussi pour le gouvernement socialiste un moyen de se retrancher derrière le pouvoir judiciaire dont le pouvoir exécutif ne ferait, en définitive, qu'appliquer les décisions sur le terrain. Quoi qu'il en soit, l'évacuation sur décision de justice révèle bien les évolutions en cours sur le plan sémantique. Dans le même ordre d'idées, l'humanisation des évacuations ordonnée par le Premier ministre donne d'ailleurs lieu à une nouvelle hiérarchie des opérations d'évacuation, avec les « évacuations sèches », c'est-à-dire sans proposition de relogement et par conséquent désavouées par tous, et les « évacuations concertées », celles qui, anticipant sur l'expulsion des personnes, constituent désormais le modèle à suivre. Ces évolutions restent toutefois très secondaires, car la répression des « campements illicites » reste un élément majeur du cadrage des opérations d'évacuations par les autorités. Les pouvoirs en place ont en effet gardé l'expression « campement illicite », dont l'usage s'est progressivement banalisé à partir de l'été 2010, plutôt que d'opter pour une nouvelle terminologie. Cette expression, loin d'être anodine, met évidemment l'accent sur le caractère non seulement éphémère, mais aussi transgressif

.....

8. Cette proposition était inscrite dans l'article 32 ter du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure dite LOPPSI 2. Cet article a été censuré par le Conseil constitutionnel en mars 2011.

de cet habitat. Elle justifie par conséquent la démolition des campements en même temps que l'expulsion de leurs occupants.

Le premier régime national d'hospitalité publique en direction des migrants roms

SI l'on suit les réflexions précédentes, la circulaire et les autres actions engagées par le gouvernement socialiste s'apparentent à un exercice d'équilibriste avec, d'un côté, des mesures de protection des personnes qui permettent de se concilier les associations de défense des droits de l'Homme et leurs sympathisants et, de l'autre, un discours de fermeté assorti de mesures sécuritaires qui s'adresse sans doute davantage à un électorat sensible aux positions des partis de droite et d'extrême droite. Si elles visent probablement, à ménager la chèvre et le chou selon une expression populaire, les nouvelles directives dessinent aussi les contours du premier régime national d'hospitalité à l'endroit des migrants roms en situation précaire en France, l'hospitalité étant entendue au sens d'A. Gotman (2004), c'est-à-dire un ensemble de pratiques et de règles édictées par le « maître de maison », en l'occurrence par l'État français, pour accueillir et encadrer le séjour des hôtes en fonction de leur statut social tout en éloignant les indésirables.

De ce point de vue, le *vade-mecum* rédigé par le DIHAL est édifiant. La première étape de l'hospitalité consiste à sélectionner les hôtes parmi les habitants des « campements illicites ». D'après la fiche 4 du document en question, le diagnostic qui, en principe, est réalisé en amont de l'évacuation, devrait permettre de distinguer trois catégories : « les personnes dont l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) est exécutable dès à présent ; [les] personnes n'ayant pas de qualifications professionnelles et aucune maîtrise de la langue française ; [les] personnes pour lesquelles une insertion sociale et professionnelle est envisageable avec un accompagnement social (pratique de la langue française) ». Les auteurs ne se prononcent pas sur le devenir des trois catégories, mais on peut sans grande difficulté estimer que seule la troisième classe, celle qui regroupe les « Roms intégrables », pour reprendre une expression du préfet de la région Provence-Alpes-Côte D'Azur (Leforestier 2012), a vocation à intégrer les dispositifs

d'hébergement et d'insertion, tandis que l'incertitude demeure en ce qui concerne les membres de la deuxième classe.

Une fois sélectionnés, les hôtes sont évidemment hébergés. Si les pouvoirs publics accordent, comme les associations d'ailleurs, la préférence aux dispositifs de droit commun, le *vade-mecum* envisage aussi des alternatives comme les « villages d'insertion », en insistant toutefois sur le caractère temporaire de ces dispositifs. Les terrains ne comportant pas de risques majeurs sur lesquels les squatters pourraient bénéficier de conventions d'occupation à titre précaire sont également mentionnés pour la première fois. Enfin, les hôtes de l'administration française sont soumis à un régime spécial, avec des entretiens personnels réguliers, des « ateliers de groupe » et des ateliers collectifs de Français langue étrangère (FLE) qui sont obligatoires. En dépit des nombreuses critiques à son endroit, le modèle esquissé aujourd'hui reste donc celui de l'assimilation, le changement de résidence (baraque ou tente, hébergement temporaire, logement social) venant, d'une certaine manière, marquer le franchissement d'une nouvelle étape vers le droit commun : l'emploi, puis la régularisation de la situation administrative et, enfin, le logement.

De toute évidence, cette grammaire de l'hospitalité n'a pas été décidée *ex nihilo*. Au contraire, elle s'inspire des expériences d'accueil et d'insertion engagées en banlieue parisienne et ailleurs. Le principe de sélection et la fixation d'un parcours d'insertion ont, par exemple, été appliqués dans les « villages d'insertion » mis en place par l'État et les collectivités locales dans l'arrondissement de Saint-Denis, au nord de Paris (Legros 2010a). De la même façon, des conventions d'occupation à titre précaire ont pu être délivrées dès le début des années 2000 par le maire de Saint-Denis aux habitants de certains terrains. La fixation en cours des principes d'hospitalité s'inscrit donc largement dans une dynamique d'institutionnalisation des pratiques existantes et, par conséquent, de normalisation des interventions en direction des migrants roms. Le DIHAL joue un rôle primordial dans cette dynamique. En effet, les ateliers thématiques et les réunions du groupe national de suivi constituent des moments propices pour l'échange et la circulation

des idées, mais aussi pour la fixation des grilles interprétatives servant à qualifier les situations locales. Cette stabilisation des catégories de pensée et d'action constitue d'ailleurs, l'une des missions attribuées au groupe national de suivi par le DIHAL, le *Vade-mecum* précisant à ce propos que « cette instance est un lieu de débat et de recherche d'un consensus sur les mesures à proposer ».

Plus que la situation des personnes, c'est l'habitat, à savoir le campement illicite, qui a ainsi fini par être reconnu par tous comme le principal problème à résoudre, même si l'on insiste aussi désormais sur l'insertion économique et sociale et la mobilisation des dispositifs et des procédures de droit commun. Dans le même ordre d'idées, les techniques d'intervention et les procédures de financement sont progressivement fixées. Par exemple, la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) figure par exemple parmi les instruments privilégiés de l'action dans les « campements illicites ». Ce qui semble d'ailleurs assez logique puisqu'elle constitue aujourd'hui un « outil majeur pour apporter une solution aux situations de relogement les plus délicates » (*DIHAL fiche 5*). En fin de compte, la situation actuelle rappelle celle des « cités de transit » quarante ans plus tôt. Expériences dispersées au départ, ces dernières ont, en effet, progressivement constitué un cadre cognitif commun au gré des débats et des controverses avant d'être instituées en politique générale par le biais des lois et des circulaires (Tricart 1977).

Sur le terrain, les préfets demeurent cependant les principaux pilotes de l'action locale. Les élus ne semblent d'ailleurs pas en prendre ombrage, sans doute parce que l'implication de l'État dans le règlement des « questions roms » locales correspondait à une revendication de longue date de leur part. Les préfets disposent ainsi d'importantes marges de manœuvre. Le préfet de la Loire-Atlantique a par exemple opté pour un moratoire des évacuations de terrain au lendemain de la circulaire. Dans les Bouches-du-Rhône, le représentant de l'État a, quant à lui, décidé d'insérer quelques familles, poursuivant de la sorte l'action engagée les années précédentes avec l'Association marseillaise pour l'insertion par le logement (AMPIL). Enfin, en Essonne, la situation reste marquée par les opérations

d'évacuation qui se poursuivent, y compris pendant l'hiver, alors que les actions de concertation restent très limitées, au grand dam des associations locales d'ailleurs. Au total, combien de personnes ont pu bénéficier d'un accueil dans le cadre de la circulaire ? Le recensement reste à faire, mais les sources disponibles (médias, littérature associative) indiquent qu'il ne s'agit probablement que d'une minorité parmi les habitants des « campements illicites ».

Si un constat s'impose au terme de cette réflexion rapide sur l'évolution récente des politiques en direction des migrants roms en situation précaire, c'est bien celui de la permanence. Bien sûr, on songe à l'évacuation des terrains et aux reconduites dans les pays d'origine qui restent des pratiques dominantes des autorités, mais il faut aussi considérer la construction des problèmes publics liés à la présence de migrants en situation précaire : *dans ce processus* l'accent est davantage mis sur l'habitat, à savoir le bidonville ou le campement, que sur la recherche des causes de la pauvreté des personnes présentes. Dans le même ordre d'idées, il faut considérer l'importance que tiennent les migrants roms dans la communication politique sur un mode sécuritaire. Les politiques de la gauche au pouvoir équivalent donc à celles des gouvernements de droite précédents. Sur le plan de la répression, elles les dépassent même, si l'on tient compte de l'augmentation, sans précédent en 2013, des évacuations de terrains (LDH 2014). Si les permanences l'emportent indéniablement, il existe cependant quelques divergences, à commencer par le style de gouvernement marqué, avec l'arrivée des socialistes au pouvoir, par l'affirmation de la concertation en tant que principe majeur de l'action publique. Loin de se limiter à une stratégie de marketing politique, même si elle en est évidemment une, la concertation contribue à la structuration de l'intermédiation entre la sphère politico-institutionnelle et le monde associatif, ce qui, en l'occurrence, se traduit par le rapprochement entre, d'un côté, la DIHAL, et de l'autre, le Collectif national droits de l'homme Romeurope et ses grandes associations membres que sont, entre autres, la Fédération nationale des associations de soutien aux Tsiganes (FNASAT), Médecins du monde, le Secours catholique, le Comité catholique contre la faim et pour le développement

(CCFD) ou encore la Ligue des droits de l'Homme. Par ailleurs, avec la circulaire du 26 août 2012, c'est bien la première fois qu'en France les pouvoirs publics esquissent un régime d'hospitalité à l'endroit des migrants roms en situation précaire, qui ait une envergure nationale. L'hospitalité reste toute théorique cependant puisque dans les faits, les habitants des bidonvilles font plutôt l'objet de mesures répressives.

Dans ces conditions, comment les associations et les collectifs de soutien peuvent-ils espérer peser sur les décisions publiques à l'endroit des habitants des « campements illicites » ? Les travaux sur la démocratie participative montrent que les responsables politiques rechignent la plupart du temps pour ne pas dire toujours à partager le pouvoir et que les politiques participatives sont avant tout des instruments de gestion des controverses et des oppositions même si, dans certains cas, elles procurent des ressources, notamment symboliques, aux dominés, y compris aux plus pauvres d'entre eux (Legros 2008). Aussi peut-on penser que, s'ils veulent peu ou prou influencer le cours de l'action en direction des migrants roms, les acteurs de la société civile doivent, éviter de se cantonner à la concertation avec les pouvoirs en place et continuer de se positionner en contre-pouvoir dans l'arène publique à l'échelle nationale comme à l'échelle locale. Selon cette perspective, la circulaire du 22 avril constitue assurément une ressource argumentative. Mobilisée tant par les juges que par les associations qui réclament, comme on pouvait s'y attendre, son application, la circulaire contribue ainsi à complexifier un peu plus les rapports entre la sphère politico-administrative, le pouvoir judiciaire, la société civile et les habitants des « campements illicites ».

Bibliographie

- Archimbaud A. (2012), *Proposition de résolution présentée en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative aux ressortissants de nationalités roumaine et bulgare*, <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppr11-590.html>.
- Dakhlija J. (1998), *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l'Islam*, Paris, Aubier.
- Damiens C. (2005), « Sarkozy, les médias et l'invention de la mafia roumaine. À propos du traitement politique et médiatique de la question tsigane », *Les mots sont importants.net*, <http://lmsi.net/Sarkozy-les-medias-et-l-invention>.
- Dictionnaire de l'Académie française, 8^e édition, <http://www.cnrtl.fr/definition/academie8/vade-mecum>.
- DIHAL (2012), *Mission relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. Vade-mecum et exemples de cas pratiques à l'usage des correspondants « points de contacts » départementaux de la DIHAL*, Première édition.
- Gotman A. (dir.) (2004), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, Éditions de la MSH.
- Leforestier J. (2012), « Roms : le plan sans argent du préfet Hugues Parant », *Marsactu, News, Blog and City Guide*, 18 septembre, <http://www.marsactu.fr/societe/roms-le-plan-sans-argent-du-prefet-hugues-parant-28809.html>
- Legros O. (2012), « Accueillir ou rejeter ? Réflexions sur l'action publique en direction des migrants roms en France », in M. Fichot-Redor (dir.), *Roms, Tsiganes, Gens du voyage*, Ed. Mare et Martin.
- Legros O. (dir.) (2008), *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa*, Adels, Citeres-Émam, Yves Michel, 159-190.
- Legros O. (2010a), « Les pouvoirs publics et les grands bidonvilles roms au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen : réflexions sur la dimension spatiale des politiques de régulation de la grande précarité en milieu urbain », *Espaces Temps*, <http://www.espacestems.net/document8422.html>
- Legros O. (2010b), « Les "villages d'insertion" : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », *Asylon(s)*, 8, <http://www.reseau-terra.eu/article947.html>
- Ligue des droits de l'Homme, European Roma Rights Centre (2014), *Rapport 2013 : Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France*, http://www.ldh-france.org/IMG/pdf/evacuations_forces_2013.pdf.
- Tricart J.-P. (1977), « Genèse d'un dispositif d'assistance : les « cités de transit » », *Revue française de sociologie*, 18-4, 601-624.
- Vincent E. (2012), « Les expulsions de Roms au milieu de l'été ne provoquent que peu de réactions », *Le Monde*, 10 août.

Le système du *hukou* en Chine et ses effets sur les conditions de vie et de logement des travailleurs migrants

CATALINA SANTANA BUCIO

Le système du *hukou* est une institution chinoise qui permet l'enregistrement et le contrôle des déplacements de la population. Il a été mis en place, dans sa forme actuelle, au milieu des années 1950, néanmoins ses origines peuvent être situées à la période impériale, car les différentes dynasties avaient développé leurs propres systèmes de registre avec notamment l'objectif de faciliter la récolte d'impôts. Le *hukou* déterminerait, dans une certaine mesure, les opportunités des individus, car il désigne la position socio-économique occupée dans la structure sociale. Dans l'esprit de la majorité des Chinois, le *hukou* non agricole est considéré supérieur au *hukou* agricole. Ainsi, le *hukou* a contribué à créer une société fragmentée, séparée en deux entités distinctes. Plus largement, il s'inscrit dans un système politique et économique, au service des différents intérêts de l'État afin d'assurer l'ordre sur tous les aspects de la vie sociale (Chan et Zhang 1999).

Les réformes d'ouverture de 1979 ont eu comme conséquence la restructuration de l'économie chinoise. L'accent a été mis dans l'industrie d'exportation, ce qui a demandé une main-d'œuvre peu qualifiée, et les conditions de migration interne ont été facilitées par le relâchement des contraintes institutionnelles

imposées par le système d'enregistrement. En 1980, le nombre de travailleurs migrants était évalué à environ deux millions de personnes¹. En 2007, ils étaient entre cent cinquante et deux cents millions, ce qui représentait environ 11 % du total de la population chinoise et un quart de la population dite rurale (Vendryes 2011). Poussés hors de leurs terres, attirés par la rapide croissance économique des villes, mais surtout par la différence des salaires, les migrants partent des campagnes à la recherche d'opportunités en ville, où ils représenteraient environ 40 % de la main-d'œuvre (Jiang 2007). Parmi ces travailleurs migrants, on estime que la part des femmes s'élèverait entre 33 à 50 % (Gaetano 2010).

Selon les villes d'accueil, les conditions d'installation sont différentes (Li 2011, Wang 2005), mais le logement reste une des difficultés principales pour les migrants arrivant pour travailler dans les centres urbains. Ils disposent de deux options principales. D'une part, ils peuvent être hébergés dans les dortoirs proposés par les entreprises qui les emploient. D'autre part ils peuvent trouver un logement dans le secteur privé (c'est le choix de la plupart), à la périphérie des grandes villes, dans des zones se trouvant entre des *hukou* urbains et ruraux, des « villages urbains » ou *chengzhongcun*, aux portes des grandes villes où les loyers et le coût de la vie sont les moins élevés (Gu 2001, Liu et Wu 2006).

Les travailleurs migrants occupent les emplois les plus pénibles dans le secteur du bâtiment, dans les manufactures, dans l'entretien ou dans les services à la personne. Ils se trouvent en bas de l'échelle salariale et sociale. Ce positionnement serait « justifié » par le manque de qualification. Néanmoins, leur condition d'*outsiders* dans les villes les empêche d'accéder à des emplois dans d'autres secteurs (Fan 2008, Gillboy et Heginbotham 2004). De plus, les restrictions institutionnelles induites par le système du *hukou*, les obligent à acquérir un permis de

.....
 1. Nous emploierons principalement le terme de travailleurs migrants pour faire référence aux résidents détenant un *hukou* agricole mais travaillant dans une zone urbaine. D'autres auteurs utilisent le terme de paysans-migrants (Fan, 2010), d'autres encore mettent l'accent sur la temporalité, avec les expressions de travailleurs temporaires (AU) ou encore de migrants ruraux (Liu et Wu 2006, Liu 2009) et migrants de l'intérieur (Zhou et Cai 2008).

résidence temporaire, souvent payé par l'entreprise, ce qui limiterait leurs déplacements et renforcerait leur dépendance vis-à-vis de leur employeur. De cette manière, le *hukou* renforcerait les désavantages des migrants dans leurs conditions de vie, car l'effet du *hukou* aggraverait l'impact de tout autre facteur socio-économique (Wu 2004, Wu 2010, Li 2011). À titre d'exemple, ils sont nommés *nongmingong* (ouvrier-paysan), pour souligner leur infériorité statutaire. Par cette catégorie, l'État légitimerait donc le traitement différencié dont font objets les migrants (Wu 2010 : 78).

Dans ce chapitre, nous explorons de manière générale ce système de contrôle. Premièrement, nous présentons les origines, le fonctionnement du système et les orientations des réformes plus récentes. Ensuite, nous nous concentrons sur les effets du système du *hukou* dans la vie des travailleurs migrants. Nous nous appuyons sur la littérature scientifique la plus récente (chinoise comme occidentale) sur la question, et sur un corpus d'articles de presse qui font état de l'impact de ce système dans le quotidien des Chinois.

Les origines du système du *hukou*

La période impériale

Le système actuel du *hukou* repose sur une tradition d'enregistrement et contrôle de la population vieille de plus de deux mille ans (Wang 2005, Fan 2008, Chan et Zhang 1999). Pratiquement toutes les dynasties ont eu recours à une forme de gestion de la population. La dynastie Xia (2100-1600 av. J.-C.) instaura la première forme d'enregistrement de la population, regroupant les individus en foyers. Les dynasties qui suivirent développèrent leurs propres registres. Pendant la dynastie Zhou (1100-800 av. J.-C.), l'on retrouve des formes d'enregistrement similaires à celles du *hukou* : un découpage en familles, avec une hiérarchisation selon la taille du village. Les dynasties Sui et Tang (581-907 apr. J.-C.) ont intégré le dans la structure de la politique impériale. En fait, une bonne partie de la terminologie utilisée actuellement date de cette époque. C'est à ce moment que l'on assiste à une réduction de la taille du ménage avec l'objectif

d'étendre le nombre de foyers imposables. Il y a également une série d'améliorations technico-administratives : l'introduction d'un même formulaire et des livrets entraîna l'uniformisation des formes d'enregistrement et du vocabulaire employé, mais aussi des dispositifs qui incitaient à un meilleur traitement des informations, les officiers étant évalués en fonction de leur efficacité à tenir le registre des ménages.

La dynastie Qin (221 av. J.-C.) adopta le système *baojia* (responsabilité mutuelle), qui organise les familles en unités, collectivement responsables de leurs activités envers l'État. La base imposable a été étendue et stabilisée grâce à cette organisation. Une fois que la dynastie Qi parvint à l'unification de la Chine en 221 av. J.-C., le système *baojia* est adopté dans l'ensemble du royaume : dès lors on enregistra l'âge, le sexe et la profession des individus. Les changements de lieu de résidence devaient être rapportés et approuvés par les autorités officielles. Malgré la richesse de la documentation disponible sur la matière, Wang (2005) reconnaît qu'il est difficile à déterminer l'efficacité de ces premières versions du *hukou*. Bref, pendant la période impériale, les différentes dynasties ont introduit un système d'enregistrement de la population qui connut des ajustements et devint de plus en plus sophistiqué. Il aurait facilité la collecte des impôts, un contrôle social et une stratification selon le lieu de résidence. Il aurait permis par exemple la redistribution de terres pendant la dynastie Han (206 av. J.-C.), contribuant ainsi au renforcement de la suprématie de l'ethnie majoritaire.

Le *hukou* de l'époque maoïste

Le système maoïste s'appuie donc dans une tradition de contrôle déjà présente durant l'époque impériale. Néanmoins, dans la période contemporaine, les dirigeants chinois ont été influencés par le système de la *propiska* instauré en URSS en 1932 sous le régime de Staline. De la même manière que pour le *hukou*, l'obtention de la *propiska* garantissait l'accès à des services publics, tels que l'éducation et la santé, et déterminait les secteurs d'emploi accessibles. Il s'appuyait aussi sur un héritage historique, celui de la tradition tsariste de contrôle social. Le système du *hukou* a d'abord été instauré dans les villes en

1951 puis élargi aux régions rurales en 1955. Pendant les années 1950, la Chine connaît donc une période de relative liberté de circulation entre les villes et les campagnes. L'arrivée croissante des paysans dans les grandes villes aurait mis en péril la stabilité dans la distribution de ressources, au cours de la mise en place de la politique dite du Grand Bond en avant. La famine qui s'ensuivit a poussé le gouvernement central à repenser un contrôle plus strict des mouvements internes de la population. Le 9 janvier 1958, le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale vote les « règlements concernant l'enregistrement des ménages en République populaire de Chine ». À partir de cette date, tout « foyer » (la famille ou l'unité de travail) possède un livret sur lequel sont consignés les différents renseignements portant sur chacun de ses membres : nom, date et lieu de naissance, lien avec le « chef du foyer », sexe, niveau d'éducation, date à laquelle l'individu a été officiellement enregistré sur ce livret, sa profession et son lieu de travail (Wang 2005, Froissart 2006).

Il existe deux grands critères de classement dans ce système : le statut et la localité d'enregistrement. Le premier distingue le *hukou* agricole du *hukou* non agricole, ce dernier concernant surtout les populations urbaines. Cela établit une véritable hiérarchie entre ruraux et urbains. Tandis que les ruraux doivent subvenir à leurs propres besoins puisqu'ils ont le droit de travailler la terre, les urbains ont accès à des nombreux droits sociaux pour l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, etc. La distinction entre agricole et non agricole définissait donc les rapports entre les individus et l'État (Chan et Buckingham 2008). L'autre critère est le nom de la localité où le *hukou* a été enregistré. Cela souligne l'importance du niveau local dans le système chinois. Les individus appartiennent à une communauté donnée, rurale ou urbaine. Leurs droits et devoirs varient en fonction des ressources économiques et sociales de ces communautés. Ils ne peuvent être enregistrés que dans un seul endroit de résidence permanente.

Pourtant il est possible de changer de *hukou* sous certaines conditions : une mutation professionnelle, la réussite au célèbre concours national d'admission à l'université, ou l'entrée à l'armée. En fait, la délivrance d'un *hukou* non agricole est vue

comme la récompense à une contribution au pays. Inversement, l'attribution d'un *hukou* agricole, a été, par exemple, une forme de sanction pour les opposants politiques pendant la période de la Révolution Culturelle. Jusqu'en 1998, on héritait le *hukou* de sa mère, ce qui accentuait la position subalterne des femmes, confinant leurs possibilités de mariage à leur village d'origine (Chan et Zhang 1999, Froissart 2008). Les individus qui ont la possibilité de changer leur statut *hukou* dans les villes petites ou moyennes le font principalement pour donner la possibilité à leurs enfants d'accéder à une meilleure éducation (Fan 2008). Récemment, des parents ont dénoncé les difficultés liées au fait de ne pas avoir le *hukou* local².

La mise en place de ce contrôle de la population a contribué également au développement du secteur industriel. À l'instar des stratégies économiques menées dans l'Union soviétique, le gouvernement chinois cherchait à soutenir l'industrie grâce au transfert des ressources de l'agriculture vers l'industrie. Ainsi, tout en contrôlant la production et la distribution des denrées alimentaires, l'État maîtrisait les flux migratoires. À l'époque maoïste, ce classement a servi au projet de développement socialiste de promotion d'une industrialisation rapide en donnant la priorité à l'industrie lourde, dans un contexte de surplus de main-d'œuvre agricole. Actuellement, ce système permet au Parti communiste chinois de mieux asseoir son contrôle sur la société (Froissart 2008, Wang 2005, Wu 2010). Les dirigeants chinois ont favorisé le développement des villes au détriment des campagnes, les habitants des premières bénéficiant des diverses allocations en matière d'alimentation, éducation, logement et santé. Ils ont évité l'explosion démographique des centres urbains qui aurait compromis le financement des subventions. Cette maîtrise de l'expansion urbaine des villes malgré une croissance économique sans précédent, serait donc un « mal nécessaire » pour le développement du pays (Wang 2005, Pow 2012).

.....
 2. « Les travailleurs migrants ne veulent plus sacrifier le droit à l'éducation de leurs enfants », *France 24*, 28 février 2012.

L'ouverture économique des années 1980

L'ouverture économique à partir des réformes de Xiaoping en 1978 a créé une demande en main-d'œuvre bon marché pour soutenir l'industrialisation. La population urbaine ne suffisait pas à remplir les besoins. Le gouvernement chinois a relâché les contraintes du système du *hukou*, afin d'accompagner ce processus. Les paysans ont été autorisés à quitter les campagnes sous certaines conditions dès le milieu des années 1980 : ils devaient subvenir par eux-mêmes à leurs besoins essentiels, se déplacer seuls sans amener leur famille, car la localisation de leur enregistrement officiel restait dans les zones rurales. À partir des années 1990, quelques hommes politiques, des experts (intellectuels, économistes) et plus largement des membres la société ont adressé des critiques envers le système du *hukou* *hukou* sont apparues. Il est reconnu que le système donne naissance à une catégorie de citoyens de « seconde classe », ce qui est contraire aux droits et aux idéaux stipulés dans la Constitution.

Certains économistes, tout en reconnaissant que jusqu'ici le *hukou* serait l'un des facteurs qui aurait permis l'accumulation de capital et le taux d'épargne élevé caractérisant l'économie chinoise, avancent que la permanence des entraves à la mobilité induites par le *hukou* empêcherait le développement d'une « véritable » économie de marché. En élevant le coût de la main-d'œuvre urbaine, en freinant le libre transit d'une main-d'œuvre peu qualifiée, il favoriserait l'essor d'une économie informelle (Vendryes 2011). À cela s'ajoute une difficulté de recensement de la population : le nombre de la population dite flottante devenant de plus en plus important, et donc plus difficile à dénombrer. Cela aurait des répercussions dans l'allocation rationnelle des ressources (Wakabayashi 1990, Wang 2005, Froissart 2009).

En outre le *hukou* semble accentuer les inégalités, nuisant à la cohésion sociale, les travailleurs migrants affrontant des difficultés d'accès aux services d'éducation, de logement et de santé (Zhang et Treiman 2013). De plus, en les plaçant au bas de la structure de pouvoir, le *hukou* entretiendrait l'existence d'une « citoyenneté différentielle » où les droits sont inégalement distribués selon le lieu de naissance et de résidence (Wu 2010). Finalement, le maintien des travailleurs migrants aux marges

de la société et des villes serait à l'origine de l'augmentation de la criminalité et de la délinquance (Wang 2010). De ce fait le *hukou* s'avérerait contraire à ses objectifs, car il contribuerait à l'augmentation de l'instabilité. Les complications bureaucratiques ne permettraient pas de contrôler « rationnellement » les flux des travailleurs migrants et elles seraient surtout une source de corruption et de violation des droits des travailleurs migrants.

Les changements récents

À partir des années 1990, le gouvernement central délègue progressivement aux villes la prérogative de la gestion de la délivrance du *hukou* local. Dans ce contexte, certaines villes ont assoupli les critères pour l'obtenir, en fonction des besoins de développement. Les individus peuvent changer leur *hukou* à condition de remplir des critères qui varient selon les villes. En général, plus la ville est grande plus l'acquisition du *hukou* local devient compliquée. L'objectif serait d'inciter l'installation de tous ceux qui apporteraient une richesse à la ville. Est valorisé le fait d'être propriétaire, de payer des impôts (à partir d'un certain seuil) ou d'avoir des compétences techniques ou scientifiques rares. Les autorités locales chercheraient donc à attirer une élite socio-économique, des investisseurs, des professionnels des métiers très recherchés. Pourtant, même ces catégories de la population, considérées comme « privilégiées », connaissent aussi des traitements différenciés, leur situation restant tout de même vulnérable aux aléas politico-administratifs. Certes, ils ont acquis plus de droits grâce à leur réussite socioéconomique, mais ils n'ont pas encore accédé à une citoyenneté pleine dans les villes où ils résident. Par exemple, ils n'ont pas le droit de participer à la vie politique locale (Wu 2010). Dans certaines communes aux franges des grandes villes, qui ont vu leur statut changer, les habitants ont pu convertir leur *hukou* agricole en un *hukou* urbain. Pourtant, cette « promotion » ne s'est pas accompagnée forcément de l'acquisition des mêmes droits dont bénéficient les résidents du centre de la métropole. En fait, même dans le statut du *hukou* urbain, il existe une hiérarchisation. Les impacts sont notamment palpables dans la lutte pour

l'obtention des places dans les écoles publiques (Li et Li 2010). Les réformes du *hukou*, contrairement à ce qu'y voyait la presse occidentale (une possibilité d'abolition du système), n'ont fait que l'adapter aux nouvelles conditions. Ce serait donc un contrôle de plus en plus local qui discriminerait les individus (Chan et Buckingham 2005 ; Wang 2010). En effet, les assouplissements les plus remarquables ont lieu dans les villes petites et moyennes, l'objectif étant de soutenir l'urbanisation de ces centres urbains et de diminuer la pression sur les grandes villes.

Pour Chan et Buckingham (2008), le *hukou* constitue un héritage du maoïsme difficile à changer, car c'est un système trop lourd, d'une grande inertie, extrêmement bureaucratique. Pour Wang (2005), la légitimité du système reposerait sur des critères moins « polémiques » que ceux de la « race », l'ethnie ou la religion, en faisant appel à un découpage « naturel » de la population : les villes et les campagnes. Il s'appuierait sur l'unité familiale, qui, aux yeux des Chinois, représenterait le noyau de la société. Le développement inégal des régions, loin de le remettre en cause, serait le signe de la contribution au développement du pays, car, pour cela, il est nécessaire qu'il existe des régions qui « tirent vers le haut » le reste du pays. En outre, la plupart des critiques sont plus favorables à une réforme du système qu'à son abolition complète. Si elles constituent un obstacle au libre transit, un terrain fertile pour la corruption et un point noir dans l'image internationale de la Chine (Fan 2005), il est reconnu que le *hukou*, en dépit de ses nombreuses défaillances, aurait évité une urbanisation trop importante, et qu'attribuer le statut de *hukou* urbain à tous les habitants des villes exercerait une énorme pression sur les caisses des villes et de l'État, incapables de répondre aux demandes en services publics comme ceux de l'éducation, du logement, de la santé et des transports. Seules les villes avec une économie solide pourraient affronter un tel changement (Wang 2005, Pow 2012). L'introduction d'un même régime passerait donc, soit par la suppression ou la diminution des subventions, auxquelles les populations des grandes villes ne sont pas prêtes à renoncer, soit par l'élargissement des ressources sociales à l'ensemble de la population.

Les travailleurs migrants et le système du *hukou*

La population des travailleurs migrants est jeune. En 2004, 61 % des travailleurs étaient âgés de seize à trente ans (Froissart 2009). Bon nombre rentrent au village passé le seuil des quarante ans, car ils sont considérés comme trop âgés pour travailler. Ils préfèrent donc investir les économies réalisées dans une entreprise familiale. De cette manière, les travailleurs migrants sont des acteurs dans le développement économique des zones rurales pendant leur séjour migratoire et une fois celui-ci achevé (Murphy 2010, Vendryes 2011).

Des migrants et des migrantes jeunes

Les études sur les femmes travailleuses migrantes montrent qu'elles sont de plus en plus nombreuses à migrer, elles représenteraient de 33 à 50 % de la population migrante (Gaetano 2010). Néanmoins, schématiquement, il y a deux interprétations des conséquences de cette tendance. D'une part, certains auteurs considèrent que l'augmentation des femmes migrantes a des répercussions dans la représentation du rôle traditionnel de la femme, créant des tensions entre les modes de vie ruraux et les styles de vie plus urbains. La migration contribuerait également aux transformations dans la répartition du travail au sein du ménage. Tout cela représenterait donc un bouleversement de la place et de l'identité des femmes dans la société chinoise. Au contraire, d'autres auteurs, s'appuyant sur l'observation des « cycles » migratoires, notent que les ménages développent des « stratégies » dans les déplacements.

Dans ce cadre, la migration des femmes resterait fortement dominée par les choix masculins, par le père avant le mariage, par l'époux une fois mariées (Fan 2008). Le retour (ou la permanence) à la campagne serait motivé par la conservation du droit de cultiver la terre, mais aussi par le fait que ce sont elles qui ont le plus de difficultés à retrouver un travail : une fois mariées ou enceintes, elles subissent des discriminations de la part des employeurs (Loong-Yu et Shan 2007). De cette manière, la migration des femmes prolongerait leur position subalterne au sein de la société. Dans tous les cas, ces auteurs pointent que les

études sur les travailleurs migrants chinois ont été « aveugles » à la question du genre, et qu'elles ont sous-estimé les impacts des discriminations que subissent les femmes migrantes.

Le manque de qualification et les barrières administratives à l'emploi expliquent pourquoi les migrants occupent le plus souvent des emplois pénibles, les moins rémunérés et les plus dangereux. Leur temps de travail est deux fois supérieur à celui des ouvriers et des employés urbains, leur salaire est quatre fois moins élevé. Ils sont employés selon une segmentation fortement sexuée, les hommes étant majoritaires dans le secteur de la construction, les femmes surreprésentées dans le travail domestique et le secteur des services (Fan 2008). Bon nombre sont employés dans les petites entreprises, qui sont aussi les moins contrôlées, celles qui se trouvent en bas de la pyramide de la sous-traitance, où les violations du Code du travail sont les plus graves (Jiang 2006).

Le *hukou* favoriserait aussi le développement d'un marché du travail informel. Cela a comme conséquence que les migrants se retrouvent « hors la loi », dans une situation précaire, et donc plus « malléables » par les employeurs. Même si leur situation est légale, le statut temporaire permet aux employeurs de les renvoyer à n'importe quel moment. Ils se servent de toute opportunité pour se débarrasser d'un salarié, par exemple d'une grossesse ou d'un accident de travail. De plus, une fois embauchés, pour limiter les risques d'un départ « prématuré », certains employeurs confisqueraient le carnet du *hukou*, ou retiendraient des premiers salaires le coût du permis de résidence temporaire « financé » par l'employeur. En somme, les travailleurs migrants souffrent du manque de respect de leurs droits et d'une non-reconnaissance de leur ancienneté, bénéficiant peu des promotions professionnelles (Wong 2011).

Conditions de logement

À leur arrivée en ville, les travailleurs migrants font appel à leurs réseaux sociaux pour trouver un emploi et/ou du logement, contactés souvent avant le départ (Gaetano 2010, Murphy 2010). Ces réseaux se forment grâce à des affinités familiales ou géographiques. Les « villages urbains » offrent donc des

possibilités de logement. Par leur « centralité migrante », ils sont des points d'ancrage pour la recherche d'emploi ou des meilleures conditions de logement, et ils permettraient de garder des liens avec les régions d'origine (Liu et Wu 2006). Pourtant, la rapide croissance urbaine provoque la disparition de l'offre locative bon marché et favorise l'exclusion des travailleurs migrants de la ville (Hao 2011).

Les migrants qui s'installent dans les villes pour travailler ont peu de choix pour se loger : soit ils louent une chambre dans le secteur locatif privé, soit ils sont hébergés dans des dortoirs proposés par les entreprises où ils travaillent. Selon les villes, l'organisation de l'offre du logement change. À Shanghai il existerait un stock dans le parc privé plus important que dans d'autres villes. À Pékin, c'est surtout du logement pourvu par les entreprises privées ou d'État. Le secteur de la location privée est encore peu régulé, et dans la mesure où il n'y a pas de droits pour les locataires, les migrants font l'objet d'abus de la part de rentiers qui profitent de la situation créée par une demande plus forte que l'offre (Wu 2004).

La vie n'est guère meilleure dans les dortoirs des entreprises. Les travailleurs migrants vivent dans une situation de dépendance vis-à-vis de leur employeur (Wu 2005). « Certaines usines ressemblent à de véritables prisons : les entrées et sorties sont strictement surveillées, les fenêtres sont grillagées et les ouvriers se soumettent à une discipline militaire » (Froissart 2008 : 21). Dans tous les cas, la situation de surpeuplement semble être la règle pour le logement des travailleurs migrants. L'objectif de ces structures d'habitation serait de maximiser la productivité par l'extraction d'autant de travail que possible des immigrés, en réduisant le temps de transport et en contrôlant les rotations des employés (Smith 2003). Pour autant, pour King-Chi et Ngai (2009) ce type d'hébergement, concentrant sur un même lieu un grand nombre de personnes, faciliterait l'organisation des ouvriers pour défendre leurs intérêts et tenter d'améliorer leurs conditions de travail. Selon ces auteurs il s'agit d'un « lieu ressource » qui participerait au processus de construction d'une conscience collective. D'autre part, l'accès à la propriété leur est pratiquement impossible. Si, en théorie, ils

ont la possibilité d'acheter, en pratique, il existe de nombreux blocages, notamment le fait que les banques ne leur accordent pas de prêts. Il est fréquent que lors de la vente (ou revente) d'un bien, il soit nécessaire de posséder un *hukou* local. Par ailleurs, le logement social est réservé uniquement aux détenteurs du *hukou* urbain local.

Le logement pour les travailleurs migrants ne figure pas dans les priorités gouvernementales (Liu et Wu 2006, Chen *et al.* 2011) et les villes chinoises encouragent de plus en plus l'activité des promoteurs immobiliers qui construisent des centres commerciaux, des logements pour la classe moyenne ou des logements sociaux pour les urbains. Parce que la plupart de ces travailleurs à bas revenus doit trouver du logement dans le secteur locatif privé, ils se concentrent dans les quartiers les plus dégradés lorsqu'ils peuvent se loger en ville, ou dans la périphérie, créant des « poches » de pauvreté et renforçant la ségrégation urbaine (Zhou et Cai 2008).

Des « gated communities » pour les pauvres

Si pour certains auteurs, le *hukou* crée un système de « villes avec des murs invisibles » (Cha 1994, Chan et Buckingham 2008), la mise en sécurité de certains districts de la banlieue pékinoise montre que ces murs commencent à prendre forme physiquement. Ces « villages urbains » se sont formés au fur et à mesure que les migrants sont arrivés pour travailler dans la ville. Ils forment en quelque sorte une « territorialité ouvrière » migrante, qui s'est tissée grâce aux réseaux sociaux d'entraide des membres de la famille ou des gens du village arrivés précédemment. Ce socle permettrait aux nouveaux arrivés d'avoir un point d'ancrage, de conserver un lien avec les coutumes du village. Il compenserait dans une certaine mesure l'absence d'assistance publique.

Simultanément, cette concentration aurait « facilité » le travail de sécurisation des autorités locales. Certains villages urbains dans la périphérie pékinoise se trouvent entourés de grillages ; l'entrée et la sortie sont contrôlées par des gardiens ; des caméras surveillent jour et nuit. Ce sont des « ghettos », avec une fonction de ségrégation et de discrimination (envers les

travailleurs migrants) affirmée sous un discours de protection (aussi bien pour les migrants que pour la société tout entière). Les médias occidentaux rendaient compte de ce phénomène en 2011. En voici deux exemples.

Le premier est tiré d'un article paru le 6 août 2010 dans *Le Monde* :

« Lancée en avril, la politique de fengbi guanli (contrôle des entrées-sorties) a tout d'une reprise en main des franges urbaines de Pékin : 16 villages de Daxing, où vivent 590 000 migrants, ont été "bouclés" par des barrières, soumis à un couvre-feu nocturne, certes relativement flexible, et dotés d'un système de surveillance par caméras – 92 le seront d'ici à la fin de l'année. »

Le second est extrait d'un article du *New York Times* du 3 octobre 2010 :

« The community is walled and gated, an enclosure of rows of crowded low-rise homes and shops, where people live under the gaze of surveillance cameras and apart from the city. The police patrol around the clock, and security guards stop unfamiliar faces to check identification papers. »

La mise en œuvre de ces mesures a été justifiée par des raisons sécuritaires. Les travailleurs migrants sont souvent présentés comme les responsables de la délinquance et la criminalité. Dans le district de Daxing, 80 % des crimes seraient commis par des migrants. La sécurisation des districts de la périphérie viserait à diminuer la criminalité. Selon les autorités, l'expérimentation a eu un tel succès, qu'il sera étendu à d'autres districts. L'éditorialiste du *China Daily*, dans son article du 27 avril 2010, note la contradiction entre la volonté de la ville de Pékin de devenir une « ville monde » (*global city*) dont l'ouverture est une caractéristique fondamentale et le fait d'enfermer des gens contre leur volonté. À la différence des *gated communities* des classes huppées, poursuit-il, cette forme de surveillance échappe au contrôle de ses habitants : elle leur est imposée et ils n'ont aucun droit de regard sur elle. Ces « ghettos » pour les travailleurs pauvres, matérialiseraient les barrières également présentes dans d'autres sphères de la vie

sociale. Ces mesures concrétiseraient une volonté des pouvoirs publics d'asseoir leur autorité et leur contrôle sur une population relativement « mobile ». Le discours sécuritaire l'emporte sur les droits individuels et il servirait à justifier la mise à l'écart d'une population considérée comme « indésirable ». Mais aussi, les voix qui s'élèvent contre ces discours et cette politique, refléteraient la sensibilisation grandissante pour les questions des droits individuels, notamment chez les classes moyennes et supérieures.

Pour Chan et Zhang (1999), ce n'est pas l'existence d'inégalités entre les villes et les campagnes qui est nouvelle, mais le fait que, grâce à la mobilité qu'ont acquise les individus, ces disparités sociales, basées sur le *hukou*, ont été exportées en ville et sont devenues visibles dans les territoires urbains. Les changements dans la composition démographique, la polarisation sociale et la ségrégation urbaines s'affirment nettement. Pour Liu et Wu (2006) les villes chinoises connaissent deux processus simultanés. Il s'agit d'un côté de l'arrivée de travailleurs migrants d'origine rurale et de l'autre, de la venue de salariés travaillant pour des entreprises – souvent étrangères – avec des revenus élevés. Les premiers font partie de la population flottante, sans qualification et avec des bas revenus. Le deuxième groupe est constitué d'hommes d'affaires et professionnels hautement qualifiés. Avec l'assouplissement des restrictions à la mobilité et la mise en place dans certaines villes de politiques de migration choisie, le *hukou*, contribuerait à accentuer la distance qui éloigne les uns des autres.

La place occupée dans la pyramide sociale créée par le *hukou* détermine l'accès aux biens, aux services. Les travailleurs migrants qui se trouvent au bas de cette stratification voient leurs opportunités de mobilité sociale fortement limitées et peuvent difficilement aspirer à une ascension sociale pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Le travailleur migrant symbolise la figure de l'Autre. Il est associé au désordre, au crime, à la saleté. Il représenterait une menace pour l'ordre social. Il est facilement « repérable », par son accent provincial ou ses habits modestes. En fait, les travailleurs migrants sont considérés comme ethniquement différents, même si la plupart du temps

ce n'est pas le cas. Les citadins ont intériorisé une supériorité sociale (Froissart 2008, Wu 2010, Kuang et Liu 2012). Pour certains urbains, les travailleurs migrants sont tenus pour responsables du chômage urbain, alors que celui-ci est surtout lié à la restructuration de l'appareil de production chinois : nombre des entreprises publiques ont fermé ou fortement diminué leur masse salariale pour laisser la place à des entreprises privées, considérées comme plus compétitives, et ce sont les travailleurs urbains les moins qualifiés qui ont payé les frais de ces transformations (Smith 2003, Liu et Wu 2005, Wu 2005).

Conclusion

Le système du *hukou* puise sa légitimité historique dans l'héritage impérial et maoïste et sa légitimité sociale dans l'intériorisation des différences entre les populations d'origine agricole et non agricole. Les systèmes de contrôle et de gestion de la population ne sont pas exclusifs à la Chine. Tous les États cherchant à contrôler ou à inciter à la fixation géographique de la population ont mis en place des dispositifs équivalents. Le *hukou* aurait influencé les systèmes d'enregistrement au Japon, en Corée du Sud et de façon plus marquée, en Taiwan. Cependant ces systèmes n'auraient pas affecté substantiellement les flux de migration interne, ni déterminé les opportunités de vie des individus dans ces pays à la différence de la Chine (Wang 2005 et 2010, Fan 2008).

Pérennisation et extension du système

Le *hukou* semble continuer à remplir ses fonctions de contrôle de l'urbanisation et de soutien à l'industrialisation de la Chine. Il constitue l'un des piliers sur lesquels l'économie centralisée et planifiée s'est développée. Durant la période maoïste, il a permis de contenir la pression démographique sur les villes, et d'offrir des matières premières bon marché à l'industrie lourde. Pour certains auteurs, il a créé un « système de castes urbaines », remplissant la fonction de « gardien » dans les grandes villes, au profit des citadins (Tang et Yang 2009). Actuellement, le *hukou* poursuit son rôle de régulation de la démographie urbaine, en

permettant le contrôle de l'urbanisation et en favorisant le développement des villes petites et moyennes, afin de désengorger les grandes métropoles. Cette croissance économique inégale entre les régions est considérée comme une phase nécessaire du développement de la société chinoise tout entière. Mais les réformes entamées dans les années 1990 (et les assouplissements du *hukou* dans différentes villes), ont surtout accentué les inégalités entre les groupes sociaux d'une part, entre les villes et les campagnes d'autre part. La persistance de la possibilité pour quelques-uns de changer de statut grâce à la réussite scolaire ou socioéconomique entretient chez tous « le sentiment d'un progrès et d'un avenir relativement ouvert, laissant penser aux individus qu'ils sont capables de changer leur destin en comptant sur leurs propres forces » (Froissart 2008 : 38).

La disparition du *hukou* et de ses effets paraît donc peu vraisemblable (Wang 2005). Les travailleurs migrants restent l'objet d'une ségrégation à plusieurs niveaux : l'emploi, la protection sociale, l'éducation de leurs enfants. Certains emplois dans les entreprises d'État et les services publics leur sont fermés. Ils occupent les tâches les plus pénibles et les emplois les plus mal payés, délaissés par les citadins, dans les secteurs du bâtiment ou de l'entretien ; ils n'ont généralement pas accès aux services sociaux, notamment aux établissements scolaires ou à la sécurité sociale. Leurs droits sociaux sont bafoués. Ces immigrés de l'intérieur sont le plus souvent sans contrat de travail, sans droits sociaux et vivent dans des conditions de logement déplorables (Liu et Wu 2005, Fan 2008, Wu 2004, Froissart 2008). Les relations entre le travail et le lieu d'habitation ont toujours été fortes en Chine. Pendant la période socialiste, des ensembles d'habitation ont été construits pour héberger les salariés des entreprises d'État. Ces « villages de travailleurs » renforcent donc les liens entre les individus qui les habitaient et permettent de pérenniser et de reproduire la main-d'œuvre d'une génération à l'autre. De cette manière, l'État ne contrôle pas seulement le niveau de production industrielle, mais également le développement urbain. L'approvisionnement de ce type d'habitat collectif a permis de répondre aux besoins de logement et d'éviter l'apparition de sans-abri (Webster 2005, Wu 2010).

Le processus d'industrialisation s'est accéléré depuis l'ouverture économique et les besoins de main-d'œuvre ont provoqué le relâchement des contraintes institutionnelles. La migration interne a suscité de nouveaux besoins de logement pour héberger les travailleurs migrants. Le système de dortoirs, déjà partiellement existant pendant la période socialiste, s'est développé et a été adopté par un grand nombre d'entreprises. Pour Smith (2005) ce système constituerait même un des atouts dans la compétitivité de la Chine, car il permettrait de maximiser la productivité des salariés. Contrairement à l'objectif du logement collectif pendant la période socialiste, le système du dortoir ne cherche pas à « fidéliser » la main-d'œuvre et ne s'inscrit pas dans une vision au long terme d'installation d'une main-d'œuvre qualifiée. Ce système se base dans le court terme sur la maximisation de la productivité d'une main-d'œuvre peu qualifiée et peu stable.

**Des contraintes sociales multiples
qui touchent toutes les catégories d'urbains**

Nous avons évoqué les conditions de logement des travailleurs migrants habitant dans la périphérie des villes ainsi que la tendance à la sécurisation et au contrôle de leur logement. L'occupation de ces espaces s'expliquerait tant par des contraintes institutionnelles, leur condition d'*outsiders* les empêchant d'occuper les logements ou les quartiers destinés aux locaux, qu'économiques, car le coût du logement dans ces zones est plus bas. Mais il s'explique aussi par des aspects plus sociaux, les travailleurs migrants développant des « stratégies » qui consistent notamment à faire appel aux réseaux sociaux formés à partir de l'origine géographique, communautaire ou du secteur d'activité. D'ailleurs, ce morcellement social et géographique ne concerne pas uniquement les travailleurs migrants. Nous aurions pu étudier d'autres effets indirects du *bukou*, celui de l'enfermement croissant des plus aisés par la formation de *gated communities* dans les quartiers huppés de Shanghai et de Pékin, aussi bien dans la ville que dans la périphérie (Wu 2005, Pow 2009). Les deux tendances sont complémentaires des processus de stratification et ségrégation sociales (Santana Bucio 2008).

Les études sur les impacts du *hukou* se multiplient et se complexifient, car depuis les réformes récentes et la place prépondérante que les autorités locales ont acquise quant à la délivrance du *hukou* local, les conditions d'accès varient d'une région à une autre, et à l'intérieur d'une même ville. Les études montrent les formes de stratification qui en résultent selon la proximité au centre (Li et Li 2010). Cela demande une connaissance de plus en plus fine des enjeux locaux. Les raisons qui motivent les individus pour changer (ou conserver) le *hukou* local urbain résident principalement dans le désir de bénéficier de services publics de qualité, notamment de l'éducation, qui est vu comme le vecteur plus puissant de mobilité sociale.

L'actuelle période de forte croissance économique et d'industrialisation ébranle la relative stabilité de la période socialiste. L'ancienne distinction entre les agricoles et non agricoles, où chaque groupe résidait dans le lieu qui lui était assigné, la campagne ou la ville, devient de moins en moins solide. Aujourd'hui, différentes catégories se concentrent dans une même ville : des travailleurs migrants, d'anciens paysans qui acquièrent le statut d'urbain, coexistent avec des citoyens de longue date. Si les réformes vont dans le sens d'une disparition de ce découpage, au profit d'un système qui distinguerait les groupes selon les types de résidence (permanente ou temporaire) l'accès aux services publics et notamment à l'enseignement, la citoyenneté complète reste le privilège d'une minorité. Pour Wang (2010) comme pour Chan et Buckingham (2008), on se dirige vers une distinction entre les locaux et les étrangers (*outsiders*). Ces derniers étant surtout des travailleurs migrants, ils se retrouvent dans une position dominée en raison de leur origine géographique, des types d'emploi exercés, et des formes de logement et de quartier habités.

Bibliographie

Banister J. (n.d.) « Labor Migration and Urbanization », in *China's Economic Dilemmas in the 1990s: The Problems of Reforms, Modernization, and Interdependence*.

- Bao S., Bodvarsson Ö. B., Hou J. W., Zhao Y. (2011), « The regulation of migration in a transition economy: China's hukou system », *Contemporary Economic Policy*, 29-4, 564-579.
- Chan K. C., Buckingham W. (2008), « Is China Abolishing the Hukou System ? » *The China Quarterly*, 195, 582-606.
- Chan K. C., Zhang L. (1999), « The Hukou System and Rural-Urban Migration in China: Processes and Changes », *The China Quarterly*, 160, 818-855.
- Chan K. C., Ngai P. (2009), « The Making of a New Working Class ? A Study of Collective Actions of Migrant Workers in South China », *The China Quarterly*, 198, 287-303.
- Chao-Lin G. (2001), « Social Polarization and Segregation in Beijing », *Chinese Geographical Science*, 11, 17-26.
- Chen J., Fei G., Ying W. (2011), « One Decade of Urban Housing Reform in China: Urban Housing Price Dynamics and the Role of Migration and Urbanization, 1995-2005 », *Habitat international*, 35. 1, 1-8.
- Cheng T., Mark S. (1994), « The Origins and Social Consequences of China's Hukou System », *The China Quarterly*, 139, 644-668.
- Fan C. (1999), « Female Marriage Migration in China. » in *Urban Growth and Development in Asia*, Chapman G.P., Dutt A.D., Bradnock R. and Asian Urbanisation Conference (ed.), Aldershot, Ashgate 303-328.
- Fan C. (2004), « The State, the Migrant Labor Regime, and Maiden Workers in China » *Political Geography*, 23-3, 283-305.
- Fan C. (2008), *China on the Move: Migration, the State, and the Household*, London, New York, Routledge.
- Froissart C. (2008), « Le système du *hukou* : pilier de la croissance chinoise et du maintien du PCC au pouvoir. » *Les Études du CERI*, 149.
- Froissart C. (2009), « Les migrations intérieures en Chine » in *L'Enjeu mondial (Le phénomène migratoire)*, Jaffrelot C. et Lequesne C. (dir.), Paris, Presses de Sciences Po.
- Gaetano A. (2010), « Gender and Citizenship Inequality. The Story of Two Migrant Women », in *One Country, Two Societies: Rural-Urban Inequality in Contemporary China*, Whyte M. K. (ed.), Harvard Contemporary China, Series 16. Cambridge (MA), Harvard University Press, 265-286.
- Galster G., Zobel A. (1998), « Will Dispersed Housing Programmes Reduce Social Problems in the US ? », *Housing Studies*, 13-5, 605-622.
- Gilboy G.J., Heginbotham E. (2004), « The Latin Americanization of China ? », *Current History*, 674, 256-261.
- Hao P., Sliuzas R., Geertman S. (2011), « The Development and Redevelopment of Urban Villages in Shenzhen », *Habitat international*, 35-2, 214-224.
- He S., Liu Y., Wu F., Webster C. (2010), « Social groups and housing differentiation in China's urban villages: an institutional interpretation », *Housing Studies*, 25-5, 671-691.
- Jiang F. (2007), « Lone Migrants: China's Growing Underclass », *Harvard International Review*, 29-3, 9-21.

- Jiang L. (2006), « Living Conditions of the Floating Population in Urban China », *Housing Studies*, 21-5, 719-744.
- Keiko W. (1990), « Migration from Rural to Urban Areas in China », *The Developing Economies XXVIII*, 4, 503-523.
- Kuang L., Li L. (2012), « Discrimination against Rural-to-Urban Migrants: The Role of the Hukou System in China », *PLOS One* 7, 11, 1-8.
- Lemoine F., Bardot C. (2009), *La Chine*, Paris, Pearson Education.
- Li L., Li S. M., Chen Y., (2010), « Better city, better life, but for whom?: The hukou and resident card system and the consequential citizenship stratification in Shanghai, *City, Culture and Society*, 1-3, 145-154.
- Li L., Li S. (2010), « The Impact of Variations in Urban Registration within Cities » in *One Country, Two Societies: Rural-Urban Inequality in Contemporary China*, Whyte M. K. (ed.), Harvard Contemporary China, Series 16. Cambridge (MA), Harvard University Press, 188-215.
- Liu K. (2009), « China's Urban Informal Settlements: Concepts and Sustainability implications », *Proceedings of Universitas*, 21, 99-103.
- Liu Y., Wu F. (2006), « Urban Poverty Neighbourhoods: Typology and Spatial Concentration under China's Market Transition, a Case Study of Nanjing », *Geoforum*, 37.4, 610-626.
- Liu Z. (2005), « Institution and Inequality: The Hukou System in China », *Journal of Comparative Economics*, 33.1, 133-157.
- Logan J. R. (2008), *Urban China in Transition*, Malden(MA)-Oxford, Blackwell.
- Loong-Yu A., Shan N. (2007), « Chinese women migrants and the social apartheid », *Development*, 50-3, 76-82.
- Murphy R. (2009), *Labour Migration and Social Development in Contemporary China*, London-New York, Routledge.
- Murphy R. (2010), « The Narrowing Digital Divide », in *One Country, Two Societies: Rural-Urban Inequality in Contemporary China*, Whyte M. K. (ed.), Harvard Contemporary China, Series 16. Cambridge (MA), Harvard University Press, 166-187.
- Pow C.-P. (2009), *Gated Communities in China: Class, Privilege and the Moral Politics of the Good Life*, London-New York, Routledge.
- Pow C.-P. (2012), « China Exceptionalism ? Unbounding Narratives on Urban China. », in *Urban Theory beyond the West: A World of Cities*, edited by Edensor T. and Jayne M. (ed.), Abingdon-Oxon-New York, Routledge, 47-64.
- Santana Bucio C. (2011), « Les gated communities en France », *Recueil Alexandries*, TERRA éditions, <http://www.reseau-terra.eu/article1159.html>
- Smith C. (2003), « Living at Work: Management Control and the Dormitory Labour System in China », *Asia Pacific Journal of Management*, 20, 333-358.
- Tang W., Yang Q. (2008), « The Chinese urban caste system in transition », *The China Quarterly*, 196, 759-779.
- Vendryes T. (2011), « Migration Constraints and Development: Hukou and Capital Accumulation in China », *China Economic Review*, 22-4, 669-692.

- Wang F.-L. (2005), *Organizing through Division and Exclusion*. Stanford (CA), Stanford University Press.
- Wang F.-L. (2010), « Renovating The Great Floodgate: The Reform of China's Hukou System », in *One Country, Two Societies: Rural-Urban Inequality in Contemporary China*, Whyte M. K. (ed.), Harvard Contemporary China, Series 16. Cambridge (MA), Harvard University Press, 335-364.
- Whyte M. K. (2010), « One Country, Two Societies: Rural-Urban Inequality in Contemporary China », Cambridge (Ma.), Harvard University Press.
- Wong L. (2012), « Chinese Migrant Workers: Rights Attainment Deficits, Rights Consciousness and Personal Strategies », *The China Quarterly*, 208, 870-892.
- Wu F. (2005), « Rediscovering the "Gate" Under Market Transition: From Work-Unit Compounds to Commodity Housing Enclaves », *Housing Studies*, 20-2, 235-254.
- Wu F., Huang N. (2007), « New urban poverty in China: Economic restructuring and transformation of welfare provision », *Asia Pacific Viewpoint*, 48.2, 168-185.
- Wu J.-M., (2010), « Rural Migrant Workers and China's Differential Citizenship » in *One Country, Two Societies: Rural-Urban Inequality in Contemporary China*, Whyte M. K. (ed.), Harvard Contemporary China, Series 16. Cambridge (MA), Harvard University Press, 55-81.
- Wu W. (2004), « Sources of Migrant Housing Disadvantage in Urban China », *Environment and Planning*, 36-7, 1285-1304.
- Zhang H. (2010), « The Hukou System's Constraints on Migrant Workers' Job Mobility in Chinese Cities », *China Economic Review*, 21-1, 51-64.
- Zhang Z., Treiman D.J. (2013), « Social Origins, Hukou Conversion, and the Wellbeing of Urban Residents in Contemporary China », *Social Science Research*, 42-1, 71-89.
- Zhou M., Cai G. (2008), « Trapped in neglected corners of a booming metropolis: Residential patterns and marginalization of migrant workers in Guangzhou », *Urban China in transition*, 226-249.

Articles de presse

- « Closed-off villages bad idea », *China Daily*, 29 avril 2010, http://www.chinadaily.com.cn/cndy/2010-04/29/content_9789183.htm
- « Migrants put behind fences », *China Daily*, 6 mai 2010, http://www.chinadaily.com.cn/china/2010-05/06/content_9814616.htm
- « Migrant workers get chance for urban residency », *Morning Post*, 9 juin 2010.
- « Foxconn suicides: Why higher pays won't work », *Global Post*, 10 juin 2010. <http://www.globalpost.com/print/5559131>
- « Wen: Improve migrant workers living conditions », *China Daily*, 15 juin 2010, http://www.china.org.cn/china/2010-06/15/content_20267532.htm
- « White-collar workers are China's newest underclass », *Newsweek*, 20 juin

- 2010, <http://www.newsweek.com/2010/06/19/smart-young-and-broke.print.html>
- « Villages de migrants sous haute surveillance à Pékin », *Le Monde*, 6 août 2010,
- « Migrant “Villages” Within a City Ignite », *New York Times*, 3 octobre 2010.
- « Migrants failed by cities efforts to mitigate unfairness of *hukou* system », *South China* 14 février 2011.

Recherche de l'intime et intimité totalitaire Les modes d'habiter des domestiques étrangères au Liban

JULIEN BRET

Les migrants contemporains sont pris dans les contradictions globales de la situation du migrant moderne marquée par la double absence, car il est absent ici et absent là-bas (Sayad 1999). En revanche le mode de production du migrant globalisé n'a rien de commun avec celui du migrant de l'ère industrielle. Dans le cas des migrations de travailleurs domestiques, les dimensions de cette problématique sont plus complexes encore. De même en situation migratoire, l'habitat est de fait loin d'être ordinaire ; en situation de travail domestique, il l'est encore moins. Les domestiques sri-lankaises et philippines, peuplant l'espace migratoire moyen-oriental ont des conditions d'habitat, qui révèlent tant leurs choix économiques que leurs capacités d'anticipation et d'adaptation à la négativité des rapports sociaux de travail domestique en situation migratoire¹. En s'engageant sur les routes migratoires, les domestiques espèrent en l'avenir tout en désespérant des possibilités qui leur sont

.....

1. J'ai élaboré le concept de négativité des rapports sociaux, qui pourrait s'appliquer à d'autres composantes du monde social et regrouper l'analyse de situations marquées par le double mouvement d'une fausse reconnaissance et d'une conscience exacerbée chez des acteurs sociaux globalisés de ces rapports sociaux dans le cadre d'une thèse sur la situation migratoire de ces domestiques au Liban (Bret 2011).

laissées dans leur pays d'origine puis d'arrivée. Les candidates au travail domestique globalisé choisissent de se placer en situation de servitude volontaire pour profiter – et rendre profitables – les différentiels économiques inscrits dans les structures globalisées du monde du travail. Cette soumission à l'ordre global de la nouvelle servitude implique un choix de logement spécifique.

Le modèle de la domesticité dans le monde arabe, et en particulier au Liban, est celui d'une domesticité à demeure ou *live-in*, qui suppose que l'employée soit logée par son employeur dans le cadre d'un système juridique, la *Kafala*, qui impose une relation exclusive entre employée et employeur. Les possibilités d'émancipation de ces règles juridiques extrêmement restrictives sont très limitées et notamment celle d'accéder à l'espace public et à un habitat autonomes. Les formes d'affranchissement peuvent être individuelles ou collectives (familiales et communautaires), conviviales ou sécuritaires. Certaines des domestiques émancipées, employées à temps partiel (*part-time*) ou *free-lance*, côtoient dans les quartiers informels des réfugiés, d'autres migrant(e)s économiques internes ou externes, arabes ou non arabes, à la fois dans la grande périphérie urbaine et dans des interstices au sein de la ville globale de Beyrouth. Pour les domestiques non émancipées, la question de l'habitat et du logement se trouve prise dans les contraintes de la négativité des rapports sociaux de travail domestique, où se mêlent des injonctions contradictoires et marqués par la violence physique et morale. Cette négativité s'inscrit dans les structures de l'habitat, dans les objets comme dans les usages de l'espace.

Dans cet article j'envisage les pratiques que les migrants et migrantes étrangers au Liban mettent en œuvre dans des espaces publics, afin d'en redéfinir les usages et de maintenir la convivialité et la solidarité des groupes locaux ou communautaires. Les migrante(e)s cherchent à construire une intimité et à saisir les opportunités de logement autonome, que la règle de la *Kafala* interdit en tant que tels. Les pratiques de l'intime sont constitutives du rapport social de travail domestique, dont les structures sont de plus en plus globalisées et négatives.

Se déplacer Sortir de la maison de l'employeur, visiter la ville

Les groupes et les communautés de migrants, détournant les injonctions à l'invisibilité dont ils sont l'objet, accèdent à une existence autonome et publique et prennent parfois position dans des lieux et institutions publiques. Certains dimanches la rue est investie par des cortèges motorisés de migrants, dont 90 % sont des domestiques étrangères, qui se déplacent d'un point de regroupement à un point de ralliement, dont la vocation sera précisée plus loin. Les Libanais de Daora voient régulièrement des dizaines d'autobus parcourir l'autoroute en bordure de la ville à petite vitesse, tandis que d'autres véhicules s'agrègent progressivement au cortège tout au long du trajet. Les premiers sont interloqués, souvent conduits à l'échange avec ces groupes éphémères et de passage.

Des convois du dimanche à la Journée des migrants

Ces déplacements permettent aux migrants de se regrouper provisoirement et de déterminer en relative autonomie leurs pratiques de l'espace. Ces groupes communautaires et intercommunautaires, pris en charge par des institutions d'entraide et de secours, parcourent le pays à la recherche d'espaces accueillants. Ce peuvent être des écoles, des sites religieux ou touristiques. Les communautés d'origine, qui deviennent à cette occasion des groupes tangibles, organisent des programmes de loisir, notamment touristiques. Ces cortèges imposants effectuent en une journée la visite touristique des sites réputés du Liban. Voici un programme type d'un de ces tours de la capitale libanaise, qui a eu lieu en septembre 1991 :

« Au départ de Beyrouth, on rejoindra d'abord Notre Dame du Liban, sur les hauteurs de Jounieh, avant un arrêt à Jbeil, visite du site historique et prières dans l'Église Saint Jean de la vieille ville ; poursuite vers le nord et arrêt au château croisé de Qlailé, à Florida Beach et, au-dessus, à l'église de Nouriyé ; reprise en direction de la vallée de la Qadicha, arrêt en hauteur, visite de la résidence d'été du Patriarche maronite, recueillement pendant une messe solennelle, etc. »

On est alors au sortir de la guerre civile et les Libanais éprouvent alors le besoin de (re)découvrir les contours de leur pays. Les migrants semblent vouloir faire de même et participer. Quinze ans plus tard, la situation politique du pays est modifiée et détermine de nouveaux usages de l'espace public. Les groupes de migrants organisent de grands événements culturels et festifs, à la fois religieux et divertissants, qui sont aussi le support de pratiques de solidarité. Les communautés qui semblent davantage segmentées présentent des numéros et des spectacles ; les performances, se succèdent sur des scènes plus ou moins improvisées : la rue elle-même, la cour d'une école dans la montagne, l'esplanade du patriarcat maronite à Bkerké). Elles entrent parfois en compétition pour la reconnaissance. la Journée des migrants, créée en 2006, a lieu une fois par an.

Les domestiques, en y participant et en se déplaçant ainsi, bravent l'injonction à l'immobilité qu'impose le système de la *Kafala*. Rappelons que ce système, dont l'origine reste sujette à des interprétations diverses, attache le/la domestique à son employeur par une procédure contractuelle tout à fait exclusive, qui interdit formellement la rupture et le renouvellement des contrats de travail. D'un point de vue légal les domestiques sont soumis(e)s à leur employeur tout au long de leur carrière migratoire : ce dernier s'acquitte du paiement des droits d'agence pour le recrutement et des taxes afférentes et s'occupe des formalités pour le visa de travail pour un contrat de deux ou trois ans et de celles du visa de résidence.

L'attachement est donc bien le principe économique comme juridique de la prise en charge des domestiques et, plus généralement, des migrants non arabes au Liban. Le principe de l'attachement, que l'on pourrait envisager avec un peu d'ironie comme un mode d'enracinement imposé, est légitimé par la promotion d'un marché du travail fluide, mobile et réactif. De ce point de vue, le marché du travail domestique au Liban apparaît comme un hybride associant le pire de la tradition juridique et celui de la modernité globalisée.

Des lieux et services de loisirs pour les migrants

Le déploiement des groupes migrants dans les espaces publics libanais doit être analysé au regard du confinement plus

ou moins durable dans l'habitation de l'employeur, conséquence de la *Kafala*, que cette règle rend possible et que les horaires très importants du travail de domestique imposent. Des lieux intermédiaires proposent aux migrants des services d'assistance et de divertissement, selon une combinaison qui fait l'objet d'une compétition pour l'hégémonie dans les communautés ou dans les groupes constitués à l'échelle locale. Les centres d'accueil communautaires et les *safe houses* sont le plus souvent des dépendances de lieux de culte ; ils rendent divers services et connaissent une grande affluence durant le repos dominical – quand il est respecté. Ces sites sont gérés par les institutions interdépendantes du système d'entraide des migrants au Liban dont la tête de pont est *Caritas Liban*.

Plus récemment, d'autres lieux ont vu le jour, dans une configuration moins intercommunautaire et plus localisée dont le type est le local associatif ou l'appartement individuel loué de façon collective. Aussi bien dans les quartiers informels de l'agglomération formelle que dans les niches informelles des quartiers formels de Beyrouth et des villes secondaires, jusque dans les gros bourgs qu'on appelle « villages » au Liban, ces lieux jouent un rôle croissant dans l'animation de la sociabilité et de la solidarité communautaire pour les migrants. Des habitués s'y retrouvent ; des fonds d'entraide y sont levés, les modalités des événements à venir pour animer la communauté y sont définies. Les participants actifs de ces groupements peuvent être présentés comme une élite communautaire, illustration vivante de la réussite migratoire. Leurs leaders semblent avoir effectué des carrières migratoires linéaires, avoir évité toutes les impasses et passé toutes les épreuves.

Accéder à un logement

Ce type de groupement et leurs leaders peuvent jouer un rôle dans l'accès résidentiel à certains moments particulièrement critiques de l'existence des migrants. Durant autonome, l'habitat des migrants non arabes est une composante de la frange peu légitime du marché de la résidence. Il est situé dans les vastes quartiers, eux-mêmes informels ou périphériques, du sud et de l'est de

Beyrouth, ou dans les interstices des quartiers formels ou centraux de la capitale. Dans les deux cas, l'accès au marché du logement est gardé. Son fonctionnement constitue un enjeu important pour les classes populaires appauvries arabes et non arabes.

Se loger en ville dans des habitats non ordinaires ou en périphérie

Quand ils ne sont pas regroupés sur le plan familial, les migrants dérogeant aux principes de la *Kafala* préfèrent la colocation et s'efforcent d'en supporter les vicissitudes. Quand ils sont en charge de familles – ce qui est plus rare –, ils sont contraints de trouver des solutions de logement plus ou moins atypiques, comme des locaux à vocation commerciale reconvertis en logements. En voici deux exemples :

À Antélias, dans la banlieue est de Beyrouth, un local commercial sur deux étages a été converti en lieu d'habitation. Pour un loyer de 250 dollars par mois. S., un Sri-Lankais de quarante ans installé au Liban depuis plusieurs dizaines d'années, y réside avec sa compagne, domestique free-lance, et son fils de deux ans. L'espace est bien aménagé et agréable. Il comporte une pièce en longueur de 15 m² au rez-de-chaussée, un escalier en colimaçon menant à une cuisine simplement équipée, à une petite salle de bains et à une chambre où se tient la télévision. La pièce de convivialité est celle du bas. La chambre est recouverte d'affiches du cycliste L. Armstrong au faîte de sa gloire, car S. est un grand amateur de cyclisme. Un calendrier, dont les pages représentent sous divers aspects saint Maron, la figure tutélaire des maronites du Liban, est accroché sur l'un des murs de la pièce principale.

Entre Beyrouth et Jounieh, un couple sri-lankais sans enfant occupe un local niché en mezzanine dans un atelier de production métallurgique employant une dizaine d'ouvriers, à la fois arabes et non arabes. F., une quarantaine d'années, est l'un de ces employés. Sa compagne, qui vient d'obtenir l'autorisation de résider avec lui, est domestique free-lance dans le voisinage. Le couple ne verse pas de loyer. En échange, il assure la garde des machines et des matériaux coûteux qui constituent l'outil de production de l'atelier.

Les modes d'habiter témoignent à la fois d'une recherche d'intimité et d'une volonté de marquer subjectivement l'espace par l'intégration de rites, d'habitudes familiales ou de coutumes

de symboles du double attachement au pays d'origine, mais aussi au Liban. On en donnera deux exemples :

H., une Philippine de quarante ans, réside à Broumana, dans la montagne surplombant Beyrouth avec son compagnon et ses deux enfants. Au moment de la visite, la famille soigne un petit chat recueilli dans la rue ; deux oiseaux en cage animent la petite entrée. L'appartement est en longueur, sur une trentaine de m², décoré de natures mortes, de fleurs et d'un portrait du Premier ministre assassiné Rafiq el-Hariri, dont le couple vante les mérites nationaux et la conscience sociale.

H., une Sri-Lankaise de cinquante-cinq ans, s'est perdue au cours d'une longue carrière d'errance. Elle est arrivée au Liban pendant la guerre civile. Elle a perdu le contact avec ses enfants restés au pays et sa famille ne l'attend plus. Elle exprime une grande tristesse et cherche le moyen de sortir de l'ornière migratoire dans laquelle elle se trouve ne sont pas nombreux et, pour rentrer au pays dans des conditions décentes, elle se prépare à se séparer des maigres économies qu'elle a réussi à conserver. Elle ne parvient pas à augmenter ses revenus malgré une situation que l'on pourrait qualifier de relativement favorable : elle occupe une loge de concierge dans une localité de la banlieue est de Beyrouth pour laquelle elle ne paye pas de loyer. Elle rend des services domestiques dans l'immeuble et dans les alentours qui ne lui assurent que de faibles capacités d'épargne. Ce petit espace de quelques mètres carrés contient un petit lit sur sommier, une grande télévision, un lavabo et une niche religieuse devant laquelle H. accomplit ses devoirs spirituels et brûle ses bougies. La loge étant située dans les garages d'un immeuble de belle facture, l'air est constamment rempli d'odeurs d'huile de vidange et d'essence brûlée.

Pour interpréter ces deux vignettes, il faut préciser quelques éléments de la situation objective des travailleuses domestiques : les Sri-Lankaises sont le groupe de migrantes plus nombreuses au Liban en 2011 (environ 90 000) et représentent 95 % des employées domestiques ; à demeure, elles touchent en moyenne un salaire de 100 dollars. Les Philippines (environ 30 000 au Liban), marquées par un stigmate socio-culturel moins fort, touchent en moyenne 250 dollars. Le travail *part-time*, comme on dit, ou *free-lance* comme le traduit le langage

académique, permet d'augmenter sensiblement ces revenus, mais occasionne aussi des frais supplémentaires considérables en termes de logement, de déplacement et d'entretien.

La conduite de la carrière migratoire, la succession entre ces statuts, sont tributaires d'arbitrages individuels et collectifs ; ces arbitrages visent à répondre aux enjeux des projets migratoires et aux nécessités des épreuves rencontrées en cours de route. Il faut également rappeler que la conduite de ces carrières migratoires, alors que nous avons pris l'habitude de les saisir au niveau individuel et de façon relativement statique, est en réalité grandement globalisée et collective. Elles s'inscrivent dans des espaces sociaux communautaires ou familiaux, où les priorités et les stratégies connaissent d'incessants revirements, mais aussi un autre, vaste et hiérarchisé où les pays d'accueil périphériques comme le Liban ou la Jordanie sont classés au bas de l'échelle de valorisation des carrières. Les pays d'accueil centraux de l'espace migratoire moyen-oriental sont les pétro monarchies du Golfe, les cités asiatiques (Hong-Kong, Singapour, Taïwan notamment), et les villes globales occidentales où les flux sont très sélectifs.

L'intimité totalitaire

La recherche d'un logement hors la maison de l'employeur est l'effet du caractère totalitaire de l'intimité (défini par l'impossibilité de s'isoler et de s'extraire de la surveillance continue des uns et des autres sur le lieu de travail qui est aussi le lieu d'habitation des domestiques migrantes) à laquelle les étrangères, domestiques à demeure, se trouvent confrontées dans le cadre de leurs projets migratoires. Elles s'y soumettent en l'agréant et l'anticipent selon les modalités de ce que nous avons appelé leur servitude volontaire. Cependant, le caractère totalitaire de leur travail domestique et les conditions de leur habitat restent insupportables. Dans les lignes qui suivent, nous continuons de décrire l'intersubjectivité occasionnée par le travail domestique et les modes d'habiter comme une entreprise de domestication de l'individu placé en situation servile, dans les termes d'une véritable lutte pour la reconnaissance. Cette perspective souhaite contribuer à une théorie de l'intersubjec-

tivité en situation de travail domestique qui reste trop souvent tributaire d'une approche dichotomique en termes de pouvoir et de résistance.

La mondialisation par le bas dans sa version transnationale (Portes, Guarnizo, Landhold 1999) met en avant une figure spécifique du migrant entrepreneur et de l'enclave ethnique ; elle insiste sur les ressources économiques tirées des circulations communautaires en tant que résistance à la mondialisation capitaliste. Les études en anthropologie du transnationalisme (Glick-Schiller, Basch, Blanc-Szanton 1992 ; Basch, Glick-Schiller, Blanc-Szanton 1994) proposent une vision des identités transnationales fluides, multiples et en partie contradictoires, qui permettent de créer les conditions d'une résistance, dans le cadre de participations socio-économiques contraignantes là-bas, ou inversement. D'une façon générale, on peut dire que la résistance des migrants – ici des employées domestiques – doit être pensée dans le cadre d'un transnationalisme qui suppose que des investissements réalisés sur un territoire (le pays d'accueil, par exemple) produiront des effets sur un autre territoire (le pays d'origine). Cela ne constitue pas à proprement parler une nouveauté, qu'on pourrait un peu rapidement assimiler à l'approche en termes d'*empowerment*, tout particulièrement pertinente quand on se réfère aux migrations féminines. On entend par là que la résistance de ces employés domestiques est associée à l'activation ou au développement d'une forme spécifique de compétences pratiques et adaptatives qui leur donne la capacité de traverser des ordres normatifs distincts (Tarrus 2000, Roulleau-Berger 2010).

Concernant le champ de nos investigations, J. Rollins (1987, 1990) indique que l'exercice d'une résistance de l'employé – dans le contexte de la domesticité des années quatre-vingt aux États-Unis – repose sur l'exactitude de l'interconnaissance entre les acteurs des situations domestiques, et particulièrement sur la connaissance intime que développent les domestiques à l'endroit de leurs employeurs. Elle indique qu'elles déploient leur capacité d'influence à travers la compréhension des systèmes de classement et de déclassement des employeurs. Il est plus que jamais nécessaire de rappeler l'hypothèse qui prévaut en la matière :

les changements d'échelle qui caractérisent la globalisation des conditions d'exploitation du travail domestique international modifient la qualité de l'intersubjectivité en situation de travail domestique et les capacités d'action des migrants au sein de ces échanges ; par voie de conséquence, ils modifient aussi la sphère d'application du modèle de l'auto-engendrement de la violence et de la résistance – modèle fonctionnaliste qui détermine l'un par l'autre le résistant et l'auteur des violences dont il est victime.

Un huis clos violent

La survivance de l'emploi domestique à demeure n'a d'autre fonction que l'entretien d'un niveau de violence suffisant dans la sphère domestique concernée par une délégation du travail, serait-on tenté d'avancer. Pour des raisons organisationnelles et pour répondre aux enjeux de la modernité du travail des femmes comme à ceux de la transformation des rôles sexués dans l'intimité domestique, des solutions sans violence pourraient être adoptées ou facilitées concernant en premier lieu le travail domestique *free-lance*, l'abolition de la *Kafala* et le renforcement du pôle public de contrôle du marché et des filières. Discrètement marginalisé en tant qu'institution totalitaire, l'emploi domestique à demeure devra finir par disparaître au Liban, dans le monde arabe et partout ailleurs – ce qui ne signera pas la fin des services à domicile.

Madame veille sur la conduite de ses domestiques

Cette institution totalitaire vise à assurer la domestication de l'individu servile par une série de techniques dont le mode de fonctionnement relève d'une logique de fausse reconnaissance ; nous croyons avoir identifié le caractère systématique de cette fausse reconnaissance dans les échanges de travail domestique que nous avons observés pendant plusieurs années au Liban, puis comparés à diverses situations sociogéographiques ou sociohistoriques. Les diverses modalités de cette domestication, qui autorisent des interventions, principalement, sur le corps de l'individu servile, sur son existence juridique et légale et sur les définitions de sa culture, s'organisent dans l'ambiguïté des

valeurs échangées dans l'intersubjectivité de travail domestique. Cette ambiguïté est le produit de la complexité des positions respectives des acteurs de cette dramatique sociale qu'est le foyer de travail domestique, où l'un fait payer à l'autre sa proximité à l'égard des secrets et inestimables trésors domestiques par une radicale dévalorisation. Celle-ci est masquée par la relativité et la distance géographique entre les espaces domestiques de référence (celui de la domestique et celui du foyer employeur) ainsi que par une tentation systématique de faire passer la coercition et la violence pour de la protection.

Dans la chaleur des foyers, les demandes adressées aux domestiques au cours du flux tendu des échanges en lutte pour la reconnaissance laissent apparaître cette fausseté des rapports sociaux, dont la négativité est passée sous silence. Madame demande à la domestique de prendre un bain ? C'est parce que ça correspond aux canons généraux d'hygiène. Elle lui demande de couper ses cheveux, de porter un dentier, de ne pas se nourrir, de changer de prénom ? C'est pour satisfaire aux exigences esthétiques. On lui confisque son passeport ? C'est pour éviter qu'elle ne le perde ou qu'on ne le lui dérobe. On l'empêche de sortir ? C'est pour lui éviter les affres de la circulation en ville, où la pègre migratoire fait régner désordre et prostitution. On ne lui verse pas ses salaires en temps et en heure et on prétend retenir son argent en banque : c'est pour favoriser l'investissement au pays, plus efficace par paquet que par petites touches – puisque les migrants sont incapables de rationalité économique.

Les acteurs principaux de cette dramatique, alors qu'ils se détestent, finissent par user entre eux de nominations familières (*Mama, Binti* – ma fille), de formules mettant en scène d'une façon cruelle la fausse reconnaissance : « *elle fait partie de la famille, c'est pour ça qu'on a tant de difficulté à la laisser partir. La preuve : elle n'a pas pris de congé depuis quatre ans qu'elle est à notre service, alors que son contrat stipule que ce doit être le cas chaque année.* » En face, une jeune femme acquiesce avec sourire figé. Cette fausse reconnaissance, a pour vocation le maintien d'un certain niveau de violence par l'entrave d'un processus dont la nature humaine elle-même souhaite qu'il aille jusqu'à son terme, qui est celui d'un retournement des positions du fort et du faible

après la reconnaissance de la relativité de ces positions et de leur caractère interchangeable.

La domestique comme héroïne sortie du placard à balais

Il arrive de façon très exceptionnelle que cette lutte pour la reconnaissance aboutisse sur le terrain du travail domestique au Liban, notamment quand les employeurs sont forcés de considérer leurs employés, quand ils constatent que, malgré le malheur, la dysharmonie ou la maladie qui les frappent eux, l'individu servile domestiqué continue de faire son travail, le plus souvent avec bienveillance. L'individu terrorisé au fond du placard à balais qu'on lui réservait comme habitat, avec toilettes et salle d'eau réservées, soumis aux injonctions contradictoires de ses employeurs, forcé par l'uniforme à l'hypervisibilité, et, tout à la fois, par le mépris, à la plus grande invisibilité, est pourtant le même que l'individu héroïsé qui assiste son employeur en fin de vie, soigne un enfant malade ou un handicapé, et finit par toucher une partie de l'héritage. Les domestiques n'accèdent à une vie reconnue qu'après des événements extrêmes : en toute normalité, cette vie-là n'est pas pour eux – pas tant qu'ils sont sous contrat.

La logique du travail domestique à demeure est – faut-il le rappeler ? – la mise à disposition permanente et l'urgence sans cesse rappelée de se bien soumettre. L'espace domestique est lui-même marqué par ces enjeux, et la position que doit y prendre l'individu servile le révèle. Le port de tête, le regard, le ton de la voix, tout ce qui constitue la corporéité de l'individu dans l'univers domestique, qu'il dénature par sa présence, doit s'aligner. Les témoignages sur ces points sont éloquentes : on réclame que le domestique soit à la fois toujours présent et toujours absent ; jamais là, mais toujours à disposition ; dans le *tempo* juste du service, c'est-à-dire ni trop tôt ni trop tard. La moindre incartade provoque des sautes de violence que les employeurs ne parviennent pas à maîtriser – même en présence d'un observateur. La servilité de l'individu est mise à l'épreuve dans l'espace : on y pose des pièges, on laisse traîner de l'argent liquide ; on mesure la fiabilité. On enchaîne des frigidaire pour éviter le chapardage, on interdit l'accès, sans le fermer, à

certaines pièces. Tout, dans l'organisation de la vie domestique avec délégation du travail, concourt à créer, sinon une violence directe sur l'individu domestiqué, au moins son grand inconfort.

Bibliographie

- Albera D. (2001), « Terrains minés », *Ethnologie Française*, 31, 5-13.
- Bash L., Glick Schiller N., Blanc-Szanton C. (1994), *Nations Unbound : Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-States*, New York, Gordon and Breach.
- Beaugé G., Buttner F. (dir.) (1991), *Les migrations dans le monde arabe*, Paris, CNRS éditions.
- Bret J. (2011), « Travail global et production d'un individu servile. Activités économiques et migrations de travailleurs non arabes au Liban », *Thèse de Doctorat de sociologie*, université Lumière-Lyon 2 (L. Roulleau-Berger, dir.)
- Bret J. (2012), « L'Ethnographe et l'étranger face à la servitude volontaire », in Roulleau-Berger L. (dir.), *Sociologies et cosmopolitisme méthodologique*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- Bret J. (2012 b), « Temps migratoires en tension. Les temporalités produites et vécues du travail domestique global au Liban », *Temporalités*, 15 | 2012, mis en ligne le 02 mai 2012, URL : <http://temporalites.revues.org/2029>
- Bret J. (2011 b), « Le jour des migrants. Pratiques dominicales des migrants non arabes à Beyrouth », in Dorai K., Puig N. (dir.), *L'urbanité des marges : migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris, **Téraèdre**, 181-203.
- Genet J. (1958) [1947], *Les bonnes*, Paris, Marc Barbezat éd.
- Glick-Schiller N., Basch L., Blanc-Szanton C. (1992), *Towards a Transnational Perspective on Migration : Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences.
- Kojève A. (1979), *Introduction à la lecture de Hegel. Leçons sur la phénoménologie de l'Esprit*, Paris, Gallimard.
- Portes A., Guarnizo L.E., Landolt P. (1999), « The study of transnationalism : pitfalls and promise of an emergent research field », *Ethnic and Racial Studies*, 22, 217-237.
- Roulleau-Berger L. (2004), « Voir, 'savoir-être avec', rendre public : pour une ethnographie de la reconnaissance », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 117, 261-283.
- Roulleau-Berger L. (2010), *Migrer au féminin*, Paris, Presses universitaires de France.
- Rollins J. (1987), *Between Women. Domestic workers and their employers*, Philadelphie, Temple University Press. En français (1990), « Entre femmes : les domestiques et leurs patronnes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84, 63-77.

- Sayad A. (1999), *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- Tarrius A. (2000), *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, Paris, Éditions de l'Aube.

Vers la fin des foyers de travailleurs migrants ? Temps long et conjoncture

MARC BERNARDOT

Le logement a constitué depuis le XIX^e siècle un indicateur essentiel pour les praticiens et les théoriciens de la question ouvrière de Villermé (1840) à Halbwachs (1912), même si la question se pose en fait beaucoup plus tôt dans le cadre de la plantation et du système esclavagiste, mais ce cas fait l'objet d'un traitement différent, en particulier aux XVII^e et XVIII^e siècles, par des ingénieurs et des propriétaires. Dans le contexte contemporain de révolution et de globalisation urbaines on peut se demander si les programmes de rénovation de l'habitat ne doivent pas à nouveau être interprétés à la suite de F. Engels (1845), de C. Pétonnet (1985) ou de D. Harvey (2011) comme visant à faire disparaître, par expropriation ou dépossession, le logement ouvrier en le déplaçant plutôt qu'en l'améliorant pour ses usagers initiaux. Les célibataires et les migrants constituent, parmi les catégories ouvrières, celles qui sont les plus représentatives des logiques mises en œuvre par des opérateurs publics et privés, dans la mesure où elles ont fait l'objet de modèle de prise en charge résidentielle relevant plus nettement de la coercition et de la contrainte (Feldman 2003, Walters 2002, Weber et Bowling 2008).

C'est pourquoi l'étude des foyers de travailleurs migrants, caractéristique d'un habitat hors-norme et non ordinaire,

permet d'observer concrètement l'évolution depuis le début du xx^e siècle des modes d'utilisation de la main-d'œuvre immigrée d'une part et des formes de transformations post-coloniales des espaces urbains et des relations entre habitat et travail d'autre part (Chattopadhyay 2012, Sidaway 2000, Yeoh 2001). Mais, à la fois parce que ces ensembles résidentiels donnent à voir une forme de pauvreté altérisée, capable de se mobiliser du fait de sa concentration, et parce que les politiques de logement social sont remises en causes voire abandonnées dans le cadre de la privatisation globale des systèmes de Welfare et de la dérégulation (Morice et Potot 2010), ils sont l'objet d'une politique d'effacement qui s'accompagne d'une précarisation et d'un harcèlement des habitants de la part des institutions tant répressives que sociales (Wacquant 2012).

Vers une disparition des espaces urbains destinés au prolétariat

Etudier ce théâtre de la transformation urbaine actuelle est particulièrement heuristique dans la mesure où, si l'on suit les propositions de S. Sassen (2009), il est sur une ligne de tension emblématique. D'une part les politiques, générales et sectorielles, cherchent à agir sur les modes d'implantation des migrants ouvriers notamment post-coloniaux – en particulier dans les ensembles urbains –, en organisant la polarisation entre société de consommation post-industrielle et *ground staff* de la globalisation, car ces migrants sont indispensables comme prestataires de services de « confort » (Bernardot 2012). De même les modes d'habitat des travailleurs agricoles ou de chantiers mobiles incorporent leur invisibilité (et leur caractère ambulatoire) en liant intrinsèquement logement et lieu de travail (Mésini 2008, Le Marchand 2007). D'autre part les mutations des mobilités transnationales amplifient les capacités des migrants et, plus généralement, des groupes mobiles à s'autonomiser et à jouer des contraintes et des interstices de la ville globale et de la frontière étatique comme le montrent par exemple les travaux d'A Tarrus (1992). Cette ligne de confrontation est d'autant plus importante qu'elle permet d'observer un mouvement, lui aussi général, de militarisation de l'espace – et notamment de l'espace urbain –,

qui contribue à la nouvelle fragmentation des villes, débouchant sur des formes multiples de captation des ressources foncières et symboliques et spécifiquement du domaine public à des fins de *spectacularisation* et d'insécurisation, comme de fluidification et de contrôle des circulations urbaines et migratoires (Sorkin 2008).

La période récente constitue la fin d'un cycle majeur de la période industrielle celui de la conquête de son espace par la classe ouvrière, à travers de son accession à un logement indépendant (Verret 1979). Les catégories populaires ont perdu les avantages liés à leur sédentarisation, notamment en termes de capacité de mobilisation et de mise en commun des moyens de survie en raison du recul de la maîtrise de leur parcours résidentiel et du fait de la restriction des droits d'occupation et du droit d'aller et venir, qui touche spécifiquement les catégories migrantes. Dans le même temps, les grands acteurs industriels qui avaient participé à cette phase cruciale de fixation de la main-d'œuvre ont aussi changé radicalement d'approche en favorisant, dans le cadre d'une tertiarisation et d'une délocalisation générale des moyens de production, la remise en mouvement des prolétaires et des populations actives. La gentrification des quartiers populaires, tant centraux que périphériques et ruraux participe aussi de cette éviction rapide des prolétaires des espaces urbains.

Cette fin de cycle peut être illustrée par l'étude des politiques publiques et privées de logement spécifique pour les migrants post-coloniaux, dont le « système des foyers de travailleurs migrants » est caractéristique, tout comme l'habitat en townships et *hostels* dans le cadre de l'apartheid sud-africain ou namibien (Ramphela 1992, Gordon 1977), le modèle dit du *Hukou* chinois, ou encore celui de la *Kafala* en fonctionnement aux Proche et Moyen-Orient (Bret 2011, Bruslé 2012). La France a en effet développé depuis les années 1930 une politique ciblée d'aménagement et de construction de foyers pour les ouvriers post-coloniaux célibataires travaillant principalement dans l'industrie. Les organismes qui ont géré les structures résidentielles partageaient un paternalisme raciste marqué. Ils se sont spécialisés, se répartissant entre eux les groupes ethniques en fonction de traditions institutionnelles et d'urgences conjoncturelles : Maghreb pour la Société nationale de constructions

pour les travailleurs algériens (SONACOTRAL), Africains de l'Ouest et Malgaches pour les associations à but initialement affiché comme non lucratif telle l'Association des foyers des travailleurs africains et malgaches (AFTAM), ou l'Association pour le développement des foyers (ADEF), Antillais pour le Bureau des migrations d'outre-mer (BUMIDOM) (Bernardot 2008a, Constant 1987). Près de quatre-vingts ans après la construction des premiers foyers pour migrants en région parisienne dans les années 1930 et leur généralisation depuis les années 1960, le système des foyers est à présent en cours de dissolution. C'est ce processus et ses conséquences, qui sont l'objet de ce chapitre. Ces cas limites de la forme logement social, intégrés progressivement ces dernières décennies dans un continuum de formes dégradées de logement d'urgence et de logement contraint, (Bernardot 2007b, 2009), constituent le laboratoire d'une dérégulation d'ensemble de l'habitat social. Elle profite à des acteurs résidentiels privés au niveau national et aux politiques de ségrégation spatiale, dorénavant revendiquées en tant que telles, au niveau local.

Des contraintes spécifiques pèsent sur l'étude du système des foyers et de sa dissolution

Ces dernières années, les recherches se heurtent, cependant, à la difficulté à accéder à des informations précises. Un temps tentés par la transparence et l'ouverture relative des patrimoines résidentiels aux regards extérieurs, les opérateurs principaux de ce marché immobilier se sont progressivement refermés sur eux-mêmes tout en organisant une communication institutionnelle efficace envers les médias. Un des indices de ce changement d'attitude s'observe dans les stratégies de *renaming* des opérateurs (Adoma pour l'ex-SONACOTRA et Coallia pour l'ex-AFTAM par exemple) qui visent à détacher leurs marques de la prise en charge des migrants considérée comme un obstacle à leur activité. Dans le même temps, on peut constater une raréfaction des enquêtes de sciences sociales à propos des foyers et des autres formes de logement très social. Quelques chercheurs étudient encore la question à partir d'enquêtes quali-

tatives et sur des problématiques et des périodicités restreintes, insuffisantes pour pouvoir comprendre les logiques d'ensemble actuelles (Meslin 2010, Lounici 2006). De la même manière les articles de presse qui constituaient dans les années 1970-1980 un indicateur efficace et une source précieuse pour comprendre le fonctionnement de ces institutions spécialisées ont plus ou moins disparu au profit de brèves répercutant des discours publics ou traitant de faits-divers (par exemple un incendie mortel dans un foyer à Dijon en 2010). La qualité du traitement de la situation des foyers et des modes de gestion des opérateurs a significativement baissé et les articles publiés sur ces questions dans les quotidiens nationaux ne sont souvent que des reprints de dépêches d'agence reprenant elles-mêmes les communiqués officiels. Mais même ces faits divers qui participaient à la visibilité et à la mise sur agenda de la question du logement des migrants dans les décennies précédentes ne parviennent plus à percer la chape de silence qui s'est abattue sur ce secteur. Enfin les différents acteurs politiques, sociaux et scientifiques qui apportaient habituellement leur soutien aux luttes des résidents contre leur condition de logement et donnaient un écho à ces formes de résistance se sont tus. Seuls quelques groupes locaux (tel le collectif Brindeau au Havre s'exprimant dans cet ouvrage) et le Comité pour les foyers (COPAF) à l'échelle nationale parviennent encore à alerter sur tel ou tel événement concernant les foyers. En raison de ces transformations il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de la question des foyers qui ont connu une sorte de désintégration à la fois en termes sociodémographiques (diversification des publics et hétérogénéisation des conditions et des statuts) et de principes de fonctionnement (résidences sociales, centres d'accueil de demandeurs d'asile, programmes d'urgence...).

Pour tenter de rendre compte des transformations actuelles dans le monde des foyers, je me suis basé sur un corpus d'entretiens, le plus souvent informels, menés depuis ces dernières années avec des responsables institutionnels concernés, des représentants syndicaux des entreprises agissant dans ce secteur, des résidents, des militants et des chercheurs directement en prise avec ces questions. J'ai aussi poursuivi mon travail de veille

sur les parutions scientifiques, expertes et journalistiques sur la question. Je me suis enfin focalisé sur quelques cas de foyers en phase de rénovation et/ou destruction pour comprendre dans le détail de ces opérations. Cet ensemble renouvelé de données vient évidemment compléter mes recherches menées depuis le milieu des années 1980 sur le système des foyers.

Que savons-nous de la situation des foyers ? La population logeant dans des foyers ou d'anciens foyers transformés en nouvelles catégories de logement très social s'est fortement paupérisée et a connu un vieillissement spécifique et accéléré depuis une vingtaine d'années au moins. L'état des bâtiments non concernés par les réhabilitations s'est encore dégradé et les opérateurs comme les institutions concernées ont fait le choix de concentrer leurs investissements vers les segments les plus rentables de leur patrimoine au détriment des bâtiments isolés ou peu attractifs. Pire, la stratégie des propriétaires et des gestionnaires est clairement de laisser se dégrader l'état des bâtiments voire de contribuer à les rendre inhabitables dans le cas de foyers bien situés pour accélérer et justifier les projets de destruction. Le décalage entre la valeur immobilière et l'enjeu foncier est flagrant dans ce cas. Les municipalités s'en sont désintéressées lorsqu'elles n'ont pu récupérer les foyers pour leur politique sociale locale. Et il n'est pas rare que de grands programmes de politique de la ville comme la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) n'incluent pas les foyers dans leur périmètre d'intervention.

En ce qui concerne les relations entre usagers et loueurs, la dernière décennie a été caractérisée par une dégradation constante qui a conduit à la perte des principaux acquis des luttes résidentielles des années 1970. Soit en raison de leur non-application soit parce que de nouvelles réglementations ont rogné sur les droits des résidents, notamment dans le cadre des politiques d'urgence humanitaire, les conditions d'utilisation des foyers de travailleurs ont été revues au profit des propriétaires institutionnels. Cet état de fait vient s'ajouter aux traditionnelles difficultés de ces populations à se voir appliquer le droit commun en matière d'accès aux services et aux politiques

sociales. Cette dégradation a par ailleurs favorisé la systématisation de politiques brutales de relocation des usagers. Elles se sont accompagnées bien souvent de stratégies de harcèlement des résidents installés, comme les migrants âgés et très âgés. Des institutions comme les caisses d'assurances vieillesse ou maladie ou les impôts ont systématiquement contrôlé les étrangers vieillissants.

La privatisation des politiques de logement : le cas de la prise de contrôle d'Adoma

Autre élément déterminant pour compléter ce tableau, les opérateurs, et en particulier le premier d'entre eux, ont changé de main dans le double contexte d'une centralisation de l'ensemble du dossier des migrations sous l'égide du ministère de l'Intérieur et de la prise de contrôle complet du secteur par les acteurs centraux du financement et de la construction de logement. La Caisse des dépôts et consignations (CDC), déjà présente dans le capital de la SONACOTRA puis d'Adoma, a vu en effet son poids s'alourdir dans l'architecture financière de cette politique, notamment par l'intermédiaire de sa filiale la société nationale immobilière (SNI). Il en va de même pour Coallia (ex-AFTAM) soutenue par la CDC et l'agence nationale pour l'effort des employeurs dans la construction (ANPEEC). Arrêtons-nous un instant sur cette filiale de la CDC, la SNI qui gère en 2012 plus de 81 000 logements. Cette société affiche comme objectif de permettre aux classes moyennes de rester dans les centres-villes. Sa mission est décrite ainsi sur le site de la société : « La réforme de l'État implique de moderniser la gestion de son parc immobilier. Dans ce contexte, la SNI, bailleur public historique, a pour vocation d'intervenir comme acteur majeur de l'externalisation du patrimoine de l'État et des collectivités. » Le décor est planté. Plus largement, la SNI, traditionnel gestionnaire du parc du ministère de la Défense, a agrandi son patrimoine en rachetant les parcs immobiliers d'habitat social de grandes entreprises telles que les Charbonnages de France et les Houillères du Nord en 2001. Les outils de gestion démographique

de la SNI sont la segmentation des produits et l'accélération de la rotation des usagers du parc.

La prise de contrôle en 2010 d'Adoma par la SNI est intéressante à plus d'un titre à la fois par rapport aux orientations actuelles dans le champ de la politique du logement en France, et par comparaison avec ce que l'on sait de l'histoire de la gestion publique de l'ex-SONACOTRA. Il y a en premier lieu les personnalités qui dirigent ces entreprises, dont le profil marque une nette inflexion idéologique et managériale, si l'on compare avec les anciens dirigeants. A. Yché, le président du directoire SNI est un ancien militaire. Il ne se prive pas de citer les théoriciens réactionnaires E. Burke et J. de Maistre dans ses textes, ses discours et même ses vœux au personnel de la SNI. Il y parle explicitement de « batailles à livrer » et de « lignes de front » à propos du recouvrement des impayés. Il s'est autoproclamé « opérateur et éclaireur de l'immobilier d'intérêt collectif ¹ ». Cet ancien délégué aux restructurations du ministère de la Défense a été le directeur adjoint du cabinet d'Alain Richard lorsque celui-ci était ministre de la Défense dans les années 1990 (et aussi maire de Saint-Ouen-l'Aumône à l'ouest de Paris situé dans l'axe historique de construction des foyers de travailleurs dans la vallée de la Seine). Devenu le puissant patron de cette filiale majeure de la CDC, et membre du directoire de la Caisse depuis peu, ce proche du premier cercle de l'ancien président Nicolas Sarkozy, notamment de S. Veil (ex-conseillère technique du cabinet du président) et de N. Bouyer (ex-directrice de cabinet de Benoît Apparu, ancien secrétaire d'État au logement), est connu pour avoir rédigé une « note blanche » à l'intention de l'Élysée intitulée « projet de loi sur les grands enjeux de la nouvelle politique du logement ». Il y compare les logements HLM aux « biens du clergé sous l'Ancien Régime ». Il propose « d'activer une partie des plus-values latentes en organisant la cession de 10 % du parc », mais aussi de fusionner les SAHLM pour constituer de grands groupes et de vendre une partie de leur patrimoine. Cette proximité avec les premiers cercles du pouvoir lui a permis de réaliser d'excellentes opérations finan-

.....

1. Note d'information interne, SNI, 4 mai 2010.

cières, comme le rachat en 2010 à des prix décotés de plusieurs milliers de logements issus de programmes immobiliers n'ayant pas trouvé d'acquéreurs², alors que dans le même temps sa filiale ICADE réalisait d'importantes plus-values en cédant son patrimoine social³. La SNI est aussi en pointe dans le développement de partenariat public-privé en matière immobilière notamment avec Nexity, le géant de l'immobilier⁴.

Lorsque la SNI a pris le contrôle d'Adoma A. Yché a clairement annoncé qu'il se plaçait dans une logique de cession d'actifs, de recherche de gains de productivité et de diminution du personnel, pour dégager des bénéfices. Il cherche en priorité à vendre la totalité du secteur locatif d'Adoma soit 166 cités et ensembles pavillonnaires. Pour appliquer cette réorientation présentée comme drastique par de nombreux acteurs du dossier, A. Yché peut d'abord compter sur son représentant au conseil d'administration, M. Chazelle qui est son homme lige à la SNI. Pour équilibrer la balance, notamment vis-à-vis du monde HLM effrayé par les projets d'Yché, c'est B. Arbouet qui a été nommé directeur général d'Adoma/SNI. Cet ancien directeur de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier, qui a occupé diverses fonctions de direction à la SCET (autre filiale majeure de la CDC), était depuis 2005 directeur de l'agence nationale des services à la personne, réputé proche de J.-L. Borloo. Une nouvelle alliance du sabre et du goupillon, devenue celle du char et du Care en quelque sorte !

Le déroulement de la prise de contrôle et les acteurs du dossier sont en soi révélateurs. C'est une opération en plusieurs temps (menée, semble-t-il, contre la volonté de A. Romanet, président de la CDC, qui ne souhaitait pas accroître la part de la caisse dans le capital de l'entreprise) qui commence par déstabiliser les équipes en place (les PDG P. Mirabeau puis D. Bouton)

.....

2. « L'opération de rachat de 30 000 logements neufs à prix décotés a commencé », *La Vie immo*, 24 novembre 2010.
3. « Danger : Icade vend au prix fort son patrimoine social. 35 000 logements sociaux vendus : élus et HLM s'inquiètent », *Médiapart*, 15 avril 2009 ; « Nicolas Sarkozy et Thierry Gaubert rattrapés par le scandale Icade », *Médiapart*, 28 mars 2014.
4. « Le groupe SNI (CDC) et Nexity s'associent pour le développement et l'exploitation de logements intermédiaires », *Communiqué Nexity*, 24 avril 2009.

par des rumeurs de malversation, alors qu'ils n'ont pourtant pas démerité selon les critères attendus, en menant depuis 2007 une politique ultra-répressive contre les usagers des foyers et en détricotant leurs quelques rares droits acquis. Il y a ensuite Éric Woerth, alors ministre du Budget qui, dans la loi des finances rectificative pour 2009, fait adopter un amendement ouvrant le capital d'Adoma à de nouveaux actionnaires. En 2010 un audit de la mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS) pointe les besoins de financement et les erreurs de gestion. La mission avance le chiffre de 700 millions d'euros pour rénover le parc. Et, opportunément, le 16^e rapport du Haut conseil pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD) aborde la question dans un rapport intitulé « Du foyer de travailleurs migrants à la résidence sociale : mener à bien la mutation » (pourtant censée avoir commencé en 1994 !), qui conclut de la même manière que la MILOS.

Les acteurs traditionnels du secteur comme la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) par exemple et son représentant de toujours, M. Rébérioux, sont désavoués. Dans le même temps, les partenaires historiques comme l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé, ex-FAS) sortent totalement du champ du logement des travailleurs achevant un processus entamé il y a plus de vingt ans. La SNI peut enfin prendre le contrôle d'Adoma pour environ 25 millions d'euros réalisant là d'une exceptionnelle opération financière si l'on tient compte des actifs immobiliers et fonciers hérités de l'ex-SONACOTRA estimés potentiellement à plusieurs milliards d'euros (des centaines de foyers construits en région parisienne et sur la Côte d'Azur par exemple dans des zones de très forte spéculation foncière). Selon un scénario déjà répété plusieurs fois durant les quarante dernières années, cette prise de contrôle est présentée comme un « sauvetage », la SNI déclarant, pour sa part, cette opération comme imposée. Ces arguments immanquablement avancés, depuis les années 1980, à chaque opération, sont à nouveau servis sans le moindre commentaire critique de la part de la Cour des comptes : « (cela) permettra à Adoma d'entamer la rénovation d'un parc

immobilier extrêmement dégradé, mais aussi de se concentrer sur ses nouvelles missions ».

« Le cahier des charges d'Adoma pour la période 2011-2015 a été précisé », souligne-t-on au secrétariat d'État au Logement. Les missions « traditionnelles » (insertion par le logement, hébergement des demandeurs d'asile et des sans-abri) y sont confirmées. S'y ajoute la nécessité de prendre en compte le vieillissement des travailleurs migrants par des aménagements spécifiques dans les logements et des mesures d'accompagnement, le souci d'ouvrir le parc d'Adoma à d'autres publics, notamment les jeunes actifs, et de favoriser la cohabitation entre différents publics migrants âgés, jeunes en insertion, travailleurs précaires, familles monoparentales...⁵

Les foyers de travailleurs constituent des cibles privilégiées des politiques de gentrification et de rénovation urbaines

Les pouvoirs publics ont encouragé comme nous l'avons vu un mouvement de concentration dans ce secteur du logement qui est dorénavant géré selon les principes du management privé et de la spéculation immobilière. Ces nouvelles politiques du logement social favorisent la segmentation et l'accélération des parcours résidentiels. Dans le même temps, une partie importante du parc des foyers continue de se dégrader du fait notamment d'un mauvais entretien s'ajoutant à la mauvaise conception des bâtiments. Les transformations urbaines accentuent ces tendances notamment avec les effets directs de la gentrification des quartiers centraux ou anciennement périphériques qui affectent de nombreux foyers. La « restructuration » de ces foyers est souvent un élément clé des stratégies des acteurs locaux pour la rénovation urbaine sous prétexte de favoriser la mixité urbaine.

Dans les trois dernières opérations de réhabilitation que j'ai pu étudier, seuls 60 % des résidents officiels du foyer rénové ont été relogés sur place, les résidents surnuméraires ou ceux qui y résident sans titres d'occupation étant le plus souvent

.....

5. « Un accord a été trouvé pour renflouer l'ex-Sonacotra », *La Tribune.fr*, 5 novembre 2010.

chassés dans le cadre de ces programmes immobiliers. Parmi ces résidents, les vieux migrants, qui, pour des raisons financières, ne seront pas relogés sur place, perdront un ancrage local déterminant pour la qualité de leur vieillissement, les lieux qu'ils fréquentent habituellement étant extrêmement structurants et protecteurs. La phase actuelle d'urbanisation fonctionnant plus encore qu'auparavant sur la « réputation » des quartiers dont dépendent la rentabilité et l'avenir électoral des acteurs municipaux, les usagers de l'habitat des migrants se retrouvent placés, une nouvelle fois, devant un fort risque de déterritorialisation. Dans les exemples qui suivent, les résidents du foyer, quelle que soit l'ancienneté de leur présence, apparaissent comme illégitimes à occuper l'espace et leur habitat est stigmatisé. L'analyse des stratégies discursives et urbaines des acteurs autour de ces opérations, conduites notamment par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), qui est devenue ces dernières années le « bras armé » des municipalités contre ces isolats de la vie immigrée, permet de comprendre les processus de déterritorialisation.

Le premier exemple porte sur le foyer de Saint-Étienne-du-Rouvray (76) dans le cadre d'une convention mettant en œuvre le renouvellement urbain engagé depuis 2001. Logirep (ancienne filiale HLM de la SONACOTRA vendue pour un franc symbolique en 1986 à des collecteurs du 1 % logement) et Adoma sont signataires de l'avenant au contrat ANRU, en tant que maîtres d'ouvrage des programmes de démolition de deux tours HLM et du foyer du quartier de Château-Blanc⁶. Le foyer de la Cité du Château-Blanc, un temps non pris en compte, doit être finalement démoli et reconstruit. Ce processus est caractéristique des modes de traitement des usagers de ces foyers et des logements accueillant des populations étrangères. Le foyer est propriété de ICADE et géré par ADOMA. Il comporte deux cent vingt-neuf chambres, dont quatre-vingts en CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile). L'avenant énonce les modalités de cette opération. Les occupants actuels doivent être relogés par les biais de la mise en place d'une MOUS (maîtrise

.....

6. Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, séance du 11 octobre 2007.

d'œuvre urbaine et sociale) spécifique. Qu'est-ce qu'implique la rénovation du foyer ? Le bâtiment doit être démoli puis une résidence sociale de quatre-vingts places doit être reconstruite sur le territoire de la commune. Une autre résidence sociale de même taille doit être bâtie ailleurs sur le territoire de l'agglomération. Le propriétaire (ICADE) doit prendre les frais de la démolition à sa charge, mais pourra en contrepartie mener deux opérations de construction de logements locatifs privés. La présence d'un CADA dans cet établissement est habituelle. Il a été installé dans le foyer en profitant d'un taux d'occupation faible en raison du blocage de l'entrée de nouveaux résidents étrangers. Mais la co-présence des vieux immigrés maghrébins, souvent en double résidence, avec de nouveaux résidents demandeurs d'asile souvent en famille peut créer des tensions. Le processus de démolition/relogement consiste concrètement à déloger plusieurs dizaines d'usagers âgés et anciennement installés pour les reloger dans un autre quartier, seuls quatre-vingts restant sur place à un tarif plus élevé qu'auparavant. Les modalités de cette opération reprennent, en les agençant différemment, celles de la rénovation de l'habitat insalubre et de la résorption des habitats autoconstruits, dans les années 1960 (Bernardot 2008a).

Nous trouvons le même principe dans une seconde opération de démolition/reconstruction à Villeparisis (93). Sa description par le magazine municipal en donne à entendre les objectifs et les modalités : « Tous les Villeparisiens connaissent bien le foyer *Les Sapins* de la rue de la République. Et pour cause, l'immeuble fait partie du paysage du *Vieux pays* depuis 1974. À l'époque, il avait été édifié pour accueillir des jeunes travailleurs immigrés originaires notamment d'Afrique du Nord. La majorité des chambres de 7 mètres carrés est d'ailleurs actuellement occupée par la même population devenue retraitée, dont 60 % est maintenue dans les futurs bâtiments. Le foyer Adoma était jusque-là destiné aux hommes seuls, mais les futurs immeubles s'adapteront aux besoins actuels. La municipalité a souhaité diversifier l'offre des logements sociaux. Il s'agit de construire des habitations aussi bien pour les personnes seules, en couple ou en famille que pour des jeunes en insertion ou des personnes

en situation précaire. Les appartements seront également adaptés à la population vieillissante. »⁷

Comme dans le cas précédent, seule une partie des anciens occupants installés pour certains depuis plusieurs décennies pourront rester dans leur quartier. Le propos d'évidence de la communication municipale ne cache pas la volonté de modifier en profondeur le peuplement de l'unité de logement social structurée autour du foyer. D'autres ménages pauvres, considérés comme français et habitants de la commune, pourront être orientés vers ces disponibilités. L'opération s'intègre dans un schéma plus large visant à revaloriser tout un quartier en chassant les ménages pauvres perçus comme étrangers et en démolissant les bâtiments qui rappellent l'urbanisme de masse. Une pluralité d'acteurs intervient discursivement à propos du fonctionnement et du devenir des foyers de travailleurs. Adoma ou Coallia pour conserver leurs positions et attirer de nouveaux publics, les pouvoirs publics pour en finir avec les foyers, les municipalités pour récupérer des espaces et en modifier la réputation et la composition, les services sociaux pour orienter des catégories nouvelles d'exclus dans des dispositifs spécifiques et balisés (Bernardot 2006).

Un autre exemple de texte, cette fois rédigé par un cabinet d'architecte, montre bien comment les représentations négatives des foyers, en l'occurrence celui d'Évry (91), sont véhiculées ainsi que les catégories de la communication humanitaire et sociale employées : « La parcelle (quartier des Aunettes à Évry), un terrain vague, a été achetée à la ville par Adoma. Si à l'origine, Adoma logeait essentiellement des travailleurs venus d'Algérie, Adoma a désormais pour mission d'accueillir et soutenir tous ceux et celles qui traversent des difficultés et ne trouvent pas leur place dans le logement social traditionnel. Diverses étapes marquent l'élaboration du programme, dont une résidence étudiante pour le CNAM d'Évry qui, à terme, s'installe sur une parcelle voisine. [...] Un concours sur esquisse est lancé en 1995 pour deux cent cinquante chambres, remporté par CD architectes. Le programme est orienté vers une densification du site,

.....

7. *Villeparisis Magazine*, n° 48, décembre 2008. C'est moi qui souligne.

mais avec un nombre contrôlé de logements. Par un travail sur la petite unité de vie, par des espaces collectifs réduits, la résidence sociale rompt, d'un point de vue programmatique, avec le foyer traditionnel de première génération et les traumatismes qu'il a engendrés aussi bien socialement, culturellement que d'un point de vue gestionnaire. »⁸

Dans ce document qui se veut à la fois technique et de communication, nous trouvons plusieurs éléments caractéristiques des opérations d'effacement symbolique de cet habitat stigmatisé. Deux arguments sont juxtaposés, l'un sur la spécificité de la résidence Adoma, et l'autre sur les nuisances dues au lieu d'implantation. Mais la stigmatisation est présentée comme la conséquence du type de logement et non des « contraintes » du lieu, bruyant, périphérique, pollué et sillonné par des frontières infranchissables comme le montre l'extrait qui suit : « La parcelle, située en entrée de ville, a l'avantage d'être régulière, de composer un îlot ouvert sur ses quatre faces et d'être bordée à l'est par un boulevard desservant l'entrée de ville. Elle révèle néanmoins de nombreuses contraintes notamment en matière acoustique : elle est bordée à l'ouest par l'autoroute A6, protégé par une butte, sous une ligne à haute tension. Au nord, le terrain est limité par une zone *non aedificandi* de vingt mètres due au passage d'un gazoduc, dont l'existence se révélera en cours d'étude, obligeant alors le projet à se resserrer. Il s'ouvre au sud sur une parcelle avec un central EDF. Par ailleurs, comme pour toute réalisation sur Évry, le plan d'occupation des sols (POS) impose la brique. »⁹

La transformation du site, qui ne peut intervenir concrètement sur aucune des nuisances et des aspects négatifs du lieu, est présentée néanmoins comme pouvant parvenir à changer la situation. D'un côté le foyer traditionnel et les traumatismes qu'il a engendrés, de l'autre une mixité et une vocation sociale qui rendra au site et à la ville sa réputation. « Adoma s'engage dans la densité qui permet d'une part de rentabiliser le site,

.....

8. « Résidence sociale Elsa Triolet », Catherine Dormoy architecte, Observatoire de l'union régionale des CAUE d'Île de France, 2005. C'est moi qui souligne.

9. *Ibidem*.

mais aussi l'opération. D'un point de vue social, le programme est ciblé pour une population jeune et des anciens travailleurs migrants. [...] De même, la ville, dont le partenariat est très serré avec Adoma, la résidence sociale étant un outil municipal, souhaite marquer de manière significative l'entrée de ville avec un R+6 minimum, puis maximum. La volonté de montrer Évry depuis l'autoroute et une densification du territoire est présente. À terme, cette volonté a provoqué un retournement du bâtiment sur la parcelle. Enfin, le bâtiment doit assurer la transition entre le pavillonnaire et le collectif dense, avec un alignement sur rue. » Dans les faits la restructuration s'opère par une série de permutations et de substitutions à la fois sémantiques, sémiologiques, démographiques et urbaines.

Un peuplement des foyers marqué par le vieillissement et la précarisation

Si la vieillesse ouvrière est une question ancienne dans les démocraties d'Europe occidentale, aux origines du développement de la solidarité nationale, le vieillissement des ouvriers migrants est en revanche une réalité sociale bien plus récente. Les migrants, venus en France à partir du milieu du XIX^e siècle, ont vieilli en France pour une partie d'entre eux, mais en dehors d'un cadre permettant de les faire apparaître comme une problématique spécifique (Levy-Vroelant 2004). Ce qui a fait des migrants post-coloniaux âgés une problématique contemporaine, c'est le fait qu'ils ont vieilli dans les foyers de travailleurs migrants. À titre d'exemple près de 15 % des Algériens qui vivent en France aujourd'hui vivent dans des foyers. Une partie de la population d'ouvriers migrants, celle qui n'est ni « rentrée au pays », ni n'a réalisé ce qu'on appelle le regroupement familial, vieillit dans ce type de logement. La situation sociodémographique de ces foyers est marquée par une paupérisation accélérée ces dernières années, avec une fragilisation des statuts professionnels, liée au chômage, aux sorties anticipées du marché du travail et au vieillissement. La vitesse de développement de cette population âgée est au moins deux fois supérieure à la vitesse de vieillissement du reste de la

population nationale. Il y a à l'heure actuelle près de 60 % des usagers des foyers qui sont âgés de plus de 56 ans.

Ce vieillissement est alimenté par une cohorte d'usagers d'âge mûr qui grossit mécaniquement la classe d'âge supérieure. Ce mouvement est accentué de manière exogène, car un public vieillissant qui ne trouve pas de solution d'hébergement ailleurs est affecté dans les places vacantes des foyers où il trouve à se loger. Donc on peut considérer que dans les années qui viennent la grande majorité, peut-être plus des trois quarts de la population des foyers sera âgée ou très âgée, avec la constitution d'un quatrième âge dans les foyers, qui ne cesse d'augmenter. On ne fait pas que vieillir dans les foyers, on y est malade, on y souffre, on y meurt. Les caractéristiques de ce groupe tiennent au fait qu'il a été construit par un continuum de discriminations. Les entreprises ont massivement testé sur eux dès le milieu des années 1970 des sorties anticipées du marché du travail, notamment avec les préretraites, mais aussi avec le chômage. Le fait de résider dans un foyer a été aussi un facteur déterminant des difficultés à accéder à des dispositifs de droit commun (santé, loisirs, services), les institutions considérant que les foyers constituaient des enclaves extraterritoriales.

Ces migrants âgés ont commencé à travailler plus tôt que les autres, ils ont été poly-exposés aux maladies professionnelles et aux accidents du travail, très peu pris en charge par la médecine du travail, mal soignés, mal suivis, dans une situation de pauvreté et d'isolement psychique très importante et durable, surveillés par la police, discriminés dans l'emploi et dans la ville. Le résultat sanitaire et social est le suivant : des troubles ostéoarticulaires, des problèmes dentaires et de vue non pris en charge, des pathologies psychiques, des troubles somatoformes douloureux persistants, de multiples infections non soignées. Moins d'un résident sur deux qui se plaint de troubles de vue ou d'audition est appareillé. À cela s'ajoutent des rapports à la médecine et des possibilités d'être compris par son médecin, qui sont plus complexes que pour le reste de la population. Cette population a pour une part une retraite faible et pour une autre part n'a pas de retraite vivant avec de petits bouts d'allocations, de minima sociaux divers, en raison de grandes difficultés à

reconstituer une carrière parce qu'ils ont été peu ou pas déclarés, mal pris en charge, qu'ils n'ont pas reconstitué facilement ces périodes d'activités. Ses revenus sont très faibles. Et elle a de plus vécu les dix, vingt, trente dernières années en foyer, dont un quart des chambres sont inférieures à 7,5 m². Ces groupes de résidents âgés souffrent des pathologies combinées de l'ouvrier, de l'exilé et du mal-logé.

Les politiques publiques n'ont pris la mesure de la gravité de la situation sanitaire et sociale dans les foyers que depuis la fin des années 1990. Mais les actions engagées dans ce sens ont principalement mis en avant une prétendue spécificité culturelle du vieillissement des migrants post-coloniaux et se sont modestement limitées à des politiques discursives et symboliques. Dans les faits très peu de dispositifs ont été développés. L'essentiel du travail d'accompagnement social est assuré par des associations faiblement soutenues et trop peu relayées par les institutions publiques (directions départementales d'actions sanitaires et sociales), incapables de modifier leur appréhension de cette question. Par ailleurs du fait de la crise du logement qui touche l'ensemble de la société française et de l'absence de solution résidentielle alternative pour les migrants en général et âgés en particulier, le foyer de travailleurs reste leur lieu de vie incontournable.

Mais pour différentes raisons, politiques résidentielles et sociales en recul, politiques urbaines plus agressives, politiques migratoires plus restrictives, la situation des migrants âgés dans les foyers de travailleurs, déjà précaire, s'est dégradée plus encore. Les politiques résidentielles des gestionnaires de foyers ont consisté à remettre en cause progressivement les droits protecteurs (déjà limités) des résidents obtenus à l'issue des luttes dans les foyers durant les années 1970. L'ouverture des foyers à d'autres populations s'est accentuée ces dernières années. Qu'il s'agisse de demandeurs d'asile, de sortants de structures de contention ou de destinataires de programmes d'hébergement d'urgence, ces nouveaux publics sont dotés de moins de droits protecteurs et leur présence accentue l'hétérogénéité du peuplement des foyers et les variétés d'usages des espaces.

Les politiques sociales se sont, elles aussi, transformées avec une remise en cause de l'État-providence. Le développement de discriminations systémiques touche particulièrement les publics âgés des foyers qui ne peuvent accéder à leurs droits sociaux et sanitaires. Les acteurs de la protection sociale comme les caisses d'allocations familiales et les caisses de retraite, mais aussi les administrations fiscales, ont durci leurs conditions de prise en charge voire ont remis en cause les droits acquis ou ciblent spécifiquement ces allocataires. Enfin les politiques migratoires de plus en plus restrictives ont des conséquences négatives sur les résidents étrangers du fait de la limitation des droits au séjour et des possibilités de résidence alternée entre pays d'accueil et pays de départ.

Harcèlements, protections et résistances

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) la configuration des acteurs publics chargés de la politique du logement des immigrés a changé très rapidement ces dernières années. Mais ce sont surtout les modalités d'intervention des acteurs de droit commun et des organismes gestionnaires qui ont eu un impact sur les modes de vie des résidents des foyers. En ce qui concerne les premiers on peut mentionner trois changements importants. De nouvelles circulaires de la CNAV (2009) pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) rendent obligatoire une résidence de plus de six mois sur le territoire français pour le versement du minimum vieillesse. Les services de la caisse demandent systématiquement des vérifications à la direction générale des impôts. Celle-ci a de son côté décidé d'une nouvelle application du Code général des impôts et a entamé depuis 2008 une « rectification » des travailleurs migrants mariés, n'étant pas sous le régime de la communauté de biens, débouchant sur des redressements fiscaux sévères et sur plusieurs années fiscales.

C'est en fait une pluralité d'acteurs institutionnels (CNAV, CRAM, CAF, MSA, Sécurité sociale...) qui a ciblé les habitants des foyers dans leurs dispositifs de lutte contre la fraude. Enfin la nouvelle gestion préfectorale a abouti à la

création d'un opérateur unique nommé l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) entérinant le passage des agences spécialisées sous le contrôle du ministère de l'Intérieur d'une part et à la délégation des crédits de la nouvelle direction centrale, la direction de l'accueil et de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) aux préfets de département d'autre part. Si les deux premières mesures ont eu pour conséquence une aggravation de la paupérisation des résidents étrangers des foyers, la troisième a contribué à leur insécurisation accrue : ils sont livrés à l'arbitraire de préfectures en pointe dans les politiques répressives vis-à-vis des migrants¹⁰. La Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE) a mis en évidence le caractère discriminatoire de ces contrôles pointant le ciblage des foyers, les exigences illégales des contrôleurs et les décisions abusives. En outre les contrôles dits d'occupation, les opérations de police contre des vendeurs à la sauvette ou de recherche de résidents « sans-papiers » se sont multipliés ces dernières années notamment dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure de 2011 (LOPSI 2) permettant des procédures accélérées d'expulsion.

Du côté des sociétés gestionnaires des foyers, le relatif *statu quo* observé dans les années 1990 a laissé place à des politiques systématiques de remise en cause des droits des résidents. Les contrats de résidence ont été revus, ainsi que les règlements d'intérieur dans un sens plus restrictif, rognant encore sur les droits amoindris des résidents de foyers par rapport aux droits de locataires. De nombreux collectifs et comités de résidents mentionnent les formes de chantage et de répression ciblée, pratiquées par des gestionnaires comme Adoma, l'ADEF ou Coallia. Les responsables de résidence refusent par exemple de délivrer des certificats de domicile. Les résidents des foyers et en particulier les personnes âgées vivent comme un harcèlement systématique ces dispositifs qui les désorientent et se traduisent par des contrôles d'occupation, des contrôles de résidence, des contrôles des durées de séjour dans le pays d'origine. Quelques exemples :

.....
 10. « Non aux contrôles discriminatoires des vieux migrants sous couvert de lutte contre la fraude », Appel du collectif « Justice pour les Chibanis », 2010, 2 p. dact.

à Toulouse, tous les résidents d'un foyer se sont vus couper leurs allocations vieillesse parce que la Caisse locale d'allocation vieillesse avait considéré qu'ils avaient dépassé la période de séjour en dehors du pays. Ils se sont mobilisés, même vieux ou grabataires, ils sont allés occuper les locaux de la Caisse et ils ont réussi, tant bien que mal avec quelques soutiens et une mobilisation autour d'eux, à récupérer leurs droits. Autre cas significatif : plusieurs foyers de travailleurs du Havre, situés dans des quartiers en cours de revalorisation, sont sous la menace de projets de destruction et de délocalisation depuis quelques années. Les parties prenantes institutionnelles, bailleurs, État et municipalité, tentent de faire fuir les résidents dont la plupart sont âgés et malades, en préca-
risant leurs conditions de vie (parties communes et ascenseurs condamnés, absence d'entretien, poursuites judiciaires ciblées).

Leurs mobilisations et le soutien de groupes associatifs et syndicaux locaux sont parvenus jusqu'à aujourd'hui à ralentir le processus d'expulsion sans pouvoir néanmoins remettre en cause le projet de destruction qui n'est pourtant pas la solution la plus juste et la moins coûteuse. La justice aussi est une solution de protection au moins provisoire. Michelin, Renault et d'autres entreprises ont été condamnées à plusieurs reprises pour des discriminations de longue durée dans le travail et dans le logement. La dernière condamnation en date est le fruit de l'action d'une association de mineurs marocains qui a réussi à obtenir une condamnation des Houillères du Nord pour traitement discriminatoire. Les mineurs français avaient le droit de transformer leurs avantages en nature en logement gratuit, pas les mineurs marocains. Les mineurs marocains ont récupéré leurs droits. Les mobilisations et la justice sont donc vraiment essentielles pour la possibilité de reconstituer les droits de ces populations. Il y a aussi le soutien des travailleurs sociaux, des associations, des coordinations, des collectifs qui existent un peu partout. Dans certaines municipalités, certains groupes de pression, plus sensibles que d'autres à cette condition de la vieillesse immigrée, participent aussi à défendre ces migrants âgés qui, du fait de leur contribution à l'économie du pays et de leur installation ancienne, doivent être considérés comme des citoyens à part entière.

Quelques hypothèses pour l'avenir des foyers

En essayant de replacer comme nous l'avons fait les foyers dans le temps long nous avons constaté à la fois des formes de continuité dans les politiques menées depuis des décennies et aussi une forme de radicalisation de l'attitude des acteurs publics et privés à l'encontre de ces habitats non ordinaires et de leurs occupants. Nous pouvons essayer pour conclure de proposer quelques hypothèses sur leur avenir à moyen terme.

Premièrement la tendance lourde à la privatisation de l'habitat social devrait se poursuivre sur la base de la loi Boutin de 2009, faiblement amendée par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014. Elle est renforcée par la récupération progressive des fonds du livret A et du 1 % logement par des acteurs hybrides, publics et privés, dans un contexte de crise accentuée du logement et d'éviction des classes moyennes et populaires des centres urbains. Elle est marquée par une perte progressive des droits des locataires et des résidents en particulier.

Deuxièmement dans le cas des foyers il est probable que la fermeture de ceux qui sont sous-utilisés se poursuive, même si l'on sait que c'est un phénomène provoqué par les pouvoirs publics et les bailleurs, de même que la transformation démographique de la composition de la population des foyers, à l'occasion de chaque opération de rénovation, et de l'éclatement continue des formes de logements d'urgence humanitaire-répressifs (CADA, CRA, centres de stabilisation, hôtels sociaux, programmes d'urgence...).

Troisièmement les foyers perdent peu à peu leurs caractéristiques (voir le cas de Paris), notamment celles liées à la présence d'espaces collectifs (salles communes, salles de prière, locaux utilisés comme ateliers ou de stockage) et, tout particulièrement, de cuisine collective, avec leur fermeture administrative sous divers prétextes sanitaires et sociaux alors qu'il s'agit de l'élément central qui fait des foyers des formes d'habitats fortement solidaires et adaptés aux besoins de leurs usagers. Sur ce point il paraît difficile d'estimer le rôle des foyers de travailleurs migrants, naguère important, dans la nouvelle

économie migrante. Est-ce que les bâtiments et les servitudes des foyers de travailleurs migrants constituent encore des lieux clés, d'entrepôts, d'ateliers de fabrication et de points de vente, d'hébergement ou de passage ? Sont-ils toujours des centres essentiels d'information et de ressources commerciales et/ou religieuses/politiques/familiales/administratives réticulés par les transmigrations et le jeu avec les frontières ? Cela repose sur la capacité des résidents à conserver des marges d'appropriation et de détournement de cette forme d'habitat non ordinaire institutionnel que seules des enquêtes ciblées permettraient de mettre en évidence.

Enfin il est possible que se maintiennent des isolats, malgré cette politique de résorption, du fait des caractéristiques des habitants. Leurs capacités de résistance, souvent sous-estimées par les décideurs locaux et nationaux, sont certes amoindries du fait du vieillissement et de la paupérisation, mais restent réelles comme l'ont démontré les luttes de ces dernières années. Les résidents des foyers ont une si longue expérience des politiques répressives qu'ils parviennent à y faire face avec entêtement. Si les soutiens classiques à leur cause se sont étioilés et essoufflés, y compris la solidarité communautaire, ils restent présents. De surcroît les foyers bénéficient parfois du soutien pragmatique de certaines municipalités. En effet les collectivités territoriales ont parfois encore besoin de ces formes d'habitat non ordinaire parce qu'elles permettent le logement de travailleurs municipaux ou assimilés, par exemple de la voirie. Ces lieux emblématiques servent aussi d'intermédiaires pour les relations des villes avec leurs administrés étrangers, en particulier africains, lorsqu'ils fournissent encore un lieu de culte ou de rencontre. Les services sociaux jouent aussi un double jeu, car, tout en participant à la politique de harcèlement que nous avons décrite plus haut, ils utilisent les foyers comme solution alternative au relogement de familles expulsées dans le cadre de sinistres graves, de surpeuplement aigu ou de « cas sociaux » difficiles à loger ailleurs. Le temps des foyers de travailleurs migrants et de leurs habitants âgés semble néanmoins compté face aux politiques concertées de xénophobie institutionnelle et de gentrification urbaine.

Bibliographie

- Béguin H. (2008), « Faire cohabiter, un enjeu lors de la transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales », working paper, Journée d'étude Jeunes chercheurs « Cohabiter ».
- Bernardot M. (2012), *Captures*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Bernardot M. (2010), « Trois jours dans la vie d'un foyer », *Multitudes*, 253-256.
- Bernardot M. (2009), « De Sonacotra à Adoma (1996-2006). Invisibiliser par le logement », *Les nouvelles frontières de la société française. Entre immigration et racialisation*, D. Fassin (dir.), Paris, La Découverte, 79-100.
- Bernardot M. (2008a), *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Bernardot M. (2008b), « Camps d'étrangers, foyers de travailleurs, centres d'expulsion : les lieux communs de l'immigré décolonisé », *Cultures et conflits*, 69.1, 55-79, disponible sur : <http://www.conflits.org/index10602.html>.
- Bernardot M. (2007a), « Voyage dans la chambre noire, Les foyers de travailleurs migrants à Paris », <http://terra.rezo.net/article653.html>.
- Bernardot M. (2007b), « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », *Le logement précaire en Europe. Aux portes du palais*, Laflamme V., Levy-Vroelant C., D. Robertson, J. Smyth (dir.), Paris, L'Harmattan, 286-303.
- Bernardot M. (2001), « Le vieux, le fou et l'Autre : qui habite encore dans les foyers ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 17-1, 151-64.
- Bret J. (2011), « Travail global et production d'un individu servile. Activités économiques et migrations de travailleurs non arabes au Liban », thèse de doctorat, université Lyon 2
- Bruslé T. (2012), « What Kind of Place is this ? », *South Asia Multidisciplinary Academic Journal* [Online], 6, <http://samaj.revues.org/3446>
- Chattopadhyay S. (2012), « Urbanism, colonialism and subalternity », in Edensor T., Jayne M. (ed.), *Urban theory beyond the west: a world of cities*, New York, Routledge,.
- Constant F. (1987), « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », *Revue européenne de migrations internationales*, 3-3, 9-30.
- Cour des comptes (2013), « De la SONACOTRA à Adoma : des dérives corrigées tardivement », Rapport public annuel, 433-479.
- Engels F. (1975) [1845], *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris, Éditions sociales.
- Feldman D. (2003), « Migrants, immigrants and welfare: from the Old Poor Law to the Welfare State », *Transactions of the Royal Historical Society*, 13, 79-104.
- Gordon R.-J. (1977), *Mines, Masters and Migrants: Life in a Namibian compound*, Johannesburg, Ravan Press.
- Halbwachs M. (1970 b) [1912], *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris, Londres, Goldon and Breach.

- Harvey D. (2011), *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Amsterdam.
- Le Marchand A. (2007), « Inégalités et qualités. Travail et habitat mobiles », in Batifoulier et al. (dir.), *Approches institutionnalistes des inégalités en économie sociale*, t. 2, Paris, L'Harmattan.
- Le Marchand A. (2011), *Enclaves nomades, Habitat et travail mobile*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Levy-Vroelant C. (2004), « Le logement des migrants en France du milieu du XIX^e siècle à nos jours », *Historiens et géographes*, 385, 147-165.
- Lounici F. (2006), « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 98, 43-63.
- Mesini B. (2008), « Flexi-insécurité dans un secteur en tension : processus de segmentation statutaire et ethnique du marché des saisonniers étrangers dans l'agriculture », *Asylon(s)*, 4, « Institutionnalisation de la xénophobie en France », <http://www.reseau-terra.eu/article766.html>.
- Meslin K. (2010), « Des logements à part pour migrants âgés ? Réflexion sur la mise à l'écart résidentielle des migrants âgés isolés », *Espace, populations, sociétés*, 1, 120-130.
- Messamah K., Toubon J.-C. (1990), *Centralité immigrée. Le quartier de la Goutte d'Or, dynamiques d'un espace pluriethnique : succession, compétition, cohabitation*. Paris, L'Harmattan-CIEMI.
- Morice A., Potot S. (2010), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans-papiers. L'étranger dans la modernisation du salariat*, Paris, Karthala.
- Ramphel M. (1992), *A Bed Called Home: Life in the Migrant Labour Hostels of Cape Town*, Athens (USA), Ohio University Press.
- Sassen S. (2009), *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard.
- Sidaway J.-D. (2000), « Postcolonial geographies: an exploratory essay », in *Progress in Human Geography*, 24-4, 591-612.
- Sorkin M. (ed.) (2008), *Indefensible Space: The Architecture of National Insecurity State*, New York, Routledge.
- Tarrius A. (1992), *Les fourmis d'Europe : Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan.
- Verret M. (avec J. Creusen) (1979), *L'ouvrier français. L'espace ouvrier*, Paris, Armand Colin.
- Villermé L. R. (1989), [1840], *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- Wacquant L. (2012), « Designing Urban Seclusion in the Twenty-First Century », *Perspecta. The Yale Architectural Journal*, 164-175.
- Walters W. (2002), « Deportation, Expulsion and the International Police of Aliens », *Citizenship Studies*, 6-3, 265-292.
- Weber L., Bowling B. (2008), « Valiant beggars and global vagabonds: Select, eject, immobilize », *Theoretical Criminology*, 12, 355-375.
- Yeoh Brenda S.A. (2001), « Postcolonial cities », *Progress in Human Geography*, 25-3, 456-468.

Biographie des auteur(e)s

JULIE BERNARD est architecte DPLG. Diplômée de l'école d'architecture de Saint-Étienne en 2007, elle a travaillé plusieurs années en agence avant de mettre ses compétences en architecture au service des projets alliant recherches et propositions (textuelles, sonores, vidéo, graphiques, cartographiques et architecturales). Depuis 2009, elle a intégré un groupe d'artistes-architectes « Échelle Inconnue » qui interroge les formes et les pratiques invisibles de la ville contemporaine. En 2013 elle a obtenu le Prix national construction bois pour un programme de rénovation d'habitations.

MARC BERNARDOT est professeur de sociologie à l'université du Havre et membre de l'UMR 6266 IDEES Le Havre. Spécialiste de sociologie urbaine, des mobilités et des pratiques numériques, il a publié de nombreux ouvrages et articles sur les politiques de gestion des migrations dont *Camps d'étrangers* (2008), *Loger les immigrés* (2008) et *Captures* (2012) aux éditions du Croquant. Il est membre de l'équipe éditoriale du réseau TERRA et chercheur associé au LAMES (MMSH Aix-en-Provence).

FLORIANE BONNAFOUX, licenciée en promotion du patrimoine territorial, est chargée de mission de l'association AVRIL. Elle a publié en 2013 avec Béatrice Mésini, « Résidences légères, mobiles et réversibles : Cohabiter en Ardèche méridionale », *L'économie sociale et solidaire aujourd'hui. Valeurs, statuts,*

projets, P. Glémain et E. Bioteau (dir.), aux Presses universitaires de Rennes.

JULIEN BRET est politiste et sociologue. Il est spécialiste de sociologie économique et des migrations et du Liban. Il a publié en particulier en 2007 « Circulations transnationales et travail disqualifié au Moyen-Orient : Les travailleurs non arabes au Liban » *Hommes & migrations*, et en 2012 « Temps migratoires en tension. Les temporalités produites et vécues du travail domestique global au Liban », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*.

PATRICK BRUNETEAUX est chercheur en sociologie politique au CNRS et membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP-CRPS, CNRS/Paris 1). Il travaille sur la question sociale et les violences sociales, sur les politiques sociales en direction des SDF, ainsi que sur la Martinique. Parmi ses nombreux ouvrages, il a publié récemment en 2013, *Le colonialisme oublié. De la zone grise plantationnaire aux élites mulâtres à la Martinique*, aux Éditions du Croquant, et en 2014 *Les enfants de don Quichotte. Sociologie d'une improbable mobilisation nationale*, aux Presses universitaires de Vincennes.

STANY CAMBOT est architecte, auteur, réalisateur et Co-fondateur d'« Échelle Inconnue ». Il réalise des installations et propose des interventions urbaines. Parallèlement, il collabore à des publications et revues universitaires ou spécialisées, développant un travail de théorisation sur les questions urbaines, artistiques et sur les pratiques participatives. Il a publié notamment en 2005 « Nulle part, dernier lieu possible de création », *Revue internationale Muséologie et recherches sur la culture*, et « Friches, squats et autres lieux » aux éditions Actes Sud.

SAMUEL DEPREZ est maître de conférences en géographie à l'université du Havre et membre de l'UMR 6266 IDEES Le Havre. Il est spécialiste des questions d'environnement, de gestion des déplacements urbains et portuaires et des systèmes d'information géographique. Il a notamment publié avec

P. Vidal en 2014 « L'habitat autoconstruit aux limites de la ville : des classes populaires havraises en quête d'ailleurs », *Espaces et sociétés* et en 2012 « Transport de marchandises dans l'agglomération rouennaise : Pour une approche géographique », *TEC*.

ROXANA ELETA DE FILIPPIS est maîtresse de conférences en sociologie à l'université du Havre, chercheuse à l'UMR 6266 IDEES Le Havre et au CERSA. Son domaine de recherche se situe au carrefour de la sociologie du droit et de l'analyse des politiques publiques. Ses recherches actuelles portent sur la contractualisation du social et sur les non-recours aux droits et services sociaux. Elle a publié en 2013 « Le droit en action et en contexte : L'opposabilité du droit au logement », *Asylon(s)* 8.

PATRICK HÉRANVAL est retraité de la fonction publique. Membre d'AC ! contre le chômage au Havre il est à l'origine de la constitution du comité de soutien des résidents du foyer Brindeau.

CHRISTOPHE HUBERT est géographe de formation. Administrateur du laboratoire de réflexion sur l'espace urbain « Échelle inconnue », il pilote le projet baptisé « Caravane MKN-VAN ».

OLIVIER LEGROS est géographe, enseignant-chercheur à l'université de Tours, rattaché à l'UMR CITERES (université de Tours/CNRS). Après avoir étudié les interactions entre politiques publiques et dynamiques sociales dans les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis, il enquête aujourd'hui sur les politiques en direction des migrants roms en situation précaire dans les villes françaises. Ses recherches s'inscrivent dans le cadre du réseau européen Urba-Rom observatoire européen des politiques en direction des groupes dits roms/tsiganes (<http://urbarom.crevilles.org/>). Il a publié notamment en 2008 *Participations citoyennes et action publique : Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa* aux Éditions Yves Michel et en 2011 avec T. Vitale « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour*.

ARNAUD LE MARCHAND est maître de conférences en sciences économiques à l'université du Havre et membre du laboratoire Edehn. Il collabore à la revue *Multitudes*, est membre de l'équipe éditoriale du réseau scientifique TERRA. Ses recherches portent sur l'économie du travail et l'économie urbaine dans la mondialisation, ainsi que sur l'économie portuaire. Parmi ses nombreuses publications en 2009, « Micro-politique de l'habitat non ordinaire » *Multitudes*, en 2011 *Enclaves nomades. Habitat et travail mobiles* aux Éditions du Croquant, et « De la requalification spectaculaire au working waterfront », *Rives méditerranéennes*, « Les cités en conteneurs. Ou l'habitat dans la logistique globale », *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, « Voyages parmi les précaires de Séoul et Osaka », « Roms, villes ouvertes » tous deux dans la revue *Multitudes*, et en 2013 « La solidarité par la copie libre. Du logement au numérique », *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire*.

JÉRÉMY LEVESQUES est titulaire d'un master de sociologie urbaine de l'université du Havre. Il est journaliste à *Dépêches Tsiganes* et a collaboré avec l'association RELIER. Spécialisé dans les politiques de logement et l'habitat non conventionnel, il a collaboré avec des associations et des municipalités sur des questions d'écologie et d'habitat. Il s'intéresse aussi aux technologies numériques et aux jeux vidéo. Il a publié en 2012 « Perspectives autour du terrain familial : regard d'un travailleur social », et « Une figure du travail mobile : caractéristiques d'une "nouvelle vie" en camion », in Jannot V. et Gillet P., (dir.), *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile*, Association RELIER.

BÉATRICE MÉSINI est sociologue et politiste, chargée de recherche au CNRS au laboratoire TELEMME à Aix-en-Provence. Elle coordonne le programme Mobil Hom(m)es sur l'habitat éphémère. Elle est membre d'HALEM et du conseil scientifique du réseau TERRA. Elle travaille sur les migrations de travail notamment dans l'agriculture, les luttes paysannes et les forums sociaux. Elle a publié de nombreux ouvrages et articles sur ces thèmes dont en particulier en 2012 l'ouvrage

Aménagement durable des territoires méditerranéens, PUP-PUAM, Aix-en-Provence.

VÉRONIQUE ROCHAIS est anthropologue, membre du Centre d'études africaines (Ceaf) à l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS). Elle est notamment l'auteure avec P. Bruneteaux de *Le Carnaval des travestis*, aux éditions Lafontaine en 2006.

CATALINA SANTANA BUCIO est sociologue, spécialiste des questions urbaines et de logement. Elle réalise une thèse de doctorat sur les mutations urbaines et sociales au Havre. Elle a publié notamment « Les gated communities en France », en 2011 <http://www.reseau-terra.eu/article1159.html> et en 2014 « Les habitants des nouveaux logements de Saint Nicolas de l'Eure (Le Havre). Pratiques, représentations et satisfaction » à l'université du Havre.

DOROTHÉE SERGES est docteure en sociologie. Elle a notamment publié en 2013 « Stratégies matrimoniales entre migrantes brésiliennes et envoyés métropolitains, où les effets du postcolonialisme sur les rapports de domination en Guyane », *Asylon(s)*, 11, <http://www.reseau-terra.eu/article1281.html>

DELPHINE THIBON est titulaire du diplôme national d'art plastique (école d'art du Havre). Elle investit les champs de la scénographie, du design et de la communication graphique. Elle développe des ateliers dans les écoles, centres sociaux, musées, prisons. Par ailleurs, elle développe un travail personnel sur la ville et ses périphéries. Elle crée une œuvre graphique réaliste, observant les typologies et symptômes de notre environnement quotidien : industries et friches, bretelles d'autoroute, grands ensembles de logements. Elle est membre du comité de soutien des résidents du foyer Brindeau.

PHILIPPE VIDAL est maître de conférences en géographie & aménagement à l'université du Havre. Il est directeur adjoint de l'UMR 6266 IDEES Le Havre. Spécialiste des liens entre

territoires et TIC il est rédacteur en chef de la revue NET. Com. Auteur de nombreux articles, il a publié notamment en 2014 « La convention internet contre les territoires, tout contre ! », *Proceedings*, en 2012 « Quelle place pour les vieilles cartes au pays des nouvelles technologies ? », *EspacesTemps.net* ; en 2011 « L'aide au développement dans le domaine des TIC : entre logiques techno-marchandes et charity business », dans Nonjon A. (ed.), *l'Afrique des nouvelles convoitises*, Ellipses, et avec L. Rouge « Les espaces périurbains habités par le numérique ? Le cas de la Normandie », aux éditions du CERTU ; en 2010 « Enclavement numérique en milieu rural : quelles problématiques ? », *La revue européenne des médias*.

Table des matières

Éléments d'introduction à l'habitat non ordinaire

MARC BERNARDOT, ARNAUD LE MARCHAND ET CATALINA SANTANA BUCIO	9
Qu'est-ce que l'habitat non ordinaire ?	13
Les origines de l'ouvrage	16
Paradigmes et méthodes	18
Le plan de l'ouvrage	22
Bibliographie	28

Première partie

L'ordinaire de l'habitat non ordinaire

Favelas, travellers, Roms

L'habitat non ordinaire et les mutations économiques ARNAUD LE MARCHAND	37
Formel, informel, intriqué : comparer la favela brésilienne et l'habitat non ordinaire européen	38
Les travellers quittent-ils la ville ?	40
Des Roms intempestifs	42
L'économie de bazar, une forme englobante ?	45
Bibliographie	51

L'émergence du quartier populaire de Cité Mangrove à Fort-de-France

Entre exclusion sociale et tactiques de résistance des habitants VÉRONIQUE ROCHAIS	53
De la migration rurale à l'établissement en ville.	54

L'implantation urbaine des migrants ruraux	55
L'émergence de Cité Mangrove	58
La pratique d'édification auto-constructive	62
Bâtir sa case dans un ancrage urbain marginalisé	63
L'amélioration du logement	66
Une entraide spécifique : le koudmen	68
Rôle social et fonctionnement	68
L'entraide collective pour le bâti et l'assainissement du futur quartier populaire	70
Conclusion	72
Bibliographie	73
Déjouer la marginalisation spatiale	
Stratégies d'insertion économique des Brésiliennes en Guyane	
DOROTHÉE SERGES	75
Naissance et évolution de la Résidence Arc-en-Ciel	77
Informalité économique, débrouille et sentiment d'illégitimité	80
Les discriminations, des freins à l'insertion économique formelle	84
Conclusion	88
Bibliographie	89
Sociétés à distance et mise à distance de la société	
Le statut de la technique dans l'habitat non ordinaire	
SAMUEL DEPREZ ET PHILIPPE VIDAL	91
Approcher l'habitat non ordinaire par la technique	91
Enquêter les couches populaires dans un contexte d'illégalité	93
Les temps de l'enquête	93
Des couches populaires havraises	94
L'espace martyrisé, l'espace exploité, l'espace convoité, l'espace sanctuarisé	96
Les meurtrissures de la Seconde Guerre mondiale	97
L'agriculture productive aux limites de la ville des années 1960	97
La démocratisation du transport aérien des années 1970... . . .	98

...et la mise en place d'un réseau de voirie pour un site devenu le dépotoir de la ville	99
Les prémices du quartier autoconstruit dès les années 1980	99
Le projet de renaturation du littoral des années 2010	100
Entre connexion et déconnexion :	
gérer et développer le territoire par la technique	101
De la dumb cabane à la smart cabane : mobilisations et usages de la technique dans l'habitat non ordinaire	102
La technique dans l'habitat informel :	
réalités et réalisations populaires	103
La technique au service du bien-vivre individuel et collectif, tout simplement	105
Techniciser le quartier informel :	
une voie possible pour son maintien ?	107
Une mise à distance toute relative	108
mais jamais très loin de la trame ou du réseau	109
Communiquer ? Pourquoi pas, si besoin...	110
Conclusion	113
Bibliographie	114

Deuxième partie
L'habitat non ordinaire
comme alternative et résistance

Chemins de crête en habitat non ordinaire	
JEREMY LEVESQUES	117
Le fourgon et le camping-car comme capsules d'un travailleur-citoyen	118
Parcours de vie et motifs d'un choix :	
Éric ou la vie en camion	118
Mme Legrand ou la vie en camping :	
récit d'une installation et questions autour d'une médiation	120
Combinaisons résistantes entre acteurs associatifs, SDF et Roms	123
Trouver des alternatives à l'hébergement d'urgence :	
le travail de Jean-Marc	123
Un camp de Roms en bord de Garonne :	
habiter léger et mobile dans un « lieu propre » ?	126

Terrains familiaux ou le travail social autrement selon David Van Landuyt	127
Conditions d'habitat et stratégies face aux règlements : l'écologie comme ligne de défense ?	129
Une sédentarisation impossible : le droit de propriété et le droit communal	131
D'une discrimination personnellement vécue à des revendications élargies : le parcours de Frédo	131
Hypothèses pour la légalisation de l'habitat démontable	133
À la campagne, une simple affaire de droit privé ?	133
Bibliographie	137

Habitats éphémères et réversibles

Transit et transition en Ardèche méridionale BÉATRICE MÉSINI ET FLORIANE BONNAFOUX	139
Des habitats circonstanciels, économes et évolutifs	141
Mobilité, motilité et translation résidentielle	144
Simplicité, déconsommation et décroissance des besoins	147
<i>Empowerment</i> , pouvoir d'agir et potentiel générant des habitants	149
Propriétaire, usufruitier ou contrevenant	152
Conclusion	155
Bibliographie	157

Maisons alternatives ou vie alternative dans un habitat précarisé ?

De la bohème sous-prolétarienne et ses aléas domiciliaires PATRICK BRUNETEAUX	159
Les domiciles de la bohème	162
Repères chronologiques	170
Trajectoires affectives, domiciles et types de bifurcation sociale	170
Les domiciles de protection : entre le caritatif répressif et les demandes d'assisté venant avec la vieillesse	179
Les domiciles ordinaires vécus de manière atypique	183
Bibliographie	185

Échelle inconnue, Makhnovtchina, mobilités, architectures

JULIE BERNARD, STANY CAMBOT,	
CHRISTOPHE HUBERT ET ARNAUD LE MARCHAND	187
La ville encourage-t-elle la mobilité et le nomadisme ?	188
Makhnovtchina	189
Doctorat sauvage en architecture	189
Cartographe était la commande. Mais, sans encore le savoir, nous arrivions bras chargés	190
De la foire au logiciel libre. Allers et retours.	192
Espace mobile	194
Des enclaves nomades de fait ! Rouen quais rive gauche : travellers, forains, ouvriers de la cathédrale, camping-caristes.	198
Les campings, aujourd'hui/Besoin de main-d'œuvre	199
Quelques exclus cependant, des Dieppois, des rats et des chats	200
Hommes des cavernes, travailleurs du nucléaire, manouches et retraités : une histoire de la mobilité	201
Les gobes, 1886/Construction du chenal du Pollet	203
La ferme Huchet, 1992/Construction du centre commercial	205
Terrains familiaux, 2001/Création de l'avenue de Sussex	205
Petite annonce	206
Teardrop	206
Noir. Du café magique à l'instantané voyageur.	207
On est manouche, voyageur même carrément !	209
« Le fil rouge sur l'fil bleu et... sinon t'as pas d'aigus », histoire d'une co-invention	210
La Métropole	212
Nomadisme et métropole. Rejet, détournement et récupération dans le Grand Milan	213
Quand se rencontrent ville officielle et ville légère et nomade	214
Finir en chanson	215
Bibliographie	216

Un exemple de rénovation non concertée
 Chronique du foyer Brindeau au Havre (2011-2013)
 PATRICK HÉRANVAL, DELPHINE THIBON
 ET LE COMITÉ DE SOUTIEN 217

La rénovation attendue est transformée
 en projet de démolition 221

Pourquoi détruire le foyer plutôt que le réhabiliter ? 224

L'absence de concertation 225

Chronologie 227

Deuxième semestre 2011 :
 la constitution du collectif du foyer, les premières actions . . . 227

Printemps 2012, la première épreuve de force
 avec les résidents 229

Mai et juin, les incidents se succèdent au foyer. 231

L'été 2012 : entre le judiciaire et le politique 233

Les résidents et leurs défenseurs dans l'attente
 des décisions de justice 236

Automne 2012 :
 la justice en attente, les gestionnaires
 tentent de passer en force 237

Décembre 2012 : une rénovation serait techniquement
 possible 240

Premier trimestre 2013 : les ultimes tentatives de discussions
 sur le projet par architectes interposés 241

Printemps 2013, des propositions de relogement
 à des tarifs variables 243

Été 2013, les menaces d'expulsion se multiplient 244

Automne 2013, le nouveau coup de force
 du gestionnaire et la menace de démolition 246

Conclusion 247

Troisième partie
 L'habitat non ordinaire comme système

L'opposabilité du droit au logement. Principes et effectivité
 ROXANA ELETA-DE FILIPPIS 251

Nul n'est censé ignorer la loi 253

Les dispositions de la loi 253

Le rôle d'information des acteurs administratifs et associatifs . . 255

Au su de tous : la saisine	256
Une saisine complexe, un récit de soi à recomposer	257
L'instruction et l'examen des dossiers	259
Au nom du peuple français	262
Le rôle du juge	263
Des juges impuissants ?	264
Conclusion	266
Bibliographie	268
La gauche au pouvoir et les « bidonvilles roms » en France	
Réflexions sur une politique	
OLIVIER LEGROS	271
Le tournant humanitaire de la fin de l'été 2012	272
L'actualisation des logiques sécuritaires	276
Le premier régime national d'hospitalité publique en direction des migrants roms	280
Bibliographie	285
Le système du <i>hukou</i> en Chine et ses effets sur les conditions de vie et de logement des travailleurs migrants	
CATALINA SANTANA BUCIO	287
Les origines du système du <i>hukou</i>	289
La période impériale	289
Le <i>hukou</i> de l'époque maoïste	290
L'ouverture économique des années 1980	293
Les changements récents	294
Les travailleurs migrants et le système du <i>hukou</i>	296
Des migrants et des migrantes jeunes	296
Conditions de logement	297
Des « gated communities » pour les pauvres	299
Conclusion	302
Pérennisation et extension du système	302
Des contraintes sociales multiples qui touchent toutes les catégories d'urbains	304
Bibliographie	305
Articles de presse	308

Recherche de l'intime et intimité totalitaire	
Les modes d'habiter des domestiques étrangères au Liban	
JULIEN BRET	311
Se déplacer	
Sortir de la maison de l'employeur, visiter la ville	313
Des convois du dimanche à la Journée des migrants	313
Des lieux et services de loisirs pour les migrants	314
Accéder à un logement	315
Se loger en ville dans des habitats non ordinaires ou en périphérie	316
L'intimité totalitaire	318
Un huis clos violent	320
Madame veille sur la conduite de ses domestiques	320
La domestique comme héroïne sortie du placard à balais	322
Bibliographie	323
Vers la fin des foyers de travailleurs migrants ?	
Temps long et conjoncture	
MARC BERNARDOT	325
Vers une disparition des espaces urbains destinés au prolétariat	
	326
Des contraintes spécifiques pèsent sur l'étude du système des foyers et de sa dissolution	
	328
La privatisation des politiques de logement : le cas de la prise de contrôle d'Adoma	
	331
Les foyers de travailleurs constituent des cibles privilégiées des politiques de gentrification et de rénovation urbaines	
	335
Un peuplement des foyers marqué par le vieillissement et la précarisation	
	340
Harcèlements, protections et résistances	
	343
Quelques hypothèses pour l'avenir des foyers	
	346
Bibliographie	348
Biographie des auteur(e)s	
	351



